

361

CALENDRIER

DES

CORPS ADMINISTRATIFS,

JUDICIAIRES ET MILITAIRES,

DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE,

DU DÉPART.^{NT} DE LA DORDOGNE,

POUR L'ANNÉE BISSEXTILE 1840.

Publié avec l'autorisation de M. Auguste ROMIEU,
Préfet de la Dordogne.

Polo
1840


A PÉRIGUEUX,

CHEZ DUPONT, IMPRIMEUR

DE LA PRÉFECTURE.

Epoques principales du Calendrier pour 1840.

Année de la période Julienne.....	6553
Depuis la 1. ^{re} olympiade d'Epheus.....	2616
Depuis la fondation de Rome.....	2593
De l'époque de Nabonassar.....	2587
De la naissance de Jésus-Christ.....	1840
Le 31 mai 1839 a commencé l'année des Turcs.	1255

ECLIPSES.

Cette année il n'y a pas d'éclipses de soleil et de lune visibles en France.

COMPUT ECCLÉSIASTIQUE.

Nombre d'or, ou Cycle lunaire.....	17	Epacte.....	XXVI.
Cycle solaire.....	1	Lett. Dominicale. E D.	Indiction Romaine 13.

FÊTES MOBILES.

Septuagésime.....	16 février.
Les Cendres.....	4 mars.
Pâques.....	19 avril.
Les Rogations.....	25 mai.
Ascension.....	28 mai.
Pentecôte.....	7 juin.
La Trinité.....	14 juin.
Fête-Dieu.....	18 juin.
L'Avent.....	29 novembre.

QUATRE - TEMPS.

Reminiscere..	11 mars.	Ste.-Croix.	16 septemb.
Trinité.....	10 juin.	Ste.-Luce.	16 décemb.

QUATRE SAISONS.

Le Printemps commencera le 20 mars, à 0 heures 50 minutes du soir.

L'Été comm. le 21 juin, à 9 h 57 m. du matin.

L'Automne comm. le 23 sept., à 0 h. 2 m. du m.

L'Hiver comm. le 21 déc., à 5 h. 23 m. du soir.

PLANÈTES.

Le ☉ est le centre du système planétaire, qui se compose de :

Mercury, Vénus, la Terre, Mars, Jupiter, Saturne, Uranus ou Herschel, Cérés ou Piazzi, Pallas ou Olbers, Junon ou Harding, Vesta.

La ☾ n'est qu'une planète secondaire.

SIGNES DU ZODIAQUE.

<i>Septentrionaux.</i>	<i>Méridionaux.</i>
♈ Le Bélier.	♎ La Balance.
♉ Le Taureau.	♏ Le Scorpion.
♊ Les Gémeaux.	♐ Le Sagittaire.
♋ L'Ecrevisse.	♑ Le Capricorne.
♌ Le Lion.	♒ Le Verseau.
♍ La Vierge.	♓ Les Poissons.

DISTANCES MOYENNES

Du Soleil et des Planètes à la Terre, en lieues communes.

Le Soleil.....	34,761,680
La Lune.....	86,324
Mercury.....	13,456,204
Vénus.....	25,144,250
Mars.....	52,966,133
Jupiter.....	180,794,791
Saturne.....	331,604,454

JANVIER.

Les jours croissent de 30 minutes le matin et de
31 minutes le soir.

JOURS de la semaine.	NOMS des Saints.	J. de la ☽	Phases de la ☽
1 mercredi.	la CIRCONCISION.	27	
2 jeudi.	s. Basile, évêque.	28	
3 vendredi.	ste. Geneviève.	29	
4 samedi.	s. Silain, évêq.	1	☉ N. L.
5 Dim.	s. Siméon styl.	2	le 4 à 9 h
6 lundi.	l'Épiphanie.	3	30 m. du
7 mardi.	s. Théau, orf.	4	soir.
8 mercredi.	s. Lucien, évêq.	5	
9 jeudi.	s. Julien, martyr.	6	
10 vendredi.	s. Paul, ermite.	7	
11 samedi.	s. Théodose.	8	
12 1 Diman.	s. Hilaire, évêq.	9	☉ P. Q
13 lundi.	Bapt. de N. S.	10	le 12 à 8 h
14 mardi.	s. Félix, confesseur.	11	7 m. du
15 mercredi.	s. Maur, abbé.	12	matin.
16 jeudi.	s. Guillaume, arch.	13	
17 vendredi.	s. Antoinne, abbé.	14	
18 samedi.	Ch. s. P. à Rome.	15	
19 2 Diman.	s. Sulpice, évêq.	16	☉ Pl. L.
20 lundi.	ss. Fabien & Sébastien.	17	le 19 à 0 h
21 mardi.	ste. Agnès, vierge.	18	43 m du
22 mercredi.	s. Vincent, m.	19	matin.
23 jeudi.	s. Raimond.	20	
24 vendredi.	s. Timothée.	21	
25 samedi.	Conv. des. Paul.	22	
26 3 Dim.	ste. Paule, v.	23	☉ D. Q
27 lundi.	s. Julien, év.	24	le 26 à 1 h
28 mardi.	s. Charlemaigne.	25	43 m. du
29 mercredi.	s. François de S.	26	soir.
30 jeudi.	ste. Batilde.	27	
31 vendredi.	s. Pierre, N.	28	

JANVIER.

Le soleil entre au Verseau le 19 à 8 heures 51 min.
du soir.

Dates.	Lever du ☉		Coucher du ☉		Déclin. du ☉		Lever de la ☽		Coucher de la ☽	
	H.	M.	H.	M.	D.	M.	H.	M.	H.	M.
1	7	46	4	14	23	2	matin.		soir	
2	7	46	4	14	22	57	6	19	1	38
3	7	45	4	15	22	52	7	20	2	26
4	7	45	4	16	22	46	8	10	3	26
5	7	44	4	16	22	39	8	49	4	36
6	7	43	4	17	22	32	9	18	5	52
7	7	42	4	18	22	25	9	40	7	7
8	7	42	4	19	22	17	9	58	8	24
9	7	41	4	19	22	9	10	14	9	41
10	7	40	4	20	22	0	10	28	10	57
11	7	39	4	21	21	51	10	42	matin	
12	7	38	4	22	21	42	10	59	0	16
13	7	37	4	23	21	32	11	20	1	39
14	7	36	4	24	21	22	11	48	3	4
15	7	35	4	25	21	11	soir.		4	31
16	7	34	4	26	21	0	1	18	5	51
17	7	33	4	27	20	48	2	26	6	58
18	7	32	4	29	20	36	3	47	7	45
19	7	31	4	30	20	24	5	12	8	18
20	7	29	4	31	20	11	6	34	8	44
21	7	28	4	32	19	58	7	53	9	3
22	7	27	4	33	19	45	9	8	9	20
23	7	26	4	35	19	31	10	19	9	34
24	7	24	4	36	19	17	11	29	9	47
25	7	23	4	38	19	2	matin.		10	1
26	7	22	4	39	18	47	0	39	10	16
27	7	20	4	40	18	32	1	50	10	37
28	7	19	4	42	18	16	2	59	11	1
29	7	17	4	43	18	0	4	6	11	35
30	7	16	4	45	17	44	5	9	soir.	
31	7	15	4	46	17	28	6	3	1	11

FÉVRIER.

Les jours croissent de 47 minutes le matin et de
46 minutes le soir.

JOURS de la semaine	NOMS des Saints.	J. de la D	Phases de la D.
1 samedi.	s. Ignace, év. & m.	29	
2 4 <i>Diman.</i>	<i>Purif. de la Vierge.</i>	30	
3 lundi.	s. Blaise, mart.	1	
4 mardi.	ste. Jeanne.	2	☉ N. L.
5 mercredi.	ste. Agathe.	3	le 3 à 2 h
6 jeudi.	ste. Dorothee,	4	8 m. du
7 vendredi.	s. Romuald, a.	5	soir,
8 samedi.	s. Jean de M.	6	
9 5 <i>Dim.</i>	ste. Apolline.	7	
10 lundi.	ste. Scolastique,	8	
11 mardi.	s. Severin, a.	9	☉ P. Q.
12 mercredi.	s. Martinien.	10	le 10 à 4 h
13 jeudi.	s. Melece.	11	14 m. du
14 vendredi.	s. Valentinien.	12	soir,
15 samedi.	s. Faustin, p.	13	
16 <i>Dim.</i>	<i>Sept. ste. Julienne.</i>	14	
17 lundi.	s. Fulcran.	15	☉ Pl. L.
18 mardi.	s. Siméon, év.	16	le 17 à 2 h
19 mercredi.	s. Flavian.	17	3 m. du
20 jeudi.	5 plaies, de N. S.	18	soir.
21 vendredi.	s. Pepin, p.	19	
22 samedi.	s. Oihon.	20	
23 1 <i>Dim.</i>	<i>Sex. s. Merault.</i>	21	
24 lundi.	s. Mathias.	22	
25 mardi.	s. Césaire.	23	☉ D. Q.
26 mercredi.	ste Honorine.	24	le 25 à 1 h
27 jeudi.	s. Léandre.	25	0 m. du
28 vendredi.	s. Romain.	26	matin.
29 samedi.	s. Avertas.	27	

FEVRIER.

Le soleil entre aux Poissons le 18 à 12 heures
35 min. du soir.

Dates.	Lever du ☉		Coucher du ☉		Déclin du ☉		Lever de la D		Coucher de la D	
	H.	M.	H.	M.	D.	M.	H.	M.	H.	M.
1	7	13	4	48	17	11	matin.		soir.	
2	7	12	4	49	16	54	7	18	3	33
3	7	10	4	51	16	36	7	44	4	52
4	7	8	4	52	16	19	8	7	6	10
5	7	7	4	54	16	1	8	21	7	27
6	7	5	4	55	15	42	8	35	8	46
7	7	4	4	56	15	24	8	50	10	6
8	7	2	4	59	15	5	9	7	11	28
9	7	0	5	0	14	46	9	26	matin.	
10	6	59	5	2	14	27	9	51	0	52
11	6	57	5	4	14	6	10	24	2	17
12	6	56	5	5	13	47	11	10	3	37
13	6	54	5	7	13	27	soir.		4	47
14	6	52	5	9	13	7	1	27	5	40
15	6	50	5	10	12	46	2	48	6	19
16	6	49	5	12	12	26	4	9	6	48
17	6	47	5	14	12	5	5	29	7	9
18	6	45	5	15	11	44	6	45	7	25
19	6	44	6	17	11	23	7	59	7	40
20	6	42	5	19	11	1	9	11	7	53
21	6	40	5	21	10	40	10	22	8	6
22	6	38	5	22	10	18	11	33	8	22
23	6	37	5	24	9	56	matin.		8	40
24	6	35	5	26	9	34	0	43	9	2
25	6	33	5	28	9	12	1	52	9	30
26	6	32	5	30	8	49	2	37	10	8
27	6	30	5	31	8	27	3	54	10	57
28	6	28	5	33	8	4	4	41	soir.	
29	6	26	5	35	7	48	5	18	1	13

MARS.

Les jours croissent de 46 minutes le matin et de
46 minutes le soir.

JOURS de la semaine	Noms des Saints.	J. de la D	Phases de la D.
1 2 <i>Dim.</i>	Quinq. s. Aubin.	28	
2 lundi.	s. Simplicie.	29	
3 mardi.	m. gr. ste. Cunégonde	30	
4 mercredi.	Cendres. s. Phocas.	1	☉ N. L.
5 jeudi.	s. Casimir.	2	le 4 à 4 h.
6 vendredi.	ste. Félicité.	3	15 m. du
7 samedi.	s. Thomas d'Aquin.	4	matin.
8 3 <i>Dim.</i>	Quadr. s. Jean de D.	5	
9 lundi.	ste. Françoise	6	
10 mardi.	40 Martyrs.	7	
11 mercredi.	4 T. ste. Perpetue.	8	☉ P. Q.
12 jeudi.	s. Grégoire.	9	le 10 à 11 h
13 vendredi.	s. Hilarion.	10	18 m. du
14 samedi.	s. Sylvain.	11	soir.
15 4 <i>Dim.</i>	Remin. ste. Zacharie.	12	
16 lundi.	s. Abraham.	13	
17 mardi.	Patrice, év.	14	
18 mercredi.	s. Cyrille, év.	15	☉ Pl. L.
19 jeudi.	s. Joseph.	16	le 18 à 4 h
20 vendredi.	s. Joachim.	17	40 m. du
21 samedi.	s. Benoît.	18	matin.
22 5 <i>Dim.</i>	Oculi. s. Avit, solit.	19	
23 lundi.	s. Victorien.	20	
24 mardi.	ste. Catherine.	21	
25 mercredi.	ANNONCIAT. s. Humb	22	
26 jeudi.	Mi-Carême. s. Isidore	23	☉ D. Q.
27 vendredi.	s. Irénée, év.	24	le 26 à 6 h
28 samedi.	s. Ludger.	25	51 m. du
29 6 <i>Dim.</i>	Latare. s. Quirin, m.	26	matin.
30 lundi.	s. Benjamin.	27	
31 mardi.	ste. Balbine.	28	

MARS.

Le soleil entre au Bélier le 20 à 12 heures 4 min.
du soir.

Dates.	Lever du ☉	Coucher du ☉	Declin du ☉	Lever de la ☾	Coucher de la ☾
	H. M.	H. M.	D. M.	H. M.	H. M.
1	6 20	5 35	7 42	matin.	soir.
2	6 24	5 36	7 19	6 7	5 46
3	6 23	5 38	6 56	6 25	5 3
4	6 21	5 40	6 33	6 42	6 22
5	6 19	5 42	6 10	6 57	7 45
6	6 17	5 44	5 47	7 12	9 9
7	6 15	5 46	5 24	7 30	10 33
8	6 14	5 47	5 0	7 52	matin
9	6 12	5 49	4 37	8 24	0 2
10	6 10	5 51	4 13	9 7	1 25
11	6 8	5 53	3 50	10 3	2 38
12	6 6	5 55	3 26	11 11	3 36
13	6 4	5 56	3 3	soir.	4 20
14	6 3	5 58	2 39	1 50	4 50
15	6 1	6 0	2 16	3 10	5 33
16	5 59	6 1	1 52	4 26	5 31
17	5 57	6 2	1 28	5 40	5 46
18	5 55	6 3	1 4	6 55	6 0
19	5 54	6 4	0 41	8 40	6 15
20	5 53	6 4	0 17	9 14	6 27
21	5 52	6 5	0 6	10 25	6 43
22	5 51	6 6	0 19	11 30	7 4
23	5 50	6 7	0 53	matin.	7 30
24	5 49	6 8	1 17	0 42	8 3
25	5 49	6 10	1 40	1 43	8 48
26	5 48	6 11	2 4	2 54	9 45
27	5 47	6 12	2 27	3 11	10 52
28	5 46	6 13	2 51	3 46	soir
29	5 45	6 14	3 14	4 11	1 22
30	5 43	6 16	3 38	4 31	2 39
31	5 42	6 17	4 1	4 47	3 59

AVRIL.

Les jours croissent de 49 minutes le matin et de
49 minutes le soir.

JOURS de la semaine	NOMS des Saints.	J, de la D	Phases de la D.
1 mercredi.	s. Hugues, év.	29	
2 jeudi.	s. Richard, évêque.	1	
3 vendredi.	s. Ambroise.	2	
4 samedi.	s. Vincent Ferrier.	3	☉ N. L.
5 7 Dim.	La Pas. s. Hégésippe.	4	le 2 à 3 h.
6 lundi.	s. Guillaume.	5	30 m. du
7 mardi.	s. Gaultier.	6	soir.
8 mercredi.	ste. Marie.	7	
9 jeudi.	s. Macaire.	8	
10 vendredi.	s. Léon, p.	9	
11 samedi.	s. Florentin.	10	☽ P. Q.
12 8 Dim.	Ram. s. Justin, p.	11	le 9 à 6 h
13 lundi.	s. Tiburce.	12	30 m. du
14 mardi.	s. Paterne, évêque.	13	matin.
15 mercredi.	s. Lambert.	14	
16 jeudi.	Saint. s. Anicet, pap.	15	
17 vendredi.	s. César de B.	16	
18 samedi.	s. Elphège, évêque.	17	☉ Pl. L.
19 Dim.	PAQUES. s. Marcellin.	18	le 16 à 8 h
20 lundi.	s. Anselme, ar.	19	5 min. du
21 mardi.	s. Abdon.	20	soir.
22 mercredi.	ste. Oportune.	21	
23 jeudi.	s. George, martyr.	22	
24 vendredi.	s. Robert, fond. de ch.	23	
25 samedi.	s. Marc, év.	24	☾ D. Q.
26 1 Dim.	Quas. s. Clet, pape.	25	le 24 à 11 h
27 lundi.	s. Policarpe.	26	56 m. du
28 mardi.	s. Vital, martyr.	27	soir.
29 mercredi.	s. Pierre, m.	28	
30 jeudi.	s. Eutrope.	29	

AVRIL.

Le soleil entre au Taureau le 20 à 21 heures 37
min. du matin.

Dates	Lever du ☉	Coucher du ☉	Déclin du ☉	Lever de la D	Coucher de la D
	H. M.	H. M.	D. M.	H. M.	H. M.
1	5 42	6 19	4 24	matin.	soir.
2	5 40	6 20	4 47	5 17	6 44
3	5 39	6 22	5 10	5 35	8 11
4	5 37	6 24	5 33	5 55	9 40
5	5 35	6 26	5 56	6 25	11 8
6	5 33	6 28	6 19	7 2	matin.
7	5 32	6 29	6 41	7 56	0 27
8	5 30	6 31	7 4	9 3	1 52
9	5 28	6 33	7 26	10 20	2 21
10	5 26	6 35	7 48	11 40	2 54
11	5 25	6 36	8 11	soir.	3 18
12	5 23	6 38	8 35	2 15	3 37
13	5 21	6 40	8 54	3 29	3 53
14	5 19	6 42	9 16	4 40	4 7
15	5 18	6 43	9 38	5 49	4 21
16	5 16	6 45	9 59	6 59	4 35
17	5 14	6 47	10 20	8 11	4 51
18	5 12	6 48	10 41	9 21	5 10
19	5 11	6 50	11 2	10 29	5 35
20	5 9	6 52	11 23	11 52	6 3
21	5 7	6 54	11 44	matin.	6 43
22	5 6	6 55	12 4	0 27	7 36
23	5 4	6 57	12 24	1 12	8 39
24	5 2	6 59	12 44	1 45	9 48
25	5 1	7 0	13 4	2 10	11 1
26	4 59	7 2	13 23	2 50	soir.
27	4 57	7 3	13 43	2 47	1 38
28	4 56	7 5	14 2	3 3	2 52
29	4 54	7 7	14 20	3 20	4 12
30	4 53	7 8	14 39	3 57	5 38

MAI.

Les jours croissent de 39 minutes le matin et de
38 minutes le soir.

JOURS de la semaine.	NOMS des Saints.	J. de la D	Phases de la D.
1 vendredi.	ss. PHILIPPE et Jacq.	30	
2 samedi.	s. Athanase, év.	1	☉ N. L.
3 2 Dim.	Inv. ste Cr. s. Sicaire.	2	le 2 à 0 h.
4 lundi.	ste. Monique.	3	15 m. du
5 mardi.	s. Pie V, pape.	4	matin.
6 mercredi.	s. Jean Porte-Latine.	5	
7 jeudi.	s. Stanislas, martyr.	6	
8 vendredi.	s. Gontrand.	7	
9 samedi.	s. Grégoire.	8	☽ P. Q.
10 5 Dim.	s. Mamer.	9	le 8 à 2 h.
11 lundi.	Appar. s. Michel.	10	59 m. du
12 mardi.	s. Pancrace.	11	soir.
13 mercredi.	s. Epiphane.	12	
14 jeudi.	ste. Denise.	13	
15 vendredi.	ste. Flavie.	14	
16 samedi.	s. Pascal.	15	☉ Pl. L.
17 4 Dim.	s. Honoré.	16	le 16 à 1 h
18 lundi.	s. Célestin.	17	40 m. du
19 mardi.	s. Yves.	18	matin.
20 mercredi.	s. Clair, évêque.	19	
21 jeudi.	s. Hospice.	20	
22 vendredi.	ste. Julie.	21	☾ D. Q.
23 samedi.	s. Didier, év.	22	le 24 à 1 h
24 5 Dim.	s. François de Paule.	23	53 m. du
25 lundi.	Rogaz. s. Urbain.	24	soir.
26 mardi.	s. MÉMOIRE.	25	
27 mercredi.	s. Jean, p.	26	
28 jeudi.	ASCENS. ste. Bonne.	27	☉ N. L.
29 vendredi.	s. Germain.	28	le 31 à 7 h
30 samedi.	ste. Pétronille.	29	24 m. du
31 6 Dim.	s. Hubert.	1	matin.

MAI.

Le soleil entre aux Gémeaux le 21 à 0 heures 2
min. du soir.

DITES.	Lever du ☉	Coucher du ☉	Déclin du ☉	Lever de la D	Coucher de la D
	II. M.	II. M.	II. M.	II. M.	II. M.
1	4 51	7 10	14 57	matin.	soir.
2	4 49	7 11	15 16	4 21	8 40
3	4 48	7 13	15 33	4 56	10 4
4	4 46	7 14	15 51	5 43	11 17
5	4 45	7 16	16 8	6 48	matin.
6	4 43	7 17	16 27	8 6	0 15
7	4 42	7 19	16 42	9 28	0 55
8	4 40	7 20	16 59	10 48	1 22
9	4 39	7 22	17 15	soir.	1 43
10	4 37	7 23	17 31	1 21	1 59
11	4 36	7 25	17 47	2 30	3 15
12	4 34	7 26	18 2	3 39	2 28
13	4 33	7 28	18 17	4 50	2 42
14	4 32	7 29	18 32	5 59	2 56
15	4 30	7 30	18 46	7 9	3 15
16	4 29	7 32	19 0	8 19	3 56
17	4 28	7 33	19 14	9 25	4 5
18	4 26	7 34	19 28	10 22	4 43
19	4 25	7 35	19 41	11 9	5 32
20	4 24	7 37	19 54	11 45	6 30
21	4 23	7 38	20 6	matin.	7 37
22	4 22	7 39	20 18	0 13	8 49
23	4 20	7 40	20 30	0 55	10 1
24	4 19	7 41	20 42	0 35	11 14
25	4 18	7 42	20 53	1 8	soir.
26	4 17	7 43	21 4	1 22	1 47
27	4 16	7 44	21 14	1 39	3 8
28	4 15	7 45	21 24	1 57	4 33
29	4 14	7 46	21 34	2 10	6 2
30	4 13	7 47	21 43	2 48	7 30
31	4 12	7 48	21 52	3 28	8 51

JUN.

Les jours croissent de 17 minutes jusqu'au 21,
et diminuent de 4 minutes jusqu'au 30.

JOURS de la semaine.	NOMS des Saints.	J. de la ☽	Phases de la ☽.
1 lundi.	s. Vaast, évêque.	2	
2 mardi.	s. Robert, év.	3	
3 mercredi.	ste. Clotilde.	4	
4 jeudi.	s. Claude, évêque.	5	☉ P. Q.
5 vendredi.	s. Norbert.	6	le 7 à 1 h
6 samedi.	v. j. ste. Prudence.	7	26 m. du
7 <i>Dim.</i>	PENTECOT. s. Paul	8	matin.
8 lundi.	s. Médard, év.	9	
9 mardi.	s. Félicien.	10	
10 mercredi.	s. Landri, év.	11	
11 jeudi.	s. Barnabé.	12	
12 vendredi.	s. Basilde.	13	☉ P. L.
13 samedi.	s. Antoine.	14	le 15 à 2 h
14 <i>1 Dim.</i>	Trinité. s. Basile le G	15	58 m. du
15 lundi.	s. Crescentin.	16	matin.
16 mardi.	ss. Guy et Vital,	17	
17 mercredi.	s. Avit.	18	
18 jeudi.	F-DIEU. s. Amand.	19	
19 vendredi.	s. Gerv. et s. Prot.	20	☾ D. Q.
20 samedi.	s. Sylvere.	21	le 22 à 1 h
21 <i>2 Dim.</i>	s. Prosper.	22	40 m. du
22 lundi.	s. Paulin, év.	23	soir.
23 mardi.	s. Andry. vig. j.	24	
24 mercredi.	S.-Jean-Baptiste.	25	
25 jeudi.	O. F. D. T. de s. Etien	26	
26 vendredi.	s. Mexant.	27	
27 samedi.	s. Irénée, évêq.	28	☉ N. L.
28 <i>3 Dim.</i>	s. Léon.	29	le 29 à 2 h
29 lundi.	s. Pierre et s. Paul.	1	9 m. du
30 mardi.	s. Martial, évêque.	2	soir.

JUN.

Le soleil entre aux Ecrevisses le 22 à 8 heures 50
min. du soir.

Dates.	Lever du ☉		Coucher du ☉		Déclin du ☉		Lever de la ☽		Coucher de la ☽	
	H.	M.	H.	M.	D.	M.	H.	M.	H.	M.
1	4	12	7	49	22	0	matin.		soir.	
2	4	11	7	50	22	8	5	39	10	47
3	4	10	7	50	22	16	7	3	11	22
4	4	9	7	51	22	25	8	28	11	48
5	4	9	7	52	22	30	9	51	matin.	
6	4	8	7	52	22	37	11	8	0	7
7	4	7	7	53	22	43			soir.	0 21
8	4	7	7	54	22	49	1	31	0	35
9	4	6	7	54	22	54	2	40	0	49
10	4	6	7	54	22	59	3	51	1	4
11	4	5	7	55	23	4	5	0	1	21
12	4	5	7	55	23	8	6	10	1	41
13	4	4	7	56	23	12	7	17	2	7
14	4	4	7	56	23	15	8	16	2	42
15	4	4	7	56	23	18	9	7	3	28
16	4	3	7	57	23	21	9	46	4	24
17	4	3	7	57	23	23	10	10	5	28
18	4	3	7	57	23	25	10	39	6	38
19	4	3	7	57	23	26	10	57	7	50
20	4	3	7	57	23	27	11	15	9	2
21	4	3	7	57	23	27	11	29	10	16
22	4	3	7	57	23	27	11	44	11	30
23	4	3	7	57	23	27			matin.	soir.
24	4	3	7	57	23	26	0	0	2	8
25	3	3	7	57	23	25	0	20	3	33
26	4	3	7	57	23	23	0	46	5	2
27	4	3	7	57	23	21	1	21	6	28
28	4	4	7	56	23	19	2	10	7	42
29	4	4	7	56	23	16	3	14	8	38
30	4	4	7	56	23	13	4	32	9	18

JUILLET.

Les jours diminuent de 29 minutes le matin et de
28 minutes le soir.

JOURS de la semaine	NOMS des Saints.	J. de la D	Phases de la D
1 mercredi.	s. Thibault.	3	
2 jeudi.	Visitati. de la Vierge.	4	
3 vendredi.	s. Raimond.	5	
4 samedi.	Translat. de s. Martin.	6	
5 4 Dim.	ste. Zoé, ma. à Rome.	7	☉ P. Q.
6 lundi.	s. Laurien, évêque.	8	le 6 à 2 h.
7 mardi.	ste. Aubierge, Vierge	9	13 m. du
8 mercredi.	Tra. de s. Thomas, é.	10	soir.
9 jeudi.	s. Ephrem.	11	
10 vendredi.	les sept Frères.	12	
11 samedi.	Translat. des s. Benoit.	13	
12 5 Dim.	s. Gualbert.	14	
13 lundi.	s. Anaclel, pape.	15	☉ P. L.
14 mardi.	s. Bonaventure, conf.	16	le 14 à 5 h
15 mercredi.	s. Henri, empereur.	17	40 m. du
16 jeudi.	N. Dame du M. Carm.	18	soir.
17 vendredi.	s. Alexis, confesseur.	19	
18 samedi.	s. Simphorose.	20	
19 6 Dim.	s. Vincent de Paule.	21	
20 lundi.	ste. Marguerit. V. et M.	22	☉ D. Q.
21 mardi.	s. Victor, de Mars m.	23	le 22 à 6 h
22 mercredi.	ste. Madelaine.	24	55 m. du
23 jeudi.	s. Apollinaire.	25	matin.
24 vendredi.	J. canic. ste. Christine.	26	
25 samedi.	s. Jacques. et s. Christ.	27	
26 7 Dim.	ste Anne M. de la ste V	28	
27 lundi.	s. Pantaléon, martyr.	29	☉ N. L.
28 mardi.	s. Nazaire, m.	1	le 28 à 9 h
29 mercredi.	ste. Marthe & s. Laz.	2	37 m. du
30 jeudi.	s. Ignace, de L.	3	soir.
31 vendredi.	s. Germain, Ev. d'Aux.	4	

JUILLET.

Le soleil entre au Lion le 23 à 7 heures 47 min.
du matin.

Dates.	Lever du ☉	Coucher du ☉	Déclin. du ☉	Lever de la D	Coucher de la D
	H. M.	H. M.	D. M.	H. M.	H. M.
1	4 5	7 55	23 9	matin.	soir.
2	4 5	7 55	23 5	7 24	10 8
3	4 5	7 54	23 1	8 46	10 25
4	4 6	7 53	22 56	10 4	10 41
5	4 7	7 53	22 51	11 18	10 55
6	4 7	7 53	22 45	soir.	11 9
7	4 8	7 52	22 39	1 0	11 25
8	4 9	7 51	22 32	2 51	11 46
9	4 9	7 51	22 26	4 2	matin.
10	4 10	7 50	22 18	5 9	0 10
11	4 11	7 49	22 11	6 11	0 42
12	4 11	7 48	22 3	7 5	1 24
13	4 12	7 47	21 55	7 48	2 17
14	4 13	7 46	21 46	8 20	3 19
15	4 14	7 45	21 37	8 47	4 29
16	4 15	7 44	21 27	9 7	5 42
17	4 16	7 43	21 17	9 28	6 58
18	4 17	7 42	21 7	9 38	8 8
19	4 18	7 41	20 57	9 52	9 22
20	4 19	7 40	20 46	10 8	10 37
21	4 20	7 39	20 34	10 25	11 54
22	4 21	7 38	20 25	10 47	soir.
23	4 22	7 37	20 11	11 16	2 39
24	4 23	7 36	19 58	11 55	4 4
25	4 25	7 34	19 46	matin.	5 22
26	4 26	7 33	19 33	0 50	6 24
27	4 27	7 32	19 20	2 3	7 12
28	4 29	7 31	19 6	3 27	7 46
29	4 30	7 29	18 52	4 56	8 10
30	4 31	7 28	18 38	6 19	8 29
31	4 33	7 27	18 23	7 40	8 45

AOUT.

Les jours diminuent de 46 minutes le matin et de
46 minutes le soir.

JOURS de la semaine.	NOMS des Saints.	J. de la ☽	Phases de la ☽
1 samedi.	s. Pierre-ès-liens.	5	
2 8 Dim.	N. D. des Anges.	6	
3 lundi.	Inv. s. Etienne,	7	
4 mardi.	s. Dominique.	8	
5 mercredi.	ste. Paule.	9	☽ P. Q.
6 jeudi.	Transfig. de N. S.	10	le 5 à 5 h.
7 vendredi.	s. Xiste, pap.	11	24 m. du matin.
8 samedi.	s. Gaëtan, conf.	12	
9 9 Dim.	s. Romain, martyr,	13	
10 lundi.	s. Laurent, martyr.	14	
11 mardi.	ste. Suzanne, v. m.	15	
12 mercredi.	ste. Claire, vierge.	16	☽ Pl. L.
13 jeudi.	s. Hippolyte.	17	le 13 à 7 h
14 vendredi.	v. j. ste. Radegonde.	18	25 m. du matin.
15 samedi.	ASSUMPTION.	19	
16 10 Dim.	s. Roch, conf.	20	
17 lundi.	s. Mammès.	21	
18 mardi.	ste. Hélène.	22	
19 mercredi.	s. Louis, évêque.	23	☽ D. Q.
20 jeudi.	s. Bernard, doct.	24	le 20 à 0 h
21 vendredi.	ste. Jeanne.	25	27 m. du soir.
22 samedi.	s. Simphorien.	26	
23 11 Dim.	s. Thimothee.	27	
24 lundi.	s. Barthélemi, apôtre.	28	
25 mardi.	s. Louis, roi de Fr.	29	
26 mercredi.	s. Yrieix.	30	☽ N. L.
27 jeudi.	s. Sulpice.	1	le 27 à 6 h
28 vendredi.	s. Augustin év. et d.	2	53 m. du matin.
29 samedi.	ste. Sabine.	3	
30 12 Dim.	s. Fiacre. ste. Rose, v.	4	
31 lundi.	s. Ovide.	5	

AOUT.

Le soleil entre à la Vierge le 23 à 2 heures 4
min. du soir.

Dates.	Lever du ☉		Coucher du ☉		Déclin du ☉		Lever de la ☽		Coucher de la ☽	
	H.	M.	H.	M.	D.	M.	H.	M.	H.	M.
1	4	34	7	25	18	9		matin.		soir.
2	4	55	7	24	17	53	10	11	9	14
3	4	37	7	22	17	38	11	24	9	30
4	4	38	7	21	17	21		soir.		9 48
5	4	40	7	20	17	6	1	48	10	12
6	4	41	7	18	16	50	2	57	10	42
7	4	43	7	17	16	33	4	2	11	20
8	4	44	7	15	16	17	4	59		matin.
9	4	45	7	14	16	0	5	46	0	7
10	4	47	7	12	15	42	6	21	1	6
11	4	49	7	10	15	25	6	49	2	15
12	4	50	7	9	15	7	7	11	3	27
13	4	52	7	7	14	49	7	29	4	41
14	4	53	7	6	14	30	7	45	5	56
15	4	55	7	4	14	12	8	0	7	11
16	4	56	7	3	13	53	8	15	8	26
17	4	58	7	1	13	34	8	32	9	44
18	5	0	6	59	13	15	8	52	11	3
19	5	1	6	58	12	55	9	17		soir.
20	5	3	6	56	12	36	9	51	1	50
21	5	5	6	54	12	16	10	39	3	7
22	5	6	6	53	11	56	11	45	4	13
23	5	8	6	51	11	36		matin.		5 6
24	5	10	6	49	11	15	1	1	5	44
25	5	12	6	47	10	55	2	24	6	12
26	5	14	6	45	10	34	3	51	6	33
27	5	16	6	43	10	13	5	14	6	50
28	5	18	6	41	9	2	6	33	7	6
29	5	20	6	39	9	31	7	50	7	21
30	5	22	6	38	9	19	9	5	7	36
31	5	23	6	36	8	48	10	18	7	53

SEPTEMBRE.

Les jours diminuent de 52 minutes le matin et de
52 minutes le soir.

JOURS de la semaine	NOMS des Saints.	J. de la ☽	Phases de la ☽
1 mardi	s. Gilles, abbé.	6	
2 mercredi.	s. Etienne, roi.	7	
3 jeudi.	sté. Séraphine.	8	
4 vendredi.	ste. Rosalie, Vierge.	9	☽ P. Q.
5 samedi.	s. Just, év.	10	le 3 à 10 h
6 13 Dim.	s. Cloud, prêtre.	11	47 m. du
7 lundi.	s. Amédée.	12	soir.
8 mardi.	Nativ. de N. D.	13	
9 mercredi.	s. Omer, évêque.	14	
10 jeudi.	s. Nicolas de Tol.	15	
11 vendredi.	s. Hyacinthe.	16	☉ P. L.
12 samedi.	s. Raphaël.	17	le 11 à 7 h
13 24 Dim.	s. Nom de la Vierge.	18	59 m. du
14 lundi.	Exalt. de ste Croix.	19	soir.
15 mardi.	s. Nicodème.	20	
16 mercredi.	4 T. s Cyprien.	21	
17 jeudi.	s. Lambert, évêq.	22	
18 vendredi.	s. Jean-Chrysostôme.	23	☾ D. Q.
19 samedi.	s. Janvier.	24	le 18 à 5 h
20 25 Dim.	ste. Sophie.	25	40 m. du
21 lundi.	s. Mathieu, ap.	26	soir.
22 mardi.	s. Maurice, m.	27	
23 mercredi.	s. Lin, pape.	28	
24 jeudi.	N. D. de la Merc.	29	
25 vendredi.	s. Firmin év. et mart.	1	☉ N. L.
26 samedi.	ste. Justine, martyre.	2	le 25 à 6 h
27 16 Dim.	ss. Côme & Damien.	3	36 mi. du
28 lundi.	s. Wenceslas, duc.	4	soir.
29 mardi.	s. Michel, archange	5	
30 mercredi.	s. Jérôme, docteur.	6	

SEPTEMBRE.

Le soleil entre à la Balance le 23, à 10 heures 38
min. du matin.

Dates.	Lever du ☽		Coucher du ☽		Déclin du ☽		Lever de la ☽		Coucher de la ☽	
	H.	M.	H.	M.	D.	M.	H.	M.	H.	M.
1	5	24	6	55	8	26	11	31	soir.	
2	5	25	6	34	8	4	soir.		8	41
3	5	27	6	32	7	42	1	50	9	15
4	5	29	6	30	7	20	2	49	9	58
5	5	30	6	29	6	58	3	40	10	54
6	5	32	6	27	6	36	4	20	11	59
7	5	34	6	25	6	13	4	50	matin.	
8	5	36	6	23	5	51	5	15	1	9
9	5	37	6	22	5	28	5	35	2	24
10	5	39	6	20	5	6	5	51	3	39
11	5	41	6	18	4	43	6	7	4	54
12	5	42	6	16	4	20	6	22	6	11
13	5	43	6	15	3	57	6	38	7	28
14	5	45	6	13	3	34	6	57	8	49
15	5	46	6	12	3	11	7	21	10	12
16	5	48	6	10	2	48	7	53	11	37
17	5	49	6	9	2	24	8	30	soir.	
18	5	50	6	8	2	1	9	35	2	9
19	5	51	6	7	1	58	10	47	3	3
20	5	52	6	6	1	15	10	47	3	44
21	5	53	6	5	0	51	0	8	4	14
22	5	54	6	5	0	28	1	32	4	37
23	5	55	6	4	0	4	1	53	4	55
24	5	56	6	3	0	18	4	12	5	11
25	5	57	6	2	0	41	5	28	5	25
26	5	58	6	1	1	5	6	45	5	41
27	5	59	6	0	1	27	7	57	5	58
28	6	0	5	59	1	52	9	11	6	17
29	6	1	5	57	2	15	10	24	6	41
30	6	3	5	56	3	38	11	33	7	12

OCTOBRE.

Les jours diminuent de 50 minutes le matin et de
49 minutes le soir.

JOURS de la semaine.	NOMS des Saints.	J. de la ☽	Phases de la ☽
1 jeudi.	s. Remi, Ar. de Reims.	7	
2 vendredi.	ss. Anges Gardiens.	8	
3 samedi.	s. Léger.	9	
4 17 Dim.	s. François d'Assises.	10	☽ P. Q.
5 lundi.	s. Placide.	11	le 3 à 5 h.
6 mardi.	s. Bruno, confesseur.	12	47 m. du
7 mercredi.	s. Marc, pape.	13	soir.
8 jeudi.	stes. Brigitte et Pélag.	14	
9 vendredi.	s. Denis, év. et mart.	15	
10 samedi.	s. François de B.	16	
11 18 Dim.	s. Nicaise, évêq. de R.	17	
12 lundi.	s. Maximilien.	18	☉ P. L.
15 mardi.	s. Gerard.	19	le 1 à 7 h
14 mercredi.	s. Caliste, pape et mart.	20	23 m. du
15 jeudi.	ste Thérèse, Vierge.	21	matin.
16 vendredi.	s. Bertrand.	22	
17 samedi.	s. Carboney, év.	23	
18 29 Dim.	s. Luc, évangéliste.	24	
19 lundi.	s. Pierre d'Alc.	25	☾ D. Q.
20 mardi.	s. Caprais.	26	le 8 à 0 h
21 mercredi.	ste. Ursule.	27	7 min. du
22 jeudi.	s. Astier.	28	matin.
23 vendredi.	s. Scurin.	29	
24 samedi.	s. Martin, abbé.	30	
25 20 Dim.	s. Front, év. s. Crépin	1	
26 lundi.	s. Evariste pap. et mar.	2	☉ N. L.
27 mardi.	ste. Sabine.	3	le 25 à 9 h
28 mercredi.	ss. Simon et Jude, ap.	4	7 m. du
29 jeudi.	s. Narcisse.	5	matin.
30 vendredi.	s. Lucain, mart.	6	
31 samedi.	s. Quentin. V. j.	7	

OCTOBRE.

Le soleil entre au Scorpion le 23 à 6 heures 43
min. du soir.

Dates.	Lever du ☉	Coucher du ☉	Déclin du ☉	Lever de la ☽	Coucher de la ☽
	H. M.	H. M.	D. M.	H. M.	H. M.
1	6 4	5 55	3 2	soir.	soir.
2	6 6	5 55	3 25	1 31	8 45
3	6 8	5 51	3 48	2 16	9 44
4	6 10	5 49	4 12	2 50	10 51
5	6 11	5 48	4 35	3 16	matin.
6	6 13	5 46	4 58	3 38	0 3
7	6 15	5 44	5 21	3 56	1 17
8	6 17	5 42	5 44	4 12	2 31
9	6 19	5 40	6 7	4 27	3 47
10	6 20	5 39	6 30	4 42	5 6
11	6 22	5 37	6 53	5 1	6 26
12	6 24	5 35	7 15	5 23	7 50
13	6 26	5 33	7 38	5 53	9 17
14	6 28	5 31	8 0	6 34	10 42
15	6 29	5 30	8 25	7 28	11 58
16	6 31	5 28	8 45	8 38	soir.
17	6 33	5 26	9 7	9 57	1 45
18	6 34	5 25	9 29	11 19	2 19
19	6 36	5 23	9 51	matin.	2 42
20	6 38	5 21	10 13	0 40	3 1
21	6 40	5 19	10 34	1 57	3 17
22	6 42	5 18	10 56	3 12	3 32
23	6 44	5 16	11 17	4 27	3 47
24	6 45	5 14	11 38	5 42	4 3
25	6 47	5 12	11 59	6 55	4 21
26	6 49	5 10	12 20	7 7	4 43
27	6 50	5 9	12 40	8 8	5 12
28	6 52	5 7	1 3 0	10 14	5 50
29	6 53	5 6	1 3 20	10 22	6 35
30	6 54	5 5	1 3 40	soir.	7 32
31	6 56	5 3	1 4 0	0 47	8 37

NOVEMBRE.

Les jours diminuent de 39 minutes le matin et de
39 minutes le soir.

JOURS de la semaine.	NOMS des Saints.	J. de la ☽	Phases de la ☽.
1 1 <i>Dim.</i>	LA TOUSSAINT.	8	
2 lundi.	Comm. des Trépassés.	9	
3 mardi.	s. Marcell.	10	☽ P. Q.
4 mercredi.	s. Charles Borromée.	11	le 2 à 1 h
5 jeudi.	ste. Bertile.	12	13 m. du
6 vendredi.	s. Léonard.	13	soir.
7 samedi.	s. Achille, ermite.	14	
8 2 <i>Dim.</i>	stes. Reliques.	15	
9 lundi.	s. Mathurin.	16	
10 mardi.	s. Martin, pape et m.	17	☉ P. L.
11 mercredi.	s. Martin, évêque.	18	le 9 à 6 h.
12 jeudi.	s. René.	19	1 m. du
13 vendredi.	s. Hommebon.	20	soir.
14 samedi.	s. Laurent, évêque.	21	
15 3 <i>Dim.</i>	ste. Gertrude.	22	
16 lundi.	s. Edme, év.	23	
17 mardi.	s. Agnan, év.	24	☾ D. Q.
18 mercredi.	s. Odon, solit.	25	le 16 à 9 h
19 jeudi.	ste. Elisabeth.	26	3 m. du
20 vendredi.	s. Félix, pape.	27	matin.
21 samedi.	présent. de N. D.	28	
22 4 <i>Dim.</i>	ste. Cécile, vierge.	29	
23 lundi.	s. Clément, pap. et m.	30	
24 mardi.	s. Jean de la Croix.	1	
25 mercredi.	ste. Catherine.	2	☉ N. L.
26 jeudi.	ste. Delphine.	3	le 24 à 2 h
27 vendredi.	s. Maxime.	4	21 m. du
28 samedi.	ss. Vitalic Agricole.	5	matin.
29 <i>Dim.</i>	<i>P. Avent.</i> s. Saturnin.	6	
30 lundi.	s. André, ap.	7	

NOVEMBRE.

Le soleil entre dans le Sagittaire le 22 à 3 heures
13 min. du soir.

Dates.	Lever du ☉		Coucher du ☉		P. cin du ☉		Lever de la ☽		Coucher de la ☽	
	H.	M.	H.	M.	D.	M.	H.	M.	H.	M.
1	6	58	5	1	14	20	soir.		soir.	
2	7	58	5	0	14	39	1	40	10	57
3	7	1	4	58	14	58	1	58	matin.	
4	7	2	4	57	15	16	2	14	0	10
5	7	4	4	55	15	35	2	30	1	23
6	7	6	4	53	15	53	2	46	2	36
7	7	7	4	52	16	11	3	3	3	54
8	7	9	4	50	16	29	3	24	5	19
9	7	10	4	49	16	49	3	51	6	46
10	7	12	4	47	17	3	4	26	8	15
11	7	14	4	45	17	20	5	17	9	57
12	7	15	4	44	17	57	6	23	10	47
13	7	17	4	42	17	53	7	42	11	59
14	7	18	4	41	18	9	9	6	soir.	
15	7	19	4	40	18	24	10	20	0	46
16	7	21	4	38	18	40	11	48	1	6
17	7	23	4	37	18	55	matin.		1	22
18	7	24	4	35	19	10	1	3	1	38
19	7	25	4	34	19	24	2	17	1	54
20	7	26	4	33	19	38	3	30	2	11
21	7	28	4	32	19	51	4	43	2	28
22	7	29	4	29	20	5	5	55	2	48
23	7	30	4	28	20	17	7	5	3	14
24	7	31	4	27	20	30	8	14	3	48
25	7	33	4	26	20	42	9	14	4	31
26	7	34	4	25	20	54	10	6	5	24
27	7	35	4	24	21	5	10	46	6	26
28	7	36	4	23	21	16	11	18	7	34
29	7	37	4	22	21	26	11	43	8	44
30	7	38	4	21	21	38	0	2	9	54

DÉCEMBRE.

Les jours diminuent de 20 minutes jusqu'au 21,
et croissent de 4 minutes jusqu'au 31.

JOURS de la semaine.	NOMS des Saints.	J. de la ☽	Phases de la ☽
1 mardi.	s. Eloi, évêque.	8	
2 mercredi.	s. François Xavier.	9	
3 jeudi.	s. Fulgence.	10	☉ P. Q.
4 vendredi.	ste. Barbe, v. & m.	11	le 2 à 7 h.
5 samedi.	s. Nicet, év.	12	27 m. du matin.
6 2 Dim.	s. Nicolas, évêque.	13	
7 lundi.	ste. Fare, Vierge.	14	
8 mardi.	Conception de la V.	15	
9 mercredi.	ste. Valerie.	16	
10 jeudi.	ste. Eulalie.	17	☉ P. L.
11 vendredi.	s. Damase, pape.	18	le 9 à 4 h.
12 samedi.	s. Valeri, abbé.	19	26 m. du matin.
13 2 Diman.	ste. Luce, vierge.	20	
14 lundi.	s. Memin.	21	
15 mardi.	s. Adon, év.	22	
16 mercredi.	4 T. ste. Adélaïde.	23	
17 jeudi.	s. Lazare.	24	☾ D. Q.
18 vendredi.	s. Gratien.	25	le 15 à 9 h
19 samedi.	s. Thimoléon.	26	13 m. du soir.
20 3 Dim.	ste. Olympe.	27	
21 Lundi.	s. Thomas, ap.	28	
22 mardi.	s. Honorat.	29	
23 mercredi.	ste. Victoire.	1	
24 jeudi.	s. Delfin. V. j.	2	☉ N. L.
25 vendredi.	NOEL.	3	le 23 à 9 h
26 samedi.	s. Etienne, I. ^{er} mart.	4	3/4 m. du soir.
27 Dimanch.	s. Jean, évangéliste.	5	
28 lundi.	saints Innocens.	6	
29 mardi.	s. Thomas de Cant.	7	
30 mercredi.	ste. Colombe, vierge.	8	
31 jeudi.	s. Silvestre, pape.	9	

DECEMBRE.

Le soleil entre dans le Capricorne le 22 à 3 h.
28 min. du matin.

Dates.	Lever du ☉		Coucher du ☉		Déclin du ☉		Lever de la ☽		Coucher de la ☽	
	H.	M.	H.	M.	D.	M.	H.	M.	H.	M.
1	7	39	4	21	21	46	soir.	11	5	
2	7	40	4	20	21	55	0 35	matin.		
3	7	40	4	19	22	4	0 50	0 18		
4	7	41	4	18	22	13	1 7	1 32		
5	7	41	4	18	22	21	1 24	2 50		
6	7	43	4	17	22	28	1 46	4 12		
7	7	44	4	16	22	35	2 17	5 58		
8	7	45	4	15	22	42	3 0	7 5		
9	7	45	4	15	22	48	3 58	8 24		
10	7	46	4	14	22	54	5 15	9 27		
11	7	46	4	14	22	59	6 42	10 15		
12	7	47	4	13	23	4	8 9	10 46		
13	7	47	4	13	23	9	9 33	11 9		
14	7	48	4	12	23	15	10 52	11 29		
15	7	48	4	12	23	16	matin.	11 45		
16	7	48	4	12	23	19	0 8	soir.		
17	7	48	4	12	23	22	1 21	0 16		
18	7	49	4	11	23	24	2 33	0 33		
19	7	49	4	11	23	25	3 45	0 53		
20	7	49	4	11	23	26	4 56	1 17		
21	7	49	4	11	23	27	0 4	1 48		
22	7	49	4	11	23	27	7 8	2 28		
23	7	49	4	11	23	27	8 2	3 19		
24	7	49	4	11	23	26	8 47	4 19		
25	7	49	4	11	23	25	9 21	5 26		
26	7	48	4	11	23	23	9 47	6 34		
27	7	48	4	12	23	21	10 8	7 44		
28	7	48	4	12	23	19	10 25	8 34		
29	7	48	4	12	23	15	10 40	10 5		
30	7	48	4	13	23	12	10 55	11 16		
31	7	47	4	13	23	8	11 10	11 56		

OBSERVATIONS ABBÉGÉES

Sur le temps propre à semer, planter, greffer chaque espèce d'arbres, et connaissances préliminaires sur les différentes époques des travaux du jardinage et de la culture des terres, eu égard à la température de ce département.

JANVIER.

La végétation étant nulle, on continue les travaux de décembre; on plante et on taille les arbres par un beau temps; on couvre les artichauts, l'oseille; on finit de buter le céleri avec du fumier, de la feuille ou de la bruyère; on fait stratifier dans le sable des amandes et autres noyaux, pour être semés en février suivant; on fume les terres; on sème des pois, des fèves; on nettoie la mousse des arbres par un temps humide.

FÉVRIER.

On coupe, vers le 15, tous les bourgeons qu'on destine à faire des greffes, soit en fente, en couronne, branche de rapport ou écusson à œil poussant, et on les met en terre contre un mur au nord, jusqu'à ce qu'on veuille les employer. On continue la taille des poiriers et pomiers, et, sur la fin du mois, les grosceillers, les fraamboisiers, les abricotiers et les pruniers; par un beau temps, on plante la vigne; on marcotte la plupart des arbres qui se multiplient par cette voie. On fait la plantation d'arbres dans les terres fortes après le 15. On sème des laitues, des choux, des radis en bonne exposition, et on prépare les terres pour les autres graines potagères. On sème, vers le 15, la graine d'aubépine par rayons, qui a été stratifiée 15 mois dans le sable. Vers la fin du mois, on sème en pleine terre la graine d'asperges, d'ognons, de poireau, des fèves, des pois, persil, épinards, choux, laitues; on plante des fraisiers, oseille, et toutes espèces de bordures.

MARS.

On continue les plantations d'arbres dans les terres argileuses; on taille le pêcher, l'abricotier et

les arbres à noyaux toujours avant la floraison; on incise ceux dont les tiges sont maigres, et on doit observer de ne jamais bêcher un arbre en fleur.

On sème dans les premiers jours des graines et noyaux d'arbres, particulièrement d'arbres verts; on sème toutes sortes de graines potagères; on découvre à demi les artichauts; on plante les pattes d'asperges.

Vers le 12, on greffe en fente et à branche de rapport le poirier, le pommier, le prunier, le noyer, le cerisier, le châtaignier et la vigne: il faut saisir le premier mouvement de la sève pour greffer à propos, et toujours par un beau soleil.

Dans les premiers jours, plantez les bulbes d'échalottes, et ne les plantez qu'à fleur de terre, ayant attention de les déchausser en les sarclant.

AVRIL.

On sème toutes les graines potagères et à fleurs; on finit de découvrir les artichauts; on les œilletonne pour faire de nouvelles plantations; on repique des laitues, des choux; on plante des fraisiers; on sème en pleine terre les melons, concombres, citronilles, giraumont et tomates.

Vers le 10 avril, on greffe en écusson, à œil poussant, le cerisier et l'ormeau à larges feuilles: on commence à semer le maïs. Vers le 15, on greffe en couronne les gros pommiers et poiriers; on greffe en flûte le châtaignier, le noyer, le figuier et l'olivier; on marcotte les arbres délicats et on taille ceux qui sont fougueux; on plante les arbres verts toujours en pleine sève; on sort de la serre les orangers et autres plantes; on sème les premiers haricots, les millets, et on finit de semer les maïs. Dans les derniers jours et dans les premiers du mois suivant, on sème les choux-fleurs à l'exposition du nord, ainsi que les brocolis: semés à cette époque, ils ne montent pas.

MAY.

On sème les choux-fleurs tendres pour l'automne, des haricots de toutes espèces, des laitues, la pers-

seuse, l'italie, la laitue-chou ou batavia verte, pour l'été. On commence à récolter les petits pois. On fait la première tonture des palissades de charnille, aubépine, hais, etc.

C'est dans les dix premiers jours de ce mois qu'on fait l'incision circulaire aux arbres fongueux qui ne peuvent pas se mettre à fruit : cette incision est un anneau d'environ trois lignes de largeur d'écorce de la tige d'un arbre ou d'une branche gourmande : pour cela, on fait deux sections horizontales et une verticale pour ouvrir et enlever l'anneau. Cette opération intercepte le retour vers la racine de la sève descendante : cette sève arrêtée s'évapore, perd de son aqueosité, se mûrit et tourne au profit de la fructification, moyen infailible de mettre à fruit les arbres les plus fongueux. On arque ou courbe les branches.

On ébourgeonne les arbres et la vigne ; on pince, on tord les bourgeons trop fongueux ou gourmands ; on étête les fèves. On récolte des pois, des fraises, des cerises, des artichauts et des fèves. On sème des laitues, des chicorées, des pois et des haricots suisses pour en avoir dans l'arrière-saison et pour faire sécher en vert.

JUIN.

On récolte des groseilles, des framboises et toutes sortes de légumes et fruits. On greffe en écusson, à la pousse, le cerisier ; on repique les choux pour l'hiver ; on met en place les choux-fleurs ; sur la fin du mois on commence à récolter les graines potagères ; on bine et on sarcle toutes les plantes. On lève les ognons et bulbes ou griffes de fleurs ; on marcotte les ceillels et la vigne ; on l'attache et on l'ébourgeonne pour la seconde fois ; on fait la seconde tonture des palissades ; on plante les fleurs d'automne ; on moissonne les orges ; on greffe à l'écusson, la pointe en haut, l'oranger ; on sème des haricots suisses, pois-michaux, carottes, panais, chicorées, laitues, radis, raves et autres fournitures de salade ; on plante le céleri ; on bine les vignes et les maïs.

JUILLET.

On greffe à œil dormant le cerisier, le prunier, l'abricottier, le rosier du Bengale et autres, sur sauvageons ; on finit de planter les fleurs d'automne. On greffe, depuis le 10 jusqu'à la fin, les pommier-nains, les francs, les poiriers et coignassiers, les épines, etc. On commence à récolter les premières poires d'été ; il est avantageux de les cueillir un peu vertes, pour les empêcher de mollir.

On moissonne les seigles et les fromens ; on a en abondance toutes sortes de fruits ; on récolte les premières pêches et des abricots ; on ravale les branches gourmandes à deux yeux. On arrose les arbres plantés de l'année, ou couvre la terre, autour du pied, de fumier long, pour les garantir de la chaleur. On laboure les terres vides, on sarcle, on bine, on recueille des graines, on palisse et on finit la tonture des palissades.

AOUT.

On sème des épinards, chicorées, choux, carottes, laitues, pour le printemps.

Ce mois fournit abondamment toute espèce de fruits et de légumes. On finit de récolter les fromens, on commence à jouir des raisins de la Madelaine et chasselas ; on greffe à l'écusson, à œil dormant, le poirier, le pommier ; sur la fin du mois, on greffe le pêcher, l'amandier, le sorbier, le néflier ; on greffe encore le poirier et le pommier à branches de rapport : ce genre de greffe, peu connu, présente le double avantage de rapporter sur un arbre une branche qui lui manque, soit au corps, soit aux branches, quoique la greffe ait perdu sa sève. Voilà le procédé :

On taille un bout ou autre partie d'un bourgeon de l'année, en cure-dents, sur la longueur de 3 à 4 centimètres ; on rabat à 3 ou 4 yeux au-dessus de la partie taillée, puis on incise l'arbre en T, comme pour la greffe à l'écusson, et on insinue entre l'écorce et le bois cette partie ainsi taillée ; on l'assujettit bien avec un jonc ou fil de laine, et on recou-

vre la plaie avec l'onguent de Saint-Fiacre. On laboure les terres, on sème les raves.

SEPTEMBRE.

On continue les travaux du mois précédent ; on sème des radis noirs, des épinards, des laitues, des carottes courtes pour le printemps. On plante le céleri en fosse ; on lie les cardons d'Espagne, les chicorées ; on sème des radis de toutes les espèces pour graine : lorsqu'ils ont acquis la grosseur d'une noix, on choisit tous ceux qui sont le moins dégénérés, on sépare chaque espèce ou variété, on fait un sillon dans un endroit un peu abrité, et on les enterre au-dessus du collet ; on les couvre de feuilles pendant les fortes gelées, ayant l'attention d'éloigner chaque variété ; sans cette précaution, vos petites raves, ainsi que toutes les plantes qui sont de la même famille, dégénèrent : c'est ce manque de soin de nos jardiniers qui nous oblige à avoir recours à la capitale, pour nous procurer de bonnes graines.

On sème des oignons, des épinards ; on écosonne encore les jeunes amandiers, pruniers et abricotiers. On attache les vignes ; on les essaille pour faire mieux mûrir les raisins qui sont abondans ; on pré-mature, par un beau temps, ceux qu'on veut conserver. Les paletteries sont émaillées de fleurs ; c'est l'époque de la maturité des plus succulentes poires. On sème les seigles et les vers pour les bestiaux.

OCTOBRE.

Les vendanges se font ordinairement dans les dix premiers jours, et se prolongent jusqu'à la fin dans les pays de vins blancs. On fait la récolte des fruits vers le 15 ; on récolte les maïs. On commence à semer les fromens. Dans les premiers jours on fait la récolte des noix et des châtaignes ; on rentre les oranges et les plantes de serre. Vers le 15, on met en terre les oignons de fleurs ; on sème l'ail ; on plante les oignons pour grains. On laboure les terres à mesure qu'elles sont à vide ; on fait, depuis septembre, les trous des arbres qu'on veut planter : on doit sé-

parer chaque couche de terre de différente qualité. On décuve les vins ; qu'on laisse fermenter en général de 15 à 20 jours ; on recueille les fruits d'hiver, avec attention de ne pas les prématurer. On arrache les pommes-de-terre et on les met à l'abri des froids, dans une fosse pratiquée dans les bâtimens. Dans les derniers jours, on met en serre les navets, carottes, cardons, raves, citrouilles et choux-fleurs.

NOVEMBRE.

On éprouve les premières gelées ordinairement dans les premiers jours. On ramasse les baies d'aulépine, qu'on met par couche dans un trou, en pleine terre, pendant 15 mois, et on les sème sur couche, par rayons, en février de la seconde année. Vers le 11, on sème les petits pois aux abris des murs. Aussitôt la chute des feuilles, on plante toutes sortes d'arbres dans les terres légères : on fait des trous d'un mètre à un mètre et demi de largeur, sur environ six décimètres de profondeur ; ne rafraîchissez à la serpette que les racines endommagées, et toujours en dessous ; n'entrez pas la griffe ; mettez, le plus que vous pourriez, la terre sèche sur les racines, sans la buter avec le pied : n'employez jamais de fumier. Si vos arbres ont souffert de la gelée, faites-les tremper 24 heures dans l'eau. Si vous plantez en mars, butez la terre avec un seau d'eau. Coupez les tiges des asperges, sarcliez-les et couvrez-les de fumier long. Taillez les arbres faibles aussitôt la chute des feuilles. On sème ordinairement les semailles du froment. On sèche les châtaignes.

DÉCEMBRE.

La végétation étant nulle, on continue à planter et tailler par un beau temps ; on fait les huiles, on ramasse des fumiers, on coupe les bois de chauffage, on fait ou nettoie les fossés. On plante des paties de renoucles dans des endroits abrités, et on les préserve des ploies. On ne doit jamais travailler la terre gelée.

Chronologie des Rois de France.

	roi en	reg.	mort
	an.	de	de
		l'age	de
<i>Première race, dite des Mérovingiens.</i>	roi en	reg.	mort
1 PHARAMOND.....	420	8	20
2 Clodion, <i>le Chevelu</i>	428	»	20
3 Mérovée.....	448	»	10
4 Childéric I.....	458	21	24
5 Clovis I, <i>le Grand</i>	481	15	30
6 Childebert I.....	511	13	47
7 Clotaire I, <i>de Soissons</i>	558	51	13
8 Chébert ou Caribert.....	561	42	6
9 Chilpéric I.....	567	»	17
10 Clotaire II, <i>le Grand</i>	584	1	44
11 Dagobert.....	628	16	10
12 Clovis II.....	638	5	18
13 Clotaire III.....	656	4	14
14 Childéric II.....	670	19	4
15 Thierry I.....	674	22	17
16 Clovis III.....	691	9	5
17 Childebert II, <i>le Juste</i>	695	11	16
18 Dagobert III.....	711	11	4
19 Clotaire IV.....	715	»	1
20 Chilpéric II, <i>ou Daniel</i>	716	»	4
21 Thierry II, <i>de Celles</i>	720	»	17
<i>Interrègne de 6 ans.</i>			
22 Childéric III, <i>l'Idiot</i>	743	9	9
<i>II^e Race. — Carlovingiens.</i>			
23 Pepin, <i>le Bref</i>	752	37	16
24 Charlemagne, <i>le Grand</i>	768	28	46
25 Louis I, <i>le Débonnaire</i>	814	36	26
26 Charles I, <i>le Chauve</i>	840	17	37
27 Louis II, <i>le Bègue</i>	877	31	2
28 Louis III et Carloman.....	879	»	5
29 Charles II, <i>le Gros</i>	884	»	4
30 Eudes.....	888	30	10
31 Charles III, <i>le Simple</i>	898	»	25
32 Raoul, <i>duc de Bourg</i>	923	»	13
33 Louis IV, <i>d'Outremer</i>	936	20	18
34 Lothaire.....	954	15	32
35 Louis V, <i>le Fainéant</i>	986	20	1

III^e Race. — Capétiens.

	roi en	ag.	ré.	m.
36 Hugues Capet.....	987	45	10	55
37 Robert, <i>le Pieux</i>	996	25	35	60
38 Henri I.....	1031	27	29	56
39 Philippe I.....	1060	9	48	57
40 Louis VI, <i>le Gros</i>	1108	27	29	56
41 Louis VII, <i>le Jeune</i>	1137	17	43	60
42 Philippe II, <i>Auguste</i>	1180	15	43	58
43 Louis VIII, <i>Cœur de Lion</i>	1223	36	3	39
44 Louis IX, <i>Saint</i>	1226	12	44	56
45 Philippe III, <i>le Hardi</i>	1270	25	15	40
46 Philippe IV, <i>le Bel</i>	1285	17	20	46
47 Louis X, <i>Hutin</i>	1314	23	2	25
48 Philippe V, <i>le Long</i>	1316	23	5	28
49 Charles IV, <i>le Bel</i>	1322	27	6	33
<i>Branche des Valois.</i>				
50 Philippe VI, <i>le Fortuné</i>	1328	3	22	57
51 Jean, <i>dit le Bon</i>	1350	30	14	44
52 Charles V, <i>le Sage</i>	1464	28	16	44
53 Charles VI, <i>le Bien-Aimé</i>	1380	12	42	51
54 Charles VII, <i>le Victorieux</i>	1422	19	39	58
55 Louis XI, <i>le Prudent</i>	1461	38	22	60
56 Charles VIII, <i>l'Affable</i>	1483	13	14	27
57 Louis XII, <i>Père du peuple</i>	1498	36	17	53
58 François I, <i>Protect. des lettres</i> ..	1515	21	32	53
59 Henri II.....	1547	29	12	41
60 François II.....	1559	16	1	17
61 Charles IX.....	1560	10	14	24
62 Henri III.....	1574	23	15	38
<i>Branche des Bourbons.</i>				
63 Henri IV, <i>le Grand</i>	1589	36	21	57
64 Louis XIII, <i>le Juste</i>	1610	9	33	42
65 Louis XIV, <i>le Grand</i>	1643	5	72	77
66 Louis XV, <i>Bien-Aimé</i>	1715	5	59	64
67 Louis XVI.....	1774	20	19	39
<i>Républ. Franc., de 1793 à 1804.</i>				
Napoléon, <i>le Grand</i>	1804	35	10	57
68 Louis XVIII, <i>le Désiré</i>	1814	59	10	69
69 Charles X.....	1824	67	6	79

Famille Royale de France.

LOUIS-PHILIPPE I.^{er}, roi des Français, le 8 août 1830, né le 6 octobre 1773, marié le 25 novembre 1809, à

Marie-Amélie de Sicile, née le 26 avril 1782, reine de France. De ce mariage :

Ferdinand-Philippe d'Orléans, prince royal, duc d'Orléans, né à Palerme le 3 septembre 1810, marié le 3 mai 1837, à *Hélène de Mecklembourg-Schwérin*, né le 24 janvier 1814; de ce mariage, *Louis-Philippe-Albert d'Orléans*, comte de Paris, né à Paris le 24 août 1838.

Louise-Marie-Tréèse-Charlotte d'Orléans, reine des Belges, née le 3 avril 1812.

Louis-Charles-Philippe-Raphaël, duc de Nemours, né le 25 octobre 1814.

Marie-Clémentine C. L. C. (Mademoiselle de Beaujolais), née le 3 juin 1817.

Le prince de Joinville, né le 14 août 1818.

Henri-Eugène-Philippe-Louis d'Orléans, duc d'Anmale, né le 16 janvier 1822.

Antoine-Philippe-Louis d'Orléans, duc de Montpensier, né à Neuilly, le 31 juillet 1824.

Louise-Marie-Adélaïde-Eugénie, sœur de S. M. Philippe I.^{er}, née le 23 août 1777.

Maison du Roi.

Aides-de-camp en cour, MM.

Le baron Athalm.	Le baron Gourgand.
Le vic. de Rumigny.	Heymès.
Le c. France d'Houdetot.	Le baron Jacob.
Le baron Berthois.	Le baron Delort.
J. de Larochevoucauld	Le c. Alex. de Laborde.
Le duc de Choiseuil.	Le comte Durosnel.
Le baron Dumas.	

Aides-de camp honoraires.

M. le vicomte de Rohan Chabot et M. de la Treyte.

Ecuyers-commandant.

M. le marquis de Strada et M. le baron de Préjean.

Intendant des domaines.

M. Olivier de Créate.

Intendant-général de la liste civile.

M. le comte de Bondy, pair de France.

Conservateur des forêts.

M. le baron de Sahune.

Maison de la Reine.

Aumônier.

M. l'abbé Guillon, en cour.

Dame d'honneur.

Madame la marquise de Dolomieu.

Dames pour accompagner.

Mesdames la marquise de Du Roure.
la marquise de Chantérac.
la comtesse C. de Ste.-Aldégonde.
la comtesse de Mollien.
la comtesse de Bondy.
la marquise de Marnier.

Chevalier d'honneur.

M. le comte Anatole de Montesquieu.

Secrétaire du cabinet.

M. Borel de Brétizel, en cour.

Faculté.

MM. Antivy, Marc, Pasquier, père, médecins.
Pasquier, fils, chirurgien.
Bousquet et Le Maire, chirurgiens-dentistes.

Chancellerie de France.

M. Pasquier, chancelier de France et de l'ordre du Saint-Esprit.

Ministres.

M. le maréchal duc de Dalmatie, *président du conseil des ministres.*

JUSTICE. — CULTES.

M. Teste, garde-des-sceaux.

Attributions. L'organisation et la surveillance de toutes les parties de l'ordre judiciaire, l'organisation et le régime du Notariat, les ordres et instructions à transmettre aux Cours royales et aux Tribunaux pour l'exécution des lois et réglemens, la correspondance habituelle avec les procureurs-généraux, etc. La présentation des sujets les plus dignes d'être promus aux archevêchés, évêchés, etc. Dépenses du clergé, des cultes protestans et israélites, édifices diocésains, etc. Correspondance relative aux cultes publics, etc.

Affaires Etrangères.

M. le maréchal duc de Dalmatie.

Attributions. La correspondance avec les puissances étrangères, le maintien et l'exécution des traités et conventions politiques et de commerce.

Intérieur.

M. le comte Duchâtel.

Attributions. Personnel des préfets, sous-préfets, conseillers de préfecture, des maires et adjoints et autres fonctionnaires administratifs. Exécution des lois sur les élections. Organisation et administration des gardes nationales. Service de la gendarmerie, de la garde municipale, etc. Police générale du royaume. Administration des télégraphes. Application des réglemens relatifs à l'imprimerie et à

la librairie. Administration générale des départemens, des communes, des hospices et établissemens de bienfaisance.

Guerre.

M. le lieutenant-général Schœncker.

Attributions. Le génie, l'artillerie, les mouvemens et la police militaires, les poudres et salpêtres; les vivres, le casernement, les hôpitaux, l'habillement, les étapes, les fourrages, les intendans militaires.

Marine et Colonies.

M. l'amiral Duperré, pair.

Attributions. Les ports et arsenaux, le mouvement des armées navales, les approvisionnemens, les prises, la construction et l'armement des vaisseaux, la correspondance avec les préfets maritimes et les commissaires des relations commerciales dans les colonies, les établissemens et comptoirs français en Asie et en Afrique; le conseil des prises.

Finances.

M. Hippolyte Passy.

Attributions. Les contributions, la caisse d'amortissement, les postes, la loterie, les monnaies, les forêts royales, et tous les établissemens qui donnent un produit au trésor; les caisses, la recette, la dépense, la dette publique, les pensions, la comptabilité centrale, le versement des fonds et revenus publics de toute nature dans la caisse du trésor public.

Instruction publique.

M. Villemain.

Attributions. Les affaires concernant l'instruction publique. Les dépenses des collèges royaux et des bourses royales. Les fonctions de grand maître de l'université, à l'exception de celles relatives aux facultés de théologie protestante.

M. Kilian, *directeur-général de l'instr. publique.*

Agriculture et Commerce.

M. Cuvin-Gridaine, *ministre secrétaire-d'état.*

Atributions. Application des lois de douanes. Protection du commerce français à l'étranger. Délivrance des brevets d'invention. Autorisation et statuts des sociétés anonymes, des compagnies d'assurance, des caisses d'épargne. Foires et marchés. Nomination des agens de change et courtiers des départemens. Poids et mesures. Encouragemens au commerce, à l'industrie et à l'agriculture. Secours pour grêle et incendie, etc., etc.

Travaux publics.

M. Dufaure, *ministre secrétaire-d'état.*

Atributions Direction des travaux publics, ponts et chaussées, mines, monumens publics, bâtimens civils. Administration des beaux arts et des théâtres. Conservation des archives du royaume.

Conseil-d'état.

Quand le Roi ne juge pas à propos de faire délibérer ce conseil en sa présence, il est présidé par le ministre de l'instruction publique et des cultes. Le conseil-d'état se compose des ministres secrétaires-d'état, de tous les conseillers-d'état et maîtres des requêtes ordinaires. Le conseil-d'état est divisé en cinq comités; savoir: du contentieux, de législation, des finances, de l'intérieur, du commerce et des manufactures. Les jugemens rendus par ces différens comités, en forme d'arrêts, ne sont définitifs qu'après avoir été soumis au Roi en conseil-d'état.

Conseil des Ministres.

Ce Conseil ne délibère qu'en présence du Roi. Il se compose des princes de la famille royale, du

chancelier de France, des ministres secrétaires-d'état, des ministres et des conseillers-d'état qu'il plaît à S. M. de faire appeler pour chaque séance.

Directeurs-généraux d'administrations publiques.*Ponts-et-Chaussées et Mines.*

M. Legrand, *directeur-général*, rue des Saints-Pères, n.º 24.

Archives du Royaume.

M. le chev. Daunou, *député, garde général*, hôtel Soubise.

Contributions indirectes.

M. Boursy, *maître des requêtes, directeur-général*, rue Monthabor, n.º 15.

Poudres et salpêtres de France.

M. le comte Vallée, *pair, directeur-général*, à l'Arsenal.

Postes.

M. Conte, *directeur-général*, hôtel des Postes.

Euregistrement, Domaines et Forêts.

M. Calmon, *député, directeur-général*, rue de Castiglione.

Douanes et Sels.

M. Gréterin, *député, directeur-général*, rue Monthabor, n.º 29.

Forêts.

M. Legrand, de l'Oise, *directeur-général*, rue Neuve-du-Luxembourg, n.º 2 ter.

Tubacs.

M. Pasquier, *directeur-général*, rue Neuve-du-Luxembourg, n.º 2.

Monnaies.

M. le comte de Sussy, *pair de France, président de la commission*, quai Conti, n.º 11.

Caisse d'amortissement.

M. Jules Pasquier, maître des requêtes, directeur-général, à l'Oratoire.

Chambre des Pairs de France.

La chambre des pairs est une portion essentielle de la puissance législative. Elle est convoquée par le Roi en même temps que la chambre des députés des départemens. La session de l'une commence en même temps que celle de l'autre. La nomination des pairs appartient au Roi, dans les limites tracées par la loi. Ils ont entrée dans la chambre à 25 ans, et voix délibérative à 30 ans seulement. Elle connaît des crimes de haute trahison et des attentats à la sûreté de l'Etat, qui seront définis par la loi.

LES MEMBRES DE LA FAMILLE ROYALE.

LES PRINCES DU SANG.

M. le baron PASQUIER, *président*

M. le baron SÉQUIER, *vice-président*.

Messieurs

le comte Abrial.
le v. d'Abancourt.
d'Albuféra.
le marq. d'Aligre.
le comte d'Alton-Shée.
le c. d'Ambrogéac.
le marq. d'Andigné de la Blanchaye.
le c. d'Anthouard.
le m. d'Arragon.
— d'Aramon.
le comte d'Argout.
le h. Athalin.
le c. d'Astorg.
Aubert.

le c. d'Aubusson de Lafeuillade.
Aubernon
d'Andenarde.
le m. d'Andiffret.
le m. d'Aux-Lally.
le b. Aymard.
le h. de Barante.
Barthe.
le marq. de Barthélemy.
le c. Bastard d'Estang.
le h. Baudrand.
le duc de Beaumont.
le prince de Beauveau.
le comte Becker.
le m. de Belbeuf.

Messieurs

le m. de Bellemarre.
le maré. duc de Bellune.
le c. Raym. de Béranger.
— Béranger.
Béranger (de la Drôme).
le bar. Berthezène.
Bertin de Vaux.
Bessières.
Besson.
le b. Bignon.
le marq. de Biron.
le marq. de Boisgelin.
le c. de Boissy-d'Anglas.
le m. Boissy du Coudray.
Oct. Boissy.
le comte Bondy.
le c. Bonnet.
le c. Bordessoult.
le lieut.-général Borelli.
le comte Bourcke.
Bourdeau.
Boyer.
Bresson.
le duc de Brancas.
le b. Brayer.
le c. de Breteuil.
le marq. de Brezé.
le h. Brigode.
le duc de Brissac.
le duc de Broglie.
Brun de Villaret.
le d. de Cadore.
le l.-g. comte Caffarelli.
de Cambacérés.
le m. de Cambis d'Orson.
Canson.
le d. de Caraman.
le h. de Castellane.

le duc de Castries.
le v. de Caux.
le l.-g. Cavaignac.
le c. du Cayla.
le c. Cessac.
le c. de Chabrillan.
le v. Chabot.
le m. de Chanaleilles.
Chevandier.
le c. de Choiseuil-Gouffier.
le c. de Cholet.
le c. Claparède.
le duc de Coigny.
le c. Ed. Colbert.
le c. Compans.
le m. duc de Conéglano.
le c. Corbineau.
le m. de Cordoue.
Cordier.
le c. de Courtarvel-Pezé.
Cousin Victor.
le duc de Crillon.
le m. de Crillon.
le c. Curial.
le duc de Dalmatie.
le m. de Dampierre.
le b. Darrivie.
le c. Darn.
le h. Daunant.
Daunou.
le h. J.-Ch. Davillier.
le c. Davoust.
le duc Decazes.
Deforest de Quartdeville.
le c. Dejean.
le b. Dëlort.
le l.-g. Despans-Gubières.
— Desroys.
— Saint-Didier.

<i>Messieurs</i>	le m. de Grouchy.
Devaisne.	de Guéhencuc.
le v. Dode de la Brunerie.	le c. Guillemint.
le vic. G. Dubouchage.	Halgan.
le bar. Dubreton.	le c. d'Harcourt.
le c. Duchatel.	le c. Harispe.
Duperré.	le comte d'Haubersaert.
le b. Dupin (Charles).	le c. d'Haussonville.
Duport-Delporte.	le c. Herwin de Nevèle.
le c. Duronnel.	le c. c. Heudelet.
le c. Dutaillys.	le vic. d'Houdetot.
Duval Maurice.	Humblot Comté.
le prince d'Eckmul.	Humann.
le c. Emmery.	le duc d'Istrie.
le vice-amiral c. Emériau	Jacob.
le l.-g. comte d'Erton.	Jacqueminot.
le m. d'Escayrac de Lau-	le b. Jacquinot.
ture.	le marq. de Jaucourt.
Etienne.	De Jessaint.
le l.-g. c. Excelmans.	Jurien-Lagravière.
le l.-g. c. Flahaut.	Kératry.
Félix Faure.	le c. Klein.
le d. de Fézenzac.	le c. Labriffe.
b. Fentrier.	le d. de Laforce.
b. Fréreau.	le c. Laforest.
le b. Fréville.	le c. Lagrange.
de Gasparin.	le marq. de La Guiche.
Gauthier.	le m. de Lamoignon.
Gay-Lussac.	de Lapinsonnière.
le c. de Gazan.	le marq. de Laplace.
le b. de Gérando.	Laplagne-Barris.
le c. de Germiny.	Lariboissière.
le c. Gilbert de Voisins.	le m. de la Moussaye.
le m. c. Gérard.	le c. Lanjuinais.
Girod de l'Ain.	le c. de La Roche-Aimon.
led. de Gram.-Caderousse.	le c. de Larochehoucalt.
le c. Gramont-d'Astorg.	le d. de Larochehoucalt.
le c. de Grefulle.	le c. de Larochehoucalt.
le b. Grénier.	le baron de Lascours.

<i>Messieurs</i>	le b. O. Neigre.
le d. de Latremonille.	le duc de Noailles.
le c. Lauriston	le comte de Noé.
le c. de La Villegontier.	Odier.
Lebrun.	le c. Ornauo.
Ledru des Essarts.	le l.-g. comte Pajol.
le c. Lemercier.	le m. de Pange.
Lepotevin.	Patulle.
le b. Lezay-Marnezia.	le c. Pelet de la Lozère.
le b. Lombard.	le b. Pelet (de la Lozère).
le marq. de Louvois.	le v. de Perneti.
le m. de Lusignan.	le duc de Périgord.
Maillard.	le c. Perregaux.
le marq. Maison.	Persil.
le b. Malaret.	Périer (Camille).
le b. Mallouët.	le b. Petit.
le b. de Mareuil.	le duc de Plaisance.
le c. Marchand.	Poisson.
le b. de Marogues.	le c. de Pontécoulant.
le duc de Massa.	le bar. Portal.
le marq. de Mathan.	le c. Portalis.
Mérilhon.	le duc de Praslin.
le lieutenant-général. Merlin.	le c. de Preissac.
le c. Mollé.	le v. de Prével.
le c. mar. Molitor.	le b. de Prony.
-- Mollien.	le c. Gaspard de Puyseg.
-- de Montheadon.	le c. de Rambuteau.
le c. de Montalembert.	le c. Rampon.
le comte de Montalivet.	le mar. duc de Reggio.
le d. de Montcibello.	le c. Reille.
le duc de Montmorency.	le c. de Reinach.
le c. Montguyon.	le c. Ricard.
le c. de Monthion.	le c. de Richebourg.
le vic. Morel de Vindé.	le duc de Richelieu.
le duc de Mortemart.	le b. Robault de Fleury.
le b. Mortier.	le l.-g. vic. Rognat.
le c. de Mosbourg.	le c. de Rochambeau.
le baron Mounier.	le l.-g. c. Roguet.
le marq. de Mun.	de Rosamel.

Messieurs

Rossi.
 Rouillé de Fontaine.
 le b. Roussin.
 le c. Roy.
 le c. de Rumigny.
 le duc de Sabran.
 le v. de Saint-Aignan.
 le d. de Saint-Aulaire.
 le c. de St.-Crieg.
 le c. de St.-Cyr-Nugues.
 le c. de Saint-Hermine.
 le comte de St.-Priest.
 le marquis de St.-Simon.
 le d. de Saulx-Tavaanes.
 le b. de Schonen.
 le v. de Schramm.
 le v. Tiburce Sébastiani.
 le baron Séguier.
 le c. de Ségur.
 le c. Philippe de Ségur.
 le vic. de Lamoignon.
 le c. H. de Sesmaisons.
 Sécurier.
 le comte Siméon.
 le v. Siméon.
 le comte de Sparre.
 le marg. de Talaru.

-- de Talhouet.
 le maréc. duc de Tarente.
 l'arbé de Vauxclairs.
 le comte de Tascher.
 le b. Teste.
 le b. Thénard.
 le v. Tirlet.
 Tripier
 le comte Truguet.
 le comte de Turenne.
 le c. Turgot.
 le d. de Valentiniois.
 le c. Vallée.
 le b. de Vandœuvre.
 le comte de Vaubois.
 — de Vaudreuil.
 de Vendeur.
 le m. Olivier de Vérac.
 le c. Veruhell.
 Viennet.
 Villemain.
 le v. Villers du Terrage.
 le c. de Vaugué.
 le b. Voiroi.
 le b. Voysin de Gartempe.
 le prince de Wagram.
 le b. Zaugiacomii.

M. Cauchy, *archiviste.*
 M. de la Chauvinière, *adjoint.*

Chambre des Députés.

La chambre des députés est composée des députés élus par les collèges électoraux, dont l'organisation est déterminée par les lois. Aucun député ne peut

être admis dans la chambre s'il n'est âgé de 30 ans et s'il ne paie une contribution directe de 500 fr. Le président de ladite chambre est nommé par elle. Les séances de la chambre sont publiques ; mais la demande de cinq membres suffit pour qu'elle se forme en comité secret. — Le nombre des députés est de 430.

Députés de la Dordogne.

MM.	Durand de Corbiac.	De Bellemes.
De Marcillac.	De Garraube.	De Malleville.
Bugeaud.	Dusôlier.	

Cour de Cassation.

Cette Cour est seule pour tout le royaume. Elle est composée d'un premier président, de trois présidens, et de quarante-huit conseillers nommés par le Roi. Elle a près d'elle un procureur du roi et six avocats-généraux. Cette Cour est divisée en trois sections ; savoir : section des requêtes, section civile, section criminelle.

M. le c. Portalis, *pair de France, premier présid.*
 M. Dupin, *ainé, procureur général du roi.*
 M. Laporte, *greffier en chef.*

Cour des Comptes.

Cette Cour prend rang immédiatement après la Cour de cassation. Elle se compose d'un premier président, de trois présidens, d'un procureur-général du roi, de dix-huit maîtres des comptes et de quatre-vingts référendaires.

M. Siméon, *premier président.*
 M. de Schonen, *procur. du roi.*
 M. de la Salle, *greff. en chef.*

Banque de France.

La Banque de France a le privilège d'émettre seule des billets payables au porteur et à vue. Elle a ce privilège pour quarante ans, à partir du 25 septembre 1803. Elle établit des comptoirs d'es-compte dans les villes des départemens où les besoins du commerce en font sentir la nécessité. Il y a un comptoir d'escompte dans chacune des villes de Lyon, de Rouen et de Lille.

M. Odier, *censeur de la banque.*

M. Cottier, *régent.*

M. Audibert, *père, secrétaire.*

Caisse d'amortissement.

La caisse d'amortissement est en même temps caisse de dépôt et de consignation.

M. Jules Pasquier, *directeur général.*

M. Gravier, *caissier.*

Maréchaux de France.

Leurs Excellences MM.

- le duc de Conégliono (Moncey).
- le duc de Dalmatie (Soult), *pair.*
- le duc de Bellune (Victor), *pair.*
- le duc de Reggio (Oudinot), *pair, ministre-d'état.*
- le duc de Tarente (Macdonald), *pair.*
- le comte Molitor, *pair.*
- le marquis Maison, *pair.*
- le comte Gérard.
- le comte Clauzel.
- le marquis de Grouchy.
- le lieutenant-général Vallée.

Emplacement des Quartiers-généraux des 21 divisions militaires du royaume de France.

- 1.^{re} Paris..... le c. Pajol, lieutenant-gén.
- 2.^e Châlons..... le c. d'Alton, lieutenant-gén.
- 3.^e Metz..... le b. Achard, lieutenant-gén.
- 4.^e Tours..... le c. Ornano, l.-gén.
- 5.^e Strasbourg.. le baron Buchet, lieutenant-gén.
- 6.^e Besançon... le b. Jaunin, lieutenant-gén.
- 7.^e Grenoble.... le baron Aymard, lieutenant-gén.
- 8.^e Marseille... le v. Tib. Sébastiani, lieutenant-gén.
- 9.^e Montpellier. le c. Piné, lieutenant-gén.
- 10.^e Toulouse... le baron Durieu, lieutenant-gén.
- 11.^e Bordeaux.... le vic. Pelleport, lieutenant-gén.
- 12.^e Nantes..... le c. Drouet-d'Erlon, lieutenant-g.
- 13.^e Rennes..... le b. Alp. de Colbert, lieutenant-g.
- 14.^e Rouen..... le baron Teste, lieutenant-gén.
- 15.^e Bourges..... le baron Woïrol, lieutenant-gén.
- 16.^e Lille..... le baron de Corbincau, l.-g.
- 17.^e Bastia (Corse) le b. Desmichels, lieutenant-gén.
- 18.^e Dijon..... le baron Merlin, l.-gén.
- 19.^e Lyon..... le b. Brun de Villeret, l.-g.
- 20.^e Bayonne.... le comte Harispe, lieutenant-gén.
- 21.^e Perpignan... le comte de Castellanes, lieutenant-g.

Marine.

AMIRAUTÉ DE FRANCE.

M. DUPERRÉ, *Amiral et pair de France.*

M. le comte Truguet, *idem.*

M. Boursaint, *secrétaire général.*

Vice-Amiraux, MM.

- | | |
|--------------------|---------------------|
| Jacob. | Bergeret. |
| Halgan. | le baron Roussin. |
| Grivel. | Lemaraut. |
| Rosamel (Ducamp). | le baron de Mackau. |
| Jurieu-Lagravière. | Baudin. |

Contre-Amiraux, MM.

le baron Hamelin.	le baron Hugon.
de Martineacq.	La Treyte.
Dupotet.	Leblanc.
De Freycinet.	Lalande.
Menouvrier de Fresne.	Gallois.
Le Coupé.	le h. de la Susse.
Ducrest de Villeneuve	Massieu de Clerval.
B. de la Bretonnière.	Moges.
Cuvillier.	le h. de Bongainville.
Dessaillsays.	Casy.

Commandans de la marine, MM.

le c. Grivel, vice-amir., à Brest.
le c. Jurien-Lagravière, contre-amiral, à Toulon.
le h. de Freycinet, contre-amiral, à Rochefort.
le c. Ducrest de Villeneuve, préfet m., à Lorient
Martineacq, idem, à Cherbourg.

Clergé de France.

M. le comte de Quélen, archevêque de Paris.

Evêchés.

Chartres.....	Claudel de Montals.
Meaux.....	Allon.
Orléans.....	Morlot.
Blois.....	de Sauzin.
Versailles.....	Blaquart de Bailleul.
Arras.....	Latour-d'Auvergne.
Cambrai.....	Belmas

M. le cardinal d'Isoard, administrateur du diocèse de Lyon et Vienne.

Evêchés.

Autun.....	du Troussel d'Héricourt.
Langres.....	Paris.
Dijon.....	Rivet.
Saint-Claude.....	de Chamon.
Grenoble.....	Philibert-Bruillard.

M. le cardinal prince de Croÿ, archev. de Rouen.

Evêchés.

Bayeux.....	Robin.
Evreux.....	Salmon Duchâtellier.
Séz.....	Jolly.
Contances.....	Robiou.

M. de Cosnac, archev. de Sens.

Evêchés.

Troyes.....	Seguin des Hons.
Nevers.....	Naudo.
Moulins.....	de Pons.

M. le cardinal duc de Latil, archev. de Reims.

Evêchés.

Saisons.....	de Simony.
Châlons.....	de Prilly.
Beauvais.....	Cottret.
Amiens.....	Miolland.

M. de Montblanc, archevêque de Tours.

Evêchés.

Le Mans.....	Bouvier.
Angers.....	N.
Rennes.....	de Lesquen.
Nantes.....	De Hercé.
Quimper.....	Poulpiquet.
Vannes.....	de la Motte-Vauvert.
Saint-Brienc.....	Legroing de la Romagère.

M. le comte de Villèle, archevêque de Bourges.

Evêchés.

Clermont.....	Féron.
Limoges.....	de Tournefort.
Le Puy.....	de Bonald.
Tulle.....	de Mailhet.
Saint-Flour.....	Marguerie.

M. de Gualy, archevêque d'Alby.

Evêchés.

Rhodes..... de Giraud.
Cahors..... Ilauptoul.
Mende..... Brully de la Brunière.
Perpignan..... de Saunhac-Belcastel.

M. Donoet, archevêque de Bordeaux.

Evêchés.

Agen..... Jacoupy.
Angoulême..... Guigou.
Poitiers..... de Bouillé.
Périgueux..... Th. Gousset.
La Rochelle..... Villecourt.
Luçon..... Soyez.

N. archevêque d'Auch.

Evêchés.

Aire..... Savy.
Tarbes..... Double.
Bayonne..... Lacroix.

M. le comte d'Astros, archevêque de Toulouse et Narbonne.

Evêchés.

Montauban..... de Tréllissac.
Pamiers..... Ortric.
Carcassonne..... de Saint Romegaly.

M. Bernet, archevêq. d'Aix, d'Arles et d'Embrun.

Evêchés.

Marseille..... de Mazenod.
Fréjus..... Michel.
Digne..... N.
Gap..... de Lacroix-d'Azolette.
Ajaccio Corse..... Casanelli-Istria.
Alger (Afrique)..... Dupuch.

M. Mathieu, arch. de Besançon.

Evêchés.

Strasbourg..... Le pape de Trevern.
Metz..... Besson.
Verdun..... Letourneur.
Belley..... Devie.
Saint-Dié..... Jerphanion.
Nancy..... Forbin-Janson.
Monjaud, *coadjuteur.*

M. Dupont, archevêque d'Avignon.

Evêchés.

Nismes..... Cart.
Valence..... Larivoire de la Tourette.
Viviers..... de Bonel.
Montpellier..... Thibault.

DIVISION DE LA FRANCE EN DÉPARTEMENTS,

Avec les noms de MM. les Préfets.

DÉPARTEMENTS	CHEFS-LIEUX.	PREFETS.
Ain.	Bourg.	De Jussieu.
Aisne.	Laon.	De Givré.
Allier.	Moulins.	Ed. Méchin
Alpes (B. ses)	Digne.	Léon Thiessé.
Alpes (H. tes)	Gap.	Mourgue.
Ardèche.	Privas.	Marquier.
Ardennes.	Mezières.	Choppin d'Arnouville.
Arriège.	Foix.	Petit de Bantel.
Aube.	Troyes.	Darcy.
Aude.	Carcassonne	Rouleaux-Dugage.
Aveyron.	Rhodes.	N.
Besdu Rhôn.	Marseille.	Lacoste.
Calvades.	Caen.	Target.
Cantal.	Aurillac.	Delamarre.

DÉPARTEMENTS	CHEFS-LIEUX.	PRÉFETS.
Charente.	Angoulême.	Larreguy.
Charte-Infte	la Rochelle.	Gabriel.
Cher.	Bourges.	le comte de Lapparent.
Corrèze.	Tulle.	Meunier.
Corse.	Ajaccio.	Jourdan.
Côte-d'Or.	Dijon.	Chapper.
Côtes-du-N.	St-Brieuc.	Thieullen.
Creuse.	Guéret.	Fleury.
Dordogne.	Périgueux.	Auguste Romieu.
Doubs.	Besaçon.	Thourangu.
Drôme.	Valence.	Saladin.
Eure.	Evreux.	de Monicault.
Eure-et-Loir	Chartres.	Villeneuve.
Finistère.	Quimper.	Boullée.
Gard.	Nismes.	Le baron de Jessaint.
Hte Garon.	Toulouse.	Florent.
Gers.	Auch.	Bocher.
Gironde.	Bordeaux.	baron Sers.
Hérault.	Montpellier	A. Bézé.
Ille-et-Vil e	Rennes.	Henri.
Indre.	Châteauroux	Bonnet.
Indre-et-L e	Tours.	d'Entraignes.
Isère.	Grenoble.	E. Pellenc.
Jura.	lons-le-Sauln.	Thomas.
Landes.	Mont-de-Mars.	Curel.
Loir-et-Cher	Blois.	Lezai Marnézia.
Loire.	Montbrison.	Faye.
H. te-Loire.	Le Puy.	Hénaud.
Loire-Infér.	Nantes.	Maurice Duval.
Loiret.	Orléans.	Henri Siméon.
Lot.	Cahors.	Roby de la Chapelle.
Lot et-Gar.	Agen.	Brun.
Lozère.	Mende.	A. Delon.
Maine-et-L.	Angers.	de Gaugea.
Manche.	Saint-Lô.	Merrier.
Marne.	Châlons.	De Bourlou.
Hte-Marne.	Chaumont.	de la Tourette.

DÉPARTEMENTS	CHEFS-LIEUX.	PRÉFETS.
Mayenne.	Laval.	Parran.
Meurthe.	Nancy.	Lucien Arnault.
Meuse.	Bar-le-Duc.	d'Arros.
Morbihan.	Vannes.	Lorrais.
Moselle.	Metz.	N.
Nièvre.	Nevers.	Badonix.
Nord.	Lille.	Ed. de Saint-Aignan.
Oise.	Beauvais.	de Crèveceur.
Orne.	Alençon.	Langlois-d'Amilly.
Pas-de-Cal.	Arras.	Nau de Champlouis.
Puy-de-Dôm	Clermont.	Germeau.
Bses-Pyrén.	Pau.	Napoléon Duchâtel.
Htes-Pyrén.	Tarbes.	Décourt.
Pyres-Orien	Perpignan.	Pascal.
Bas-Rhin.	Strasbourg.	L. Sers.
Haut-Rhin.	Colmar.	Bret.
Rhône.	Lyon.	Jayr.
Hte-Saône.	Vesoul.	E. Mazères.
Saône-et-L.	Mâcon.	Delmas.
Sarthe.	Le Mans.	Bruley-Desvarannes.
Seine.	PARIS.	le comte de Rambuteau.
Seine-et-M.	Melun.	vicomte de Germiny.
Seine-et-O.	Versailles.	Auberson.
Seine-Infér.	Rouen.	Dupont-Delporte.
2 Sèvres.	Niort.	Vernoy de St.-Georges.
Somme.	Amiens.	O. de Bréville.
Tarn.	Alby.	Narjot.
Tarn-et-G.	Montaubau.	Aug. Ménard.
Var.	Draguignan	Le March. de la Faverie
Vaucluse.	Avignon.	Mahul.
Vendée.	Bourb.-Vendée	Paulze-d'Ivoy.
Vienne.	Poitiers.	E. de Pelet.
Hte-Vienne	Limoges.	baron Renouidon.
Vosges.	Epinal.	le baron Rougier.
Yonne.	Auxerre.	Aug. de Bondy fils.

Préfecture de la Dordogne.

M. Auguste Romieu, O. ✱, *préfet*.
M. Julien Mathet, *secrétaire-général*.

CONSEILLERS DE PRÉFECTURE, MM.

De Mourcin, *rue Eguillerie*.
Vidal ✱, *médecin, rue Limogeanne*.
Magne, *avocat, rue Eguillerie*.
J. Lacrouzille, *fils aîné, rue Lanmary*.
Julien Mathet, *propriétaire, rue Eguillerie*.

Les bureaux sont divisés ainsi qu'il suit :

1.^{re} DIVISION. — *Secrétariat et archives*.

M. Picon, *chef*.

Archives. Expédition des actes et arrêtés des anciennes administrations et des préfets. Enregistrement et expédition des arrêtés du conseil de préfecture. Agriculture et haras. Mûriers et magnaneries. Imprimerie. Librairie. Jouaux. Théâtres. Elections de députés, départementales et communales. Personnel des fonctionnaires de l'ordre administratif. Etat civil. Naturalisation. Population. Industrie. Brevets d'invention. Expositions publiques. Sociétés anonymes. Service du jury. Statistique. Subsistances. Boulangeries. Mercuriales. Récoltes.

2.^{me} DIVISION. — *Travaux publics*.

M. Lapeyrière, *chef*.

Pont-et-chaussées. Navigation. Bacs et bateaux. Chemins vicinaux. Edifices et monuments publics. Expropriation pour cause d'utilité publique, aliénation, échanges, etc., relatifs aux chemins vicinaux. Police de la grande et petite voirie. Postes aux chevaux et relais. Mines et usines. Etablissements incommodes ou insalubres. Affaires domaniales. Eaux

et forêts. Contributions indirectes. Octrois. Personnel des bureaux de bienfaisance, hospices et prisons. Régime intérieur des prisons. Aliénés, aveugles, sourds-muets. Instruction publique. Personnel des commissions de surveillance des collèges et de l'école normale. Poids et mesures. Curage des ruisseaux.

3.^{me} DIVISION. — *Finances*.

M. Sarlandie, *chef*.

Comptabilité départementale et communale. Comptabilité des hospices, des bureaux de bienfaisance des prisons, des écoles primaires et de la petite voirie. Rôles de prestations. Administration des biens des communes, des hospices, des bureaux de bienfaisance et des prisons. Personnel du service financier. Contributions directes. Cadastre. Délimitation des communes. Mandats de traitement et de secours.

4.^e DIVISION. — *Guerre*.

M. Monmarson, *chef*.

Recrutement de l'armée. Garde nationale. Gendarmerie. Police. Réfugiés étrangers. Passeports. Permis de ports d'armes. Gardes champêtres, visas et légalisations. Notaires certificateurs. Pensionnaires de l'état et de la liste civile. Ecoles militaire, navale, polytechnique, d'arts et métiers et d'accouchement. Jurys médicaux. Vaccine. Epidémies. Epizooties. Récompenses aux belles actions. Affaires ecclésiastiques et fabriques. Poste aux lettres. Facteurs ruraux. Dépêches.

Nota. Les bureaux de la Préfecture sont ouverts au public tous les jours, excepté le dimanche, depuis midi jusqu'à une heure (le mercredi jusqu'à deux). Les ordres les plus précis sont donnés pour que personne n'y soit admis à une autre heure.

M. le Préfet donne audience au public tous les jours de 2 à 4 heures, et le mercredi de 1 à 4 heures.

Pour affaires vraiment importantes et pressées, M. le Préfet accorde audience à une heure différente, mais il faut la lui demander par écrit, en lui en faisant connaître l'objet.

Conseil général du Département.

Membres du Conseil, MM.

Combret de Marçillac, ✱, *député.*
 Chavoix, *médecin et maire, à Excideuil.*
 Laurière, *avocat, à Périgueux.*
 Fabre, *juge de paix, à Vergt.*
 Debetz-Lacrouzille père, *juge de paix à Périgueux.*
 Festugières, ✱, *maître de forges, à Ans.*
 Delanoue, *minéralogiste, à Nontron.*
 Dumas-Lavareille, ✱, *propriétaire, à Escoire.*
 Janet-Lasfond, *notaire à Bussière-Badil.*
 Galard de Béarn (Frédéric), *à Marcuil.*
 Lacroix ✱, *conseill. à la cour royale, à Bordeaux.*
 Dejean de Jovelle ✱, *maire, à Cercles.*
 De Leybardie, *maire, à St.-Médard-de-Mussidan.*
 Boros de Gamanson, *à Périgueux.*
 Bessière, C. ✱, *cons. à la cour des comptes, pair.*
 Sepière ✱, *procureur du roi, à Sarlat.*
 Mérillhou, O. ✱, *conseiller à la cour de cassat., pair.*
 Alphonse Limoges, *maire, au Bugue.*
 Dupont-Bosredon, *maire, à Chavagnac.*
 Commarque de Paulhiac.
 Durand de Corbiac ✱, *maire, à Berg., député.*
 Teyssonnière, *avocat, à Eymet.*
 Valleton de Garraube, C. ✱, *colonel d'inf., député.*
 Laborie, *procureur du roi à Bergerac.*
 De Larigaudie ✱, *ancien capitaine d'artillerie.*
 Dezeimeris, *biblioth. de l'école de médéc. de Paris.*
 De Regagnac, ✱, *maire, à Monferrand.*
 Savy, *avocat, à Douzillac.*

Nota. Il reste deux membres à élire que nous ferons connaître à la fin du Calendrier.

EVÊCHÉ DE PÉRIGUEUX.

Mgr. Thomas Gousser, ✱, né à Montigny-les-Cher-lieu [Haute-Saône] le 1.^{er} mai 1792, nommé à l'évêché de Périgueux le 6 octobre 1835, préconisé à Rome le 1.^{er} février 1836, sacré le 6 mars suivant, installé le 18 du même mois; précédemment vicaire-général de Besançon.

Vicaires-Généraux.

MM. L. Desveaux, }
 Querry, *official,* } *agréés par le roi.*

Secrétariat.

MM. Jacquin, *chanoine honor., secrét. de l'évêché.*
 Theurel, *ch. hon., secrét. intime gref. del offic.*

Chanoines.

MM. Lasserre, *doyen du chapitre, ancien vic. gén.*
 Peyrot, *archiprêtre, curé de Saint-Front.*
 De Chamisac, *vice-official.*
 Dumaine, *grand pénitencier.*
 Véchembre, *théologal, gr. maître des cérém.*
 Duchazeaud, *promoteur de l'officialité*
 De Pradel, *grand chantre.*
 Audierne, *écoldâtre.*
 Deluilhac.

Chanoines honoraires.

MM. Loudieu de la Calprade, *vic.-g. de P., à Sarl.*
 Mazet, *supérieur du grand séminaire.*
 Richard, *à Périgueux.*
 Sepière, *anc. supérieur du grand séminaire.*
 Desfarges, *à Bergerac.*
 Labat, *archiprêtre de Sarlat.*
 Macérouze, *archiprêtre de Bergerac.*

Boisset, *archiprêtre de Ribérac.*
 Lafaye, *, *archiprêtre de Nontron.*
 Marcel de Brugère, *vicaire de Bergerac.*
 Dupavillon, *vicaire de la cathédrale.*
 Beyney, *curé du Bugue.*
 Loubièze, *ancien supérieur du petit séminaire.*
 Surguier, *ancien directeur du gr. séminaire.*
 Lasageas-Lamothe, *curé d'Anthiac.*
 Seguy, *curé de Chancelade.*
 Deltheil, *curé de Calès.*
 Lavalette, *curé de Bourniquel.*
 Gousset, *curé de Lavoncourt (Haute-Saône).*
 Barthélemy, à Paris.
 Bornet, à Bordeaux.
 Theurel, *secrétaire intime.*
 Jacquin, *secrétaire de l'évêché.*
 Fourtou, à Ribérac.
 Gaume, *ancien directeur et professeur de théologie au séminaire de Besançon.*
 Blanc, *professeur d'histoire ecclésiastique au collège Stanislas, à Paris.*
 Receveur, *docteur et professeur de théologie à la Sorbonne, à Paris.*
 Vernier, à Paris.
 Monglard, *curé de St.-Eustache, à Paris.*
 Junière, *supérieur du Petit-Séminaire.*
 Jaubert, *professeur de rhétorique, idem.*

Fabrique de la Cathédrale.

Mgr. l'Evêque, *président.*
 MM. Peyrot, *curé archiprêtre.*
 Dumaine, *chanoine.*
 Duchazeau, *chanoine.*
 Picon, *trésorier.*
 Bayle de Lagrange, *secrétaire du conseil.*
 Laborie, *secrétaire du bureau.*
 Beleymes, *juge.*
 Lagrèze.

Curés et Desservans
 DANS L'ARRONDISSEMENT DE PÉRIGUEUX.

Paroisse de St.-Front, MM.

PEYROT, *curé, archiprêtre.*
 Du Pavillon. Garnaud et Delteilh, *vicaires.*
 La Cité de Périgueux... Deszilles, *curé.*
 Champcevinel..... Chabanier.
 Chancelade et Andriveau Séguy, *chanoine hon.*
 Château-l'Evêque..... N.
 Coulouniex..... Bédérines.
 Marsac..... N.
 Pressac-d'Agonac..... Danoix.
 Trémissat..... Loubignac.
 Brantôme..... Manet, *curé.*
 Agonac..... Baret, *curé.*
 Biras..... Dumas.
 Bourdeilles..... Jolivet, *curé.*
 Bussac..... Durand.
 Front d'Alemps (St.)... Dupuis.
 Lisle..... Boisseau.
 Sensenac..... Garrigues.
 Valeuil..... N.
 Chignac (St. Pierre de). Dalesme-Paulignac, *curé*
 Antoine (St.)..... Laborie.
 Atur..... Carbonnières.
 Bassillac..... Berger.
 Blis et Born..... Rigaud.
 Eyliac..... Fraysse.
 Géraç (St.)..... N.
 Ladouze..... Boyer.
 Laurent sur Manoir (St.) Coumbes.
 Marsaneix..... Poujols.
 Milhac d'Auberoche.... Albéro.
 Sanilhac (N. D. de).... N.
 Excideuil..... Jarriçon, *curé.*
 Anthiac..... Lasageas-Lamothe, *sh. h.*
 Clermont d'Excideuil... Dubor.

Génis	Laforest.
Germain des Prés (St.)....	Masfrand.
Jory Lasbloux (St.).....	N.
Mémin (St.).....	Coq.
Pantaly d'Excideuil (St.)..	N.
Preyssac d'Excideuil.....	Jarrijon.
Raphaël (St.).....	Devaud.
Astier (St.).....	Dutard-Lafage, c.
Coursac	Trémollet.
Chapelle Gouaguet (la)...	Ochoa.
Grignols.....	Hugues, <i>curé</i> .
Léguillac de Lauche.....	Blois.
Léon sur l'Isle (St.).....	Mimandre.
Manzac.....	Delpech.
Mensignac.....	Mallet.
Montren.....	A. Rigaud aîné.
Razac sur l'Isle.....	Goudeau.
Hautefort	Vergniolles, <i>curé</i> .
Badefol d'Ans	Lagaudie.
Boissenil	Nespouloux.
Cherveix	Pomier.
Coubjours.....	Denevers.
Eulalie d'Ans (Ste.).....	Camard.
Grauges.....	Seguy.
Naithac.....	Courbais.
Tourtoirac.....	Lagorce, <i>curé</i> .
Savignac les Eglises.....	Pichon-Dugravier, <i>curé</i>
Antoume.....	Céré.
Change (le).....	Vezinet.
Cornille.....	Bulloc.
Coulaures.....	Beynac.
Cubjac.....	Girbes.
Ligneux.....	N.
Négrondes.....	Bost.
Sarliac.....	Sudret.
Sorges.....	Blanc.
Thenon.....	Calmet, <i>curé</i> .
Ajac.....	Jaubert.
Azerac.....	Lacoste, <i>curé</i> .

Bars	N.
Fossemagne	N.
Gabillou	Taillefer.
Laboissière d'Ans.....	N.
Limeyrac.....	N.
Orse (St.).....	Dubanc.
Vergt (St. Jean de).....	Masson, <i>curé</i> .
Amand de Vergt (St.).....	Laveyssière.
Bourrou.....	Chaverou.
Cendrieux.....	Brou.
Chalagnac.....	Miret.
Grun.....	Loubières.
Lacropte.....	N.
Maimé de Peyrerol (St.)..	Lafourtonie.
Paul de Serre (St.).....	Lagorce.
Salon et Château Missier.	Dunogier.
Veyrines	Chavaud.

Curés et Desservans

DANS L'ARRONDISSEMENT DE BERGERAC, MM.

Bergerac.	Macérouze, <i>curé, archipr.</i>
Dujardin et Lanoëlle,	<i>vicaires.</i>
La cure de la Magdeleine.	Laborie-Magimel, <i>curé</i> .
Cours de Pile	Gay.
Creysse	Boucher.
Lamonzie Montastruc. .	Sicard.
Lembras.	Mariaud.
Mouleydier St. Cybar. .	Buisson.
Nexans (St.).	N.
Sauveur (St.).	Dumonteil.
Alvère (St.).	Soulet, <i>curé</i> .
Foy de Longas (Ste.). .	Estay.
Grand Castang	Geniés.
Laurent du Bâton (St.).	Chincholles.
Limeuil	Geraud.
Paunat.	Vacher.
Pézul.	Ménaud.

Trémolat	Bouchereau.
Beaumont	Villaud, <i>curé.</i>
Avit Sénieur (St.)	Roussille.
Bourniquel	Lavallette.
Bayac	Agrifoul.
Croix (Sainte)	Cousset.
Monferrand	Ségurel.
Monsac	Battut.
Naussanues	Marre.
Rampieux	Audibert.
Sabine (Sainte)	Roustan.
Cadouin	Piat, <i>curé.</i>
Alles	Teyssandier.
Badefol	Simon.
Bouillac	Bouüls.
Cabans	Cornet.
Calès	Deltheil, <i>chan h.</i>
Molières	Espargilières.
Paleyrac	Dumoulin.
Urval	Dauriac.
Sigoulès	Maisonneuve, <i>curé.</i>
Gageac	Bec.
Gardonne	Lespinasse.
Lamonzie St. Martin	Miral.
Mescoules	Molhénat.
Monbazillac	Delmilhac.
Monestier	Duverdier.
Pomport	Lachabroulie.
Puyguilhem	N.
Ribagnac	N.
Saussignac et Razac	Lafon, <i>curé.</i>
Cunèges	Meyrou.
Eymet	Labouygue, <i>curé.</i>
Aubin Cah. et Cadelech	Dieudé.
Capraise (St.)	N.
Cogulot	Cabanette.
Fonroque	Levssales.
Julien d'Eymet (St.)	Greffier.
Razac d'Eymet	Greffier.

Singlérac	Viguiet.
Issigeac	Delpech-Lamothe, <i>curé.</i>
Aubin de Lanquais (S.)	Augiéras.
Boisse	Petit.
Bouniagues	Colombeix.
Cernin de Labarde (St.)	Thillet.
Conne de Labarde	Dibon.
Eyrenville	Freyssélinas.
Faux	Joas-Laroque, <i>curé</i>
Léon (St.)	Laporte.
Maudacou	Delboulbe.
Montaut	Lagarrigue.
Perdoux (St.)	Saint-Amand.
Radegonda (Ste.)	N.
Laforce	Jardel, <i>curé.</i>
Bosset	Marcaud.
Fleix (le)	Pégues.
Fraisse	Lacombe.
Lèches (les)	Monrecount.
Lunas	Planteau.
Monfaucou	N.
Pierre d'Eyraud (St.)	Pons.
Prigonrieux	Le Roy.
Lalinde	Bonnefond, c., Lespinasse, <i>v. rég.</i>
Agne (St.)	Bérard.
Capraise de Lalinde (S.)	Desnoix.
Cause de Clerans	Valade.
Couze	Fabre Tennerre.
Félix (St.)	Echste.
Lanquais	Armand, <i>curé.</i>
Liorac	Delage.
Mauzac, St Maime de R.	Charbonnier.
Monpazier	Pourqueyry, <i>curé.</i>
Biron	Lagrange.
Capdrot	Joulia.
Lolme	Salesse.
Vergt de Biron (le)	Donnergue.
Villambard	Dumas, <i>curé.</i>
Beauregard et Bassac	Grellety.

Beleymas	Cauthier.
Campsegret	Gaïnerie.
Clermont de Beauregard. Terrible.	
Douville.	N.
Eglise Neuve d'Issac	Vidal.
Georges de Monclard(S.)	Larmandie.
Issac	Feytout.
Jean d'Estissac(St.)	de Lachapelle.
Jean d'Eyraud (St.)	Bornet-Léger.
Maurens	Roques.
Montagnac Lacrempe	Delmas.
Vélines	Laporte <i>curé.</i>
Aulaye (St.)	Saint-Martin.
Fougucrol'es	Rouquette
Lamothe Monravel	Gras.
Larouquette	N.
Moncarret	Ginestet.
Surin de Prat(St.)	N.
Vivien (St.)	Saint-Amand.
Villefranche Longchapt. Bazard, <i>curé.</i>	
Géraud de Cors (St.)	Jourdes.
Martin de Gurçon (St.)	Lafond.
Méard de Gurçon (St.)	Rispal.
Minzac	N.
Monpeyrroux	Duchazeaud.
Remy (Saint).	Coudy.

Curés et Desservans

DANS L'ARRONDISSEMENT DE NONTRON, MM.

Nontron	Lafaye, <i>curé, archiprêtre</i>
Abjat	Picard.
Auginac	Martin.
Bourdeix (le)	N.
Estèphe (Saint)	Deschamps
Hautefaye	Puech.
Javerlhac	Desbordes.
Lussas	Pradalier.

Martial Vallette (St.)	Fabre.
Martin le Pin (Saint)	Pépy.
Teyjac	François.
Bussière Badil	Rouchaud, <i>curé.</i>
Barthélemy (Saint)	N.
Busseroles	Bonnelie.
Champniers	Gueyraud.
Pluviers	Boussarie.
Varaignes	Lombard.
Champagnac	Dudouble, <i>curé.</i>
Boulouneix	N.
Lachapelle Faucher	N.
Pancrace (Saint)	N.
Quinsac	Rossoutrot.
Villards	Assolant.
Jumillac le Grand	Soulages, c.
Chalaix	N.
Jory de Chalaix (Saint)	Couly.
Marie de Frugie (Ste.)	Faye.
Paul la Roche (Saint)	Delpoux.
Pierre-de-Frugie [St.]	N.
Priest les Fougères (St.)	Chabannes.
Lanouaille	Dumontel, <i>curé.</i>
Angoisse	Faure.
Cyr les Champagnes (S)	Larochas.
Dussac	Labrousse.
Nanthiat	N.
Payzac	Petit, <i>curé.</i>
Sarlande	Costes.
Sarrazac	Labrousse.
Sulpice d'Excideuil (St.)	Four.
Mareuil	Labat, <i>curé.</i>
Beaussac	Bertrand.
Champeau	Cutoli.
Crépin (Saint)	Auchier.
Croix (Sainte)	Duchassaing.
Larochebeaucourt	Magueur.
Léguillac de Cercles	Desmaisons.
Monsec	Jouliers.

Sulpice de Mareuil (St.)	Gauthier.
Vieux Mareuil	Mac-Clou.
Pardoux Larivière (St.)	Roux, <i>curé.</i>
Firbeix	Legros.
Front Larivière (Saint)	Audré.
Mjalet	Tible.
Milhac de Nontron . . .	Laurique.
Romain	N.
Saud (Saint)	Roux.
Thiviers	Ventou, <i>curé.</i>
St.-Romain et St.-Clément	Bartly.
Cognac	Lally.
Eyzerac	Vernier.
Jean de Côte (Saint) . .	Merlet.
Martin de Fresseng. (St.)	N.
Nanteuil	Cuillemot.
Pierre de Côte (Saint) .	Miquel.
Vaunac	Majourel.

Curés et Desservans

DANS L'ARRONDISSEMENT DE RIDÉAC, MM.

Ribéac	Roisset, <i>curé, archipr.</i>
Allemans	Lacoutaudie.
Bourg du Bost	Guillemot.
Méard de Drome (St.)	Allabet. Lacombe, <i>v.</i>
Siorac	N.
Sulpice de Roumag. (S.)	Dalesme.
Vanxains	Blat.
Villetoureix	Vidal.
Aulaye (Saint)	Bazilet, <i>curé.</i>
Chenaud	Routieux.
Cumont	N.
Festalemps	Robert.
Lajemaye	N.
Larochechalais	Record-Colon, <i>curé.</i>
Michel d'Ecluse (Saint)	Baguenard.
Parcoul	Joanne Delaunay.
Privat (Saint)	David, <i>curé.</i>

Servanches	N.
Vincent Jalmoutier (St.)	N.
Monpont	De Vassal, <i>curé.</i>
Barthélemy (Saint) . . .	Beaud. uin.
Echourgnac	N.
Eyguérande	N.
Menestegrol-Montignac .	N.
Martial d'Artenset (St.)	Gaminot.
Menesplet	Breton.
Pizou (le)	Plaudet.
Montagrier	N.
Brassac	Durieux.
Celles	Pécou, <i>curé.</i>
Creyssac	N.
Chadeuil	N.
Douchapt	Guiraudios.
Paussac	Desmoulin.
Segonzac	Alrivic.
Tocane	Déguiral.
Mussidan	Sandilhon, <i>curé.</i>
Beaupouyet	Pachot.
Front de Pradoux (St.)	Bertrand, <i>curé.</i>
Laurent des Hommes (S.)	Dunap.
Médard (Saint)	Bessines.
Michel de Double (St.)	Montigny.
Sourzac	Tibal.
Neuvic	Hyvert, <i>curé.</i>
André de Double (St.)	Cabanel.
Aquilin (Saint)	Dambier.
Beauronne et Faye	Cabrol.
Chantérac	Beyney.
Douzillac	Roussie.
Germain du Salemb. (S.)	Lavignac.
Vallereuil	Feytout.
Vincent de Connezac (S)	Balsels.
Verteillac	Vidaud, <i>curé.</i>
Bertric	Boutier.
Bouteilles	Damour.
Cercles	Nabouleix, <i>curé.</i>

Lusignac	N.
Champagne	Fayolle.
Cherval	Courtraize.
Gouts	Pindray.
Latourblanche	Joyeux, <i>curé</i> .
Martial de Viveyrol (St.)	Lespinasse.
Nanteuil	Depouyade.
Paul Lisonne (Saint)	Rochon Dignac.
Vendoire	N.

Curés et Desservans

DANS L'ARRONDISSEMENT DE SARLAT, MM.

Sarlat	Lahat-Lavauze, <i>c. ar., c.</i> Lahouygue et Lafarge, <i>v.</i>
André (Saint)	N.
Beynac	N.
Laroque Gageac	Gouzot.
Marquay	Brunet.
Nathalène (Sainte)	Gérain.
Proissans	Crozat.
Quentin (St.)	N.
Tamniés	Pouget.
Vitrac	Lorblanchés.
Belvès	Cogniel, <i>curé</i> .
Amant de Belvès (St.)	Broussou.
Carves	Vidal.
Doissat	Cambournac
Fongalop	Maury.
Germain (St.)	Delpuêche.
Pardoux (St.) et Vielvic.	Alaux.
Siorac	Laguionie, <i>curé</i> .
Bugue (Ie)	Beyney, <i>curé, chan. hon.</i>
Campagne	Cibrie.
Félix de Reilhac (St.)	Latioule.
Fleurac	Lacombe.
Journiac	Tempoure.
Manaurie	Constaut.

Mauzens	Lasserve.
Savignac	Guayral.
Carlux	Comberouze, <i>curé</i> .
Aillac	N.
Carsac	Roques jeune.
Cazolès	Treille.
Julien de Lampon (St.)	Cassant.
Simeyrols	Varenne.
Cyprien (St.) et Lussas.	Picon, <i>curé</i> .
Allas de Berbiguière	Teyssèdre.
Berbiguières	Maet.
Bezenac	Vienne.
Chamassy (St.)	Delmas.
Coux	Ischy.
Mouzens	N.
Meyrals	Marel.
Sireuil	Bex.
Tayac	Cheyrou.
Tursac	Antraigues.
Vincent de Cosse [St.]	N.
Domme	Lhonneur, <i>curé</i> .
Aubin de Nabirat (St.)	Espeysse.
Bouzie	Massol.
Calviac	Boisserolles.
Castelnaud	Pergot.
Cénac	Lassale.
Cibragnet (St.)	Cailhol.
Daglan	Peyronnet.
Gaumiès et Florimont	Espeisse.
Groslejac	Lacout.
Laurent de Casteln. (St.)	Ginestet.
Martial (St.)	Clavel.
Nabirat	Dunac.
Pompon (St.)	Veze.
Veyrines	N.
Montignac	Noël, <i>curé</i> , Labrousse, <i>v</i>
Amand de Coly (St.)	Andrieux.
Aubas	Besse.
Auriac	Antraigues.

Fanlac	Cambournac.
Lachapelle Aubareil	Planques.
Léon (St.)	Andrieux.
Plazac	Lamothe.
Rouffignac	Vezin.
Thonac	Fabre.
Valojoux	Coudere.
Salignac	Mazet, <i>curé.</i>
Archignac	Laforge.
Borrèze	Castagnés.
Crépin (St.)	Bouzat.
Eyvignes	Couliers.
Geniès (St.)	Bricart.
Jayac	Cerou.
Nadaillac	Bastide.
Paulin	Puès.
Terrasson	Pergot, <i>v. rég.</i> Dudoignon, <i>v.</i>
Beauregard	Taillardat.
Chavagnac	Décostes.
Condat sur Vézère	Fouilhoux.
Labachellerie	Foucaud.
Lacassagne	N.
Ladornac	Four.
Pazayac	Dubois.
Pérignac	Prognièras.
Rabier (St.)	de Marsillac.
Villac	Lachase.
Villefranche de Belvès	Goldely, <i>curé.</i>
Besse	Goldely.
Campagnac les Quercis	Larive.
Cernin de l'Herm. (St.)	Bouffils.
Fontenilles	Bruel.
Loubejac	Rey.
Prats de Belvès	Bousquet.

11.º Division Militaire.

QUARTIER GÉNÉRAL A BORDEAUX.

Cette division comprend les départemens de la Gironde, la Dordogne, le Lot-et-Garonne, la Charente et la Charente-Inférieure.

M. le vic. Pellepott, G. O. ✱, lieutenant-général, *commandant la division, à Bordeaux.*

MM. Lecacheux, O. ✱, chef d'escadron, et Laubespain, ✱, capitaine, *aides-de-camp.*

M. Cathouet, C. ✱, maréchal-de-camp, commandant le département de la Gironde.

M. Bro, G. O. ✱, maréchal-de-camp, commandant à Périgueux.

M. de Galz-Malvinade, C. ✱, maréchal de camp, commandant à Ageu.

M. le comte d'Hautpoul, C. ✱, maréchal de camp, commandant à la Rochelle les départemens de la Charente-Inférieure et de la Charente.

Etat-major de la division.

M. Carvalho, C. ✱, colonel, *chef de l'état-major de la division, à Bordeaux.*

M. Lejeune, O. ✱, chef d'escadron, employé à l'état-major, à Bordeaux.

M. Saladin, ✱, capitaine, *id.*

M. Conrier, ✱, capitaine, *id.*

M. Dejuge-Montespin, ✱, capitaine, *id.*

GÉNIE MILITAIRE.

M. Corrèze, ✱, chef de bataillon du génie, chargé du service de la place de Périgueux.

M. le lieutenant Gabier, garde du génie, à la Cité.

ARTILLERIE.

M. Debeauvais, capitaine, inspecteur à la poudrerie d'Angoulême.

RECRUTEMENT.

- M. Estignard, *, capitaine, commandant le dépôt du recrutement de la Dordogne, à Périgueux.
 M. Marcelli, lieutenant de recrutement, à idem.
 M. Latmar, sous-lieutenant de recrutement, à idem.

INTENDANCE MILITAIRE DE LA DIVISION.

- M. Dintrans, C. *, intend. militaire, à Bordeaux.
 M. Bruguière, O. *, sous-intend. de 1.^{re} classe, à Bordeaux.
 M. de St.-Martin, *, sous-intend. de 1.^{re} classe, à Bordeaux.
 M. Bazire, * adj. de 2.^e classe, à Bordeaux.
 M. Fournier, sous-intendant militaire à Périgueux.
 M. Barault, sous-intendant militaire, à Agen.
 M. Lasserre, *, sous-intendant de 2.^e classe, à Angoulême.
 M. Veiss, *, sous-intend. de 2.^e cl., à la Rochelle.
 M. Clavel, *, sous-intendant adjoint de 1.^{re} classe, à Rochefort.

AGENS DES SUBSISTANCES MILITAIRES.

- M. Anger, officier comptable des subsistances, à Périgueux.

Cour Royale séant à Bordeaux.

Les départemens de la Gironde, de la Dordogne et de la Charente, sont du ressort de cette Cour.

Elle se compose de quatre chambres, savoir : deux chambres civiles, la chambre des mises en accusation, et la chambre des appels de police correctionnelle.

- M. ROULLET, O. *, pr. présid., rue Palanque, n.° 14
 Présidens des Chambres, MM.
 Duprat *, rue du Peugue, n.° 4.

- Dégranges-Bonnet *, rue Lalande, n. 66.
 Gerbeaud, *, rue Rohan, n.° 3.
 Poumeyrol, *, cours d'Albret, n.° 125.

Conseillers, MM.

- Trigant-Brau, Fossés de l'Intendance, n. 51.
 De Laloubie, rue Sainte-Eulalie
 Dupont, rue de l'Observance, n. 2.
 De Marbotin, rue Rohan, n. 2.
 Gauvry, rue Margaux.
 Monnerie, rue Poudiot, n.° 5.
 De Béchade fils, rue Bouhaut, n. 54.
 Delpesch, rue Beaubedat, n.° 12.
 Izard, rue du Mirail, n.° 12.
 Bouthier, rue Leyteyre, n.° 3.
 Le b. Bastard, Place Fondaudège, maison Bryas.
 Bonhore, *, rue du Hâ, n.° 46.
 Lacroix, *, rue du Hâ, n.° 62.
 Battar, rue des Menuts, n.° 60.
 Thibeaud, *, Cours d'Albret, n.° 129.
 Daviaud, rue des Lois, n.° 2.
 D'Imbert de Bourdillon, Cours d'Albret, n. 130.
 Prévôt-Leygonie *, place Rohan.
 Courborricu, Cours d'Albret, n. 38.
 Callandreau, rue Bouhaut, n. 20
 De Maleville, *, rue du Hâ, n.° 58.
 Destor, rue Saint-Domunique, n.° 7.
 Binaud, grand cours de Tourny, n.° 40.
 Védrières, rue des Remparts.
 Fabre de Rieunègre.

Conseillers honoraires, MM.

- Le baron de Béchade père, le baron de Malet.
 Castaignet *, ancien doyen, rue Bouquier, n.° 17.

Conseiller-auditeur, M.

- Henry, rue Boudet, n.° 12.

PARQUET. — Procureur général du Roi.

- M. De la Seiglière, rue des Religieuses, n.° 5.

Avocats généraux, MM.

Dégrange-Touzain, 1.^{er} avocat-gén., r. Aisoine, n. 2.
Doms-Armengaud, rue des Religieuses, n.° 6.
Compans, Cours du 30 Juillet.

Substitués pour le service du parquet et des Cours d'Assises, MM.

Vignial, rue Neuve.

Foureau, rue du HJ, n.° 12.

Greffier en chef.

M. A. Michel, Fossés du Chapeau rouge, n. 11.

Commis-Greffiers, MM.

Marque, Cours d'Albret, n. 124.

Seure, rue des Minimettes.

Lalaune, Cours d'Aquitaine, n.° 98.

Saladin, Place de la Concorde.

Albrespy, Cours de Tourny, n.° 34.

Les différentes Chambres de la Cour sont composées ainsi qu'il suit :

Première chambre civile.

M. Rouliet, *premier président*.

M. Getbeaud, *président*.

Conseillers, MM.

Dupont; Mounerie; Thibcaud; Fabre de Heunègre;
Prévôt-Leygonie; Destor.

Henry, *conseiller auditeur attaché au parquet*.

Dégranges-Touzain, 1.^{er} avocat-général.

Lalaune, *greffier*.

Seconde chambre civile.

M. Poumeyrol, *président*.

Conseillers, MM.

De Béchade; de Laloubie; Gauvry; Delpèch; Bon-
hore; Lacroix; Blondeau; Courhorrieu.

M. Doms, *avocat-général*.

Seure, *greffier*.

5.° Chambre. — Mises en accusation.

M. Duprat, *président*.

Conseillers, MM.

Trigant-Brau; Izard; Battar; Callandreau.

Vignial et Foureau, *substitués de M. le procureur-général*.

Saladin, *greffier*.

4.° Chambre. — Police correctionnelle.

M. Dégranges-Bonnet, *président*.

Conseillers, MM.

De Marbotin; Bouthier; de Bastard; d'Imbert de
Bourdillon; de Maleville; Binaud; Védrières.

Compans, *avocat-général*.

Albrespy, *greffier*.

Cour d'Assises de Bordeaux.

Cette Cour se compose de trois conseillers nom-
més pour chaque tenue d'assises par ordonnance
de M. le premier président. — Le président est dési-
gné parmi les trois conseillers par M. le pre-
mier président, lorsque M. le garde-des-sceaux,
ministre de la justice, n'a pas usé du droit de no-
mination qui lui est conféré par la loi.

Greffiers.

M. A. Michel, *greffier en chef*.

MM. Marque, Seure, Lalaune, Saladin, Albrespy.

M. N., *médecin de la cour, chargé de constater les
maladies des jurés*.

M. Renaud, *géomètre, rue de Gourgues, n. 11*.

COUR D'ASSISES DE LA DORDOGNE.

Dans les départemens où ne siège pas la cour royale, la cour d'assises est composée 1.^o d'un membre de la cour royale délégué à cet effet, et qui est le président des assises; 2.^o de deux juges pris parmi les présidens et les juges les plus anciens du tribunal de première instance du lieu de la tenue des assises; 3.^o du procureur du Roi près le tribunal de première instance; 4.^o du greffier du même tribunal.

Les assises se tiennent ordinairement dans le chef-lieu de chaque département.

Elles ont lieu tous les trois mois, et plus souvent si le besoin l'exige.

M. Dumonteil-Lagrèze *, *procureur du Roi, Place-Royale.*

M. Lapouyade, *greffier, rue Taillefer.*

Gendarmerie Départementale.

Officiers, MM.

Chassaigne de Larivière, O. *, *chef d'Escad., commandant le département, à Périgueux.*

Brem, *lieutenant, trésorier à Périgueux.*

Basset, *lieutenant, à Périgueux.*

Chalopin, *lieutenant, à Sarlat.*

Humbert Droz, *lieutenant, à Bergerac.*

Bomhled, *, *sous-lieutenant, à Nontron.*

Lapaige, *lieutenant, à Ribérac.*

Maréchaux des logis, MM.

Daniau, à Périgueux. Audiguet, à Nontron.

Willoume, à Thenon. Carcy, à Sarlat.

Morand, à Montignac. Guillou, à Mussidan.

Thomas, à Bergerac. Mercier, *, à Ribérac.

Brigadiers à cheval, MM.

Bessine, à Périgueux.	Procard, à Moupazier.
Massias, à Excideuil.	Roset, à Lalinde.
Maleprade, à Brantôme.	Laborderie, à St.-Mamet.
Lasserre, à Sorges.	Marsoulan, à Vélignes.
Pichou *, au Bugue.	Massen, à Mareuil.
Quintet, à Belvès.	Champon, à Thiviers.
Dartigues, à Terrasson.	Redon, à Lanouaille.
Sicard, à Villefranche.	Boyer, à Monpont.
Dumas, à Salignac.	Parain, à Larochechalais.
Gambon, à Eymet.	

Brigadiers à pied, MM.

Didier, à Bussière-Badil; Calmel, à Domme, et Vignol, à Jumilhac-le-Grand.

Recette Générale et Particulière.

Le département de la Dordogne est divisé en cinq arrondissemens, dans chacun desquels est un receveur particulier qui reçoit des percepteurs le produit des contributions, et à qui les diverses régies remettent les sommes dont elles sont comptables au gouvernement. Il verse ses recettes dans la caisse du receveur général, qui les transmet au trésor public.

M. Percheron, *receveur général à Périgueux, cours des Princes, fait les fonctions de receveur particulier dans son arrondissement*

M. Souquet, *chef de bur.*; M. Pressacq, *caissier.*

M. Lafaye, *receveur particulier à Nontron.*

M. Labadie, *idem, à Sarlat.*

M. Cerval, *idem, à Bergerac.*

M. Yver, *id., à Ribérac.*

Percepteurs Receveurs-Municipaux.

Arrondissement de Périgueux.

Prad, *Périgueux* 67,737 fr. 66 c. (*)
 Linard, *Agonac*, Ligueux, Cornille, Eyvirac,
 Saint-Front-d'Alemps, Château-L'évêque, Né-
 grondes. 52,421 54.
 Lacombe, *St.-Astier*, St.-Léon, Légnillac, Mon-
 trem, Razac, Anesse et Beau lieu. 61,924 15.
 Lamorelle, *Azerat*, Ajat, Thenon, Bats, Fossemag-
 ne, Limeyrat. 40,829 66.
 Richard, *Brantôme*, Seusenac et Puy-de-Fourches,
 Valeuil, Bourdeilles, Saint-Julien. 45,896 89.
 Dumontwilh - Fanfan, *Cendricux*, Lacropte, La-
 douze, Salon, Veyrines. 28,731 29.
 Renon, *Chancelade*, Bassillac, Boulazac, Champse-
 vinel, Coutouneix et la Cité, Marsac, Trélistiac,
 Auz, Notre-Dame et Saint-Pierre-ès-Liens.
 68,122 77.
 Bayle, *Cubjac*, Antonne et Trigonant, Chânce,
 Éscoire, Brouchaud, Laboussière, Montagnac.
 36,687 99.
 Brun fils, *Excideuil*, Clermont, St.-Germain, St.-
 Jory-Lashloux, S.-Martial, St.-Médard, St.-Pan-
 taly, Pressac, St.-Raphaël. 47,959 98.
 Laforêt, *Génis*, Anllhiac, St.-Memin, Salagnac,
 Ste.-Tric, Boissenoilh, Cherveix, Cubas. 42,666 45.
 Quentin, *Saint-Paul-de-Serres*, Bourrou, Chala-
 gnac, Creyssensac, Coursac, Grignols, Grun,
 Manzac, Jaure. 51,133 03.
 Lagorce, *Hautefort*, Badefols, Coubjours, La-
 chapelle-Saint-Jean, Naillac, Teillots. 34,353 40.
 Mersier, *Lisle*, Biras, Bussac, Lachapelle-Gona-
 quet, Mensignac. 43,441 82.
 Linarès, *Saint-Pierre-de-Chignac*, Saint-Antoine,

(*) La somme portée à la fin de chaque division de percep-
 tion est le total de la contrib. recouvrée pendant l'année 1839

Blis-et-Born, Saint-Crépin, Saint-Gérac, Sainte-
 Marie, Marsaneix, Millac, Eyliac, St.-Laurent-
 sur-Maçoire. 45,586 93.
 Dauriac, *Savignac*, Mayac, Coulaures, Sarliac,
 Sorges, St.-Vincent. 46,759 74.
 Lagorce, *Tourtoirac*, Chourgnac, Sainte-Eulalie et
 St.-Pardoux, Gabillou, Grauges, St.-Orse, St.-
 Pantalay-d'Ans, Temple-Laguyon. 36,527 10.
 Grunaud, *Vergt*, S.-Amand, Breuille, Egl.-Neuve,
 Fouleix, St.-Michel, St.-Mayme. 38,626 20.

Arrondissement de Bergerac.

Coste, *Bergerac*. 103,549 43.
 Linarès-Tuilrière, *Saint-Avérc*, Limeuil, Paunat,
 Pezul, Trémolat. 38,224 61.
 Pasquet, *St.-Aubin-d'Eymet*, St.-Capraise, Ey-
 renville, Falgueyrat, Mandacou, Razac, Sadil-
 lac, Singlérac. 42,172 53.
 Darchier, *Beaumont*, Saint-Avit-Sénieur, Bayac,
 Bourniquel, Labouquerie, Monsac, Naussanes,
 Born-de-Champ, Nojals. 50,894 74.
 Granges, *Beauregard*, Clermont, St.-Georges-de-
 Monclard, St.-Laurent-des-Bâtons, St.-Martin-
 des-Combes, Montagnac. 36,296 92.
 Lambert-Poncet, *Bosset*, Eglise-Neuve, Fraysse,
 Saint-Georges-Blancaneix, St.-Gery, Gioctet,
 Les Lèches, Lunas. 28,697 69.
 Rambaud, *Cudouin*, Alles, Cahans, Cussac, Mo-
 lières, Paleyrac, Urval. 37,536 45.
 Dubois, *Conne*, St.-Aubin-d'Issigeac, Bonniagues,
 Colombier, Mons, St.-Nexans, Saint-Pardoux,
 Saint-Cernin, Poujols. 37,238 18.
 Gauthier du Desaix, *Eymet*, Cogulot, Ste.-Eulalie,
 Ste.-Innocence, St.-Julien-d'Eymet, Fourque,
 Rouquette, Saint-Sulpice, Serres. 45,854 52.
 Carrier, *Issigeac*, Bardon, Boisse, Fauilles, St.-
 Léon, Monmadalès, Monmarvès, Monsaquel,
 Montaut, Ste.-Radegonde. 44,352 94.

Monplaisir-Lafargue, *Lalinde*, Badefols, Calès, St.-Capraise, Cause-de-Clérans, Bancuil, Mauzac, Pontours. 45,901 84.
 Eyère, *Laforce*, Le Fleix, St.-Pierre-l'Eyraud, Prignonrieux. 48,819 43.
 Courde, *Lamothe-Monrauel*, Saint-Avit-de-Fumadière, Bonneville, St.-Michel-Montaigne, Moutcaret, St.-Seurin-de-Prats. S. Vivien. 56,874 83.
 Gibiat, *Lanquais*, Saint-Aguc, Cours, Couze et St.-Front, Creysse, Faux, St.-Germain et Mous, Varennes, Verdon. 66,094 17.
 Latour, *Liorac*, St.-Félix, Sainte-Foi-de-Longas, Grand-Castang, St.-Marcel, Mouleydier, Pressignac, St.-Sauveur. Vicq. 42,274 38.
 Mazet, *Lembras*, Campsegret, St.-Jean-d'Eyraud, Saint-Julien-de-Crempe, Lamouzie-Montastruc, Laveyssière, Queyssac, Maurens. 30,731 35.
 Dagraffeilh, *Saint-Méard*, Saint-Géraud, Monfaucon, Montazeau, Ponchat, St.-Remy. 35,415 16.
 Boyer-Lapèze, *Monbazillac*, St.-Laurent-des-Vignes, Pomport, Ribagnac, Rouffignac. 43,617 08.
 Moliérac fils, *Monferrand*, Ste.-Croix, St.-Avit-Rivière, Bouillac, Saint-Macary, Lolme, Rampieux, Saint-Romain, Sainte-Sabine. 34,779 55.
 Laulanié, *Mompazier*, Biron, Capdrot, St.-Cassien. Ganjac, Lavalade, Marçails, Soulaures. 35,479 14.
 Lafargue, *Saussignac*, Gageac et Rouillac, Gardonne, Lamouzie-St.-Martin, Monestier. 63,689 08.
 Brunaud fils, *Sigoulès* et Lestignac, Cunèges, Flaugac, Mescoule, Monbos, Puyguilhem, Thenac. 29,470 18.
 Mége-Lavignotte, *Vélines*, St.-Antoine, Saint-Avit-du-Tizac, Canet, Fonguerolles, Larouquette, Nastringues. 51,633 27.
 Tavert, *Villambard*, Beleymas, Douville, Saint-Hilaire, Issac, St.-Jean-d'Estissac. 34,939 37.
 Mortemousque, *Villefranche*, Carsac, St.-Martin-de-Gurçon, Minzac, Monpeyroux. 35,453 00.

Arrondissement de Nontron.

Bussac, *Nontron*, St.-Estèphe, St.-Front-de-Champniers, Lussas et Nontronneau, St.-Martial, Savignac, Abjat, Augignac. 62,973 92.
 Bellaville, fils, *Bussière-Budil*, Saint-Barthélemy, Bussetoles, Champniers, Pluviers, Soudat. 42,627 05.
 Thevoux, *Champagnac*, Cantillac, Condat, Jumillac-de-Côle, Saint-Pancrasse, Lachapelle, Villars, Quinsac. 46,501 92.
 Boyer, *St.-Félix-de-Bourdeilles*, Boulouneix, Champagne et Lachapelle-Pommier, St.-Crépin, Lachapelle-Monmoreau, Monsec, Léguillac-de-Cercles. 36,611 57.
 Verneuil, *Javerlhac*, Bourdeix, Etouars, Hautefaye, St.-Martin-Lepin, Teyjac, Varaignes. 39,639 84.
 Montet fils, *Jumillac-le-Grand*, Chalais, St.-Jory-de-Chalais, St.-Paul-Laroche, Sarlande, Sarrazac. 53,151 75.
 Léonard, *Mareuil*, Lacochebeaucourt, Beaussac, Connezac, Sainte-Croix, Les Graulges, Ladosse, Puyreuil, St.-Sulpice de-Mareuil, Vieux-Mareuil. 49,728 98.
 Condamy, *Miallet* Firbeix, Ste.-Marie de-Frugie, Saint-Pierre-de-Frugie, Saint-Priest-les-Fougères, Saint-Saud. 45,475 86.
 Martin, *St.-Pardoux-Larivière*, St.-Angel, Romain, Saint-Front, Millac. 39,944 43.
 Moulinier, *Payzac*, Angoisse, St.-Citq-les-Champagnes, Savignac Lédrier. 36,800 18.
 Beylot, *St.-Sulpice-d'Excideuil*, Corgnac, Dussac, Eyzeraç, Lanouaille, Nanthiat. 41,943 37.
 Bariasson, *Thiviers*, St.-Jean-de-Côle, Saint-Martin-de-Freyssengeas, Nanteuil, Saint-Romain et St.-Clément, St.-Pierre-de-Côle, Lempzours, Vaunac. 54,319 40.

Arrondissement de Ribérac.

Léonardon , Ribérac , Vauxains , Villetoueix.
72,730 48.
Rochon , Allemaus , Bertric-Buréo , Comberanche,
Luzignac , St.-Paul-Lisonne. 41.538 39.
Patureau-Lanauve , St.-Aulaye , Servanches , St.-
Vincent-Jalmoutier. 19,516 57.
Guillemon fils , St.-Laurent. Echougnac , Eygue-
rande et Gardedenil. St.-Barthélemy , Saint-Mi-
chel , St.-Etienne. 33,488 28.
Lespinasse fils , Brassac , Celles , Chapdenil et St.-
Just , Creyssac. 43,119 52.
Ducher , St.-Sulpice , Chantérac , St.-André , Sio-
rac , St.-Vincent , St.-Aquilin , Saint-Pardoux ,
Segonzac. 47,501 35.
Blanchardie , Champagne , Auriac , Gouts et Rossi-
gnols. Nanteuil. Vendoire. 46,553 67.
Reynaud , Latourblanche , Bourg-des-Maisons. Cer-
cles et Lachap. , Paussac , St.-Vivien. 23,730 72.
Pommier , Moupont , St.-Martial-d'Artenset , Menes-
plet , Menestérol , Pizou , S.-Sauveur. 43,224 34.
Brachet , Montagrier , Saint-Apre , Tocane , Dou-
chapt , S.-Méard-de-Drôme , S.-Victor. 45,022 10.
Vallée , Mussidan , Beaupouyet , Saint-Médard ,
Bourgnac , St.-Front , Saint-Louis , St.-Martin .
Sourzac. 53,184 91.
Planteau fils , Neuvié , Ataux , Beaurnonne , Douzil-
lac , St.-Germain , St.-Severin-d'Essissac , Vale-
renil. 50,088 59.
Guillemot * , St.-Privat , Bersac , Bourg-du-Bost ,
Chassagne , Cumond , Festalcmpts , Lajemaye ,
Ponteyraud. 53,454 55.
Desgraviérs , Larochechalais , Chenaud , Saint-Mi-
chel-Léparon , Parcoui , Puymangou. 30,612 64.
Carrier , Verteillac , Boucilles et Saint-Sébastien ,
Cheval et Lachapelle , Coutures , Saint-Martial.
46,199 49.

Arrondissement de Sarlat.

Lavignerie , Sarlat , Saint-André et Allas , Beynac.

Lacané-lac , Laroque-Gageac , Vézac , Vitrac.
60,717 20.
Lascaminade-Lanauve , Belvès , St.-Amand , Dois-
sac , Fungalop. Ste.-Foy. Larzac , Moulplaisant , Or-
liac , St.-Pardoux , Sagelat , Salles. 43,910 45.
Bennet , Bugue , Audrix , Saint-Avit-de-Vialard ,
Campagne , St.-Chamassy , St.-Cirq. Journiac ,
Manauite , Savignac , Tayac. 63,429 12.
Tillols , Carluz , Orliaguet , Prats-de-Carluz , Si-
meyrols , Aillac , Calviac , Cazouls , Saint-Julien-
de-Lampon , Sainte-Moudane , Peyrillac et Mil-
lac. 46,259 33.
Mayaulon-Pressac , Ladornac , Chavagnac , Güt-
zes , Jayac , Lacassagne , Laseuillade , Nadaillac ,
Pazayac. 30,820 51.
Lanceplène , St.-Cyprien , Bezenac , Castels , Coux
et Bigaroque , Meyrals , Mouzens , St.-Vincent-
de-Cosse. 59,798 11.
Delpyrat (Pierre) , Daglan , Bouzic , Castelnaud et
Feyrac , St.-Cibranet , Florimond et Gaumiérs , La-
chappelle-Péchaud , Saint-Laurent , St.-Pompon ,
Veyrines. 52,058 30.
Folioleau , Domme , St.-Aubin , Grelejac , Cénac
et St.-Julien-de-Castelnand , St.-Martial , Nabi-
rat , Veyrignac. 49,350 43.
Beaudet , St.-Germain. Berbiguières , Allas de-Ber-
biguières , Marnac , Carves , Cladech , Grives ,
Siorac. 40,191 87.
Labroussa , Labachellerie , Auriac , Châtres ,
Fantac , Peyrignac , Saint-Rabier , Beauregard.
48,124 84.
Laurichesse , Montignac . Saint-Amand-de-Coly ,
Aubas , Lachapelle-Aubareil . Saint-Léon , Les
Fares , Payzac , Sergeac , Thonac , Valojoux.
63,348 17.
Foulcon-Laborie . Rouffignac , St.-Cernin-de-Reil-
lac , Saint-Félix-de-Reillac et Mortemart , Fleu-
rac , Mauzens-Miremont , Plazac. Tursac. 52,290 55.
Mourié , Proissans , Marquay , Sainte-Nathalène.

Marcillac et S.-Quentin, Sireuil, Tamniers, St.-Vincent-le-Paluel, Carsac. 36,581 24.
 Comber, *Salignac*, Archignac, Borèze, St.-Crépin et Carluet, Eybènes et Eyrignes, St.-Génès, Paulin. 41,677 02.
 Jayle, *Terrassou*, Coly, Condat, Lavilledieu, St.-Lazare, Villac. 43,042 71.
 Castanet, *Villefranche-de-Belvès*, Besse, Campagnac, St.-Cernin d.-P'lerm, Saint-Etienne-des-Landes, Fonteuilles et Ayguepaise, Latripe, Lavaut, Loubejac, Mazeyrolles, Prats-de-Belvès. 37754 64.

Payeur du Département.

M. D. CAZES *, payeur à Périgueux, faubourg St.-Martin, chargé d'acquitter les dépenses publiques dans le département en vertu des ordonnances des ministres et des mandats des ordonnateurs secondaires.

Les paiemens sont effectués à sa caisse, ou, pour son compte, par MM. les receveurs particuliers des finances et percepteurs. Dans ce dernier cas, les ordonnances et mandats doivent préalablement être revêtus du *vu bon à payer* du payeur du département.

MM. les receveurs et percepteurs ne peuvent faire de paiemens, sur le *visa* du payeur, qu'aux seules parties prenantes qui résident dans leurs arrondissemens respectifs. Ils sont responsables des paiemens qu'ils effectuent, et si les parties ne savent signer, ils peuvent effectuer les paiemens jusqu'à concurrence de 150 fr., en présence de deux témoins signataires; toutefois, le comptable signant comme attestant la signature des témoins.

L'intention de M. le ministre des finances étant que les rentiers viagers et les pensionnaires de l'état

reçoivent, sans frais et autant que possible à domicile, le paiement des arrérages qui leur sont dus, MM. les titulaires de rentes ou pensions qui ne résident pas à Périgueux ou dans ses environs, peuvent, lors des échéances d'arrérages, faire parvenir au payeur, par l'intermédiaire de MM. les notaires, leurs certificats d'inscription et certificats de vie; le payeur leur en fait le renvoi par la même voie, après avoir estampillé le certificat d'inscription et revêtu le certificat de vie de son *vu bon à payer*, et avec cette dernière pièce, les titulaires peuvent toucher *eux-mêmes* leurs arrérages à la caisse du receveur de l'arrondissement, ou à celle du percepteur de la commune de leur domicile.

Les héritiers de rentiers viagers et de pensionnaires décédés, domiciliés hors de Périgueux, sont invités, pour ne pas être exposés à des déplacements sans résultats, soit à consulter le payeur du département sur les formalités qu'ils ont à remplir, soit à lui faire parvenir (*franc de port*), avant l'expiration des six mois après le décès (délai de rigueur), les titres et pièces d'hérédité qu'ils doivent produire pour justifier leurs droits à toucher les arrérages dus au décès des titulaires, et à *ne se présenter*, pour en recevoir le paiement, qu'après que le payeur leur aura fait connaître, par un décompte revêtu de son *vu bon à payer*, que les justifications produites sont suffisantes et régulières (1).

Les héritiers, porteurs de mandats de paiement dus à des fonctionnaires ou autres créanciers de l'état, décédés, sont invités aussi à suivre la même marche pour la communication préalable des pièces qui doivent établir leurs droits.

(1) On trouve chez M. F. DUPONT, imprimeur à Périgueux, une brochure contenant la nomenclature des pièces à produire. — Prix : 50 centimes.

Par une nouvelle disposition arrêtée par M. le ministre des finances, MM. les notaires doivent informer le payeur des décès survenus dans leur arrondissement parmi les pensionnaires de l'état. Cette obligation les dispense de celle d'en écrire directement au ministre.

Composition des bureaux.

M. Fontaine, *chef des bureaux.*
M. Pradeau, *caissier.*

Direction de l'Enregistrement

ET DES DOMAINES.

M. de Brettes *, *directeur, à Périgueux.*
M. Maury, *inspecteur de 2.^e classe.*
M. Cellier, *inspecteur de 3.^e classe.*

Vérificateurs, MM.

Brunet, *Pouvrege, Vidal, sans résidence fixe.*
M. Saint-Marc, *premier commis de la direction.*
Linard, *garde-magasin et contrôleur du timbre.*

Surnuméraires, MM.

Etourneau-Lafaye et Laugenie, *à Périgueux.*
Saurat, *à Bergerac.* Tonrein, *à Sarlat.*
Grimal, *à Nontron.* Courcelle-Duvignaud,
à Ribérac.

Arrondissement de Périgueux.

Receveurs, MM.

Lajoie, *receveur des hypothèques, à Périgueux, près le Pont-Neuf.*
Larguerie, *receveur des actes civils, pour les cantons de Périgueux et Savignac-les-Eglises, rue de la Miséricorde.*

Bicheyron, *receveur des actes judiciaires, à Périgueux, rue de la Chartre.*

Du Garreau, *receveur de l'enregistrement et des domaines, à Brantôme.*

Salvanac, *idem. à St.-Pierre-de-Chignac, pour les cantons de Chignac et Thenon.*

De Sal, *idem. à Excideuil, pour les cantons d'Excideuil et Hautefort.*

Mailhetard, *idem. à St.-Astier.*

Dapuy, *idem, à Fergt.*

Arrondissement de Bergerac.

MM. Boudat, *conserv. des hyp. à Bergerac.*

Vigier de Gaston, *receveur de l'enregistrement, pour les cantons de Bergerac et Laforce, à Bergerac.*

Maurial, *receveur, pour les cantons de Beaumont et Cadouin, à Beaumont.*

Bérsange, *receveur, pour les cantons d'Eymet et Sigonès, à Eymet.*

Nayrod, *receveur, à Lésigeac.*

Richard, *receveur, pour les cantons de Lalinde et Saint-Alvère, à Lalinde.*

Ladon, *receveur, à Vélignes.*

Poirol, *receveur, à Villefranche.*

Gombaud, *receveur, à Monpazier.*

Gillet, *receveur, à Fillamblard.*

Arrondissement de Nontron.

MM. Monchovet, *conserv. des hyp., à Nontron.*

Vergniaud, *receveur, pour Nontron et Saint-Par-doux-Larivière, à Nontron.*

Picaran, *receveur à Bussière-Badil.*

Gautier, *receveur, pour Jumillac et Lanouaille, à Jumillac.*

Rousselot, *ils aîné, receveur à Marcuil.*

Lacoste-Maisonneuve, *receveur, pour Thiviers et Champagnac, à Thiviers.*

- Arrondissement de Ribérac.

MM. Combiér, *receveur*, pour Ribérac et Montgrier, à Ribérac.
 Goussard, *receveur*, à St.-Aulaye.
 Noël, *receveur*, à Moupont.
 Lagironie, *receveur*, pour Mussidan et Neuvic, à Mussidan.
 Amadiou, à Verteillac.

Arrondissement de Sarlat.

MM. Sarlat, *conservat. des hypothèques et receveur des actes judiciaires*, à Sarlat.
 Lasserre, *receveur*, pour les actes civils, dans les cantons de Sarlat, Carlux et Salignac, à Sarlat.
 Girard, *recev.*, pour Belyès et Villefranche, à Belvès.
 Laurichesse, *id.* pour le Bugue et St-Cyprien, au Bugue.
 Fayolle, *id.*, à Domme.
 Andral, *id.*, à Montignac.
 Josse, *id.*, à Terrasson.

Administration des Eaux et Forêts.

Le territoire de la France a été divisé, par l'ordonnance du roi du 9 juillet 1833, en vingt-deux arrondissemens forestiers, dont le service est dirigé à Paris par un directeur qui surveille toutes les opérations relatives au service.

Il travaille seul avec le ministre des finances, et correspond seul avec les autres autorités.

Il y a près de ce directeur trois sous-directeurs nommés par le roi sur le rapport du ministre des finances, lequel détermine les parties de service dont la suite est attribuée à chaque sous-directeur.

Le département de la Dordogne dépend du 31.^e arrondissement, dont le chef-lieu est à Bordeaux.

M. de Larue (Pierre), *conservateur de 4.^e classe*, à Bordeaux.

N. garde gén. de 1.^{re} classe, à Sarlat.
 François Serbat, *arpenteur forestier*, à Tocane.
 Labrousse de Souffron, *idem*, à Sarlat.

Gardes forestiers.

Pénil, à Cadouin. Souriaud, à Trigonant.

Gardes Pêche.

M. Faure, à Sarlat. M. Duqueyla, à Bergerac.
 M. Sicard, à Neuvic.

Louveterie.

M. le baron de Meynard, *propriétaire à Vanxains, lieutenant de louveterie pour l'arrond. de Ribérac*
 M. Lagarde, *pour Nontron.*
 M. le comte Maxime de Mallet, *pour Périgueux.*

Direction des Contributions directes
et du Cadastre.

M. DAZARD, *, *direct.*, place Francheville.
 M. de Lourmel, *inspecteur*, place de Prusse.

Contrôleurs et Surnuméraires, MM.

1.^{re} DIVISION. De Lagibertie, *contrôleur principal pour les cantons de Périgueux, Brantôme, St-Astier et Vergt*; à Périgueux.

2.^e DIVISION. Dupuy, *pour les cantons de Saint-Pierre-de-Chignac, Savignac, Hautefort et Theunon*; à Périgueux.

3.^e Division. Lavermondie de Lortal *, pour les cantons d'Excideuil, Lanouaille, Thiviers et Jumillac; à Périgueux.

4.^e Division. Berenger, pour les cantons de Nontron, Bussière-Badil, St.-Pardoux, Champagnac et Mareuil; à Nontron.

5.^e Division. Rodat, pour les cantons de Ribérac, Montagnier, Verteillac et St-Aulaye; à Ribérac.

6.^e Division. De Surrel, pour les cantons de Mussidan, Vélines, Moupont, Neuwic et Villefranche-de-Longchapt; à Ribérac.

7.^e Division. Campardon, pour les cantons de Bergerac, Villablard, Lalinde et Saint-Abrère; à Bergerac.

8.^e Division. Meynard, pour les cantons de Laforce, Sigoulès, Eymet et Issigeac; à Bergerac.

9.^e Division. Lavaud, pour les cantons de Beaumont, Cadouin, Monpazier, Villefranche-de-Belvès, Belvès; à Bergerac.

10.^e Division. Lagorce, pour les cantons de Sarlat, Domme, Carlux et St-Cyprien; à Sarlat.

11.^e Div. Devèze, pour les cantons de Montignac, Salignac, Terrasson et le Bugue; à Montignac. Rambaud et Daulnoy, surnuméraires à Périgueux.

M. Laroche, chef de bureau.

Cadastre.

M. Delay, géomètre en chef, pl. de la Mairie, n. 9.

M. Bayle, employé de confiance.

Roumagère, géomètre-triangulateur.

Géomètres de 1.^{re} classe, MM.

Barhancey, aîné	Gantet.	Sérager, 2. ^e
Dumonly.	Laroque.	Sérager, 3. ^e
Fayolle, aîné.	Mazin.	Lacoste aîné.
Fayolle-Lafon.	Monzie-Lasserre.	N.

Géomètres de seconde classe, MM.

Aubertie.	Marty, 2. ^e	Valentin.
Barhancey, cad.	Moutozon.	Serbat fils.
Fayard.	Nadaud.	Dantel.
Gatina.	Perrot, 2. ^e	Dubois.
Grenier.	S. Chezenous.	Chapelou.
Manières.	Trasforet.	Cabanis.

Administration des Contrib. indirectes.

Les contributions indirectes sont actuellement composées d'un directeur président du conseil d'administration, et de trois sous-directeurs.

Directeur président.

M. A. Boursy, O. *, conseiller d'état.

Sous-directeurs.

MM. Brochots, *; Leroy, *; Destouches, *.

Il ya un directeur par département, chargé de la suite du service dans le département et de la correspondance avec l'administration. Les directeurs d'arrondissemens doivent transmettre à celui de département toutes les réclamations et pétitions qui doivent être adressées à l'administration par son intermédiaire.

Les déclarations pour établir ou cesser un débit doivent se faire au receveur ruraliste dont dépend la commune.

Le directeur de département est en même temps directeur d'arrondissement.

Directeur de département.

M. Bouve, à Périgueux.

Directeurs d'arrondissemens , MM.

Delatreiche , à Ribérac De Lamartinière , à Berg.
Delas-Lagravère , à Non-Soleillet , à Sarlat.
tron.

Contrôleur de comptabilité.

M. Ponsort , à Périgueux.

Il remplace le directeur de département pendant son absence.

Commis de direction de département , MM.

Pichon-Duyvavier et Ventou-Lapeyrière , à Périgueux.

Contrôleurs ambulans , MM.

T'abournel et Dalesme.

Ces deux contrôleurs ambulans se partagent le département.

Contrôleurs de ville , MM.

Mercier , à Périgueux. Baudry , à Bergerac.

Receveurs principaux , entreposeurs.

MM. De Wailly , à Périgueux.

Laurent , à Bergerac.
Desvergne , à Nontron.
Caudrillier , à Sarlat.
Brachet , à Ribérac.

Recette particulière de la banlieue de Périgueux.

M. Jourdain , receveur particulier à cheval , place de la Préfecture.

Administration génér. des Ponts-et-Chaussées et des Mines.

M. LE GRAND , conseiller-d'état , chargé de l'administration des ponts et des mines , à Paris.

*Ponts et Chaussées.**Ingénieur en chef.*

M. Destrem , place Daumesnil.

Ingénieurs ordinaires.

MM. Chambrelent et Desnoyers , à Périgueux.
M. Silvestre , conducteur , faisant les fonctions d'ingénieur ordinaire à Bergerac.
M. Marcellat , remplissant les fonctions d'ingénieur à Sarlat.

Bureau de l'ingénieur en chef.

M. Bloy , chef de bureau.

M. Bardou , dessinateur-géographe.

Conducteurs pour le service des routes royales , MM.

Derey , à Périgueux.	Rateau , à Sarlat.
Cuménal aîné , idem.	Ducastaing , à Bergerac.
Szulezewski , idem.	Sorbet , idem.
Navarre , idem.	Constant , à Mussidan

Conducteurs pour le service des routes départementales , MM.

Craveiller , à Périgueux.	Teulères , à Bergerac.
Perrot à Bergerac.	Deguercy , à Montignac.
Cassin , à Marcuil.	Lacroix , au Bugue.

Navigation de la rivière de l'Isle.

M. Thenard , ingénieur en chef , au château d'Abjac , près Coutras.

M. Chambrelent , ingénieur , à Périgueux.

Conducteurs , MM.

Bcneytou , Desplats , Macé et Lafont.

Navigation de la Dordogne.

- M. Vauthier, *ingénieur en chef, chargé de l'étude du projet d'amélioration de la navigation de cette riv., et de la canalisation de la Vézère, à Montignac.*
 M. Compain, *élève ingénieur.*

Canaux de la Corrèze et de la Vézère.

- M. Le Large, *garde général, à Montignac.*

Mines et Usines.

Le département de la Dordogne est compris dans la division du S.-O. et dans l'arrondissement de Périgueux.

Inspecteur-général.

- Cordier, O. *, *chargé de la 5.^e inspection, à Paris.*
 M. Marrot, *, *ingénieur en chef, chargé du service des départemens de la Corrèze, du Cantal et de la Dordogne, à Périgueux.*

Attributions. — L'inspection des mines, minières, tourbières, carrières, ardoisières et des usines de toute espèce traitant des substances minérales. — L'examen des demandes en permission de recherches et en concession de mines, et de celles en permission d'établissement ou de conservation d'usines. — Le travail préparatoire et la confection des matrices de rôles pour les redevances sur les mines. — La surveillance de tous les établissemens concernant l'industrie minérale, tant sous le rapport sanitaire et de sûreté publique, que sous celui de l'exécution des lois, ordonnances, réglemens, sur le fait des mines et usines. — La vérification des plans, soit de surface, soit souterrains. — La rédaction des rapports sur toutes les questions ou pétitions concernant l'exploitation des mines et usines. — La statistique minéralogique, etc.

Administration des Bâtimens.

- M. Catoire, *architecte du département.*
 M. Cuveilhac, *architecte de la ville de Périgueux.*

Société d'Agriculture, Sciences et Arts.

Bureau de la société, MM. :

1. Aug. Romieu, O. *, *préfet de la Dordogne, présid.*
2. Le marquis de Fayolle, *corresp. de la soc. royale d'agricult. de Paris, vice-présid.*
3. De Moutieu, *conseiller de préfecture, membre de plusieurs sociétés savantes françaises et étrangères, secr. perpétuel.*
4. De Crémoux, fils, *capitaine d'artillerie, corresp. de la société r. d'agricult. de Paris, secrét. adjoint.*
5. Melles, *, *propriétaire, trésorier.*

Associés ordinaires, MM. :

6. De Crémoux, aîné, *propriétaire.*
7. De Lafave, *, *propriétaire.*
8. Bugeaud de la Ficomme, *, G. O. *, *lieutenant-général, député.*
9. De Valbriane, *propriétaire.*
10. De Lamsade de Plague, *propriétaire.*
11. Du Cheyron de Beaumont, *propriétaire.*
12. De Cosson, *propriétaire.*
13. Le comte de Boyssoulh, *maire de Cornille.*
14. Durand de Corbiac *, *propriétaire et député.*
15. Vechembre, *juge au tribunal civil de Périgueux.*
16. Le comte de Cherval, fils, *propriétaire.*
17. Séguy, *chimiste et pharmacien à Périgueux.*
18. Festugière fils, *, *maître de forges, près Périg.*
19. Le marq. de Monéys, *, *, *propriétaire.*
20. De Lentilhac, *propriétaire.*
21. Le comte de Teysnière, *, *maréchal de camp.*
22. Pasquy-Dacluseau, *docteur en médecine.*

23. Magrangeas, artiste vétérinaire.
 24. Eyguière, avoué, propriétaire à Périgueux.
 25. De Béton, propriétaire.
 26. Lardy, propriétaire, près Périgueux.
 27. Vidal, *, docteur en médecine, à Périgueux.
 28. Bardon, peintre, propriétaire à Périgueux.
 29. Catoire, architecte du département.
 30. De Marcillac, *, député.
 31. L'abbé Audiern, †, conservateur des monumens historiques du département de la Dordogne.

Commission de rédaction, MM :

De Mourcin, secrétaire perpétuel de la société, *réducteur en chef.*
 Le marquis de Fayolle, vice-président. } *adjoints.*
 Félix de Cremoux. }

Cette académie a 40 associés non-résidans, pris dans le département, et on compte les noms les plus honorables dans la liste de ses correspond. étrangers.

Poste aux Lettres.

MM. Cauvin, inspecteur du départ., à Périgueux.
place de Prusse.

J.-B. Dubois, directeur, pl. du Triangle.
 Bordas, 1^{er} commis; Gibeaud, 2^e id.; Charrière, 3^e id
 Magnant, surnuméraire.
 Bréhan, facteur, cours des Princes.
 Armand, 2^e facteur.
 Bourdat, facteur de la banlieue.

Bureaux hors de Périgueux.

Dupont, à St.-Astier. Desgranges, à Brantôme
 Laulanie, à Newic. Dezon, à Montignac.
 Mad. de Vienne, à Mar. Gauthier, à Excideuil.
 Chabaneau, à Nontron. Fauvel, à Belvès.
 Demoy, à Mussidan. Lastouillat, au Bugue.
 Franchie, à Terrasson. Mme Maleville, à Lalande
 Fressange, à Montpazier. Mad. Bouillac, à Eymet.

Mad. Moris, à Thiviers. Mad. Montigny, Monpont.
 Mad. de Marin, à Ribér. Vedrenne, à Sarlat.
 Quiot, à Bergerac. Mad. Trigant, Larochech.

Il y a seize distributions.

Emplacement. Bureaux avec lesquels elles correspondent.

Azerat.	Périgueux et Terrasson.
Beaumont.	Lalinde.
Bourdeilles.	Brantôme.
Domme.	Sarlat.
Douville.	Bergerac et Périgueux.
Hautefort.	Excideuil.
Issigeac.	Bergerac.
Jumilhac-le-Grand.	Thiviers.
Mouleydier.	Bergerac et Lalinde!
Saint-Apre.	Ribérac et Périgueux.
Saint-Aulaye.	Larochechalais.
Saint-Cyprien.	Le Bugue et Sarlat.
Sorges.	Périgueux et Thiviers.
Verteillac.	Mareuil et Ribérac.
Vergt.	Périgueux.
Villefranche de Belvès.	Belvès.

Garantie des ouvrages d'or et d'argent.

La garantie des ouvrages d'or et d'argent est essentiellement liée à l'intérêt public, à la sûreté du commerce et au degré de confiance que le titre des métaux précieux doit inspirer non-seulement aux Français, mais encore aux étrangers.

En conséquence, le bureau de garantie est ouvert les mardis et samedis, depuis 9 h. du matin jusqu'à une heure après midi, non-seulement aux orfèvres, bijoutiers, horlogers, couteliers, arquebussiers et autres artistes, mais encore à toutes personnes qui désirent connaître et faire vérifier le titre des ouvrages et matières d'or et d'argent qu'elles possèdent. Lorsque l'on poinçonne les pièces qui ont passé à

l'essai, le droit de garantie est de 20 centimes par gramme d'or et d'un centime par gramme d'argent; plus le dixième, l'essai non compris.

M. Merrier, *contrôleur de ville.*

M. de Wailly, *receveur, rue de Voltaire.*

M. Gay, *essayeur et pharmac., rue Taillefer.*

Poids et Mesures.

Il y a un bureau dans chaque chef-lieu d'arrondissement pour la vérification des poids et mesures.

Vérificateurs, MM.

Banastou, à Périgueux. Taurel, à Bergerac.

Molènes, à Sarlat. Laroche, à Ribérac.

Boyer, à Nontron.

Prisons.

Les prisons de Périgueux, offrent tous les avantages désirables pour la sûreté, la salubrité et les soins. Les sœurs de Nevers, appelées en 1821 à Périgueux pour porter à domicile des secours aux malades et aux pauvres honteux, sont chargées du régime intérieur.

Il y a un aumônier et une commission chargée de la surveillance du service. Les membres de cette commission sont : MM. Belcymes, *juge* ; Bayle de Lagrange, *prop.* ; Mage fils ; Audouine, *chanoine.*

M. Deltheil, *aumônier.*

M. H. Parrot, *médecin.* M. Renaud, *chirurgien.*

Commission de l'Hospice, MM.

Le maire de la ville, *président.*

Dazard, *, *vice-président.*

D'Anglars, Courtois, *juge.*

Chouri, *avoué.* Bardy-Delisle, *substitut.*

Alfred Lidonne, *receveur comptable.*

Desbordes, jeune, *secrétaire.*

Parrot, *commis aux entrées et sorties des malades.*

MM. Vidal *, *méd.* Gaillard, M. Delmilhac,

B.-Laveyssière, *id.* notaire. Aumônier.

Galy *, *chirurgien.*

Supérieure de l'hospice.

Mad. Marie Moulinet.

Nota. L'hôpital civil contient. 113 lits.

L'hôpital militaire. 124

TOTAL. 237 lits.

Comité consultatif.

MM. Mie, Fournier-Laurière, Charrière, fils, *avoc.*

Bureau de bienfaisance, MM.

Bayle de Lagrange.

Chouri.

Belcymes, *juge.*

Eyguière.

Mage, père.

Reynaud, *chirurgien.*

Bibliothèque communale de Périgueux.

Elle est ouverte tous les jours, depuis dix heures du matin jusqu'à une heure après-midi, excepté les dimanches et fêtes ordonnées, et les samedis de chaque semaine : le bibliothécaire répond néanmoins aux désirs des amateurs et étrangers lorsqu'ils en demandent l'entrée les autres jours.

Bibliothécaire.

M. de Laubresset aîné, *rue du Plantier.*

Musée d'Antiquités.

Cet établissement est placé sous la bibliothèque. Des antiquités de tout genre s'y trouvent réunies,

et tout fait espérer que dans peu d'années il offrira plus d'intérêt que beaucoup de personnes s'empres- sent de l'enrichir de ce qu'elles possèdent, et qu'il sera alors parfaitement organisé.

C'est aux zèle et au talents de MM. Romieu, Brard, de Mourcin et l'abbé Audierne, qu'on doit la formation de ce musée.

M. de Mourcin, *directeur*.

INSTRUCTION PUBLIQUE.

INSTRUCTION PRIMAIRE.

M. L. Lafforest, *licencié ès-sciences, inspecteur pour toutes les écoles du département.*

M. Barrière, *sous-inspecteur.*

École normale primaire de la Dordogne,

Établie à Périgueux.

Cet établissement, créé conformément à la loi du 28 juin 1833 sur l'instruction primaire, est destiné à former des instituteurs pour le département de la Dordogne. Pour y être admis, il faut :

1.° Être âgé de 16 ans au moins, ou 30 ans au plus ;

2.° Subir un examen d'admission qui embrasse la lecture, l'écriture, la grammaire, l'arithmétique et le catéchisme ;

3.° Contracter l'engagement de se vouer pour dix ans au service de l'instruction primaire, ce qui dispense du service militaire.

Le département fait chaque année les fonds d'une vingtaine de bourses ou portions de bourses, qui sont adjugées aux candidats à la suite d'un concours. Le prix de la pension ou de la bourse est de 360 fr., et la durée du cours d'études de deux ans. — Cette nouvelle décision a été prise par le conseil royal sur la demande du conseil de surveillance.

Commission de surveillance de l'école, MM.

A. Romieu, *préfet, président* | Aumassip.

L.-C. De Marcillac. | Delille.

L'abbé Audierne. | Marrot.

MM. J.-J. Rapé, *directeur.*

L'abbé Souffron, *sous-directeur, professeur.*

Soldat, *professeur de mathématiques.*

Lavaud, *professeur d'écrit. et de tenue des liv.*

Turniamenti, *professeur de musique.*

Professeurs adjoints.

MM. Garrigue et Charbonneau, *élèves de cet établissement.*

Commission d'examen de Périgueux. (1)

MM. l'inspecteur des écoles, le sous-inspecteur, Querry, vicaire général ; Marot, ingénieur des mines ; Chambrelent et Desnoyers, ingénieurs des ponts et chaussées ; Fourteau, régent de philosophie ; Regnault, régent de mathématiques ; un des pasteurs du consistoire de Bergerac.

Comités d'instruction primaire.

L'inspecteur peut, dans ses tournées, assister aux séances, et demander la convocation des comités supérieurs dans les arrondissements, et des conseils municipaux dans les communes.

Comité d'instruction primaire de l'arrondissement de Périgueux.

M. A. Romieu, *préfet, président.*

MM. le maire de Périgueux, *vice-présid.* Sauverche, régent de rhétorique, *secrétaire* ; Dumonteil-Lagrèze, procureur du roi ; Peyrot, curé ; Mathet ;

(1) La commission d'examen de Périgueux peut seule, dans le département, délivrer des brevets du premier degré.

membre du conseil gén. ; Fabre, *id.* ; Festugières, *id.* ; Gadaud, méd. ; Mie, memb. du conseil d'arron. ; Génac, *id.* ; Grand, *id.* ; Lacroisille, j. de paix de Périgueux ; Leymarie, principal du collège de Périgueux ; Simon, instituteur à Mensignac.

Comité d'instruction primaire de l'arrondissement de Nontron.

MM. Disaut, sous-préfet, *présid.*, le procureur du roi. Montanges, maire de Nontron. Boyer, juge de paix de Nontron. Lafaye, curé de Nontron. Lassefond, memb. du conseil gén. Delanoue, *id.* De Galard, *id.* Fourreau. Ribeyrol. Grolhier. Chevalier, maître de pension. Saintives, inst. primaire.

Comité d'instruction primaire de l'arrondissement de Bergerac.

M. Bouilhac, sous-préfet, *président.*

MM. le maire de la ville de Bergerac, vice-président. Laborie, procureur du roi. Vacquier-Regagnac, memb. du cons. gén. Peyronni, *id.* De Larigaudie, *id.* Roussille, j. de p. Macérouze, curé de Bergerac. Bastie, *présid.* du consist. de l'église réformée. Feytout, princ. du collège. Barraud, instituteur primaire. Escot-Meston, habitant notable. Lespinasse, ex-notaire, *id.* Chaperon, ingén., *secr.*

Comité d'instruction primaire de l'arrondissement de Ribérac.

MM. Gaultier-Laguionie, sous-préfet, *président*, Léonardon, maire de Ribérac, *vice-présid.* Choisy, procureur du roi. Lazare, juge de paix de Ribérac. de Leybardie, membre du conseil général. Savy, *id.* de Gamaneon, *id.* de Jovelle, *id.* Mathien, membre du conseil d'arrondissement de Belhade, *id.* Chanard. Lachaume, curé de Montagrier. Coyné, pasteur protestant, à Larochechalis. Labalbary, chef de pension à Ribérac. F. Colletier, employé de la sous-préfecture, *secrétaire.*

Comité d'instruction primaire de l'arrondissement de Sarlat.

MM. Lorient-Rouvray, sous-préf., *présid.* Gouzot, maire de Sarlat, *vice-président.* Labat-Lavaure, curé de Sarlat. Sépière, procureur du roi. Bouffanges, juge de paix. Duborgnet, principal du collège de Sarlat. Laquize, instituteur primaire. Dupont-Bosiedon, membre de conseil général. De Commarque, *id.* Alphonse Limoges, *id.* De Carval, membre du conseil d'arrondissement. Roux aîné, avoué. B. E. Constant, chef de bureau à la sous-préfecture, *secrétaire.*

Instituteurs de l'arrond. de Périgueux.

Instituteurs communaux, MM.

Cinq frères de la Doctrine chrétienne, à Périg.	Naboulet, à Lisle.
Lapeyre, à Savignac-les-Eglises et Mayac.	Ducluzeau, à Grignols.
Carcenat, à Coulaures.	Taillefer, à Brouchaud et Gabillon.
Lestrade, à Cubjac.	Bersac, à St.-Maime.
Nenlet, à Bourdeilles.	Rollin, à Razac.
Martin, à St.-Pierre-de-C.	Delteil, à St.-Amand-de Vergt et Fouleix.
Gadaud, à Coursac.	Laponge, à Thenon.
Fredouille, à Creyssensac et Saint Paul.	Dufraisse, à St.-Raphaël.
Baudet, à Marsac.	Sauvenet, à Château-l'Év.
Lagorce, à Tourtoirac.	Labrousse, à Cendrieux.
Dubasty, à Agonac.	Bleynie, à St.-Léon.
Gonthier, à S.-Michel-de-Villadoix.	Patisson, à Lachap.-Gon.
Simon, à Saint-Astier.	Braupuy, à Cherveix.
Patisson, à Mensignac.	Baillet, à Antoine et Esc.
Gauthier, à St. Pantalay-d'Excideuil.	Pouyade père, à Brantôme.
Pinet, à Azerat.	Reymondie, à Annesse.
Malafaye, à Vergt et Vey.	Dufraisse, à Négrondes.
	Dubesset aîné, à Léguillac-de-Lauche.
	Mallefaye, à Excideuil.

Pinaud, à Génis.
 Gilbert, à Eyvirat.
 Bonnet, à Ste.-Eul.-J'Ans
 Dumas, à Montrem.
 Lacoste, à Hautefort.
 Laubat aîné, à Ste.-Orse.
 Petit, à S.-Germ.-des-P.
 Lacotte, à Ligeux.
 Chabrier, à Chourgnac.

Laubat jeune, à Ladouze
 Petit, à Limeyrat.
 Dubesset jeune, à Biras.
 Rey-Domaine, à Bars.
 Lapouge, à Granges.
 Lagarigue, à Fossemagn-
 Mazeau, à Chancelade.
 Boguier, a Sorges.
 Cadeur, a Badefols.

Instituteurs privés, MM.

J. Desmond, à Périgueux
 Cheylack, *idem.*
 Cuginaud, *idem.*
 Denis, *idem.*
 Clément, *idem.*
 Labroue, *idem.*
 Chambarraud, *idem.*
 Beaupuy, à Bars.
 Leymarie, à Ajat.
 Deverneuil, à St.-Astier.
 Vacher, à Sorges.
 Lagarigue père, à Fossemagne,

Bonnet, à St.-Orse.
 Labrousse, à Mayac.
 Pelletingéas, à Badefol.
 Roux, à Vergt.
 Jouanny, à Excideuil.
 Maliet, à Excideuil.
 Majougnade, à Anliac.
 Gadaud, à Coursac.
 Basset, à Grignols.
 Bacon, à Saint-Léon.
 Leyraud, à Agonac.
 Lapouge, à Bassillac.
 Arnal, à Marsaneix.

Institutrices de la ville de Périgueux.

Mesdames :

Helfenberger, à Périgueux.
 Rollin, *id.*
 Seguin, faubourg Saint-Martin, *id.*
 Prudent, *id.*
 Theulier, supérieure de la Congrégation, *id.*
 Dubut, supérieure de l'ordre de Sainte-Claire, à Périgueux.
 Ecole de Charité, confiée aux sœurs de Nevers, *id.*
 Lachaise, *id.*
 Gaudel, *id.*
 Charron, religieuse de l'ordre de St.-Eenoit, *id.*

Institutrices de l'arrond.¹ de Périgueux.

Mmes Trastieux, à Saint-Astier.

Dom-net, *id.*

Cellerier, *id.*

Boussary, à Brantôme.

Richard, née Dubois, *id.*

Roche, à Lisle.

Chambarraud, à Bourdeilles.

Threilhard-Dubasty, à Agonac.

Chartreuse, à Vergt.

Labrousse, à Cendrieux.

Leyssenne, veuve Durand, à Excideuil.

Jury de Médecine.

Le jury de médecine est chargé de l'examen et de la réception des officiers de santé, des pharmaciens et des sages-femmes. Il est composé de deux docteurs et de quatre pharmaciens domiciliés dans le département, et présidé, lorsqu'il se réunit, par un commissaire pris parmi les professeurs de la faculté de médecine de Montpellier.

Membres du jury, MM.

Vidal (J.-B.) *, doct.-méd., à Périgueux.

Boissat, docteur-médecin, à Bourdeilles.

Adjoins au jury, MM.

Lapeyre et Segny, pharmaciens, à Périgueux.

Munier, *idem*, à Sarlat.

Vaccination gratuite.

M. Boissat, directeur, membre du jury médical de la Dordogne et de la société de médecine de Paris, correspond. de l'Académie royale de Médecine.

IV. B. Un dépôt de virus-vaccin frais est constamment ouvert à la Préfecture.

Médecins à Périgueux, MM.

Vidal (J.-B.) *, doct.-méd., *rue de Bourbon*.
 Laveyssière, jeune, d. en méd., *rue de la Clarié*.
 Beler fils, doct.-méd., *place Tourny*.
 Pontard, doct.-méd., *rue Salomon*, n.º 4.
 A. Seguy, doct.-méd., *faubourg St.-Martin*.
 A. Aumassip, doct.-méd., *rue de Bourbon*.
 Amédé Lacrouzille, docteur méd., *r. Malesherbes*.
 H. Parrot, doct.-méd., *cours Michel-Montaigne*.
 Chaumel, docteur-médecin, *rue Saint-Louis*.
 Galy fils, docteur-médecin, *rue Salinière*.

Officiers de santé, MM.

Galy *, *rue Salinière*. Lalande 3.º, chirurg., *r*
 Renaud, *rue Hiéras*. du Vieux-Pont, n.º 6.
 Choury-Lavigerie, *rue St.-George*, n.º 7.
 Debetz, *place du Coderc*.

Pharmaciens, MM.

Lapeyre, *p. du Coderc*. Moulin, *rue Taillefer*.
 Gay, succ. de M. Parrot, Bleyne, *rue Taillefer*.
rue Taillefer. Brou-Laveyssière, *porte*
 Seguy, *rue de Bourbon*. Taillefer.

2.º Arrondissement Communal.

PÉRIGUEUX (chef-lieu).

Le deuxième arrondissement, dont Périgueux est le chef-lieu, a de surface 1,953 myriares (99 lieues), et 104,632 âmes de population. Il a pour bornes, à l'Est, l'arrondissement de Sarlat; au Nord, celui de Nontron; à l'Ouest, celui de Ribérac; au Sud, celui de Bergerac. Il est arrosé par deux rivières, celle de l'Isle, qui le traverse, et celle de la Drône, qui passe au Nord-Est. Ses principaux ruisseaux sont la Loue, le Blame et le Mauoir; le Blame a la propriété d'incruster assez promptement presque tous les corps plongés dans ses eaux.

Cet arrondissement comprend neuf cantons de justices de paix, et se compose de 113 communes.

Les principales villes du 2.º arrondissement sont : Périgueux, capitale de tout le département, Excideuil, Brantôme et Bourdeilles.

Conseil d'arrondissement, MM.

Mie, *avocat*. Mercier, *maire*.
 Gintrac, *juge de paix*. Mazeau, *notaire*.
 Bayle de Lagrange. Brizon, *maire*.
 Labat, *maire*. Vidal, *juge de paix*.
 Deveaux-Lacombe.

Mairie de Périgueux.

M. Gilles-Lagrange, *notaire, administrateur provisoire, place de la Mairie*.
 M. A. Lacrouzille, *médecin, id., r. de la Sagesse*, 1.
 M. Pontard aîné, *idem, place Tourny*.
 M. Labonne, *comm. de police, hôtel de la Mairie*.
 M. J. Baylé, *secrét. en chef, place de la Mairie*.
 M. J. Bardet, *secr.-commis, rue des Chaines*, n.º 1.
 M. Chasteau, *idem, rue Saint-Silvan*.
 M. Clément, *rue Bourbon*.
 M. Prad, *receveur municipal, faubourg St.-Martin*.

Liste des membres du conseil municipal par ordre d'inscription au tableau, MM.

Gilles-Lagrange, *notaire Aumassip, médecin*.
 Amédée Lacrouzille. Georges Goursat.
 Pontard aîné. Feytaud, *avocat*.
 L. Mie, *avocat*. Seguy, *pharmacien*.
 Périer, *liquoriste*. M. Chouri, *avoué*.
 Vacquand. Moyrand fils.
 Villemonte, *avoué*. Dubois aîné, *juge*.
 Hippolyte Rousseau. Renaud, *chirurgien*.
 Lupin Ser. Jaubert fils.
 Agnan Séguy. Queyroi.
 J.-B. Auguste Dupont. Brou-Laveyssière.
 Bayle de Lagrange.

Nota. Il y a quatre démissionnaires.

Administration de l'octroi de la ville
de Périgueux.

M. Lachaud, *présposé en chef*, r. Taillefer, n.° 17.

Tribunal civil de Périgueux, MM.

Poumeyrol *, *président*, r. de la Miséricorde.
Mage père, *, *vice-président*, r. Salinière.

Juges, MM.

Mage fils, *rue Salinière*.

Belemnès, *place Daumesnil*.

Véchembre, *rue Limogeanne*.

Courtois, *juge d'instruction*, *faub. St.-Martin*.

Dubois, *rue du Chancelier de l'Hôpital*.

Cazamajour, *faubourg Saint-Martin*.

Deiche, *rue Salinière*.

Suppléans, MM.

Gonthier-St.-Martin, *rue Eguillerie*.

Moyrand fils, *place de la Clautre*.

Perchain, *avoué*, *rue Froide*.

Eyguière, *avoué*, *place Daumesnil*.

Parquet, MM.

Dumonteil-Lagrèze *, *proc. du Roi. pl. Daumesnil*.

Bardy-Delisle, *substitut*, *place de la Clautre*.

Peyrot, *id.*, *rue Aubergerie*.

Lapouyade, *greffier*, *rue Taillefer*.

Deveaux, *greffier-commis*, *rue de la Vertu*.

Lapouyade, *fils*, *idem*, *rue Taillefer*.

Chasteau, *huissier du parquet*, *rue Notre-Dame*,

Tableau des Avocats, MM.

Moyrand père, *place de la Clautre*.

Lacrouzille père, *rue St.-Georges*.

Audebert, *père*, *rue de l'Union*.

U.-F. Feytaud, *rue Notre-Dame*.

De Mourcin, *rue Eguillerie*.

Moulin aîné, *rue Limogeanne*.

Mathet-Lagrèze, *rue du Plantier*.

Mie aîné, *Cours Michel Montaigne*.

Fournier-Laurière, *rue Limogeanne*.

Lacrouzille (Jules), *rue St.-Georges*.

Louis-Prosper Véchembre, *rue Limogeanne*.

Moyrand fils, *place de la Clautre*.

Charrière, *rue du Calvaire*.

Délay, *fils aîné*, *place Saint-Silain*.

Magne, *rue Eguillerie*.

Lucien Audebert, *Cours des Princes*.

Daussel fils, *rue Lammary*.

CONSEIL DE DISCIPLINE, MM.

Audebert, *bâtonnier*, *président*.

Laurière, Mie, Charrière fils et Magne, *membres*.

Charrière fils, *remplissant les fonctions de secrét.*

Avoués près le Tribunal, MM.

Réveilhas, *rue de la Vertu*.

Latreille-Ladoux, *place de la Mairie*.

Perchain, *rue Froide*.

Chouri, *succ. de M. Véchembre*, *rue Limogeanne*.

Eyguière, *place Daumesnil*.

Lalande 2.^e, *rue Aubergerie*.

Villemonde, *rue Lammary*, n.° 4.

Lachapelle, *rue Taillefer*.

Frachet, *place de la Clautre*, n.° 6.

Maldaner, *rue Salinière*.

Chambre de discipline, MM.

Lat.-Ladoux, *président*. Eyguière, *syndic*.

Chouri, *rapporteur*. Lachapelle, *secr. et trés.*

Huissiers audienciers près le Tribunal.

Laurent Charrière, *rue du Calvaire*.

Léouard Perrot, *rue Hiéras*.

J. Sirventon, *rue Limogeanne*.

Guichard, *rue Hiéras.*
 Bonnefon aîné, *rue Taillefer.*
 Chasteau, *rue Notre-Dame.*
 Bonnefon jeune, *place de la Mairie.*
 Roux, *rue Limogeanne*
 Cyprien Peyroulet, *rue Salinière.*
 Moulin, *place de la Préfecture.*

Huissiers dans l'arrondissement.

Dicunégard, à Périg.	Marty fils, à Excideuil.
Lapouge, <i>idem.</i>	Bibie, à St-Maime.
Feylant, à Génis.	Tournier, à St.-Astier.
Dufour, à Brantôme.	Bardet, à Vergt.
Layraud, à Bourdelles.	Souffron, à Thenon.
Lassince, à Bad.-d'Ans.	Démarais, à Tourtoirac.
Plazanet, à Thenon.	Blois, à Cubjac.
Marseugeas, à Sainte-Oise.	Barailler, à Hautefort.
Barailler, à Savignac.	Freymond, à St.-Pierre-de-Chignac.
Dameron, à Excideuil.	

Chambre de discipline, MM.

Sirventon, *syndic*; Perrot, *rapporteur*; Bonfond aîné, *trésorier*; Chasteau, *secrétaire*; Dameron, Dufour, Tournier, *membres.*

Tribunal de Commerce de Périgueux.

MM. Michellet, *présid., r. du Chancel. de l'Hôp.*
 Aug. Dupont, *juge, rue Taillefer.*
 H. Rousseau, *id., rue Taillefer.*
 Courtney aîné, *id., rue Taillefer.*
 Goursat (Georges), *juge suppl., rue d'Enfer.*
 Goursolle, *id., place Marcillac.*
 Rongieras, *greffier, rue du Chancel. de l'Hôpital.*

Agréés près le Tribunal.

MM. Charrière, fils, *avocat, rue du Calvaire.*

Eyguière, *avoué, place Daumesnil.*
 Latrieille-Ladoux, *place de la Mairie.*
 Chouri, *avoué, rue Limogeanne.*
 Perchain, *avoué, rue Froide.*
 Villemonte, *avoué, rue Lammary.*
 Lacrouzille fils, *avocat, rue Saint-Georges.*

Huissiers, MM.

Nicolas Dieumégard, *rue St.-Situin.*
 Lapouge, *rue des Farges.*

Commerçans-notables de l'arrondissement de Périgueux.

(D'après l'article 4 du décret du 6 octobre 1809, ils doivent être appelés, par ordre d'inscription, pour monter l'audience, à défaut de juges et juges suppléans.)

Messieurs	
J.-B. Dauriac, <i>marchand</i>	B. Michellet, <i>banq., id.</i>
Goursat (G.), <i>épiciér, id.</i>	Demartial (J.-B.-U.), <i>m.</i>
Mage, aîné, <i>march., id.</i>	Léger (Léonard), <i>id.</i>
Parrot-Lariv., <i>liq., id.</i>	Duval (Henri), <i>id.</i>
Conte, <i>horlog., idem.</i>	Aug. Dupont, <i>impr.</i>
P. Fargis, <i>horlog., id.</i>	Jaubert fils, <i>march.</i>
R. Perrier, <i>filz, nég., id.</i>	Belier, <i>liq.</i>
Vacquand, <i>liquoriste, id.</i>	Boucherie fils, <i>bijout.</i>
A. Goursolles, <i>march., id.</i>	Demartial jeune, <i>march.</i>
Festugières, <i>filz, m.c de forges, à Ans.</i>	Doursout aîné, <i>id.</i>
Coly, <i>march., à Périg</i>	Faure fils, <i>hort.</i>
Decouts-Lapeyrière, <i>cart.</i>	Gay, <i>pharm.</i>
V. Dumont, <i>march., id.</i>	E. Lestang, <i>liq.</i>
J. Fauconney, <i>march., id.</i>	Lonlaygue, <i>id.</i>
J. Loubet, <i>filz aîné, id.</i>	Lavertuon, <i>imp.</i>
S. Lapeyre aîné, <i>ph., id.</i>	Laveyssière, <i>pharm.</i>
M. Queyroy, <i>march., id.</i>	Moreau-Bertou, <i>march.</i>
H. Rousseau, <i>idem.</i>	Merthes fils aîné, <i>banq.</i>
E. St.-Martin, <i>idem.</i>	Maysonnade, <i>march.</i>
Courtney, aîné, <i>négociant.</i>	Roussely, <i>arquch.</i>

Justices de paix.

Canton de Périg., MM.	Et. Jay et P. Sengense,
Lacrouzille père, <i>j. de p.</i>	<i>suppléans.</i>
Latreille-Ladoux et Char-	Gérard, <i>greffier.</i>
rière, <i>suppléans.</i>	<i>Savignac-les-Eglises.</i>
Bonneau, <i>greffier.</i>	Bosredon, <i>juge de paix.</i>
<i>Brantôme.</i>	Reynaud, notaire, et Jar-
Boulouneix, <i>j. de paix.</i>	javay, <i>suppléans.</i>
Lafon et Cuginaud-La-	Cluzeaud, <i>greffier.</i>
barrière, <i>suppléans.</i>	<i>Saint-Astier.</i>
Roudeau, <i>greffier.</i>	Gintrac, <i>juge de paix.</i>
<i>Excideuil.</i>	Deschamps et Fourgeaud
J. Devaux-Lacombe, <i>juge</i>	(Germain), <i>suppléans.</i>
<i>de paix</i>	Lafaye, <i>greffier.</i>
Debotas et Barbary Lang,s	<i>Theuon.</i>
Labrousse, <i>greffier.</i>	Vidal, <i>juge de paix.</i>
<i>Hautefort.</i>	Verlhac et Grand, <i>suppl.</i>
Souffron, <i>juge de paix.</i>	Rouret, <i>greffier.</i>
Reynaud et Malalayde,	<i>Vergt.</i>
<i>suppléans.</i>	Fabre, <i>avocat, juge de p.</i>
Lagorce-Lavergne, <i>gref.</i>	Dutard et Marty, <i>suppl.</i>
<i>St.-Pierre-de-Chignac.</i>	Lafosse, <i>greffier.</i>
Goursac-Laboudinie, <i>j.</i>	

Notaires publics.

Les notaires résidant à Périgueux exercent dans tout l'arrondissement du tribunal civil; ceux des communes, dans tout le canton de leur résidence.

Canton de Périgueux, MM.

DATE DE LA RÉCEPTION : 1802. — Gilles-Lagran-

ge [Léonard], place de la Mairie, a les papiers de Dejehan, Durouchail, Ligeois, Lagarde, Capette, Miaillon, Souillier, Gintrac, Lamy, et ceux de son père.

16 août 1814. — Gaillard [Pierre], place de la Mairie, a les papiers de J.-B. Lavavé et aïeux, Giry, Lalande, Beylot, Dubois, Dauriac et de Bourcin-Dubouché.

24 novembre 1824. — Reynaud [Nicolas], rue Lammary, a les papiers de Roubert père et fils, Lacroix, Aleu, Durand père et fils; partie de ceux de Courtey, ceux de Paillet père et fils, Parade, Chaminade, Gérard, Desdoits, Teillet; partie de ceux de Toulet, Delapierre, Pressac, Farnières, Guy, Jaly et aïeul. et ceux de son père.

4 mai 1836. — Montaigut, r. de Bourbon, a les papiers de Bonneau père et fils, Magot p. et fils, Chartroule, Maigne, Grandrieux, Tempoure, Dumoulin père et fils; partie de ceux de Despérin, ceux de Labruhe, Robert Monfumat, Fournier, Sarlande, Vallette, Chinours père et fils, Brugière, Lavergne, père et fils, et Beleymes.

N., successeur de Guischard [Louis], au Château-l'Evêque, a les papiers de Guischard et aïeux, et Mazeau.

Canton de Brantôme, MM.

1834 — J.-A. Mazeau, à Brantôme, a les papiers de Nicolas Vielhon, Mousnier et aïeul, J. Verdenaud, Saunier, Petit fils et aïeux.

1806. — Laforest [Jean-François], à Brantôme, a les papiers de Gity et aïeul, J.-B. Gauthier et aïeul, et Faure.

1796. — Linard [Jean], à Liste, a les papiers de Géral, Pierre Peyrolade et ceux de Rouchaud.

2 août 1820. — Bosredon, à Agonac, a les papiers de Leyraud, des Rousselles, père et fils.

9 avril 1823. — Poumeyrol [François], à Bourdcil-

les, a les papiers de Blois et aïeul, de Chabannes et aïeul, Blanchard, Barbancey, Meyjounissas et aïeul, Desmoullins, Devillars et aïeul, Goujon, Maison-Neuve, autre Goujon, Bourgoïn-Lagrauge et aïeul.

Canton d'Excideuil, MM.

1798. — *Debotas* (Jean-Baptiste), à Excideuil, a les papiers de Metous, Debelin et aïeul, Debotas et ceux de Chavoix.

17 octob. 1821. — *Chavoix* (Auguste-Bernard), à Excideuil, a les papiers de Rampnaud, Dechiquet, Bouzac, Roux, Amelin et aïeul, Bonneau, Rey, Fleurat, Parrot et aïeul, et ceux de son père.

1795. — *Rejoux* (Bernard), à St.-Germain-des-Prés, a les papiers de ses aïeux.

1788. — *Cipierre* (Jean), à Clermont, a les papiers de Leymarie, Delpeyron, Noël, Dupuy et Faure.

28 novembre 1827. — *Cavaillon* (Pierre), à Génis, a les papiers de Martin, Delille-Boisset, et ceux de son père.

Canton de Saint-Astier, MM.

1831. — *Nadaud*, à Saint-Astier, a les papiers de Lavaud, Rolin, Laporte père et Laporte fils.

16 septembre 1818. — *Champeau* (Jean), à Montren, a les papiers de Rey, Reygner, Petit, Lavignac, et ceux de son père.

12 mai 1824. — *Fourgeaud* (Gérard-Germain), à Coursac, a les papiers de Fourgeaud oncle et ceux de son père.

3 février 1804. — *Champradout* (Martial), à Mensignac.

1829. — *Lespiuasse*, à Grignols, a les papiers d'Aujoy, Lavignac, Grellety-Ducluzel, Reynaud et aïeul, Cheriffet et aïeux, et Terrade.

Canton d'Hautefort, MM.

20 juillet 1815. — *Villotte* (Pierre), à Hautefort, a les papiers de Sarazanais et aïeux, Gauthier, Boissavy, et de son père.

1.^{er} septem. 1825. — *Desmont Chavagnac* (Joseph), à Cubas, a les papiers de Jean de Saut-Léger de Cubas, ceux de son père et aïeul.

23 septembre 1818. — *Mazi* (Charles), à Badesols, a les papiers de Couruill, Destrieux, Bonnet fils et aïeul, Dejuge et aïeul, Labrousse fils et aïeul, Laussinotte, Raudel et ceux de son père.

15 décemb. 1818. — *Reynaud-Lescure* (François), à Naillac, a les papiers de St.-Léger, de Raffailhac et aïeul, de Joffre-Lajarthe, de Brunerie, et ceux de son père.

1.^{er} août 1821. — *Darenne* (Philippe), à Tourtoirac, a les papiers de Baspeyras, de Darenne, son oncle et aïeul.

Canton de Savignac-les-Eglises, MM.

16 avril 1838. — *Rousset* (Jean-Baptiste), à Savignac, a les papiers de Jarjavay, père et fils.

18 juin 1821. — *Millet-Lafon* (Nicolas), à Négrondes, a les papiers de Versavaud père et fils.

19 avril 1826. — *Reynaud* Pierre, à Sorgas, a les papiers de Maury, R. Paradel, Deschamps père et fils, Périer et aïeul, Boyer, Puissel, B. Labarie et aïeul, Lautanie, Mespolède, Dupuy, Robert-Desilles père et fils, et ceux de Profit.

19 avril 1829. — *Pouchard* (Pierre), à Coulaures, a les papiers de Deschamps et ceux de son père.

12 novembre 1826. — *Desveaux* (Hugues-Etienne), à Cubjac, a les papiers de son père et ceux de Richard, décédé.

Canton de Saint-Pierre-de-Chignac, MM.

18 août 1819. — *Desmartin* (Jacques), à Saint

Pierre-de-Chignac, a les papiers de Jay, Dumas et Desmartin.

4 février 1820. — *Reversade* (François), à Marsa-neix, a les papiers de Claviéras, Ribette et aïeul, Chinours et Aublant.

24 février 1825. — *Sengensse* (Antoine), à Millac-d'Auberoche, a les papiers de Parrot, Lacour, Andrieux et Deschamps.

mai 1834. — *Bourcin-Dubouché*, à Ladouze, a les papiers de Daubisse, Fruittier et Sarlandie.

Canton de Thenon, MM.

1786. — *Rouvet-Lanoix* (Léonard), à Thenon, a les papiers de Vedreune, Lachaud, Brachet, Festugière et aïeul, et Gay Labouyrie.

30 octobre 1822. — *Seugensse*, à Thenon, a les papiers de E. et P. Seugeasse, et d'Andrieux, d'Abjac.

24 décembre 1818. — *Passemard* (Guillaume), à Fossemagne, a les papiers de Vidal.

14 avril 1833. — *Mazet-Arnaudie* (Annet-Désiré), a Ste.-Orse, a les papiers de Dauvergne et Bonnet.

Canton de Vergt, MM.

22 décembre 1809. — *Murty* (Arnaud), à Vergt, a les papiers de Faurie et de Cluzeau Chancogne.

1784. — *Castaing* (Marc), à Feuleix, a les papiers de J. et P. Cantal, Grellety et aïeul, Castelvert, Favareilhès et Castaing.

1795. — *Laroche* (François), à Saint-Michel-de-Villadeix, a les papiers de Desvieux.

24 janvier 1816. — *Dumontheil* (Jean-Augustin), à Cendrieux, a les papiers de Simon père et fils, Regner père et fils, Lafaye, et Dumontheil et aïeux.

21 janvier 1818. — *Tailleferie* (Etienne), à Chalignac, a les papiers de Chaleppe, Brugière et Gaillard.

MEMBRES DE LA CHAMBRE DE DISCIPLINE, MM.

Lagrange, <i>président.</i>	Reynaud, <i>membre.</i>
Mazeau, <i>rapporteur.</i>	Nadaud, <i>id.</i>
Desmartin, <i>trésorier.</i>	Marty, <i>id.</i>
Montaigut, <i>secrétaire.</i>	

4.^{me} Arrondissement Communal.

BERGERAC (*chef-lieu*).

Le quatrième arrondissement, dont Bergerac est le chef-lieu, borné au Levant par l'arrondissement de Sarlat, au Nord par ceux de Périgueux et de Ribérac, au Couchant par le département de la Gironde, et au Midi par celui de Lot-et-Garonne, a de surface 2,226 myriaires (environ 113 lieues). Sa population est de 117,302 âmes : il comprend 173 communes, et 13 cantons de justices de paix.

La rivière de la *Dordogne* le traverse dans sa plus grande largeur, et le *Drot* y prend sa source, pour entrer presque aussitôt dans le département de Lot-et-Garonne; mais il revient ensuite baigner le canton d'Eymet. Cet arrondissement est en outre arrosé par plusieurs ruisseaux, dont les principaux sont la *Couse*, le *Caudou* et la *Lidoire*. La *Couse* fournit de l'eau à plusieurs papeteries, à un grand nombre de moulins, et à la belle forge de la Mouline. Le *Caudou* baigne de charmantes prairies. La *Lidoire*, par l'abondance de ses eaux, mériterait presque le nom de rivière.

Les principales villes du 4.^e arrondissement sont Bergerac, Monpazier, Beaumont et Eymet.

Sous-Préfecture de Bergerac.

M. Redon de Beaupréau, *Sous-préfet.**Organisation des Bureaux.*

1.^{re} DIVISION. — *Recrutement de l'armée, police, passeports à l'étranger, permis de port-d'armes, visa, garde nationale, exécution des lois communales et départementales, personnel des fonctionnaires, etc.*

M. Pepy (Pierre), *chef.*

2.^e DIVISION. — *Administration générale, secours, établissements et travaux publics, liste du jury, exécution de la loi sur l'instruction primaire.*

M. Beysse (Jacques), *chef.*

3.^e DIVISION. — *Contributions, comptabilité et administration des communes.*

M. Lafontaine, *chef.**Conseil d'arrondissement, MM.*

Couderc.	Perry.
Foussal.	Courssou de Pécan.
Frégère.	Siozard.
Bréjou-Mariès.	Mazières.
Vergnial.	Dezeymeris.
Benoist de Lamothe.	Boudet-Monplaisir.
Pigeon.	

Mairie de Bergerac.

M. Durand de Corbiac*, *maire.*
 MM. Jean-Isaac Latané et Eyrianiac, *adjoints.*
 M. G.-Aug. Bassac, *commissaire de police.*

Tribunal Civil de Bergerac.

Messieurs

De Chanaud, *président.*
 Couderc et Javerzac, *juges.*
 Martin, *juge d'instruction.*
 Monteil père, *juge suppléant.*
 Laurens, aîné, *idem.*
 Bugniet, *idem.*
 Faugère, père, *juge honoraire.*
 Laborie, *procureur du roi.*
 Lacroix, fils, *substitut.*
 Poumeau-Lafforest père, *greffier.*
 Tilhet, fils aîné, *greffier-commis.*
 L. Tilhet, fils 2.^e, *idem.* F. Tilhet fils 3.^e, *id.*

Avocats, MM.

Faugère père.	Augiéras-Dujatric.
Monteil, fils.	Faugère, jeune.
Laurens.	Nadal.
Eyrianiac, fils.	Mignot-Lafreunie.
Bugniet.	Lagarrique.
Faugère fils aîné, <i>bâtonn.</i>	Javerzac.
	Dussoulas.

Stagières, MM.

Bordère, Mignot, Monteil, Vigier, Ricard et Cailloux.

*Chambre de discipline des Avocats, MM.*Faugère aîné, *bâtonnier.*
Bugniet. Eyrianiac. U. Nadal. Jeverzac, *secrét.**Avoués, MM.*

Cailloux.	Simounet.
Boyer.	Eyrianiac, fils.
Pouvereau.	Denoix-Saint-Marc.
Pradier.	Fauvel.

CHAMBRE DE DISCIPLINE DES AVOUÉS, MM.

Cailloux, *président*. Pradier, *syndic*.
Pouveteau, *rapporteur*. Fauvel, *secrétaire-trés-*

Huissiers audienciers, MM.

Lespinasse. Martinot fils. Arfel. Bessine.
Brun. Martinot père. Lévêque. Langlade.

Huissiers ordinaires, MM.

Grozet, à Bergerac. Guy, au Fleix.
Lacoste, à Beaumont. Ferez, à Lalinde.
Bouyssou, à Cadouin. Marche, à Beaumont.
Fauvel, à Eymet. Mousson, à Mompazier.
N., à Pourquoy. Mousson-Lanauze, *id.*
Murat, à Paunac. Duclaud, à Vélignes.
Secondat, au Sigoulès. Allauveau, *idem*.
Bloy, *idem*. Prévot, à S.-Martin-des-C.
Séguinél, à Issigeac. Lamy, à Villamblard.
Lespinasse, à Boisse. Lafargue, à Carsac.
Bissey, à Laforce.

Chambre de Discipline, MM.

Lévêque, *syndic*. Arfel, *rapporteur*.
Grozet, *trésorier*. Martinot fils, *secrétaire*.
Langlade, Séguinél et Fauvel, *membres*.

M. Goutier, *commissaire-priseur*

Trib. de Commerce de Bergerac, MM.

Peyronnet, *président*.
Gagnaire, Emile Pinet et Péchadargue, *juges*.
Boyer, lib. et A. Bruzac, *suppléants*.
Conangle, *greffier*.
Moynier jeune, *défenseur agréé*.
Tilhet, *ancien greffier, idem*.
Grozet et Martinot, *huissiers audienciers*.
Laffargue et E. Pinet, *courtiers de commerce*.

Justices de paix.

<i>Canton de Bergerac.</i>	<i>Latinde.</i>
Roussille, <i>juge de paix</i> .	Dubreil-Mondazel, <i>juge de paix</i>
Lespinasse, et Reclaud-Lafargue, <i>suppléants</i> .	Pigeon (Hyacinthe) et Dus-soulas, <i>suppléants</i> .
Pourquoy-Boissierin, <i>gr. Saint-Aloère.</i>	Tibeyrand, <i>greffier. Mompazier.</i>
Claretie, <i>juge de paix</i> .	Larguerie, <i>j. de p.</i>
Iavergne-Duroc et Reynier, <i>suppl.</i>	Perry, <i>notaire, et Mous-son-Lanauve, suppl.</i>
Linarès, <i>greffier. Beaumont.</i>	Marc Bonis, <i>greffier. Sigoulès.</i>
Revoger, <i>juge de paix.</i>	Brogère, <i>juge de paix.</i>
Delpit et de Losse, <i>supl.</i>	Teyssandier et Peyronny, <i>suppléants.</i>
Rouby-Foubekerd, <i>greff. Cadouin.</i>	Jean Teyssandier-Lauba-rède, <i>greffier. Vélignes.</i>
Regagnac, <i>juge de p.</i>	Noé, <i>juge de paix.</i>
Desmond et Dessales, <i>suppléants.</i>	Benoit et Boymier Bar-raillon, <i>suppléants.</i>
Fouraud Monteil, <i>greff. Eymet.</i>	Jean Freyssineau, <i>greff. Villamblard.</i>
Bréjou-Marès, <i>juge de p.</i>	Jacq. Maziéras-Destreix, <i>juge de paix.</i>
Mathieu Carquet et N., <i>suppléants.</i>	Boussenot et Cluzeau - Gonthier - Dussonlas, <i>suppléants.</i>
Gibest, <i>greffier. Issigeac.</i>	Lafaye, <i>greffier. Villefr.-de-Longchat.</i>
Bouyssou-Escodéca, <i>juge de paix.</i>	Brulatour, <i>juge de paix.</i>
Chadourne et Jean Coq, <i>suppléants.</i>	Bouard et Brulatour <i>sup.</i>
Jean Laroque-Joas, <i>gr. Laforce.</i>	Batcave, <i>greffier.</i>
Gast, <i>juge de paix.</i>	
Augiéras et Pontenise, <i>sup.</i>	
Jean Dureysset, <i>ils, gr.</i>	

Notaires de l'arrond. de Bergerac.

Les notaires à la résidence de Bergerac exercent dans tout l'arrondissement du tribunal civil ; ceux des communes, dans tout le canton de leur résidence.

<i>Canton de Bergerac.</i>	Chanut, à <i>Cause-de-Clérans.</i>
Gagnaire fils, à <i>Berg.</i>	Valetteau, à <i>Languais.</i>
Lespinasse, <i>idem.</i>	<i>Monpazier.</i>
Rambaud, <i>idem.</i>	Perry, à <i>Monpazier.</i>
Baysselance, <i>idem.</i>	Geneste, à <i>Biron.</i>
Macerouze fils, à <i>Mouleyd.</i>	<i>Saint-Alvère.</i>
<i>Beaumont.</i>	Reynier, à <i>St.-Alvère.</i>
Gérard, à <i>Beaumont.</i>	Linarès, à <i>Lineuil.</i>
Boinel, à <i>Naussannes.</i>	Labrousse, à <i>Trémolat.</i>
Moliérac, à <i>Ste.-Sabine.</i>	<i>Sigoulès.</i>
Ducros, neveu, à <i>S.-Avit.</i>	Baysselance, à <i>Sigoulès.</i>
Fuelhe, à <i>Monferrand.</i>	Chaffaud, à <i>Rouffignac.</i>
<i>Cadouin.</i>	Léonardet, à <i>Saussignac.</i>
Dessaies, à <i>Cadouin.</i>	Teyssandier, à <i>Monestier</i>
Desmond, à <i>Cahans.</i>	<i>Vélines.</i>
Faurie, à <i>Molières.</i>	Daugereau, à <i>Fougeyrolle</i>
<i>Eymet.</i>	Lacroze, à <i>Montazeau.</i>
Boissière, à <i>Eymet.</i>	Duvigneau 2. ^e , à <i>Lamothe</i>
P. Augeral*, à <i>Eymet.</i>	<i>Montravel.</i>
Colouges, à <i>Fouroque.</i>	Bonnet, à <i>Vélines.</i>
Lalaurencie, à <i>Kazac.</i>	Pascaud, à <i>S.-Antoine.</i>
<i>Issigeac.</i>	<i>Villambard.</i>
Vizerie, à <i>Issigeac.</i>	Dupérier, à <i>Montagnac.</i>
Thomas-Simonet, à <i>Boisse</i>	Faure, à <i>Villambard.</i>
Chadourne, à <i>Faux.</i>	Eyguière, à <i>S.-Jean-d'Eyr.</i>
Coq, à <i>Bouniagues.</i>	Labat, à <i>Beauregard.</i>
<i>Laforce.</i>	<i>Villefr.-de-Louichapt.</i>
Raymondie, à <i>Laforce.</i>	Pagès, à <i>Villefranche.</i>
Ribeyrolles, au <i>Fleix.</i>	Seignolle, à <i>St.-Martin</i>
Augièras, à <i>Bosset.</i>	<i>de-Gurçon.</i>
<i>Lalinde.</i>	Durand, à <i>St.-Méard.</i>
Boisserie-Lacroix, à <i>Lalin.</i>	

MEMBRES DE LA CHAMBRE DE DISCIPLINE, MM.

Lespinasse, *présid.* Rambaud, *rapp.* Perry, *synd*
Boisserie-Lacroix, *trésorier.* Gagnaire, *secrétaire.*
Lalaurencie, Bonnet, Linarès et Labat, *membres.*

Ecole secondaire ecclésiastique établie à Bergerac, MM.

Junière, *supérieur,* Malaurie, *directeur.*
Granier, *économe.*

Professeurs,

MM.	Bouffard.	Magneur.
Jaubert.	Granier.	Delbès.
Boussarie.	Gary.	Laulanie.
Duchassaing.	Berthier.	Moreau.
Escodéca.	Bauché.	Fabri.
Vizy.	Pouget.	Duffaud, <i>surveil-</i>
Lassagne.	Baptiste.	<i>lant.</i>
Laporte.	Olivier.	Sirech, <i>idem.</i>

Nombre d'élèves de toutes classes, 200.

Collège de Bergerac.

Bureau d'Administration, MM.

Redon de Beaupréau, sous-préfet, *présid.* ; Chanaud, président du tribunal civil ; Gausson, père : Monteil jeune, avocat ; Prévôt-Leygonie, avocat ; Laborie, procureur du roi.

M. Festout, *principal.*

M. Marcel de Brugère, *aumônier.*

Consistoire de l'Eglise réformée.

Les réformés du département de la Dordogne ont deux églises consistoriales, dont les chefs-lieux sont Bergerac et Montcaret.

ÉGLISE CONSISTORIALE DE BERGERAC

Pasteurs , MM.

B. Bastie , *président* , à Bergerac.
 A. Hugues , à Bergerac.
 Vidal , à Bergerac.
 J. Delbetz , à Eymet.

Anciens , MM.

Henri Viger , *pr.* à Berg. Poumeau , aîné.
 Roussille * , *j. de paix.* Durand de Corbiac , *pro-*
 Alard * , *cap. de caval.* *prêtre.*
 J. Eyma , *prop.* De Bacalan , *propriétaire.*
 S. Dupeyron , *propr.* Boyer-Guillon , *propriét.*
 Lataué , *adjoint.* Ch. Boyer , *idem.*
 Brunet , *propriétaire.*

M. A. Hugues , pasteur protestant , est nommé membre de la commission d'examen chargée de délivrer les brevets de capacité aux instituteurs primaires.

ÉGLISE CONSISTORIALE DE MONTCARET.

Pasteurs , MM.

Samuel Jousse , *président* , à Montcaret.
 Pascaud , *idem.*
 Coyné , à Larochechalais.

Anciens , MM.

Benoît , *maire, propriét.* Bonniot , *idem.*
 A. Boutitie , *idem.* Boudins Larraye , *maire.*
 Berjon , *maire de S.-Aul.* Boymier , *maire.*
 De Fauzia de Lierie , *mair* Faute-Marquette.
 Boyer fils , *propriétaire.* Gaillard.
 Buisson , *propriétaire.* Gaussen , *mair.*

1.^{er} Arrondissement Communal.NONTRON (*chef-lieu*).

L'arrondissement de Nontron , borné au Levant et au Nord par le département de la Haute-Vienne , au Couchant par celui de la Charente , et au Midi par les arrondissemens de Périgueux et de Ribérac , offre une surface de 1700 myriares (89 lieues environ) , et une population de 83,664 âmes. Il renferme 79 communes et 8 cantons de justices de paix. Ses principales rivières sont l'*Isle* et la *Dronne*.

Les principales villes de l'arrondissement sont Nontron , Thiviers et Mareuil.

Sous-Préfecture à Nontron.

M. Disaut , * , *Sous-préfet.*

Organisation des bureaux.

MM. Marquet et Vaunier , *chefs.*

Les bureaux sont ouverts depuis 9 heures du matin jusqu'à 4 heures du soir , sans interruption.

Conseil d'arrondissement , MM.

Allafort-Duverger.	Ribeyrol.
Delage.	Planchas , aîné.
Prévot aîné.	Faure.
Andraud.	Rastouil.
Monfangrs.	

Tribunal Civil de Nontron , MM.

Pichon , *président.*
 Montaigut , *juge d'instruction.*
 Bourinet-Gouffroi , *juge.*
 Janet-Lasfond , *suppléant.*

Myrtil Grolhier, *suppléant*.
 Dussolier, *idem*.
 Cavaillon, *procureur du Roi*.
 De Verneilh, *substitut*.
 Fauty-Lescure, *greffier*.
 Valtade, *commis greffier*.

Avocats, MM.

Janet-Lasfond, *bâtonn.* Vieill-mard.
 Dussolier (Thomas). Excousseau.
 Grolhier Desbrousses. Goursac.
 Bonhomme-Dupuy. Dumas-Champvallier.
Stagières,
 Ducluzeau, Mazerat, Pastoureau, Montet-Laurière

Chambre de discipline des Avocats, MM.

Janet-Lasfond. Bonhomme-Dupuy.
 G. Desbrousse. Dumas-Champvallier.
 Dussolier, *secrétaire*.

Avoués, MM.

Janet-Lasfond aîné. Souquet.
 Gaultier aîné. Gaultier jeune.
 Neury. Martin.

CHAMBRE DE DISCIPLINE DES AVOUÉS, MM.

Gaultier, aîné, *président*.
 Neury, *trésorier*.
 Gaultier, jeune, *rappoteur*.
 Martin, *secrétaire*.

Huissiers audienciers, MM.

Grolhier. Doux. Bap. Excousseau.

Jean Excousseau. Achard.

Huissiers, MM.

Jean Excousseau aîné, à Ribeyrol-Lafon, à Nontron.
 Nontron. Fricout, *idem*.
 B. Excousseau, *idem*. Bouthinon, à Bussière.
 Grolhier, *idem*. Pradier, à Villars.
 Doux, *idem*. Dartiague, à Jumilhac.
 Achard, *idem*. Fayout, à Payzac.

Ligeoix, à Lavouaille. Fricout, *idem*.
 Bizounet, à Mareuil. Mague, *idem*.
 Doux, à St.-Crépin. Périer, *idem*.
 Debidour, à S.-P.-Lariv. Saigne, *id*.
 J. Fricout, *id*. Dussutour, à S.-J. de Côte.
 David, à Mialet. Barailler aîné, à Jumilhac.
 J. Barailler, à Thiviers.

CHAMBRE DE DISCIPLINE DES HUISSIERS, MM.

Bap. Excousseau, *syndic*.
 Achard, *trésorier*.
 Grolhier, *rappoteur*.
 Doux, *membre*.
 Lafont-Ribeyrol, *secrétaire*.

Justices de paix.

<i>Canton de Nontron.</i>	<i>Lanouaille.</i>
Bcyer, <i>juge de paix</i> .	Mazin, <i>juge de paix</i> .
Lapouge, notaire, et Souquet, avoué, <i>suppléants</i> .	Coustillas et Souffron, s. Morand, <i>greffier</i> .
Patoureau, <i>greffier</i> .	Mareuil.
<i>Bussière-Badil.</i>	Defrance, <i>j. de paix</i> .
Poumeyrol, <i>juge de p.</i>	Janet-Lasfond et Ras-touil aîné, <i>suppléants</i> .
Janet-Lasfond et Lageon, <i>suppléants</i> .	Peccon-Laugierie, <i>greffier</i> .
Nadaud, <i>greffier</i> .	St.-Pardoux-Larivière.
Champagnac-de-Belair.	Planchas aîné, <i>juge de paix</i> .
Delage, fils, <i>juge de paix</i> .	Desbordes - Desroches et Henri Dubrcuil, <i>supp.</i>
Leyraud-Lafaroy et Hautefort, <i>suppl.</i>	Lascuras-Lamaque, <i>gr.</i>
Dubut, <i>greffier</i> .	Thiviers.
<i>Jumillac-le-Grand.</i>	L. Theulier, <i>juge de paix</i> .
Montet - Laurière, <i>juge de paix</i> .	Theulier St.-Germain et N., <i>suppléants</i> .
Texier et F. Lavaud, <i>suppléants</i> .	Larivière, <i>greffier</i> .
Montet, <i>greffier</i> .	

Notaires de l'arrond. de Nontron.

<i>Canton de Nontron.</i>	<i>Jory-de-Chalais.</i>
Dauède aîné, à Nontron.	Lanouaille.
Lapouge, <i>idem.</i>	Condaminas, à Lanouaill.
Fonreau, <i>idem.</i>	Regnauld, à Payzac.
Dauède jeune, à Abjat.	Renaud aîné, à S.-Sulpice.
Nadaud, à Javerlhac.	Chaumard, à Sarrazac.
Bussière-Badil.	Mareuil.
Janet-Lasfond. <i>Bus. Bad.</i>	Descourades, à Mareuil.
Maryaud, S.-Barthélem.	Rousselot, <i>idem.</i>
Pourinêt, à Varaignes.	Desmaison, à Léguillac.
Puybareau fils, à Pluviers	Gratreud, Larochebeauc.
Champagnac.	Saint-Pardoux.
Cherchouly, à Champagn.	Dubreuil, S.-Pardoux.
Rey, à Villars.	Duroy, à St.-Saud.
Hautefort, à Lachapelle	Jamain, à Mialet.
Monmoreau.	Thiviers.
Jumilhac.	Theulier Saint-Germain,
Astier, à Jumilhac.	à Thiviers.
Renaud fils, <i>idem.</i>	Faure, jeune, <i>idem.</i>
Rejou, Ste-Marie-de-Fr.	Feyfant, à Cognac.
Dumontet-Lacroze, à St-	Rebierre, S. Jean-de-Côl.

CHAMBRE DE DISCIPLINE DES NOTAIRES.

Rey, <i>président.</i>	
Theulier-Saint-Germain, <i>syndic.</i>	
Dubut, <i>rapporteur.</i>	
Gratreud, <i>trésorier.</i>	
Fonreau, <i>secrétaire.</i>	
Chaumard.	} <i>membres.</i>
Dumontet-Lacroze,	

5.^{me} Arrondissement Communal.RIBÉRAc (*chef-lieu*).

Cet arrondissement a pour bornes, au Levant, celui de Périgueux; au Nord, celui de Nontron; au Couchant, le département de la Charente; au Midi, l'arrondissement de Bergerac. Sa surface est de 1421 myriares environ (68 lieues); sa population s'élève à 71,457 habitans, le nombre de ses communes à 85, et celui des cantons de justices de paix à 7.

Les principales rivières de l'arrondissement sont: l'Isle et la Dronne; et ses principaux ruisseaux sont la Lisonne, la Risonne et le Salembre.

Ses principales villes sont Ribérac, Monpont et Mussidan.

Sous-Préfecture à Ribérac.

M. Gaultier-Laguionie, *Sous-préfet.*

Organisation des bureaux, MM.

Thouvenin, Rousseau Lafarge et F. Cellerier, *employés.*

Les bureaux sont ouverts au public depuis 11 h. jusqu'à 1 h.

Le Sous-préfet reçoit le public depuis 11 h. jusqu'à 1 h. après midi.

Conseil d'arrondissement, MM.

Léonardon.	E. Lamarque.
Mathieu.	Fargeot-Lafont.
Fayolle-Lussac.	Pontard, <i>notaire.</i>
Modenel.	Bornet-Léger, <i>f. de p.</i>
Belhade.	G. Bodin.

Tribunal Civil de Ribérac, MM.

Fourtou, *, *président*.
 Manière, *jugé*.
 Cellerier, *jugé d'instruction*.
 Dufraisse, Lin Boyer et Raveau, *suppléans*.
 Choisy, *procureur du roi*.
 Sarraima, *substitut*.
 Trasrieu, *greffier*; Valade jeune, *greffier-commis*.

Avocats.

Dufraisse. Pommier. Fourtou, *jeune*.
 Savy, *bâtonn.* Ant. Guillemot. Raveau.
 Fajol. Durieu. Lamy.
 Dufraisse.

CONSEIL DE DISCIPLINE, MM.

Fourtou. Guillemot.
 Dufraisse. Raveau.
 Savy, *bâtonnier*. Fajol, *secrétaire*.

Avoûés.

Cellerier. Augey-Duffresse.
 Dumouly-Laplante. Lin Boyer, *ils aîné*.
 Dusolier-Lagrange.

Huissiers audienciers.

Lavilenie. Guillemot-Flenri.
 Peytoureaud. Soudou-Lasserve.
 Desvernines aîné. Dusolier.

Huissiers.

Guillemot-Flenry, à Rib. Plaudet, à *Mussidan*.
 Lavillenie, à Ribérac. Guillemot aîné, à *S. Privé*.
 Beauvais, à *Verteillac*. Faure, à *Neuvic*.
 Desvernines aîné, à Rib. Lamy aîné, à *Mussidan*.
 Soudou-Lasserve, à *idem*. Lacour, à *Villetoureix*.
 Dusolier, à *Vanxains*. Clazure, à *St.-Aulaye*.

Desvernines j., à Ribérac Nelson-Pautier, à *Mon-*
 Nadaud, à *Monpont.* tagrier.
 Soudou jeune, *id* Pignac, à *Mussidan*.
 Désages, à *Larochechal.* Crassus, à *Champagnac*.
 Peytoureau, à Ribérac. Vairailhon, à *Villetour*.
 Duteuil, à *St.-Vincent*.

CHAMBRE DE DISCIPLINE, MM.

Guillemot-Fleuri, *synd.* Peytoureau, *secrétaire*.
 Desvernines aîné, *trésor.* Lacour, *membre*.
 Beauvais, *rapporteur*.

Nota. Toutes réclamations contre les huissiers de-
 vront être soumises à la chambre de discipline avant
 d'être portées au tribunal, d'après le règlement de
 discipline approuvé par le susdit tribunal.

Justices de paix.

Canton de Ribérac Pontard et Raymondie, s.
 Elie Lazare, aîné, *jugé* Rambaud, *greffier*.
de paix. Neuvic.
 Placide - Léonardon et Borne-Léger, *j. de paix*.
 Dumouly-Laplante, *suppl.* Savy et Villesuzanne-La-
 Dexam, *gr.* garde, *suppléans*.
Monpont. Bordier, *greffier*.
 Pecheaud, *jugé de p.* *Saint-Aulaye*.
 Becheud et Fourgeau, Leberthon - Puygrenier,
suppléans. *jugé de paix*.
 Jaubert, *greffier.* Courcelle-Duvignaud e
 Jouffrey, *suppl.*
Montagrier. Foit, *greffier*.
 De Montozon, *jugé de p.* *Verteillac*.
 Fargeot et Cercily, *suppl.* Fayolle-Lussac, *j. de p.*
 Lamy-Bos-du-Pic, *greff.* Delmilbac - Grandchamp
Mussidan. et Léonardon, *suppl.*
 Aubertie, *jugé de paix.* Faye, *greffier*.

Notaires de l'arrond. de Ribérac.

<i>Canton de Ribérac.</i>	<i>Neuvic.</i>
Léonardon-Placide, à Ribérac.	Manière, à <i>S.-Vincent-de-Connezac.</i>
Pompagnac, <i>St.-Sulpice.</i>	Lachaise - Duterme, à <i>Neuvic.</i>
J.-B. Léonardon, <i>Vaux.</i>	Chevalier-Lareygne, à <i>Douzillac.</i>
Dubreuil, <i>Bourg-du-Bost</i>	Moysson, à <i>St.-Aquilin.</i>
Rochon - Duvignaud, à <i>Allemans.</i>	De Villesuzanne - Lagarde, à <i>Neuvic.</i>
<i>Monpont.</i>	<i>Saint-Aulaye.</i>
Fourgeaud-Lafou, <i>Pizou</i>	Champagne, à <i>St.-Vincent-Jalmoutier.</i>
Bessine, à <i>Monpont.</i>	Danède, à <i>St.-Aulaye.</i>
Henri Simon, <i>idem.</i>	Lacroix, à <i>idem.</i>
Brulatour, à <i>St.-Barthél.</i>	Frichou, <i>Larochechalais.</i>
<i>Montagrièr.</i>	Dumonteil, à <i>Saint-Privat.</i>
Fargeot, à <i>St.-Aprè.</i>	<i>Verteillac.</i>
Belleisle, à <i>Celles.</i>	Léonardon aîné, à <i>La-tourblanche.</i>
F. Durieux, à <i>Montagr.</i>	Modenel, à <i>Champagne.</i>
Simon, au <i>Gr.-Brassac.</i>	Dexam-Lagarde, <i>Bertric.</i>
Valette, à <i>Paussac.</i>	Bertaud - Duchazeau, à <i>Cherval.</i>
<i>Mussidan.</i>	Luguet, à <i>Lusignac.</i>
Bonnet, à <i>St.-Louis.</i>	Lebas-Lacour.
Pontard, à <i>Mussidan.</i>	
E. Cellerier, à <i>idem.</i>	
Buisson j., à <i>S.-Laurent.</i>	
Cluzeau-Lafou, à <i>Beaupouyet.</i>	

MEMBRES DE LA CHAMBRE DE DISCIPLINE, MM.

Léonardon (Placide), *président.*
 Fargeot, *syndic.* Pompagnac, *trésor.*
 Bonnet, *rapporteur.* Belleisle, *secr.*
 Fourgeaud et Lareygne, *membres.*

3.^{me} Arrondissement Communal.SARLAT (*chef lieu*).

Le 3.^e arrondissement, situé dans la partie Sud-Est du département, offre une surface de près de 2000 myriares (un peu plus de cent lieues). Il est borné au Levant par le département de la Corrèze; au Nord par l'arrondissement de Périgueux; au Couchant par celui de Bergerac; au Midi par le département du Lot.

Deux grandes rivières l'arrosent: la *Dordogne* et la *Vézère*; il est en outre baigné par plusieurs ruisseaux, dont les principaux sont le *Ceou* et l'*Hiroude*.

Cet arrondissement comprend 133 communes et dix cantons de justices de paix. Sa population s'élève à 110.447 âmes.

Ses principales villes sont: Sarlat, Belvès, Montignac, Domme, Terrasson et le Bugue.

Sous-Préfecture à Sarlat.

M. Lorient-Rouvray, *Sous-préfet.**Organisation des bureaux.*1.^{re} DIVISION. — *Police civile et militaire.*Constant, *chef de bureau.*2.^e DIVISION. — *Hospices, prisons et trav. publics.*
Bureau particulier de M. le Sous-préfet.3.^e DIVISION. — *Contributions et comptabilité.*
Larnaudie et Lasfagues, *employés.*

Les bureaux sont ouverts, depuis 10 h. du matin jusqu'à 5 h. du soir.

Conseil d'arrondissement, MM.

Dejean.	Lahrousse-Bosredon.
Lavergne de Cerval.	De Betout.
Archambaud.	Bousquet.
Vialard-Vergne, <i>avocat</i> .	Bouquier.
Manière.	Vialeng.

Tribunal civil de Sarlat, MM.

Larouverade, <i>président</i> .	Tarde, <i>juge</i> .
Lascoux, <i>juge</i> .	Guinard, <i>juge d'instr</i>
Roux aîné, Montméja et Sorbier, <i>suppléans</i> .	
Sepierre, <i>pr. du roi</i> , et Sclater-Lagorce, <i>subst.</i>	
Eugène Mich-lot, <i>greffier</i> ; Rivière, <i>greffier-com mis</i> .	Delmas, <i>ils</i> , <i>idem</i> .

Avocats, MM.

Vilatte (Marc).	Roux Jules, <i>bdonn.</i>
Montméja.	Vielmont.
Laroche.	Monribot.
Vialard-Vergne.	Auguste Bouffanges.
Sorbier fils.	Geraud.
Dartensec.	Gilet.
J. Lavelle.	Ed. Michelot.

Stagiaires, MM.

Lasserte, Manières, Foujade, Cerval, Chaunac, et Gaudieu.

CHAMBRE DE DISCIPLINE, MM.

Sorbier fils.	Laroche fils.
Vialard-Vergne.	Lavelle.
A. Bouffanges, <i>secrétaire</i> .	

Avoués près le tribunal, MM.

Roux aîné.	Roux jeune.	Lavelle.
L. Michelot.	Brossard.	
Landri, fils.	Cruhege.	

CHAMBRE DE DISCIPLINE DES AVOUÉS, MM.

Ed. Brossard, *présid.*; Roux aîné, *rapporteur*; Landry, *synd.*; Michelot, *secrétaire*.

Huissiers audienciers, MM.

Maleprade, Neyrac, Huard et Blanc.

Huissiers dans l'arrondissement, MM.

Maleprade, à Sarlat.	Baigues, à Villefranche.
Huard, à <i>idem</i> .	Dourssat, à <i>idem</i> .
Neyrac, à <i>idem</i> .	Dazinière, à St.-Cyprien
Dalbavie, à Plazac.	Sicard, à <i>idem</i> .
Feytaud, à Terrasson.	Mazet, à Domme.
Jaussein, <i>idem</i> .	Cluzel fils aîné, à <i>idem</i> .
Chabrètie, à <i>idem</i> .	Lafage, à Thouac.
Dazinière, au Bugue.	Clerjounie, à Salignac.
Feytaud, à <i>idem</i> .	Cluzel jeune, à Belvès.
Veyssière, à Montignac.	Tibeyrand, au Bugue.
Philibert, à Salignac.	Barre, à Carlux.
Cantelaube, à <i>idem</i> .	

CHAMBRE DE DISCIPLINE, MM.

Maleprade, *syndic, président*; Clerjounie, *rapporteur*; Huard, *trésorier*; Cluzel aîné, *secrétaire*. Neyrac, Dourssat et N., *membres*.

Tribunal de Commerce de Sarlat.

Messieurs.

Pascal, *président*.
Védienne, Dauriac, Couderc, *juges*.
Vaquier et Sarlat, *suppléans*.
Aug. Gouvet, *greffier*. Laquière, *comm. gr.*
Maleprade et Huard, *huissiers audienciers*.

Défenseurs, MM.

Gillet.	Rouziés.
Vialard-Vergue.	Landry, fils.
Roux, aîné.	Record.
Roux, jeune.	Roudel neveu.

Notables de l'arrondissement de Sarlat.

Antignac, <i>Bugue</i> .	Jamonet, <i>Sarlat</i> .
Bertal, <i>Villefranche</i> .	Labat aîné, <i>idem</i> .
Cantelaube, <i>Sireuil</i> .	Lavergne, <i>idem</i> .
Carvès, <i>Vézac</i> .	Lavialle, <i>Meyrals</i> .
Campagnac, <i>Sarlat</i> .	Laviale, <i>St.-Cyprien</i> .
Chassaing, <i>idem</i> .	Laviguerie, <i>Sarlat</i> .
Contie, <i>idem</i> .	Manière, <i>Laroque</i> .
Couderc, <i>idem</i> .	Massoulier, <i>Salignac</i> .
Chabellie, <i>Terrasson</i> .	Molènes, <i>Domme</i> .
Dauriac, <i>Sarlat</i> .	Monzie-Lasserron, <i>Sarlat</i> .
Faujanet, <i>idem</i> .	Requier, <i>Montignac</i> .
Gaudieu, <i>Belvès</i> .	Védrenne, <i>Sarlat</i> .
Roussarie, <i>Sarlat</i> .	

Justices de paix.

<i>Canton de Sarlat.</i>	<i>Carlux.</i>
Bouffanges, <i>j. de paix.</i>	N., <i>j. de paix.</i>
Conti et Selves-Mirabel, <i>suppléans.</i>	Raynaud et Teyssier, <i>suppléans</i>
Castels, <i>greffier.</i>	Plancassagne, <i>greffier.</i>
Belvès.	<i>St.-Cyprien.</i>
Fauvel, <i>juge de paix.</i>	Lancepleine <i>juge de p.</i>
Ruanil et Boisson, <i>suppléans.</i>	Laplanche et Liuart, <i>suppléans.</i>
Bonfils-Lafaurie, <i>greffier</i>	Lavialle, <i>greffier.</i>
<i>Le Bugue.</i>	<i>Domme.</i>
Delcer, <i>juge de paix.</i>	Mercié, <i>juge de paix.</i>
Charrière et Lasselves, <i>suppléans.</i>	Maraval et Papon-Compris, <i>suppléans.</i>
Coutois, <i>greffier.</i>	Bar, <i>greffier.</i>

Montignac.

Monégier-Sorbier, *j. dep.*
 Labrousse-Lascaux, fils
 aîné, et Beauregard-
 Jaubert, *suppléans.*
 Lapèze, *greffier.*
Salignac.
 Molènes, *juge de paix.*
 Tournier et Malbec, *sup.*
 Bizac, *greffier.*

Terrasson.

Vaussanges, *juge de p.*
 Bouquier et Dubois, *suppléans.*
 Dufour, *greffier.*
Villefranche-de-Belvès.
 Delcer-Darcy, *juge de p.*
 Valenc et Chanteloube,
suppléans.
 Camassel, *greffier.*

Notaires de l'arrond. de Sarlat.

<i>Canton de Sarlat.</i>	Requier, à <i>Montignac.</i>
Michelot, à <i>Sarlat.</i>	Berhesson, <i>idem.</i>
Fonsales, <i>idem.</i>	Fombelle, à <i>Auriac.</i>
Baudet, <i>idem.</i>	Fayard, à <i>Plazac.</i>
Moyrand, à <i>Beynac.</i>	Roger, à <i>Rouffignac.</i>
Bizac, à <i>Marquay.</i>	<i>Saint-Cyprien.</i>
<i>Belvès.</i>	Vialen, à <i>St.-Cyprien.</i>
Dejean, à <i>Belvès.</i>	Huard, à <i>St.-Cyprien.</i>
N., <i>idem.</i>	Bonnet, à <i>Coux.</i>
Duchevlard, à <i>Siorac.</i>	Gausson, à <i>Meyrals.</i>
N., à <i>Doissac.</i>	<i>Salignac.</i>
<i>Bugue.</i>	Malbec, à <i>Salignac.</i>
Charrière, au <i>Bugue.</i>	Dubousquet, à <i>Borrèze</i>
Albucher-Fumel, <i>idem.</i>	Gontier, à <i>Manzens.</i>
Gontier, à <i>Manzens.</i>	<i>Carlux.</i>
Tessieux, à <i>Carlux.</i>	Tessieux, à <i>Carlux.</i>
Gagnebé, à <i>Calviac.</i>	Nicolas, <i>idem.</i>
Nicolas, <i>idem.</i>	<i>Domme.</i>
Mercier, à <i>Domme.</i>	Bouquet, à <i>Daglan.</i>
Bouquet, à <i>Daglan.</i>	Franc, à <i>S.-Martial.</i>
Franc, à <i>S.-Martial.</i>	Pontou, à <i>St.-Laurent.</i>
Pontou, à <i>St.-Laurent.</i>	<i>Montignac.</i>
Dezon, à <i>Montignac.</i>	Dezon, à <i>Montignac.</i>

CHAMBRE DE DISCIPLINE.

MM. Dezon, *président*.
 Treysieux et Albuher, *syndics*.
 Roger, *rapporteur*.
 Requier, *trésorier*.
 Baudet, *secrétaire*.
 Dencix aîné, Berbesson et Gontier, *membres*.

Séminaire de Sarlat, MM.

Mazet, *supérieur*.
 O'reilly, *professeur de morale*.
 Crabol, *professeur de dogme*.
 Moléens, *professeur de philosophie*.
 Bernaret, *profess. d'Écriture sainte*.
 De Moutbrun, *directeur*; Vergnolles, *économe*.

Théologiens.....	45
Philosophes.....	24
Nombre des élèves.	69

Commission administrative de l'Hospice de Belvès.

MM. Montet, maire, *président*, Grenier fils, Laporte, Préat, Sarlat, Pénil fils, *membres*.

Commission du bureau de Bienfaisance de Belvès.

MM. Montet, maire, *président*; Fauvel, juge de paix, Fongassier-Labronie fils, Laporte, Préat, Michel fils, *membres*.

Pensionnat de M. Gibiat, à Belvès.

M. Mathieu Gibiat, *directeur*.
 MM. Joseph Gibiat et Bonfils, *professeurs*.
 Pensionnaires, 25. — Externes, 50.

FOIRES DU DEPARTEMENT.

NOTA. Lorsqu'une foire tombe un jour de fête elle est remise au lendemain

Arrondissement de Nontron.

NONTRON, les 8 février, 13 août (2 jours), 18 octobre, 29 décembre (3 jours).
 Abjat, le dernier mardi de février, le dernier mardi de juin et le premier mardi de décembre.
 Hautefaye, le 16 août, 22 décembre.
 Bussière-Badil, le 14 mai et le 25 de chaqu'un des autres mois.
 Busserolles, le 2 janvier.
 Champniers, le 17 janvier, le jeudi des Rameaux, 22 mai, 16 août.
 Varaignes, le 11 novembre.
 La Chapelle-Faucher, le 19 juin et le 2 septembre.
 Villars, le 25 janv., le jour des Cendres, 19 mars, 11 mai, 11 juin; 1.^{er} juillet, 12 août, 28 octob., 30 novembre, 31 décembre.
 Jumillac, les 1.^{ers} mercredis des mois de fév., juin, août, octob. et décem., le mercredi avant les Rameaux et le 7 mai.
 Peyzac, le 1.^{er} janvier, 3 février, 1.^{er} et 24 mars, 25 avril, 21 mai, 1.^{er} et 25 juin, 22 juillet, 16 août, 21 sept., 10 oct., 2 et 25 nov., 17 déc.
 Marcuil, le 1.^{er} mars, le mercredi après Pâques, le mercredi après la Pentecôte, 28 août, 12 nov., 28 décembre.
 Graulges (les), le 22 juillet.
 Léguillac de Cercies, le 2 janvier et 3 février, le 1.^{er} juin [St.-Maurice], le lundi qui suit le 22 sept.
 Larochebeaucourt, le 1.^{er} jeudi de chaque mois.
 Mialet, le 3 février, le lundi de Pâques, le lundi de la Pentecôte, le jeudi de l'octave de la Fête-Dieu, le lundi après la St.-Roch, le lundi avant la St.-Michel, le lundi avant la St.-Catherine.

Saint Saud, le mercredi des Rogations, et le dernier jeudi de chacun des mois de février et d'août.
 Thiviers, le jeudi-gras, le lundi de la mi-carême, 25 avril, 22 mai, 28 juin, 10 août, 14 septembre, 11 novembre, 29 décembre.
 Saint Jean de Côle, le mardi avant le mardi-gras, le mardi de la semaine de la Pentecôte, 6 mai, 25 juin, 26 juillet, 29 août, 21 décembre.
 Lanouaille, le 2.^e mardi de janvier, le 14 février, le 2.^e mardi de mars, avril et mai, le 1.^{er} mardi d'août, le 2.^e mardi de sept., le 1.^{er} mardi d'oct., et le 2.^e mardi de novembre et décembre.
 St.-Pardoux-Larivière, le mardi avant le carnaval, le mardi après la Saint-Roch et le mardi après la Saint-Bruno.

Arrondissement de Périgueux.

PÉRIGUEUX, le 7 janvier, le mercredi de la mi-carême, 26 mai (St.-Mémoire, 2 jours), 26 juillet et le premier mercredi de septembre.
 Brantôme, le 22 janvier, le 1.^{er} vendredi du mois de mars, vendredi-saint, 2 mai, 1.^{er} vendredi des mois de juin, août et septembre, et 25 novembre.
 Agonac, le 17 janv., le lendemain de l'Ascension, le jeudi de l'octave de la Fête-Dieu, 16 août, 12 novembre.
 Bourdeilles, le 22 févr., 23 avril, 25 août, 13 déc.
 Lisle, le premier mardi des mois de janvier, mars, mai, juillet, septembre, et le premier mardi qui suit le 11 novembre.
 St. Pierre de Chignac, le 26 juin, 29 sept., 25 nov.
 Ladouze, le jeudi-saint, 30 avril, 30 novembre.
 Cendrieux, le second samedi de chaque mois.
 Excideuil, le 17 janvier, le jeudi-saint, 3 mai, 30 juin et 18 octobre, le 1.^{er} jeudi des mois de mars, août, septembre, octobre et novembre, et le 2.^e jeudi de juillet.
 Génis, le 29 avril, 25 mai, et le deuxième lundi de chaque mois.

Grignols, le 7 septem., 30 nov., 22 décembre et le premier mardi de Pâques.
 St. Astier, le jeudi qui précède le jeudi-gras, le jeudi de l'octave, le 16 août, 22 octobre.
 Hautefort, le 1.^{er} lundi de chaque mois.
 Badefol-d'Ans, le troisième lundi de chaque mois et le 1.^{er} dimanche après Notre-Dame de septembre. (dite de St.-Cloud), 2 jours.
 Tourtoirac, le 30 avril, le 30 novembre, le dernier lundi de janvier, le 1.^{er} mercredi de chacun des mois de juin, juillet, août, et le 30 décembre.
 Savignac les Eglises, le dernier lundi de ch. mois.
 Cubjac, le 24 février, 16 août, 27 septembre.
 Ligueux, le 3 févr., 1.^{er} juill., 24 août, 28 déc.
 Sorges, le 20 janvier, 24 juin, 1.^{er} mardi du mois de septembre et 8 novembre.
 Thenon, le mercredi après Pâques, le merc. après la Pentecôte.
 Azerat, le mercredi avant les Rameaux, le mercredi avant St.-Jean Baptiste, 14 août.
 Vergt, le vendredi-saint, 25 juin, 11 août, 4 déc.

Arrondissement de Sarlat.

SARLAT, le merer. de la mi-carême, le 1.^{er} merc. des mois de mai, juillet et octobre (ces foires durent 2 jours chacune), et le 6 décembre.
 Belvès, le 13 janvier, 1.^{er} février, 26 mars, prem. juin, 12 août (3 jours), 7 sept., 25 nov., 9 déc.
 Doissat, le 11 juillet, 1.^{er} octobre, 31 décembre.
 Ste. Foi de Belvès, le 17 août.
 St. Germain, le 23 mai, 31 juillet.
 Grives, le 2 août, 11 septembre.
 Siorac, le 18 mars, 18 avril, 18 mai, 18 juin, 11 novembre, 22 décembre.
 Bugue (le), le 7 janvier, 25 février, 22 avril, 22 août (4 jours), 30 sept., le troisième mardi de chaque mois.
 Fleurac, le deuxième mardi de chaque mois.
 Miremont, le troisième mercredi de chaque mois.

Lachapelle (*commune de Mauzens et Miremont*),
le premier mercredi de chaque mois.
Carlux, le jour des Cendres, le 2.^e mardi d'avril, le
3 juillet, le 1.^{er} décembre.
St. Julien de Lampon, le 19 septembre.
St. Cyprien, le 2 janvier, 2 novembre, le deuxième
lundi de chaque mois.
Meyrals, le 1.^{er} jeudi de chaque mois.
Tursac, le 3.^e lundi de chaque mois.
Domme, le 1.^{er} lundi de chaque mois.
Daglan, le jeudi-gras, le merc. de la mi-carême,
le mercredi après Pâques, le mercredi après la
Pentecôte, 26 juin, 23 juillet, 27 août, 9 sept.,
10 octobre, 12 novembre.
Grollejac, le 2.^e lundi de chaque mois.
St. Laurent de Castelnaud, le 23 juin, 9 et 24 août.
St. Martial, le 15 de chaque mois.
Nabirat, le 3 février, 23 avril et 9 décembre.
St. Pompon, le 30 janvier, 28 août et 13 décembre.
Montignac, le quatrième mercredi de chaq. mois.
Auriac, le lundi avant Pâques, le lundi avant la
Pentecôte, 23 juin, 23 août.
St. Léon, le dernier lundi de chaque mois.
Plazac, le premier samedi de chaque mois, 3 févr.
Rouffignac, le dern. lundi de chaq. mois, 25 janv.
Salignac, le deuxième jeudi de chaq. mois, 22 fév.
Terrasson, le premier jeudi de chaque mois, pre-
mier février, 27 août, 11 novembre.
Villefranche de Belvès, le 2 et 5 janvier, le samedi-
gras, le mercredi de la mi-carême, le lendemain
de Quasimodo, 8 mai, 10 juin, 25 juillet, 19
août, 28 septembre, 10 novembre, 4 décembre.
Besse, le 23 août.
Campag les Quercy, le 5 janv., 28 mars, 17 août,
13 sept.
St. Etienne des Landes, le 4 août.
Latrabo, le 27 juillet.
Orliac, le 21 septembre.
Nadaillac, le 22 mars, 22 avril.

Arrondissement de Bergerac.

Bergerac, le lundi après Pâques (8 jours), le prem.
et 3.^e mercredi de chaque mois, 11 nov. (8 jours.)
Lamonzie Montastruc, le 16 août.
Beaumont, le prem. mardi de janvier, 3 février, le
2.^e mardi de mars, prem. mardi d'avril, 2 mai,
prem. mardi de juin, 22 juill., 11 août (3 jours),
14 septembre, 26 octobre, 19 novembre, 10 déc.
Monferrand, le 24 mai, 27 juill., 19 octob., 27 déc.
Cadouin, le 17 janv., le lendemain de Quasimodo,
le mercredi après la Pentecôte, 9 septembre, 2
novembre et 4 décembre.
Badefols, le 16 janvier et 29 octobre.
Molières, le premier mercredi de chaque mois, 24
juin et 16 août.
Gardonne, le deuxième mercredi de chaque mois.
Lamonzie St. Martin, le dern. jeudi de chaq. mois.
Puyguilhem, le prem. janvier, 19 mars, le lundi de
Pâques, le 23 avril, le lundi de la Pentecôte, le
21 juin, 10 août, 21 septembre.
Saussignac, le 3.^e mardi de chaque mois.
Sigoulès, le 6 janvier, 2 févr., 25 mars, 16 avril, 5
mai, 29 juin, 25 juillet, 14 août, 8 septembre,
8 octobre, 2 novembre et 26 décembre.
Fymet, le 13 janvier, le jour des Cendres, le jendi-
saint, 29 avril, 20 et 21 mai, 26 juillet, 24 août,
17 septembre, 25 nov. (3 jours).
Issigeac, le 15 janvier, 22 févr., le 4.^e mercredi de
mars, le mercredi de Pâques, 10 mai, le 2.^e mer-
credi de juin, 4 juillet, 3 août, 2 septembre, 4
octobre, 6 novembre et 13 décembre.
Boisse, le 7 janvier.
Faux, le 16 de chaque mois.
Roquepine (*comm. de Ste-Radegonde*), le 25 nov.
Laforce, le premier jeudi de chaque mois.
Lalinde, le jeudi gras, la veille du dimanche des
Rameaux, le troisième jeudi des mois de janvier,
mai, juin, juillet, août, septembre, octobre et

novembre, le prem. déc. et le troisième jeudi du même mois.
 St. Capraise de Laliude, le 24 juin.
 Cause de Clérans, le 24 août, 3 novembre, 22 décembre et le deuxième mercredi de chaque mois.
 Lanquais, le 30 avril.
 Monpazier, le 7 janv., le prem. jeudi de Carême, 19 mars, le prem. jeudi d'avril, le mercredi des Rogat., la veille de la Fête-Dieu, 8 juill. (3 jours), 6 août, 22 septembre, le 1.^e jeudi d'octobre, 18 novembre et le second jeudi de décembre.
 Saint Alvère, le 17 janvier, 12 novembre, 28 déc. et le premier lundi de chaque mois.
 Limeuil, le 19 mai, prem. août et 23 novembre.
 Villamblard, le 28 janvier, 16 juillet, 29 septemb. et 29 décembre.
 Beauregard, le 17 janvier, 17 août et 9 septembre.
 St. Georges de Monclard, le 2 janvier, 11 juin et 25 novembre.
 Villefranche de Longchapt, le prem. mardi de chaque mois et le 16 août.
 Vélines, le 2.^e mardi des mois de mars, avril, mai, août, septembre et octobre.
 Bouniagues, le prem. mars et le 15 septembre.

Arroulissement de Ribérac.

RIBÉRAC, le second vendredi de janvier, le prem. vendredi de carême, le vendredi de la mi-carême, le vendredi qui précède les Rameaux, le prem. vendredi de juillet, août, septembre et octobre, et le lendemain de la Trinité. (Cette dernière foire dure deux jours.)
 Saint-Aulaye, le mardi qui précède le jour de l'octave de la Fête-Dieu et le 1.^e mardi de chaque m.
 Lajemaye, le 2.^e jeudi des mois de février, mars, avril, mai et juin; le 26 juillet, le 2.^e jeudi des mois d'août, septemb., octob., novemb. et déc.

Lalatière (commune de St.-Aulaye), le 30 avril, 11 juin, 17 juillet, 10 août, 10 septembre.
 Saint Privat, le deuxième mercredi de chaque mois, le lundi de Pâques et le lundi qui suit la St.-Louis.
 Larochechalais, le 22 février, premier août, 25 octobre et le premier jeudi de chaque mois.
 Moupont, le prem. samedi de Carême, prem. avr., ptem. mai; le lundi qui suit le dimanche d'après la St.-Roch, le 29 octobre et 25 novembre. (Les foires du prem. mai et du 25 novembre durent 2 jours chacune.)
 Chapleuil, le jeudi-gras, 11 juin, 4 oct. et 6 déc.
 Mussidan, le 3 févr., le lundi qui suit immédiatement le dimanche des Rameaux, et le 7 novem.
 St. Vincent de Connozac, le premier lundi après le 22 janvier, 26 avril, 17 août et 3 novembre.
 Verteillac, le 17 janvier, le lundi avant le lundi-gras, le 19 mars, le trois. jeudi d'av., le 10 mai, le 15 juin, le trois. jeudi de juillet, le 16 août, le trois. jeudi de septembre, le 9 octobre, le 25 novembre et le trois. jeudi de décembre.
 Champagne, le 7 janvier, le deuxième lundi de Carême, 25 avril, 25 juin, 29 août et 2 novembre.
 Fontaines, le jour des Cendres, le 6 mai, le jeudi de l'octave de la Fête-Dieu, le 29 sept. (3 jours).
 Latourblanche, le 20 janvier, 30 avril, 25 juillet 8 novembre et 21 décembre.
 Pizou, le 17 janvier, et le 3.^e vendredi des mois de mai, juin, août, septembre et novembre.
 Neuvic, le trois. vendredi de janvier, le vendredi après Pâques et le trois. vendr. après le 16 août.
 Celles, le samedi gras, la 2.^e fête de Pâques, le lendemain du premier dimanche d'août et la 2.^e fête de Noël.
 Echourgnac, le 3.^e lundi de chacun des mois de janvier, avril, juillet et octobre
 St.-Apre et Tocane, bourgs limitrophes, le samedi avant le jeudi-gras, le samedi avant le 11 juin et le dernier lundi de décembre.

TABLEAU DES MARCHÉS.

I.^e ARRONDISSEMENT.

Jumilhac (le grand), les mercredis.	St Saul, les 1. ^e et 4. ^e jeud. de chaque mois.
Mareuil, les mardis.	Tiégu Pluviers, les merc.
Mialet, les lundis.	Thiviers, les samedis.
Nontron, les samedis.	Vaaignes, les 1. et 3. ven- dredis de chaque mois.
St.-Pardoux, les mardis.	Villars, les mercredis.
Ch.-de-Beaur, les lundis.	

II.^e ARRONDISSEMENT.

Agonac, les 2. ^e et 4. ^e mard. de chaque mois.	Millac, les 2. ^e et 4. ^e merc. de chaque mois.
Bondailles, le 1. ^{er} lundi de chaque mois.	Périgueux, tous les mer- credis et samedis.
Brantôme, les vendredis.	St. Astier, les jeudis.
Cubjac, les vendredis.	St. Orse, les 1. ^{er} et 3. ^e samedis de chaq. mois.
Excideuil, les jeudis.	S Pierre de Chig, les sam.
Grignols, les mardis.	Savignac, les mardis.
Hautefort, les mercredis.	The non, les mardis.
Ladouze, les jeudis.	Vergt, les vendredis.
Ligeux, les jeudis.	
Liste, les mardis.	

III.^e ARRONDISSEMENT.

Belvès, les samedis.	lundis de chaque mois.
Bugue (le), les mardis.	Salignac, les mardis.
Labachelerie, le dernier lundi de chaque mois.	SARLAT, les mercredis et samedis.
Montignac, les vendred.	Saint Cyprien, les lund.
Plazac, les samedis.	Terrasson, les jeudis.
Roullignac, les 1. ^{er} et 3. ^e	Villefranche, les samedis.

IV.^e ARRONDISSEMENT.

BERGERAC, mardis et vend.	Lanquais, les lundis.
Beaumont, les mardis.	Limeuil, les mercredis.
Beauregard, les 1. ^{er} et 3. ^e merc. de chaque mois.	Monpazier, les jeudis.
Cadouin, les lundis.	St. Alvère, les lundis.
Eymet, les jeudis.	St. Georges de Monclard, les 2. ^e et 4. ^e mercredis de chaque mois.
Issigeac, les mercredis.	Villablard, les lundis
Laforce, les jeudis.	
Lalinde, les jeudis.	

V.^e ARRONDISSEMENT.

Champagne, tous les lund.	Mussidan, les samedis.
Lajemaye, les jeudis.	RIBÉRAC, les vendredis.
Larochechalais, les sam.	St. Aulaye, les mardis.
Latourblanche, les merc.	Verteillac, les jeudis.
Neuvic, les vendredis.	St. Vincent de Connezac, les lundis.
Monpont, les mercredis.	

TABLEAU GÉNÉRAL

Des Maires et Adjointes des Communes du département de la Dordogne, avec leur Population et le bureau de poste dont elles dépendent.

II.^e ARRONDISSEMENT, PÉRIGUEUX (Chef-lieu).

COMMUNES.	POP.	MAIRES.	ADJOINTS.	BUR. DE POSTES.
<i>Périgueux</i>	11576	Lagrange, <i>ad. prov.</i>	1 ^{er} Pontard, <i>adj. p.</i> 2. ^e Lacrouzille, <i>id.</i>	Périgueux.
Champcevinel	852	De Sanzillon.	1 ^{er} Abzac de Ladouze	<i>idem.</i>
Chancelade et Andrivau	1026	Gilles-Lagrange.	Begout.	
Château-l'Évêque	1610	Guichard.	Pugnet.	<i>idem.</i>
Coulouniex et la Cité	980	Lalaurencie.	Frénet.	
Marsac	485	Chabanas, fils.	Gibaud.	Brantôme.
Trélassac	1104	Dauriac.	Lajarthe.	
<i>Brantôme</i>	2692	Camus-Duvignaud.	1 ^{er} Martinet. 2. ^e Millerand.	Brantôme.
Agonac	1672	Pouchon	L. Desrouselles.	Périgueux.
Biras	842	Chaumel-Duplanch	Daric.	Brantôme
Bourdeilles	1537	Boissat.	Bonneau, fils.	<i>idem</i>
Bussac	708	Laplansonnne aîné.	Robert [Pierre].	<i>idem.</i>

(150)

Eyvirat	642	Faure.	Parouque.	Brantôme.
Front-d'Alemps (St.) ..	618	Favard.	Borie.	Bantôme.
Julien (St.)	263	Desport.	Bouyer.	<i>id.</i>
Lisle	1254	Fargeot.	D-smoulin.	<i>id.</i>
Sencenac	506	Faucher.	Dupuy jeune.	<i>d.</i>
Valenil	719	Bounet.	Marois.	<i>id.</i>
<i>Chignac</i> (St.-Pre. de) ..	818	Desmartin.	Bouyssavy.	Périgueux.
Antoine (St.)	293	De Royère.	Eymard-Vigier.	
Atur	772	Duston de Cazaril.	Vergniat.	
Bassillac	810	Laroche.	Grellety.	
Blis-et-Born	737	Gauthier du Defaix	Richard.	
Boulazac	598	De Sanzillon.	Eymery.	
Crépin (St.)	323	Marchier-Dumaine.	Dumas.	
Eyliac	1005	Langlade.	Fouleon.	
Geyrac (St.)	687	Peyli.	Boudy.	
Ladouze	988	Chariéras.	Brachet.	
Laurent-sur-Man. (St.) ..	416	Pressaq.	Négrier.	
Marie-de-Chignac (St.) ..	419	Pressaq.	Lamy.	
Marsancix	912	Reversade.	Négrier.	
Milhac d'Auberoche	948	Sengensse.	Gaillard aîné.	
Sanilhac (N.-D. de) et St.-Pierre-ès-Liens. ..	1015	De Mèredieu.	Petit-Homme.	

(151)

Suite de l'arrondissement de Périgueux.

COMMUNES.	POP.	MAIRES.	ADJOINTS.	BUR. DE POSTES.
<i>Excideuil et S.-Martin-</i>				
Laroche.....	1785	Chavoix.	Desvergnès.	} Excideuil.
Anliac.....	742	Dufraisse.	Guinde.	
Clermont-d'Excideuil..	653	Cipière.	Dufraisse.	
Géais.....	1429	Cavailhon.	Virolaud.	
Germain-des-Prés (St.)..	1132	Condaminas.	Lapeyre.	
Jory-Lasbloux (St.)....	646	Picaud.	Lagorce.	
Martial-d'Albarède (St)	771	David.	Pouquet.	
Médard (St.).....	881	Rey (Auguste).	Texier.	
Mémin (St.).....	1054	Combescot.	Etève.	
Pantaly-d'Excid. (St.)..	502	Bonnet.	Moul nier, aîné.	
Preyssac-d'Excideuil..	221	Raynaud.	Dubost.	} Excideuil.
Raphaël (St.).....	365	Chapelle.	Cipière.	
Salagnac.....	284	Pasquet-Salagnac.	Saint-Léger	id.
Trie (St.).....	457	Dufraisse.	Boisset.	id.
<i>Astier (St.).....</i>	2613	Albin.	1. ^e Armand.	Saint-Astier.
			2. ^e Reynaud.	id.
Annesse et Beaulieu....	712	Solhier.	N.	Périgueux.
Coursac.....	1172	Fourgeaud.	Aublanc.	Saint-Astier.
Grigools.....	1252	Labastide.	Dumas-Cluzcau.	id.
Jaure.....	438	Barhanceix.	Dumas.	Périgueux.
Lachap. Gonag. et Merlande.	677	Basbayon.	Gros de Beler.	

(152)

Léguillac-de-l'Auche..	688	Simon Dumains.	Miaillon.	Saint-Astier.
Léon-sur-Lisle (St.)....	1073	Reynaud aîné.	Maze.	id.
Manzac.....	998	Labat Durouchaud.	Aujoy.	id.
Mensignac.....	1281	Fourgeaud.	Dumonteil.	id.
Montren.....	1116	Champeaux.	Talpy.	Périgueux.
Razac-sur-Lisle.....	858	Brouillaux-Léger.	Labrube.	
<i>Hautefort et La Nouail-</i>				
lette.....	1755	Mercier fils.	Malafayde.	} Excideuil.
Badefol d'Ans.....	1196	Larouverade.	Rafailac.	
Boisseuil.....	426	Reynaud.	Gertand.	
Cherveix, Cubas et St.-				
Martial-Laborie.....	1309	Gautier.	Raynaud.	
Chourgnac.....	395	Lasgrezas, aîné.	Bardet.	
Coubjours.....	446	Grand fils.	Feyrignac.	
Eulalie-d'Ans (Ste.) et				
St.-Pardoux.....	980	Bas peyras.	Richard.	
Granges.....	690	Menaud, fils.	Verliac.	
Lachapelle-St.-Jean....	151	Boussier-Lafaye.	Sorbier.	Périgueux.
Nailliac.....	975	Bonnet.	Lachand fils.	Excideuil.
Teillots.....	411	Clerveaux.	Jardon.	id.
Temple-Laguyon (le)...	186	Roumy.	Lachaud.	id.
Tourtoirac.....	1357	Darenne.	Feyfant.	id.

(153)

Suite de l'arrondissement de Périgueux.

COMMUNES	POP.	MAIRES.	ADJOINTS.	DUR. DE POSTES.
<i>Savignac-lees..s-Egli.s</i>	990	Jarjavay.	Mercier-Lacombe.	Périgueux.
Antouac et Trigonant..	859	Bonhomme.	Dupuy.	<i>id.</i>
Change (le).....	641	Coyral.	Blondet.	<i>id.</i>
Cornille.....	497	De Boisseuilh.	Lajaunias.	<i>id.</i>
Coulaures.....	1380	De Lestra.le.	Réjou.	Excideuil.
Cubjac.....	1036	Garde.	Pouyaud.	Périgueux.
Escoire.....	204	Bussy.	Choury.	<i>id.</i>
Ligneux.....	556	Comte de Barde.	Besse.	<i>id.</i>
Mayac.....	655	Labrousse.	Moulinier.	<i>id.</i>
Négrondes.....	990	Boyer.	Lafont.	Thiviers.
Pantaly-d'Ans (St.)....	343	Brou.	Latour.	Périgueux.
Sarliac.....	416	Bosredon.	Raymond.	} <i>idem.</i>
Sorges.....	1813	Brizon, fils.	Reynaud.	
Vincent-d'Excideuil(S.)	343	Veyssière.	Richard.	
<i>Thenon</i>	1500	Grand,	Ferregaudie.	
Ajac.....	906	Verliac.	Pasquet.	
Azerat.....	1320	Bayle.	Verlhac.	
Bars.....	960	Aubarbier Perfaure.	Chabannas.	
Brouchaud.....	495	Marty.	Sarrette.	
Fosse-magne.....	1056	Coyral.	Boussenot-Lagarriq	
Gabillou.....	384	Pichon.	Plazanet.	

(154)

Laboissière-d'Ans.....	351	Festugière.	Reynier.	Périgueux.
Limeyrat.....	527	Duverger.	Goussat.	<i>id.</i>
Montagnac-d'Auberoche.	416	Moulinier.	Migot.	<i>id.</i>
Orse (St).....	1243	Festugière.	Aubarbier.	<i>id.</i>
<i>Vergt et Ste. Marie-de-</i>				
<i>Vergt</i>	1638	Labat, aîné.	Roux.	Vergt.
Amand-de-Vergt (St.)..	794	Laroche.	Rouchon.	<i>id.</i>
Bourrou.....	386	Courtois.	Cosson.	Saint-Astier.
Breuilh.....	356	Reversade, <i>adm. pr.</i>	Delmazel.	Vergt.
Cendrieux.....	1038	Albucher-Larguerie	Lafaye Gontier.	<i>id.</i>
Chalagnac.....	566	De Fayard.	Charrier.	Périgueux.
Creysensac et Pissot...	404	Montegout.	Fried uil.	<i>id.</i>
Eglise-Neuve.....	314	Villotte fils.	Chastanet.	Vergt.
Fouleix.....	555	Deltheil.	Lasfaux.	<i>id.</i>
Grun.....	518	Lahat.	Darienset.	Saint-Astier.
Lacropte.....	1131	Simon.	Ladenuilh.	Vergt.
Mairie-de-Peyrerol(St.)	648	Brou-Lageneste.	Elie Bibie.	<i>id.</i>
Michel de Villadeix(S.)	667	Petit-Homme-Lafay	Sicard.	<i>id.</i>
Paul-de-Serre (St.)....	565	Allemandou.	Langevin.	<i>id.</i>
Salon et Château-Mis..	670	Labrousse-Lascaux	Labrousse.	<i>id.</i>
Veyriaes.....	663	Lacoutaudie.	Favareille.	<i>id.</i>

(155)

IV.° ARRONDISSEMENT, BERGERAC (*Chef-lieu*).

COMMUNES.	POP.	MAIRES.	ADJOINTS.	BUR. DE POSTES.
<i>Bergerac</i>	9285	Durand de Corbiac.	Eyriniac 1.er. Bac de Siorac 2.°	Bergerac.
Cours-de-Pile.....	618	Vigier-Ste.-Croix.	Lanarez aîné.	} <i>idem.</i>
Creysse.....	886	Lentillac.	Jardel.	
Germain (St.) de Mons.	485	Pauly.	Faget.	
Lamozic-Montastruc..	995	Rabier.	Durand.	
Laurent-des-Vignes (S.)	423	Moulinier.	Mourgue.	
Lembras.....	614	Cailloux.	Valade.	
Mouleydier et St.-Ci- bard.....	1201	Javerzac, jeune.	Ch. Javerzac.	
Nexaus (St.).....	580	Lespinasse,	Chavaroche.	
Queyssac.....	553	Deltelh.	Javerzac.	
Sauveur (Saint).....	446	De Birau.	Valéon.	
<i>Alvère (St.)</i>	1619	Luzié, aîné.	Gery-Laterrière.	le Bugue.
Foy-de-Longas (S. te)...	768	Perrier.	Dupont-Liversanne	Lalinde.
Grand-Castang.....	212	Mourgnac-Sens.	Laveyssière.	<i>id.</i>
Laurent-des-Pâtons (S.)	731	Cuinac.	Chantal.	Périgueux.
Limeuil.....	859	Linarès.	Jarlan.	le Bugue.

(156)

Paunat.....	901	Linarès.	Estay.	le Bugue.
Pézuls.....	496	Lambert.	Devigne.	<i>id.</i>
Trémolat.....	910	De Bracquemont.	Larroque.	<i>id.</i>
<i>Beaumont</i>	1806	Foussal.	Grenier.	Lalinde.
Avit-Senieur (Saint)...	203	Dussoulas.	Rouby.	} <i>idem.</i>
Bayac.....	636	Delosse.	Marot, jeune.	
Born-de-Champs.....	240	Molières.	Rhode.	
Bourniquel.....	366	Ducros.	Ducros-Labarthe.	
Croix (Sainte).....	621	De Laulanie.	Royère.	
Labouquerie.....	461	Pagnoux.	Lagarigue.	
Monferrand.....	677	Vacquier-Regagnac	Villéral-Lestang.	
Monsac.....	507	Boisvert-Nadal.	Laurière aîné.	
Naussannes.....	563	Boinel fils.	Boucher.	
Nojals et Clottes.....	400	Revoger.	Lasserve-Petit.	
Rempieux.....	504	Roussel-Cladech.	Gouyou-Boyer.	
Sabine (Sainte).....	832	Laval du Bousquet.	Lagrèze.	
<i>Cadouin</i>	742	Monzi.	Labrousse.	
Ales.....	589	Delt-ilh-Cluzeau.	Voisin.	
Badefols.....	366	Beauchamps, <i>ad. p.</i>	Labrusse.	
Bouillac.....	339	Verguolle.	Soulagés.	
Cabaus.....	1143	Frégère.	Chaval.	

(157)

Suite de l'arrondissement de Bergerac.

COMMUNES.	POP.	MAIRES.	ADJOINTS.	BUR. DE POSTES.
Calès.....	681	Gouyou-Beaucham.	Lacoste.	Lalinde.
Cussac.....	468	Chaussard.	Vigier (Marc).	
Molières.....	970	Faurie.	Gauthier.	
Paleyrac.....	529	Gouzot.	Airaud.	
Pontours.....	383	Gouyou-Beauchamp	Soulet Lamarque.	
Urvil.....	433	Lafon, fils.	Brn.	Eymet.
Eymet.....	1810	Goubie jeune.	Ramond.	
Aubin-Cahuzat (St.) et Cadelech.....	788	Biot.	Beaudot.	idem.
Capraise-d'Eymet (S.)..	432	Vedrines.	Penin aîné.	
Cogulot.....	272	Rambaud du Rouss.	Mourgue.	
Eulalie (Ste).....	231	Ramond.	Ronsian.	
Fonroque.....	482	Villette.	Dupoux.	
Innocence (Ste.).....	380	Humeau.	Boisseau fils.	
Julien-d'Eymet (St.)...	248	Raynaud.	Guilhem.	
Razac-d'Eymet.....	612	Bouchilloux.	Nicaudie-Garenne.	
Rouquette.....	528	Blondeau.	Chapelle.	
Sadillac.....	232	Goyon.	Fonvielhe.	
Serres et Monguyard....	436	Moutard.	Gardeau-Gardelaud	
Singlérac.....	274	Audat fils.	Nicaudie-Lacroze.	
Sulpice-d'Eymet (St.)..	186	Rambaud.	Bonyssou, aîné.	

(158)

Issigeac.....	1040	Vizetie-St.-Philipp	Gorre-Fournier.	Bergerac.
Aubin-de-Lanq (St.)..	587	Ribeyren.	Aroandie.	
Bardou.....	184	Lespinasse.	Feuille.	
Boisse.....	614	Lacoste.	Couturier.	
Bountagues.....	505	Fray.	Geneste.	
Cernin-de-Labarde(St.) et Pouzols.....	600	Vergniol.	Lantourne.	Bergerac. id Lalinde.
Colombier.....	421	Pouvereau.	Feyte.	
Comne de Labarde.....	540	Laroque.	Grenier.	
Eyrenville.....	566	Vergnaud.	Saignette.	
Falgueyrat.....	106	Reny.	Eyère.	
Faurilles.....	225	Boisserie.	Vergnaud.	
Faux.....	925	Mathias-Repaire.	Blanc.	
Léon (St.).....	420	Roussely.	Boisserie.	
Mandacou.....	465	Blanque aîné.	Simonet.	
Monmadalès.....	233	Gorse fils aîné.	Denou-Simouuet.	
Monmarvès.....	165	Maré.	Denuel.	
Monsaguel.....	371	De Coursou.	Coq.	Bergerac.
Montaut.....	316	Coste.	Raboy-Bousquet, j.	
Perdoux (St.).....	447	Bugnie (Eugène).	Lantourne.	
Radegonde (S. te).....	297	Peyronnet.	Garrigue.	
Laforce.....	891	Gast.	Masmondet.	
Busset.....	545	Augières.	Clamens.	

(159)

Suite de l'arrondissement de Bergerac.

COMMUNES.	POP.	MAIRES.	ADJOINTS.	BUR. DE POSTES.
Steix (le).....	1505	Massy.	Arnaud.	Ste.-Foy (Gironde)
Fraisse.....	530	Dessaigue.	Laville.	Bergerac.
Georges-Blancaneix (S)	383	Bonnet.	Nouvel, aîné.	<i>id.</i>
Gery (St.).....	504	Gauthier.	Mouru-Lacombe.	Mussidan.
Ginestet.....	514	Amedieu.	Fourrier.	Bergerac.
Lèches (les).....	632	Prévoit-Leygonie.	Dupuy.	Mussidan.
Lunus.....	557	Denoux, aîné.	Lespinasse.	Bergerac.
Montfaucon.....	545	Durret.	Valèze.	Ste.-Foy (Gironde)
Pierre d'Eyraud (St.)	1409	Chassaing.	Pinot, aîné.	Bergerac.
Prigonrieux.....	1229	Dessall-s.	Lapeyre.	<i>id.</i>
Lalinde.....	1923	C. de Bourzolles.	Deleros.	Lalinde.
Ague (St.).....	267	Nadalainé.	Borde.	Bergerac.
Bancuil.....	212	Chanut, <i>ad. pr.</i>	Sirvin-Pommier.	Lalinde.
Capraïse de Lalinde (St)	383	Laroche-Lafargue.	Delmas.	<i>id.</i>
Cause-de-Glérens.....	739	Chanut.	Laubie.	<i>id.</i>
Couze et St.-Front.....	1046	Pigeon (Hyacinthe)	Suquet-Duive.	<i>id.</i>
Félix (St.).....	733	Perrot.	Ferrié.	<i>id.</i>
Lanquais.....	922	De Gourgues.	Dubal.	Bergerac.
Liorac.....	715	Béneys.	Lavernge.	Lalinde.
Marcel (St.).....	506	Lassaigue, aîné.	Meynardie	<i>id.</i>

(160)

Mauzac et St. Maime de				
Rozens.....	566	Audy.	Audit.	Lalinde.
Pressignac.....	596	Laubie.	Mirabel-Beney.	<i>id.</i>
Varennues.....	316	Ricaud.	Barthoumeyroux.	Bergerac.
Verdon.....	172	Biauc.	Paulhiac.	<i>id.</i>
Vicq.....	240	Dussoulas.	Eymeric.	Lalinde.
Monpazier.....	1127	Ségala.	Vivien.	Monpazier.
Saint-Avit-Rivière.....	450	Foysac.	Delpit.	<i>id.</i>
Biron, composée des 5				
communes de ce nom..	1175	Brassié.	Serougne.	} <i>id.</i>
Capdrot.....	1195	Lestang	Goursat.	
Cassien (St.).....	165	Castang aîné.	Tracou fils.	
Gaujac.....	322	Mousson.	Reynaud, aîné.	
Lavalade.....	197	Caminade.	Mazière.	
Lolme.....	318	Morton-Lachapelle.	Philiparie.	
Marcoray (St.).....	204	Samarut, fils.	Bagilet.	
Marsalès.....	313	Delespinasse.	Lavergne Lafertière	
Romain (St.).....	333	Menut	Faure.	
Soulaures.....	382	Caisslié.	Marmier.	
Sigoulès.....	771	Castaing.	Chassagne.	
Cunèges.....	474	Purrey.	Pauly.	
Flaugeac.....	379	Fauc.	Reymond.	
Gageac et Rouillac.....	771	Dofal.		

(161)

Suite de l'arrondissement de Bergerac.

COMMUNES.	POP.	MAIRES.	ADJOINTS.	BUR. DE POSTES.
Gardonne.....	721	Imbert.	Festal.	Bergerac.
Lamonzie-St.-Martin...	1150	Boudet (comte de).	Delcayré.	
Mescoules.....	293	Vicomte de Ségur	Mourgues.	} <i>idem.</i>
Mouhos.....	223	Gontaud Ramond.	Thomas fils.	
Monbazillac.....	1100	Valeton.	Blanc.	
Monestier.....	868	Teyssandier.	Masmonet.	
Pomport.....	1107	Chaffaud.	Pilhardot.	
Puyguilhem.....	340	Prioreau.	Chaubou.	
Razac.....	670	Boy.	Rivière.	
Ribaguac.....	491	Peyronny.	Gravière.	
Rouffignac.....	312	Chaffaud.	Leysales.	
Saussignac.....	519	Masmonet.	Boisnard.	
Thenac.....	479	Teyssandier-Laubardè.	Bardeche.	} Ste.-Foy (Gironde)
<i>Vélines</i>	801	Bonnet.	Dupuy.	
Antoine (St.).....	1438	Benoit.	Pascaud.	
Avit-du-Tizac (S.).....	289	De Labroue.	Itié, père.	
Bonneville et St. Avit....	365	Duvigneau.	Audebert.	
Canet (le).....	250	Boisnier-Baraillon.	Dubriou.	
Fougueyrolles.....	574	Boudin - Laraye de Mazivert.	Lapouyade.	

(162)

Lamothe-Montravel....	954	Benoist.	Duvignaud.	Castillon (Gironde)
La Rouquette.....	502	Bournet-Grandpré.	Bouchereau.	Ste.-Foy, <i>id.</i>
Michel (S.) et Bonnefare	521	Faye.	Dubourdin.	Castillon, <i>id.</i>
Moncaret.....	1197	Foignet Linfernet.	Bertin.	<i>id.</i>
Montazeau.....	608	Lacroze.	Richard.	Ste.-Foy, <i>id.</i>
Nastringue.....	262	Gausсен.	Chauprade.	<i>id.</i>
Ponchat.....	306	Bonnetou.	Faute.	<i>id.</i>
Seurin de Prats (St.)..	694	Tauziac.	Durèze.	Castillon, <i>id.</i>
Vivien (St.).....	476	Vincent Beler.	Tauz'a.	Ste.-Foy, <i>id.</i>
<i>Villambard</i>	1221	Faure Larivière.	Dagraffeil.	} Périgueux.
Beauregard et Brassac..	622	Grelety.	Sicard.	
Beleymas.....	560	Faure	Desmoulin.	
Campsegret.....	750	Torreille.	Loze.	
Clermont de Beauregard	300	Matbec.	Martin.	
Douville.....	970	Lereille.	Rat.	
Eglise-Neuve-d'Issac...	484	Reymondie.	De Mazières.	
George de Monclard (st)	758	De Lascomps.	Teyssandier.	
Hilaire-d'Estissac (St.)	480	Larigaudie ✱✱.	Soulet.	
Issac.....	1139	Defreix-Mazières.	Lasserre.	
Jean d'Estissac (St.)....	405	Laforie.	Sinson.	

(163)

Suite de l'arrondissement de Bergerac.

COMMUNES.	POP.	MAIRES.	ADJOINTS.	BUR. DE POSTES.
Jean d'Eyraud (St.)...	485	Eyguière fils.	Veysièrè	Bergerac.
Julien de Crempse (S.)	502	Peyrot.	Grenier.	Périgueux.
Laveyssière.....	235	Pascal.	Choi-t-Lafont.	Bergerac.
Martin des Combes (St)	614	Prévost-Mazet fils.	Jar'an.	Périgueux.
Maurens.....	1095	Fraignaud.	Loze.	Bergerac.
Montagnac-Lacrepse.	1347	De Teyssièrè.	Chazot.	Périgueux.
Villefranche-de-Long.	786	Dezeymeris.	J. Dezeymeris.	Moupoint.
Carsac.....	380	Batcave.	Bessou.	idem.
Géraud de Corps (St.)	446	Brisseaud.	Tocheport.	idem.
Martin de Gurçon (St.)	953	Durand.	Mouru.	idem.
Méard <i>idem</i> (St.).....	1536	Antoine.	Claville.	Ste.-Foy.
Minzac.....	1333	Conchou.	Conchou-Dumaine.	Monpont.
Monpeyrroux.....	757	Cauzit.	Batcave.	Castillon(Gironde)
Remy (St.).....	625	Miguon.	Dambier.	Monpont.

(164)

1. er ARRONDISSEMENT, NONTRON (*Chef-lieu*).

COMMUNES.	POP.	MAIRES.	ADJOINTS.	BUR. DE POSTES.
Nontron.....	3573	Monfanges, aîné.	Pastoureau Coutiran.	Nontron.
Abjat.....	1591	Laforêt.	Grolhier-Desbrous.	id.
Auginiac.....	1199	Verneil fils aîné.	Puiffe-Magondeau.	id.
Bourdeix (le).....	533	Vallade Justin.	Giry.	id.
Connezac.....	321	Boutaudou.	Delestang.	Mareuil.
Estèphe (St.).....	1086	Parouchaud.	Faucoulanche.	Nontron.
Front-Champniers (St.)	374	Pecon-Laugerie.	Dantieu.	
Hautefaye.....	472	Desmiers.	Villariand.	
Javerlhac et Lachapel-			Villars.	
le-St.-Robert.....	1453	Boulouneix.	Blanchon-Lasservè.	
Lussas et Nontronneau.	1194	Grand-Duchazeau.	Donzeau.	
Martial de Vallette (S.)	1014	Montcheuil.	Roger.	
Martin le Pin (St.).....	699	Pastoureau-Descaze	Laurençon.	idem.
Savignac de Nontron..	409	Agard-Aumont.	Duroux.	
Teyjat.....	858	Mazeau.	Pabat.	
Bussière-Badil.....	1347	Janet Lasfond.	Duclaud.	
Barthélemy (St.).....	828	Marvaud fils.	Dolezon.	

(165)

Suite de l'arrondissement de Nontron.

COMMUNES.	POP.	MAIRES.	ADJOINTS.	BUR. DE POSTES.
Busserolles.....	2109	Lageon.	Faurie.	Nontron.
Etouars.....	528	Macary-Lagrelière.	Millet, jeune.	
Pluviers.....	1148	Faurc-Dumaïe.	Mousnier-Lompré	
Reillac et Champniers.	1127	Desvoisins.	Laroche.	<i>idem.</i>
Soudat.....	476	Baquaud de Langlardie.	Forestier.	
Varaignes.....	978	Allafort-Davarger.	Ducluzeau	
Champagnac de Belair.	959	Cherchouly.	Moreau.	Brantôme.
Angel (St.).....	556	Fanty.	Lafou-Faye.	Nontron.
Boulouneix et Belaygue	653	Boulouneix.	Duverneuil.	Brantôme.
Cantillac.....	380	Salleton.	Lhuguet.	<i>id.</i>
Condât.....	700	Beaup. de S. Aulaire	Terminarias.	<i>id.</i>
Lachapelle-Faucher et Jumillac de Côte.....	923	Duchassaing.	Cros Puymartin.	<i>id.</i>
Lachapelle Nonmoreau	304	Chavaier-Laforêt.	Moreau.	<i>id.</i>
Pancrace (St.).....	341	Deformel.	Faucher.	Nontron.
Quinsac.....	902	Thomasson.	Dubut.	<i>id.</i>
Villars.....	1735	Rey.	Arbonneau.	Thiviers.
Jumillac le Grand.....	3192	Piéivot.	1.º Moïand.	
Chalais.....	783	Grenouillet.	2.º Astier.	<i>idem.</i>
Frugie (St.-Pierre-de).	816	Vignol.	Martial.	
			Débord.	

(166)

Jory de Chalais (St.)..	1427	Dumontet-Lacroze.	Milet.	Thiviers.
Marie de Frugie (St.)	1108	Texier.	Reou.	<i>id.</i>
Paul la Roche (St.)...	1646	Bonhomme-Dupuy.	Tallet aîné.	<i>id.</i>
Priest les Fougères(St.)	947	Beron-Doche.	Curmont.	<i>id.</i>
Lanouaille.....	1445	Andraud.	Darnat.	Excideuil.
Angoisse.....	1337	Pasquet.	Debord.	<i>id.</i>
Cir les Champagnes(st.)	749	Magnaux.	Bufflières.	<i>id.</i>
Dussac.....	1063	Granger des Ramièr	Chastenet.	<i>id.</i>
Nanthiat.....	720	Parot-Lasbaradas.	Rousseau.	Thiviers.
Payzac.....	2194	Bardonneau.	Fayouf.	Excideuil.
Sarlande.....	1246	Moirand.	Texier.	<i>id.</i>
Sarrazac.....	1351	Lapeyronnie.	Gaillard.	Thiviers.
Savignac-Ledrier.....	1474	Boisset-Bancherel.	Bon.	Excideuil.
Sulpice-d'Excideuil(st.)	1098	Renaud.	Bonnicau-Grangier.	Thiviers.
Marenil, St. -Pardoux et St.-Priest.....	1661	Pichon, <i>doct.-méd.</i>	Duphenieux.	Marenil.
Beaussac.....	564	Mathieu.	Boutaudou.	<i>id.</i>
Chanpeau et Lachapel- le-Pommier.....	823	Mège Laroussie.	Jolivet-Tantani.	<i>id.</i>
Crépin (St.).....	903	Delrieu.	Combeau.	Brantôme.
Croix (S. te).....	474	Datensec.	Dupin.	Marenil.
Félix (St.).....	337	Boudet.	Couvit.	<i>id.</i>
Graulges (les).....	311	Parcelier.	Segonzat.	<i>id.</i>

(167)

Suite de l'arrondissement de Nontron.

COMMUNES.	POP.	MAIRES.	ADJOINTS.	BUR. DE POSTES.	
Ladosse.....	494	Bellussière, jeune.	Marchapt.	Mateuil.	
Larochebeaucoeur et Argentines.....	1136	Granger,	Pautier.	} <i>idem.</i>	
Léguillac de Cercles...	1211	Desmaison.	Duverneuil.		
Mousec.....	611	Bodin.	Besbot.		
Puirénier.....	322	Galaid de Béarn.	Feydy.		
Sulpice-Mareuil (St.)..	523	Mazeau.	Manem fils		
Vieux-Mareuil.....	1109	Ncuilher.	Fouillond.		
Pardoux-Larivière (S.)	1519	Dubreuil.	Bonnamour.		Nontron.
Firbeix.....	908	Lacombe.	Labrousse.		Chalus (Haute-V.)
Front-Larivière (St.)..	986	Barailler-Laplante.	Larret-Ladorie.		Nontron.
Mialet.....	1823	Degorce-Dagenet.	Jollivet.		<i>id.</i>
Millac de Nontron.....	1520	Delanoue.	Puybareau.	<i>id.</i>	
Romain.....	810	Desthomas.	Menut.	<i>id.</i>	
Saud (St.).....	3271	Masfraud.	Millet.	<i>id.</i>	
Thiviers.....	2410	Theulier-St.-Germ.	Jaubert.	Thiviers.	
Corgnac.....	1241	Gr. de Bellussière.	Feyfant.	} <i>idem.</i>	
Eyzerac.....	555	Pouyade	Lacoste.		
Jean de Côte (St.).....	922	Rebière.	Girou.		
Lerpzours.....	389	Bourdichon.	Fournier.		
Martin-de-Fresseng (S.)	980	Leyraud-Champag	Roger.		

(68)

Nanteuil.....	1091	Ribeyrol.	Lauxade.	} Thiviers.
Pierre de Côte (St.)...	1076	Clugnac de Lavy.	Deplaigne.	
Romain et Clément (St.)	603	Menut.	Faure.	
Vaunac.....	703	Debregeas fils.	Grondin.	

V.^e ARRONDISSEMENT, RIBÉRAÇ (Chef lieu).

COMMUNES.	POP.	MAIRES.	ADJOINTS.	BUR. DE POSTES.
Ribérac.....	3775	Léouardon.	1. ^{er} Guillemot. 2. ^e Boussenot.	Ribérac.
Allemans.....	1325	Du Burguet.	Chanard.	} <i>idem.</i>
Bersac (Petit).....	711	De Vétat.	Petit-Breuilb.	
Bourg du Bost.....	430	Audemar.	Delugin.	
Chassaignes.....	342	Peytoureau.	Peytoureaud.	
comberauche, Epeluche	344	Lafon aîné.	Phryte.	
Méard de Dronne (St.)	654	Piat-Latisonne.	Texier.	
Pardoux de Dronne (S.)	528	Dajarrre.	Simonnet.	
Siorac.....	780	Lebas de Lacour.	Daix.	
Sulpice-Roumagnac (S.)	669	Simonnet.	Lafaye.	
Vauxains.....	1859	Léonardon, jeune.	Courcelles-Labrousse.	
Villetoueix.....	1048	Carcauson aîné.	Dumouly-Juillac.	

(69)

10

Suite de l'arrondissement de Ribérac.

COMMUNES.	POP.	MAIRES.	ADJOINTS.	EUR. DE POSTES.
<i>Aulay</i> (St.)	1440	Jouffrey.	Michelon.	Ribérac.
Chenaud	744	Bouteiller.	Chinaguet.	Coutras (Gironde).
Cumond	947	Moreau.	Girard.	Ribérac.
Festalemps	970	Léonardon.	Lachaise fils.	<i>id.</i>
Lajemaye	428	Roucaud.	Dupuy.	<i>id.</i>
Laroche-Chalais.....	1910	Peyre.	Dufour.	Larochechalais.
Michel-l'Écluse (St) et Léparon.....	1278	Hérier-Fonclaire.	Hardeuin.	<i>id.</i>
Parcoult.....	747	Chandean.	Ferrant.	Coutras (Gironde).
Ponteyraud.....	202	Dupin de St.-Cirq.	Maud.	<i>id.</i>
Privat (St.).....	1166	De Belhade.	Condamine.	Ribérac.
Puymanjou.....	201	Chaignaud.	Frapplier.	Coutras (Gironde).
Servanches.....	276	Moreau-Belair.	Dubreuil.	Larochechalais.
Vincent-Jalmoutier (s.)	338	Courcelle.	Guillot.	Ribérac.
<i>Monpont</i>	1429	Lasserve.	Michaud.	Mouppont.
Barthélemy (St.).....	834	Morange.	Nadaud.	
Echourgnac.....	701	Patriaud.	Lavaute-Chaminad	<i>idem</i>
Eygurande et Garde- deuil.....	600	Peyruchaud.	Faure.	
Martial-d'Artenset (S.)	984	Delage.	Brulatour.	

(170)

Menesplet.....	744	Dumond-Lalande.	Delage.	Monpont.
Ménéstérol-Montignac..	1134	Miramband.	Delanes dit Cluzeau	<i>id.</i>
Pizou (le).....	750	Fourgeaud.	Eymery.	<i>id.</i>
Sauveur (St.).....	269	Eybrard-Maitte.	Lansson.	<i>id.</i>
<i>Montagrier</i>	858	Ducluzeau.	Durieux.	Brantôme.
Apré (St.).....	792	Fargeot.	Lamy.	Ribérac.
Brassac.....	1807	Dudognon.	Fargeot-Dumaine.	Brantôme.
Celles.....	557	Pradier.	Boutnonnier.	Ribérac.
Chapdeuil et St.-Just..	841	Cruveiller.	Saint-Martin.	Brantôme.
Creyssac.....	312	Blois fils.	Donmen.	<i>id.</i>
Douchapt.....	601	Luguet des Granges	Mourgoux.	Ribérac.
Paussac et St - Vivien..	1074	Valette.	Baylet.	Brantôme.
Segonzac.....	334	Dumazeau.	Eclancher.	Ribérac.
Tocane.....	1171	Moreau.	Serbat.	<i>id.</i>
Victor (St.).....	385	Montillaud.	Mazière.	<i>id.</i>
<i>Mussidan</i>	1953	Dussol.	Souffron.	Mussidan.
Beaupouyet.....	750	Depuch.	Chassaigue-Virol.	
Bourgnac.....	295	Méredieu plus jeune	Marty.	
Étienne de Puyorb. (S)	289	Lacombe.	Fayolle.	<i>idem</i>
Front de Pradoux (St.)	501	Bonnet.	Dubau.	
Laurent des Hommes (st)	1228	Boiros de Gamans.	Jaubert.	
Louis (St.).....	279	Pontard, <i>ad. prov.</i>	Madilhac.	

(171)

Suite de l'arrondissement de Ribérac.

COMMUNES.	POP.	MARES.	ADJOINTS.	BUR. DE POSTES.
Martin-l'Astier (St.)...	401	Dufourg.	Montillaud.	Mussidan.
Médard (St.).....	858	Leybardie.	Bouquet.	<i>id.</i>
Michel de Double (St.)	832	Dumouly-Beler.	Clément.	<i>id.</i>
Sourzac.....	1753	Chivaille.	Montigny-Lafaye.	<i>id.</i>
<i>Neuic</i>	2255	De Villesuzanne.	Lachaize.	} Neuvic.
André de Double (St.)	530	Montillaud.	Martin.	
Aquilin (St.).....	1103	Fourgeaud.	Tamarelle-Mauriac	
Ataux (St.-Jean-d')...	279	Leymonncrie.	Marchet.	
Beauronne et Faye.....	824	Guichard.	Baronie.	
Chantérac.....	981	Mazeau-Lacour.	Puyenchet.	
Douzillac.....	1187	Chevalier-Lareyne.	Bleynie.	
Germain-Salembre (S.)	861	Magne.	Lachaise-Dutermé.	
Sevrin-d'Estissac (St.)	166	Delort.	Laurière.	
Vallareuil.....	503	Pouyadou.	Courtois.	
Vincent-Connezac (St.)	807	Manière.	Mariaud.	} Ribérac.
<i>Verteillac</i>	1029	Del-Grandchamp.	Lafoire.	
Auriac.....	432	Chillaud.	Beler.	
Bertric et Burée.....	822	Peyricaud.	Mazeaud.	
Bourg des Maisons.....	271	Léonardon.	N.	
Bouteilles S. Sébastien.	667	Pazat.	Bouthonnier.	

(172)

Cercles et Lachapelle-Montabonriet.....	884	Dejean de Jovelle.	Puygauthier.	Mareuil.
Champagne et Fontaines.....	1519	Rousseau.	Jouzier-Memissout.	} Ribérac.
Cherval-Grésignac.....	1412	Lageard c. de Cherv.	Mar-elot.	
Coutures.....	532	Milhac-Pairedon.	Faure.	
Gouts-Rossignols.....	954	Lacaton.	Trijeasse.	
Latourblanche.....	467	Léonardon.	Bontemps.	
Lusignac.....	605	Chillaud.	Brugère.	
Martial de Viveyrol (S)	737	Alcerne-Lafon.	Démiès.	
Nanteuil.....	840	Rival-Dumas.	Manet-Lafon.	
Paul-Lizoune (St.).....	776	Dumaine Sabouroux.	Comte Lagauterie.	
Vendoire.....	577	Duclaud.	Lafon.	

(173)

III. e ARRONDISSEMENT , SARLAT (Chef-lieu).

COMMUNES.	POP.	MAIRES.	ADJOINTS.	BUR. DE POSTES.	
Sarlat.....	5669	Gouzot.	1. e Roux aîné. 2. e Lavelle.	Sarlat.	
André (St.) et Allas- P'Evêque.....	956	Latour du Roch.	Lascombes	} <i>idem.</i>	
Beynac et Cazenac.....	750	Sepière.	Véziat.		
Lacaned.....	191	Monturet (Martin).	Gerand.		
Laroque-Gageac.....	741	Carvès.	Mauière.		
Marcillac et St. Quentin	603	Laflaguière.	Beyne.		
Marquay.....	985	Dubernard.	Delbos.		
Nathalène (S. te).....	635	Maraval.	Montazel.		
Proissans.....	932	Merly.	Chanal.		
Tamniès.....	777	Tassain.	Paul.		
Vézac.....	567	Pellegruy.	Maleville.		
Vincent le Paluel (St.)	331	Alard.	Dalis.		
Viترac.....	810	Gouhour de Berulieu fils	Taverne.		
Belvès.....	2513	Montet.	Bonnet r. e. Jaubert a		Belvès.
Amand de Belvès (St.)	321	Imbertie.	Amouroux.		<i>id.</i>
Carves.....	640	Auzolle.	Gibert-Gibiat.	<i>id.</i>	

(174)

Cladech.....	296	Laporte.	Lasserre.	} Belvès.
Doissat.....	618	Boisson.	Lacoste Malaurie.	
Fongalop.....	306	Labrunie.	Magimel-Fauvel.	
Foy de Belvès (Ste.).....	303	Delcer.	Delvalat.	
Germain (St.).....	518	Brugière.	Loubière.	
Grives.....	540	Delfau.	Mallange.	
Larzac.....	301	Delcer.	Delair.	
Monplaisant.....	367	Pasquet.	Caperonny.	
Pardoux (St.) et Vielvic.	452	De Gaulezac.	Bonfils.	
Sagelat.....	520	Chenut.	Bouisson.	
Salles de Belvès.....	367	Pestillac.	Jourguel.	
Siorac.....	1280	Landon.	Lavergne.	
Bugue (le).....	2437	Limoges.	1. e Charrière.	
Avit de Vialard (St.).....	255	Senailhac.	2. e N.	
Campagne.....	601	Bezènger.	Andrieux.	
Cernin de Reillac (St.)	416	Joly.	Février.	
Cirq (St.).....	310	Denamiel.	Tibal.	
Félix de Reillac (St.) et Mortemart.....	674	Larobertie.	Souffron.	} Bugue.
Fleurac.....	1023	De Laclergerie.	Dartensec.	
Journiac.....	909	D'Artensec fils.	Latour.	
Manaurie.....	412	Souffron.	Santrand.	
			Pagès.	

(175)

Suite de l'arrondissement de Sarlat.

COMMUNES.	POP.	MAIRES.	ADJOINTS.	BUR. DE POSTES.
Mauzens et Miremont.	1110	Gontier.	Monribot.	Bugue.
Savignac.....	462	Bouchier.	Delage.	<i>id.</i>
Carlux et Limejouis....	973	Vialard-Vergne.	Teysseyeu.	Sarlat.
Aillac.....	280	Lasfargues.	Plancharid.	<i>id.</i>
Calviat.....	708	Gagnebé.	Pecheyran.	<i>id.</i>
Carsac.....	999	Veyssiére.	Maraval.	<i>id.</i>
Cazoulés.....	397	Coulouniac.	Trillol.	Gourdon (Lot).
Julien de Lampon (St.)	780	Varennés.	Jardel.	Sarlat.
Mondanne (St.).....	756	Chassaing Bousquet	Lafage.	
Orliaguet.....	285	Tache.	Lambert.	
Peyrillac et Millac.....	456	Regnaud.	Lajugie.	
Prais de Carlux.....	652	Artus.	Garrigue.	<i>idem.</i>
Simeyrols.....	368	Danglard.	Constant.	
Veyrignac.....	417	Déjean fils.	Andrieu.	
Cyprien (St.).....	3287	Lacroix.	Février.	
A llas de Berbiguières..	377	Destord.	Fontalhe.	
Audrix.....	412	Valerie.	D-lage.	le Bugue.
Berbiguières.....	420	Taillefer.	Sarlat.	Sarlat.

(176)

Bézenac.....	371	Chahannes.	Lareyoie.	Sarlat.
Castel.....	765	Lavelle.	Pouch.	<i>id.</i>
Chamassy (St.).....	949	Melon.	Chaval.	le Bugue.
Coux et Bigaroque.....	1527	Lasserrie-Monzie.	Jouvès.	<i>id.</i>
Marnac.....	435	Lesvergnés.	Teulrières.	Sarlat.
Mouzens.....	525	Lafage Touchéœuf	Castanié.	le Bugue.
Meyrals.....	868	Gaussen.	Lavialle.	Sarlat.
Sireuil.....	480	Cantalauhe.	Tardieu.	<i>id.</i>
Tayac.....	1229	Festugière.	Manet.	le Bugue.
Tursac.....	670	Fontalirand.	Constant.	<i>id.</i>
Vincent de Cosse (St.)	603	Redon.	Redon Perruque.	Sarlat.
Domme.....	1904	Griffonil.	Cluzel.	
Aubin de Nabirat (St.)	536	Deval.	Bouat aîné.	
Bouziç.....	786	Gibet aîné.	Gibily-Lacroze.	
Castelnaud et Fayrac....	780	Sarlat, aîné.	Fleurat.	
Cénac et St. Julien.....	1334	Compris.	Sarlat (Romain).	<i>idem.</i>
Cibranet (St.).....	558	Mercier.	Valette-Ducarlat.	
Daglan.....	1508	De Commarque.	Miermont.	
Florimont et Gaumiers..	712	Maury.	Claret.	
Grolejac.....	634	Touron.	Angibaud.	

(177)

Suite de l'arrondissement de Sarlat.

COMMUNES.	POP.	MAIRES.	ADJOINTS.	BUR. DE POSTES.
Lachapelle-Castelnaud.	371	Calès.	Testud.	Sarlat.
Laurent-Castelnaud (S.)	861	Lacoste.	Lorblanché.	<i>id.</i>
Martial-de-Nabirat (St.)	1206	Ferrière.	Bladier.	<i>id.</i>
Nabirat.....	775	Lavinerie.	Delpèch.	<i>id.</i>
Pompont (St.).....	1314	Maraval.	Sépière.	Belvès.
Veyrines.....	629	Fauvel.	Laubortin.	Montignac.
<i>Montignac.....</i>	<i>3790</i>	<i>Labrousse Bosredou</i>	<i>1. er Labrousse Lascaux.</i>	
Amand de Coly (St.)..	978	Lac.-Grangeneuve.	2. e Requier.	
Aubas.....	677	Lestrade.	Labatut.	
Auriac.....	1198	Labrousse-Fonbelle	Contaloup.	
Fanlac.....	503	De Floirac.	Monzie, aîné.	
Farges (les).....	316	Sautet.	Aubarbier.	
Lachapelle-Aubareil ..	916	Chappier (Adrien).	Roulland.	<i>idem.</i>
Léon (St.).....	915	Ducluzeau.	Laluc.	
Peyzac.....	417	Alix.	Laugenic.	
Plazac.....	1694	Debord-Laudonic.	Touron.	
Rouffignac.....	2428	Coyral-Lapradelic.	Teyssandier.	
Sergeac.....	440	Lasserre.	Barbois.	
Thonac.....	556	Mazel. ¶	Laborderie.	
Valojoux.....	536	Courserant.	Védrenne.	
			Goulpier.	

(178)

<i>Salignac.....</i>	<i>1198</i>	<i>Tournier.</i>	<i>Larnaudie.</i>	
Archiguac.....	969	Breuilh.	Valade.	
Borréze.....	946	Alard.	Carbonnière.	Sarlat.
Crépin (St.) et Carluçet	680	Dubois-Pomaret.	Souris.	
Eyvignes et Eybennes ..	643	Maurel-Dubousquet	Laval.	
Geniès (St.).....	1550	Dubernat.	Teyssicu.	
Jayac.....	632	Laroque.	Veau.	Sarlat.
Nadaillac.....	838	Pomarel.	Delbos fils.	<i>id.</i>
Paulin.....	670	Bessagnet.	Mandegou.	<i>id.</i>
<i>Terrasson.....</i>	<i>2945</i>	<i>Beauregard.</i>	1. er Denois aîné.	Terrasson.
Beauregard.....	1263	Sautet.	2. e Duhois-Lagrave	
Châtres.....	523	M. Lapouyade.	Debrégeas.	<i>id.</i>
Chavagnac.....	672	Bosredon-Dupont.	Duclaud.	Périgueux.
Coly.....	308	Delbos.	Delmas.	Terrasson.
Condat sur Vézère.....	778	Lasserre.	Gardette.	<i>id.</i>
Grèzes.....	379	Lacombe.	Mayaudon.	<i>id.</i>
Labachelierie.....	1505	Chabannes.	Pestourie.	<i>id.</i>
Lacassagne.....	552	Boissarie.	Lagranvalle.	Périgueux.
Ladornac.....	795	Boussier.	Monegier.	Terrasson.
			Lajoinie.	<i>id.</i>

(179)

Suite de l'arrondissement de Sarlat.

COMMUNES.	POP.	MAIRES.	ADJOINTS.	BUR. DE POSTES.
Lafenillade.....	253	Chabanne-Labraug.	Lavalle.	Terrassou.
Lavilledieu.....	536	Calvet.	Monribot.	id.
Lazare (St.).....	523	Lapeyre de la Pag.	Schunegg.	id.
Pazayac.....	659	Lavech.	Cheyssac.	id.
Pérignac.....	604	Larf. n. l.	Latour.	Périgueux.
Rabier (St.).....	1181	Chabannes St.-G.	Costus.	id.
Villac.....	1207	Courail.	Salvat.	Terrassou.
<i>Villefranche de Belvès</i>	1808	Camassel.	Bertal.	Belvès.
Besse.....	618	Salles.	Moissat.	id.
Campagnac les Quey	1142	Gransault.	Lacote.	Sarlat.
Cernin de l'Herm. (St.)	701	Besse.	Fauvel.	Monpazier.
Etienne des Landes (St.)	90	Camassel, ad. pr.	Paillet.	id.
Fontenilles Aiguepares	370	Carsnac.	Moïens.	id.
Latrapc.....	104	Congardel.	Delat.	Belvès.
Lavaur.....	385	Delrieux.	Delbalat.	Monpazier.
Loubjac.....	825	Veyries.	Soulès.	Belvès.
Mazeyrolles.....	525	Gigognoux.	Vigier.	Monpazier.
Orliac.....	366	Delvalat.	Ventelou.	Belvès.
Prats de Belvès.....	393	Canol.	Delrieu.	id.

NOTES STATISTIQUES

SUR LE

commerce et l'industrie MANUFACTURIÈRE

DANS LE DÉPARTEMENT DE LA DORDOGNE,

*Et nomenclature des principaux industriels,
négocians et marchands.*

ARRONDISSEMENT DE PÉRIGUEUX.

Le port de l'Isle a été ouvert le 1.^{er} novembre 1837. De cette époque au 15 novembre 1839, voici le mouvement général de la navigation :

ENTRÉES

Année 1837 (2 mois)	31	bat. portant	546 tonn.
1838	229		5757
1839 (jusq. 15 nov.)	226		2906

SORTIES.

Année 1837 (2 mois)	29	bat. portant	103 tonn.
1838	228		1759
1839 (jusq. 15 nov.)	224		1553

Les principaux arrivages sont : bois de construction, bouteilles, fayences, denrées coloniales, mairès à scier, etc.

Les exportations sont peu importantes, et consistent : en feuillards, poudrette, fer, pierre de taille, pierres lithographiques, tan, manganèse, etc.

Pour que nous puissions retirer les avantages de cette voie fluviale, il faut que des industries se fendent sur les nombreuses chutes d'eau, qui sont presque partout inactives dans notre département.

Mais, nous devons le constater, outre les entraves que l'administration de la navigation de l'Isle a portées à divers établissemens, dont les projets sont mort-nés, Périgueux est naturellement peu porté aux entreprises hasardeuses. Le goût des constructions domine tout dans notre ville, où l'on bâtit, du reste, avec un luxe et une recherche que nous envieraient les plus grandes villes. Des quartiers entiers en belle pierre de taille s'élèvent de toutes parts, et on commence à savoir se donner le confortable qui manque presque partout dans nos anciennes constructions.

Quand les capitaux se changent ainsi en propriété bâtie, l'aspect de la ville peut y gagner; mais ce sont autant de ressorts puissans enlevés à l'industrie et aux spéculations qui enrichiraient le pays.

Chaque année le département donne plus qu'il ne reçoit, et il marche par conséquent à sa ruine. Nos contributions s'élèvent, en effet, à 4,829 857 f. 79 c, et certes nous ne réalisons pas par notre commerce et notre industrie un bénéfice qui puisse équivaloir à cette dépense toujours croissante. Il y a donc vice patent dans notre organisation intérieure.

Les plus importantes fabriques de cet arrondissement sont les forges. La forge d'Ans, située sur le Blâme, près l'Auvezère, commune de la Boissière-d'Ans, et à quatre lieues seulement de Périgueux, est la plus importante et la mieux montée. Elle a deux hauts-fourneaux, deux affineries,

une machine à percer et couper les canons, et de vastes ateliers de moulerie. On y coule toutes sortes de pièces en fonte à l'usage de la marine, de la guerre et de l'industrie. Sa fonte et ses fers sont placés, par leur qualité, à la tête des fontes et fers du Périgord; mais cette forge travaille encore par l'ancien système. Espérons que les propriétaires de cette belle et importante usine monteront là un établissement sur le système anglais, comme ils l'ont fait déjà aux Eyzies, établissement dont nous aurons l'occasion de parler dans notre notice sur l'arrondissement de Sarlat. Ils possèdent tout ce qu'il faut pour produire des fontes en seconde fusion que nous allons encore chercher, au plus haut prix, chez une puissance rivale, comme objets de nécessité première pour les machines de précision.

Les autres forges de l'arrondissement sont : les Farges et Anliac.

L'arrondissement de Périgueux ne possède qu'une seule petite papeterie près d'Excideuil, et qui ne fabrique que quelques papiers communs. Cette absence d'usines à papiers dans une partie du département qui possède pourtant de fort belles eaux, et qui n'a été entravée que par les difficultés qu'a soulevées l'administration de la navigation de l'Isle, fait désirer ardemment la prompte mise en activité de la papeterie du Phérix que M. Paul Dupont se proposait de construire sur la rivière de l'Isle.

La ville de Périgueux possède plusieurs tanneries. La plus vaste et la mieux organisée est celle de l'Arsaut, appartenant à MM. Jaubert et Moreau. Cette tannerie est encore soumise aux anciens procédés, mais elle ne se fait pas moins remar-

quer par la qualité et la quantité de ses produits.

Elle possède 30 fosses et 24 cuves; elle emploie dix ouvriers, et livre annuellement à la consommation 1,200 cuirs de veaux ou vaches, 600 douzaines de cuirs veau ou mouton, 3,000 paires de tiges ou avant-pied. Ses cuirs jaunes et noirs, et ceux qu'elle fournit à la sellerie, jouissent d'une grande réputation dans ce commerce.

Depuis quelques années, une nouvelle industrie s'est introduite presque à la porte de notre ville : c'est une scierie de pierres lithographiques, montée comme les scieries de marbres des Pyrénées. Les calcaires qui y sont exploités sont tirés de l'Indre, le peu de continuité des bancs que fournit le département ayant forcé le propriétaire de cet établissement à renoncer à l'exploitation de ceux de la Dordogne. Les formats qui y sont préparés sont expédiés dans toutes les parties de la France, en Espagne et au Mexique. Cet établissement occupe 15 ouvriers et trois prises d'eau de la force de 48 chevaux.

On avait espéré un instant que des marbres d'une assez belle qualité pourraient être extraits des carrières situées près d'Excideuil. Un essai a été fait; mais, soit défaut des gisemens, soit incapacité des personnes qui s'étaient mises à la tête, cette entreprise n'a pas eu de suite.

En attendant que de nouvelles fouilles aient donné de meilleurs résultats, la société en commandite organisée pour le sciage et la préparation des pierres lithographiques, sous la raison sociale *Auguste Dupont fils et comp^e*, dont nous avons parlé plus haut, se livre au sciage et au polissage des mar-

bres des Pyrénées, qui lui arrivent bruts par le canal de l'Isle.

Cet établissement livre au commerce des marbres de toute les variétés, en cheminées, tables, tombeaux, pierres tumulaires, ornemens de toute espèce, carrelage, etc.

Nous ne terminerons pas cette notice sans dire que le département de la Dordogne a été, en égard au nombre de ses exposans, le mieux partagé à l'exposition générale de 1859.

M. Festugières fils a obtenu une médaille d'or pour ses belles exhibitions métallurgiques;

M. Auguste Dupont, une médaille d'argent pour ses pierres lithographiques, qui ont été reconnues les meilleures de France;

MM. Paul et Auguste Dupont, une médaille d'argent pour un nouveau système d'impression;

M. Numa Conte, une médaille de bronze pour ses travaux d'horlogerie.

A l'exposition de 1854, le département de la Dordogne n'avait obtenu que deux médailles de bronze et une mention honorable. Les deux médailles avaient été obtenues par MM. Festugières et Auguste Dupont, et la mention honorable par M. Lebrin.

Ainsi, on le voit, le département est en progrès pour les succès industriels. Les récompenses obtenues à la dernière exposition par le petit nombre de nos exposans prouve que nous aurions peu à faire pour prendre rang parmi les départemens les plus favorisés. Il ne manque, en effet, à nos concitoyens, que le désir ferme de signaler quelques améliorations ou quelques économies dans leurs fabrications, doués qu'ils sont de ce feu sacré

qui est le partage des imaginations méridionales, et qui n'a besoin pour produire de grandes choses que d'une bonne direction.

Les tuileries et briqueteries sont en assez grand nombre dans l'arrondissement. Celle de M. Mie, située sur la route de Périgueux à Ribérac, et placée dans un édifice construit exprès et presque monumental, possède tous les éléments du succès. L'usine est établie près d'une mine inépuisable d'argile excellente qu'on peut employer sans mélange; le sable est sous la main. Les distributions nécessaires à la préparation de la terre, à sa mise en bois, au moulage, etc., sont disposées dans un ordre parfait. En ce moment, cet établissement livre au commerce 250,000 tuiles, 50,000 carreaux, 50,000 briques, 2,000 barriques de chaux.

La ville de Périgueux possède, en outre, de nombreuses teintureries, des filatures de laine, des fabriques de chapeaux de feutre et de soie, et des distilleries qui jouissent d'une grande faveur, surtout pour les anisettes. Cette dernière branche d'industrie a pris un grand accroissement depuis une dizaine d'années. Autrefois, on ne fabriquait que pour la consommation locale; aujourd'hui, les liqueurs de Périgueux sont expédiées dans tous les pays.

FABRIQUES ET USINES.

Scierie hydraulique de pierres lithographiques et de marbres des Pyrénées.

Située au moulin de Barnahé, près Périgueux, Auguste Dupont fils, directeur-gérant

Fabrique de cuirs en tous genres.

Située à l'Arceau, près Périgueux, Jaubert et Moreau.

Fabrique de plâtre gris et blanc. Barret jeune.

Fabriques de minot. Durand, au moulin de Saint-

Front; Loubet jeune, au moulin du Rousseau.

Fabriques de chandelles. Veuve Chateau, Gour-

sat (Georges), Rouchard, Villereynier.

Fabriques de cires et cierges. Gonthier, Goursat

(Georges), Oriol.

Fabriques de cartes. Lapeyrière, Paris.

Fabrique de chapeaux de soie. Beaulieux, Laborie.

Fabriques de chapeaux de feutre. Larret, Mathieu, Pointe, Rousseau.

Fabrique de clous. Vaudou, rue Hléras; Farjou et Lobligeant aux Baris.

Fabrique de gants et bandages herniaires. Pernet.

Fabrique de ouate. Chaminade fils.

Fabrique de noir animal. Chaminade fils.

Filature de laine. Léon Barret.

Liste, par ordre alphabétique, des principaux commerçans et marchands de Périgueux.

Agens d'assurance contre l'incendie. Arvengas, Bordas, Chasteau, Lespinasse, Picaud, Picq, Rongjéras.

Assurance contre la grêle. David, directeur; Picq, sous-directeur; Bapliste Dufour, agent.

Banque et recouvrements. Merlhes fils aîné, Michellet fils, Rousset fils et Laparre fils

Commissionnaires de roulage. Merllies, Queyroy, Desbrousse jeune.

Armuriers. Brande, Mazeau, Roussely, Vincent.

Aubergistes logeurs. Barbanceix, Bernis, Bordas père, Bordas fils, Charles, Collinet, Dumas aîné, Dumas jeune, Escorne, Foucaud, Goursat, Lavergne, Perrier, veuve Vigier.

Bains publics. Campaignac, veuve Meynadier, Petit, successeur de Maigne; veuve Simon.

Nota. Mme Meynadier fait conduite des bains dans toute la ville au prix de 1 fr. et 1 fr. 25.

Bois à brûler. Jean, Sauvanet, Trufit.

Bois de construction. Boissavi, Chamard, Maigne, Fargeot-Balzat, à Château-l'Evêque.

Bouchers abattant des bœufs. André, Barbut aîné, Beau, Chapeyrou, Dauriac, Dupont, Landraudie, Mathieu, Morens, Queyroy frères, Robert

Boulangers. Blandeau, Durand, Dupuy (veuve), Genty, Gabriel aîné, Gabriel (veuve), Granger, Jaubert, Loubet, Marchaix, Marvier, Mazzeau, Moulinier, Robert, Redou, Rousseau, Tronche.

Bourelliers. Bordas jeune, Caminade.

Brasserie. Bordas et Meyer, A. Fritsché, Joseph

Bureaux de tabacs. Blanchard, Bazinette, Conte aîné, Conte jeune, Cordellier, Dufour, Goursat, E. Lestang, Laporte aîné, Petit fils.

Cafés. Américain, des Boulevards, du Commerce, de Foi, des Fermiers, de Bordeaux, du Nord, Montaigne, Talma, de l'Union, de la Renaissance, Sépart, allées de Tounny; et Laborie.

Chapeliers. Beaulieux, Dumont aîné, Géraud, Laborie, Larret, Mathieu, Pointe, Rousseau, Soustrou, Sudret.

Charcutiers. Bardou, Besson, Eymery, Franconi, Pourquery.

Charrons. Cornière, Dufour, Pradeau.

Cliffons. Dumas aîné, Faye fils, Grellety, Gour-solle, Lafou, Leymarie.

Cires. Duval, Gonthier, Goursat, Goursat jeune, Goursolle, Lacoste, E. Lestang, Oriol.

Coffeurs pour dames. Combescot, V. Frachet, Grellety et Barrier, J. Grellety, Mespoulède, N. Reynaud, Serre.

Cordonniers. Chaminade (Thomas), Chaminade jeune, Courtney, Chansard, Desvaux, Frenet, Fournet, Laschaud, Laubarède, Marchette, Pourteyron, Pignet, Raymond, Richard, Reynaud, Sagnac, Salavic, Veysière.

Couleurs. Bardou, Dufour, Hansel.

Couteliers. Béraud, Décamp aîné, Décamp jeune, Nivellon père, Nivellon aîné, Nivellon jeune, Toussaint.

Cuir. Blois, Coly, Grellety, Jaubert et Moreau.

Draperie, rouennerie, soierie et nouveautés. Courtney et fils frères, Léger et comp.^e, Mage, maisons de gros. — Dauphinotte, Deschamp, Fargis aîné, Macheni, Maysonnade et comp.^e, Monfummat, Moreau, Nanthé, Pautard, Roudaud (veuve).

Distillateurs et confiseurs. Deschamps, Duval, Lespinasse, Lacoste, E. Lestang, Lonlaygue-Forestier, Parrot-Larrivière, B. Perrier, Sigaud, Vacquand.

Drogueries. Dulme frères, Jaumard, Pianéti.

Epicerie. Bordas, Bracquet, Clervaux, Carcano, Chaminade père, Coly, Conte, Cordellier, Dauriac, Dameron, Deschamps, Durand, H. Duval, Fauconney jeune, G. Goursat, Goursat jeune, Guillomet, Hazard, Jaumard, Julien, Julien (M.^e), E. Lestang, Leymarie (v.^e), Mercier,

Mouline, Petit, Reynaud, Tronche.
Entrepreneurs de bâtimens. Clédât, Colombet père, Colombet frères, Gabriel, Guinot, Ladouceur, Lambert, Lagorce, Latendresse, Massoubre, Maze, Rongieras, Vialard.
Entrepreneurs de routes. Bonmartin, Delmas, Cœuillhe, Ferrier, Lavaud, Loubet.
Envois de pâtés aux truffes. Bardon, Eymery, Franconni, Plumejeau, Pautard (veuve), Pourqueyry, Roudeaud (veuve).
Fayence et poterie. Châtaignon, Courtey, Durand, Estellet, Laforest, Raynaud.
Fers, poterie et sel en gros. Doursout frères, Desvieux, Grellety, Queyroy.
Grains et farines. Durand, Loubet jeune.
Graines. Caminade, Baptiste Dufour.
Hôtels. De France, du Chêne-Vert, des Messageries, du Grand-Cerf, du Dragon-Volant, de Saint-Pierre, du Cheval-Blanc, de la Croix-d'Or, de la Comédie, de Lafayette, du Point-du-Jour, de la Gaîté, de la Maison de Plaisance, du Petit-Escalier, de chez Lablonde.
Horlogers et bijoutiers. Boucherie, Conte fils, Crossort, Faure fils, Fargis jeune, Grétila, Kintzel, Maurice.
Imprimeurs. Dupont, Lavertujon, Rastouil.
Laines. Courtey et fils frères, Faye fils, Goursole, Nègre, Lafon.
Libraires. Baylé, veuve Brian, Debès, Dupont, Faure, Gachon, Lafon.
Lithographe. Dupont.
Lingerie, bonneterie, objets de toilette. Mlles Chaminade, Clerveaux, Langlois, Merlet; Mme Dubreuil.

Luthiers. Elie, succ. de Chât-Reyn; Fauconney.
Mercerie, bonneterie et boutonnerie. Cotineau frères, Démartial, Grellety, Leymarie, Petit, Pradier, Saint-Martin frères.
Mobilier. Benoît, Meyre.
Modes. Mlles Chambarraud, Delbut, Dubreuilh, Mmes Joly, Maurice, Dlls Quetty-Buron, Raynal, Simon.
Papeterie et fournitures de bureau. Dupont, Dumont, Debès, Faure (Dlles), Lafon, Lapeyrière, Paris, Saint-Martin frères, veuve Brian, Baylé.
Papiers peints, glaces et miroiterie. Aucouturier, Crossort, Fauconney, Laporte aîné, Magne, Pepin, Rousseau, Saint-Martin frères.
Parapluies. Belmont, Chabrier, Fargue.
Parfumerie. Chambarraud, Delbut, E. Lestang, Dlls. Raynal et tous les coiffeurs.
Passementiers. Delmont (veuve), Meyre.
Pâtisseries. Bardon, Besson, Franconni.
Peintres. Bardon, Frachet aîné, Frachet jeune, Hansel.
Pelleterie. Faye fils, Lafon.
Pépinières. Dupont, Dufour et compag, Pelletier et compagnie.
Philologie. Ignace, succ. de Maigne, au Plantier.
Porcelaines et cristaux. Ancouturier, Chaminade (gendre), Fauconney, Magne, Maisonneuve.
Potiers d'étain. Clervaux, Dominique.
Quincaillerie fine. Aucouturier, Crossort, Fauconney, Magne.
Quincaillerie grosse et fers ouvrés. Petit fils, Pradier, H. Rousseau.
Restaurant. Eymery (Justin), Pourquery.
Selliers-carrossiers. Dufour fils, Domas, Roux.

Tailleurs. Audibert, Audouin, Caton, Duverd, Guy fils, Janet, Lafosse, Lassoutaie et C^e, Lavergne, Magne, Meynadier père, Meynadier aîné, Meynadier jeune, Mueyet, Séguy aîné, Séguy jeune, Serre, Trigonant, Vigier, Vigier (Agnan).

Tanneurs et corroyeurs. Beaugency, Château (veuve), Fonteuille, Imbaut, Jaubert et Moreau, Villereynier.

Teinturiers. Barret frères, Buis, Déglane, Dupont, Lestang, Magne, Maurice, Pianéti Sauveroché, Valette.

Tourneurs en chaises. Bapiste, Florent, Védrenne
Verreries. Cavillac, Clervaux, Frachet, Finet, Tronche, Vergnat.

ARRONDISSEMENT DE BERGERAC.

L'arrondissement de Bergerac, traversé dans sa plus grande largeur par la seule rivière navigable de notre département avant la canalisation de l'Isle, a été long-temps la ville la plus commerçante de la Dordogne. Son commerce consiste dans la vente de ses produits agricoles, et surtout dans ses vins qui sont sa plus grande richesse. Ses vins blancs s'exportent, et sont principalement dirigés sur la Hollande. Ses vins rouges, ou sont consommés dans le pays, ou expédiés à Bordeaux comme coupage. La couleur et l'esprit de ces derniers vins sont d'un grand secours aux vins de Bordeaux naturellement froids. On n'apprécie pas toutefois assez les vins rouges de Bergerac, qui sont d'une excellente qualité, et d'un goût parfait quand ils

sont vieux; et toute la faveur est réservée aux vins blancs, dont la réputation est européenne.

Les crus les plus réputés sont, pour le vin blanc, les côtes de Mombazillac, Saint Nexaus et Sancé, sur la rive gauche de la Dordogne; et pour le vin rouge, La Terrasse, Pécharmant, Les Farcies, Campréal et Sainte-Foi-des-Vignes, sur la rive droite.

Les vins blancs de Bergerac sont les meilleurs vins de dessert, lorsqu'ils sont purs; mais malheureusement on ne les boit qu'altérés, ce qui nuit à la renommée juste et universelle qu'ils devraient avoir. Cette altération a lieu dans le transport qu'on en fait de Bergerac à Libourne, avant qu'ils arrivent chez le négociant de cette dernière ville.

L'arrondissement de Bergerac compte cinq forges et usines et des faïenceries ou poteries de gré. Il possédait autrefois, à lui seul, plus de papeteries que toutes les autres parties du département. Il en comptait plus de vingt, qui faisaient une exportation considérable. Mais l'établissement des papeteries mécaniques a presque anéanti cette industrie qui florissait dans toute la vallée de la Couze, où l'on se propose de la remplacer par des usines à fer.

On s'occupe aussi d'une sucrerie de betteraves, qui sera montée par M. Léchelle, directeur intéressé. Les domaines de Naillac et de Caudon ont été affermés pour la culture en grand des betteraves. Un capital de cent mille fr. est consacré aux frais de premier établissement et de culture. Les fonds sont faits et les travaux en cours d'exécution.

Nous ne terminerons pas cette notice sans parler d'une fabrique de produits chimiques à Vedelle, près Bergerac, dont le journal de cette ville nous

a révélé il y a près de deux ans l'existence. M. Dubuisson, chef de cet établissement, et qui vient de s'adjoindre des associés, se livre à la préparation en gros de toutes les substances employées dans les arts, l'industrie, la pharmacie et la droguerie. L'établissement occupe ce qui reste des bâtimens de l'ancienne fabrique d'armes de la république.

Les pierres meulières de Bergerac sont, avec celles qu'on tire du côté de Domme, les meilleures du département. Un ingénieur civil anglais, M. W. Stewart, de Bordeaux, en a expédié dans la Grande-Bretagne, où elles ont obtenu un véritable succès.

On trouve aussi dans l'arrondissement de Bergerac du plâtre gris et blanc. Des fouilles ont été faites par MM. Isote Brian, de Bergerac, et Brian aîné, de Sainte-Foi, et leurs efforts ont été couronnés d'un plein succès. Déjà l'établissement fondé par ces messieurs a produit des résultats avantageux pour le pays, puisque leur industrie concentre aujourd'hui dans notre département un débit de matière première, que nous allions chercher sur les rives de la Seine. MM. Brian et C.^e, ont établi leur exploitation sur une grande échelle, et ont fondé des tritureries à Bergerac, Ste.-Sabine, Ste.-Foi, Villereéal, etc., afin que les agriculteurs puissent plus facilement se procurer leurs plâtres, les dépôts ont été créés à Montignac, au Bugue, à St.-Cyprien, à Domme, à Sarlat, à Souillac etc.

On a incontestablement reconnu aujourd'hui, tout le parti que l'agriculture pouvait retirer de l'emploi du plâtre comme engrais, et les soins minutieux que MM. Brian et C.^e apportent dans la fabrication, assurent à leurs produits une préférence méritée.

Les principales branches du commerce dans cet arrondissement consistent en pierres meulières, grès, plâtre, vins, fauillard, carrasson, châtaignes, papiers, codre et grains.

FABRIQUES ET USINES.

Fabrique de produits chimiques. Dubuisson.

Fabrique de chocolat. V. Janama.

Fabrique de plâtre. L. Brian jeune et Brian aîné

Fabrique de sucre de betteraves. Léchelle.

Fabrique de chandelles. Veuve Bassuet, L. Brian jeune, Despaigne.

Fabrique de cires et cierges. Despaigne.

Fabrique de chapeaux de feutre. Boudou, Vessnach.

Fabrique de clous. Couil frère, Castaing, Chiron, Montaigu.

Forge à fer, établie par M. de Vassal, au lieu de Causalade.

Minoterie, établie par M. Laroche, à Bergerac.

Liste, par ordre alphabétique, des principaux commerçans et marchands de Bergerac.

Banque et recouvrements. Peyrounet et compagnie, Rolland fils.

Commissionnaires de roulage. Ch. Coq aîné, Marais et Batcave.

Armuriers. Frugès aîné, Gounouillou aîné, Jay.
Aubergistes et logeurs. Armand, Aubertie, Belly (veuve), Dubois, Escoupy, Eymery, Laudat, Laville, Mme Legai, Piépassé.

Bains publics. Lemoine - Reclus (tenus par Mme Charles), Repassin.

Bois à brûler. Delmas, Gérard fils.

Bois de construction. Chapuis, Chastenet, Gérard fils.

Bouchers. Cante, Farge, Flouret fils, Grenier père, Grenier (veuve), Pornait père, Aug. Peyrou, Pouget père, Pouget aîné, Pouget cadet, Pouget (Guillaume), Vié.

Boulangers. Boulhier, Brun, Brissaud, Conil, Coudré, Despaigne, Faisandier, Maury (Cadet), Martin (Féix), Olivier, Panajou, Valleton.

Bourelriers Crispel, Orange.

Brasseurs. Beyncy (Gustave), Coulon.

Bureaux de tabacs. Baron, Brian aîné, Faisandier jeune, Lévêque, Queyroul, Répassin.

Cafés. Avoustin (Café Moka), Cadet Boisseau (Café de France), Renouveau (Café du Pont).

Chapeliers. Botie, Boudou, Brissaud, Farge, Latour, Nassiet, Olivier, Reynaud, Roucou, Tinet.

Charrons. Frossiel, Roux.

Chiffons. Ambié, Bécho, Mine. Baron.

Cires. Cramaille (Mlle), Despaigne frères, Mounet, Saint-Martin.

Cordonniers. Bernadet, Cailloux, Fonvieille, Fournier, Haon, Juglat, Jarnac, Lavergne, Lobeau, Vernède.

Couleurs. Albre, Bassuet, Bauché, Coustaud, Lamouthe, Mahuzier.

Courtiers. Dupuy (au bourg), Emile Pinet, Lafargue, Mergier.

Couteliers. Dauje, Hautcolas, Lanneau, Queyroul, Reclus aîné, Reclus jeune.

Draperie, rouennerie, soierie et nouveautés. Batacave et Marais; Courtey, Augiéras et Pautard

Distillateurs et confiseurs. Barandon, Lamy.

Epicserie. Baron, Bec, Chateau, Constant, Des-

paigne (Mlle), Grosso, Laviaille, Maingaud, Mounet, Saint-Martin.

Entrepreneurs de bâtimens. Beley, La Réjouissance, L'Espérance, Prévôt.

Entrepreneur de routes. Gérard.

Fayence et poterie. Devost, Grosso, Layotte.

Graines. Gounouilhou aîné, Grosso, Pouget fils.

Hôtels. De la Magdeleine, des Princes, du Pont, du Cerf-Volant, de la Boule-d'Or, de la Cloche-d'Or, Petit-Paris, du Chêne-Vert.

Horlogers et bijoutiers. Bedenc, Bontemps, Despaigne, Gounouilhou j.^e, Lajugie, Lespinasse, Mounet, Raully-Galina, Valleton.

Imprimerie. Faisandier.

Laines. Catentou.

Libraires. Boyer, Milles. Delpech, Faisandier.

Mercerie, bonneterie et boutonnerie. Cramaille (Mlle), Dupuy fils, Mmes Baron, Charbonnel.

Modes. Milles Arfel (Nanette), Biès, Constant, Mounet, Olivier, Mines Mourgues, Pascher, Thibaut.

Orfèvres. Bedenc, Lajugie, Pascher.

Papeterie et fournitures de bureau. Boyer-Faisandier, Milles. Delpech.

Papiers peints, glaces et miroiterie. Boyer, Esnouf, Faurie.

Parapluies. Latour, Lalet, Moulinier.

Parfumeurs-coiffeurs. Brissaud, Lamy, Maine, Répassin.

Passementier. Bonneson, Lacombe.

Pâtisseries et charcutiers. Barandon, Dominique, Feuillat, Malbrancier, Mme Monribot.

Pharmacie. Brandet, Carré, Mazère.

Peintres. Auguste Beaucher, Barbary.

Pelleterie. Chancognie, Rochefort.
Pépinières. Buisson, Duclos, Petit-Maitre, Rousseau frères.
Porcelaines et cristaux. Grosso, Layotte.
Portraits et peysages. Delbetz-Durival.
Potier d'étain. Bécho.
Quincaillerie fine. Esnouf, Gounouilhoul aîné, veuve Pouget.
Quincaillerie grosse et fers ouverts. Gounouilhoul aîné, Labonne, veuve Pouget.
Selliers et carrossiers. Godard, Gaillard, Layotte, Pasquier, Pabon.
Tannerie. Barbary, Dubois, Massé jeune, Pouget, Rambaud, Tailhet.
Tailleurs. Brugière, Dumas, Eyère, Farge, Laborie, Martel, Mellet, Mallard, Panajou.
Teinturiers. Boyer, Massé, Petit, Ribière.
Tourneurs en chaises. Bassac, Faure, Lepage.
Verreries. Grosso, Layotte.
Vins. Boissière et Dupuy, Coq aîné, Driou.
Vins et eau de vie. Laplace.

ARRONDISSEMENT DE NONTRON.

La fabrication du fer est sans contredit la branche d'industrie la plus importante ; c'est même celle dont les développemens ont été les plus sensibles dans ces derniers temps. Elle est cependant encore bien loin d'être arrivée aux conséquences que l'on doit en attendre. Ainsi, nous n'avons encore ici aucun de ces établissemens qui décuplent ailleurs le commerce du fer proprement dit. L'excellente qualité de nos produits nous permet ce-

pendant de les plier à tous les usages imaginables. L'auteur de cet article s'est assuré, par des essais faits assez en grand à l'aciérie de Berçy en 1827, que le fer de Nontron, fabriqué avec soin, donnait un des meilleurs aciers cementés de France. L'acier à la rose, naturel de Balaran, a donné par le corroyage un acier qui rappelait les meilleures qualités de Styrie. Les fers issus des minerais d'Excideuil donnaient par contre un acier qui se pâmaut au corroyage, quelque qualité que l'on y mit (140 coups à la minute).

Les fontes de Nontron, convenablement affinées, donnent toujours un fer assez doux pour être converti en tôle et fil-de-fer. Que nos capitalistes et nos industriels s'entendent, qu'ils fassent quelques essais, et bientôt, nous n'en doutons pas, ils doteront notre pays des nouvelles industries qu'il réclame. Qui sait même si cet élan ne donnera pas le signal à une foule d'autres industries qui viendront se grouper autour des premières et leur prêter un mutuel appui? Les fabriques d'acier sont partout entourées de fabriques de grosse quincaillerie, les tôleries de ferblanteries, les tréfileries de fabriques de pointes de Paris. Tel est, en effet, le propre de l'industrie; la prospérité d'une seule de ses branches en fait jaillir une foule d'autres autour d'elle, et leur fournit en même temps les moyens d'y prospérer.

C'est par la même raison, mais dans un sens inverse, que la coutellerie de Nontron est stationnaire depuis des siècles, comme la fabrication des aciers naturels qu'elle met en œuvre.

La tannerie y est dans une complète décadence, et pour des causes trop longues à énumérer.

L'exploitation du manganèse a pris dans ces derniers temps une certaine extension, et l'abondance du minerai compense heureusement la dépréciation de sa valeur dans le commerce. Le nord de la France consomme exclusivement le produit.

Il conviendrait peut-être d'ajouter à cette courte liste de nos industries actuelles les noms de deux industries qui surgiront, quand on voudra, du sol qui les renferme : je veux parler des exploitations de marnes et de tourbes qui sont la fortune ailleurs de tant de contrées. Ces deux substances sont en ce moment foulées aux pieds dans nos environs sans qu'on se doute ni s'inquiète de leur existence. Je ne citerai que deux gisemens parmi tant d'autres : la marne blanchit les coteaux de Cantillac, et la tourbe noircit toutes les vallées de la Nizonne et ses affluens.

Une seule tombière est exploitée à Souffeyreaux (Milliac-de-Nontron); elle ne donne que 0,06 de cendres.
J. D.

FABRIQUES ET USINES.

Forges à fondre et à battre, situées dans le canton de Nontron. Bouillaud, 2 affineries, Duvoisin, fermier; chez Baillot, 2 affineries, Duroux, propriétaire, gérant; Etouars, 1 fonderie, 3 affineries, Laroche, propriétaire, gérant; Jouelliers, 1 fonderie, 2 affineries, Ribeyrol, propriétaire, gérant; Lavenaud, 1 fonderie, 2 affineries, Duvoisin, fermier; Lamendaud, 2 affineries, Duroux-Bienaise; chez Manzat, 2 affineries, Duroux, propriétaire, gérant; Forge-Basse, 2 affineries, Vergnou-Agard, propriétaire, gérant; Balerand, 4 affineries, 2 mar-

teaux, 1 haut-fourneau, moulerie de poterie, fonderie et laminoir, Mercier frères, fermiers-gérans.

Forges des environs de Nontron, mais hors du canton. Beaucueil, 1 fonderie, 2 affineries, Ribeyrol, propriétaire, gérant; Lachapelle, 1 fonderie, 2 affineries, Blanchou, propriétaire, gérant. Ces deux usines sont en construction.

Fabrique de fayence, à Milliac-de-Nontron. J. Delanoue, propriétaire.

Fabrique de porcelaine, à St.-Jean-de-Côle. Lajugie, propriétaire.

Liste, par ordre alphabétique, des principaux commerçans et marchands de Nontron.

Banque et recouvrements. Bouriaet, Grollier, Vieillemard et Lamalignie.

Armuriers. Faye père, Faye fils, Faye-Saint-Martin.

Bains publics. Fanty-Lescure, Petit.

Bains médicaux et autres. Fanty-Lescure, Gianello.

Bouchers. Doux père et fils, Doux aîné, Franc, Jardry, Jardy fils, Legendre, Rudeau aîné, Rudeau, cadet.

Cafés. Agard, Amilien (Mlle), Henry, Lafon-Pachot, Lapouraille, Michourly, Pastoureau, Roche (v.°).

Chapeliens. Boulestin, Delord, Fontfrède.

Commerce des bœufs pour Paris. Rudeau aîné.

Cordier. Bagnétout, Sardin.

Cordonniers. Chabanneau-Jalet, Chateau, Dauphin, Deveaux père et fils, Dumur, Jollivet, Lacroix.

Couleurs et drogues. Brou-Laveyssière, Gianello.
Cuir. Belleville-Clozure, Gaudichaud, Grolhier, Lapouraille frères, Laroussie, Lescure fils.
Draperie et nouveautés. Boyer (Lucien) et Dufraisse père et fils, Desmond, Lapouge, Pavillon, Suzette, Faye.
Distillateurs et confiseurs. Bedout-Laborde, Lapouraille.
Ébénistes. Bernardin, Bloix, Julien, Servou.
Entrepreneur de bâtimens. Massé.
Entrepreneur de routes. Neuville.
Epiciers. Agard (Mathurin), Brou-Laveyssière, Lapouraille (Pauline), veuve Laroche
Fers. Agard (Mathurin), Duroux, Martin père et fils.
Graines. Brou-Laveyssière.
Horlogers et bijoutiers. Chabanneau, Passerieux
Hôtels. Lavolette, Picand, Rouhille, veuve Ratinaud.
Huilleries. Agard, Gaudichaud, Leboissière, Laroussie, Petit.
Imprimerie. U. Feytaud fils.
Laines. Agard (Henri), Brunot, Jardry frères, Rousseau dit Picarette, Sinard.
Librairie. Aucouturier, U. Feytaud fils.
Mercerie. Agard (Henri), Blanchard (veuve), Lestang (Mme), Monfange (veuve), Roby, Tabit.
Modes et parfumerie. Destal et Dussoutour, Guilhelmine-Boyer, Vannier.
Papiers et fournitures de bureau. Aucouturier, U Feytaud fils.
Papiers peints. Gianello.
Pelleterie. Jaroussie.
Pâtisseries. Cantin, Chabanaud-Ducoudrai.

Quincaillerie et fers ouvrés. Bronze-Brandi, Chabanneau, Laroche (veuve), Martin père et fils.
Selliers-carrossiers. Barrière, Champagne, Louison, Queyriaud, Ratineau.
Serge et crin pour les huiles. Lescure jeune et fils, Sardin.
Serrurerie grosse et fine. André, Beauvais, Desport, Faye-Tabit, Faye-Agard, Faye Ligoulat, Imbert, Versaveau.
Tailleurs. Chaumette, Lagarde, Peyron, Slanka, Stockart, Yachouard.
Vétérinaire. Lapouze.

ARRONDISSEMENT DE RIBÉRAC.

Les principaux produits de l'arrondissement de Ribérac consistent dans ses blés qui sont d'une qualité supérieure, notamment ceux de Montgrier et de Mensignac. Son principal commerce est celui des cochons, qu'on expédie pour Bordeaux, tout le nord de la France et pour l'Espagne. L'industrie n'y pénètre que lentement. Les forges n'y sont qu'au nombre de trois. La plus importante est celle de Lavour. Il possède une seule papeterie, celle de Pisselouve; mais on s'occupe en ce moment à fonder une papeterie mécanique sur la Drôme.

M. Duclouzeau, ex-député de Ribérac s'occupe avec activité de propager les bons systèmes de filage du chanvre et du lin, et a obtenu déjà de merveilleux résultats. Il fonde une fort belle minoterie dans son moulin de Larivière, près Ribérac. Il a aussi, dit-on, le projet d'enseigner dans son arrondissement la culture de la garance,

cette heureuse importation de Jean Alten, qui, moins célèbre et moins connu que Colomb, Watt et Jacquart, ces grands bienfaiteurs de la science et de l'industrie, n'a pas moins de droits à la reconnaissance publique.

Le chemin de fer de Paris à Bordeaux par Angoulême passe, d'après le plan de M. Corréard, sur les confins de l'arrondissement de Ribérac. M. Léonardon a plaidé avec succès la cause du département en général et de l'arrondissement de Ribérac en particulier, au sein de la commission d'enquête qui s'est réunie à la préfecture les 13 octobre et 25 novembre derniers. Il a obtenu que la commission émit un vœu qui rapprocherait beaucoup le tracé de ce chemin de fer du centre du département. La commission a sollicité du gouvernement l'étude d'un nouveau tracé par les vallées de la Lisonne et de la Drôme.

Tout ce que nous pourrions ajouter sur l'industrie de Ribérac appartient à l'avenir ; mais sa proximité de Bordeaux et l'ouverture de ses routes peuvent grandement le seconder dans son émancipation.

FABRIQUES ET USINES.

Fabriques de chandelles. Dignac, L'issandreau fils, Curier.

Fabrique de clous. Projet.

Fabriques de vis à pressoir. Bordes-Langoumois.

Liste, par ordre alphabétique, des principaux commerçans et marchands de Ribérac.

Agens d'assurances contre l'incendie. Desvernine père, Desvernine (Numa), Lataille fils.

Banque et recouvremens. Lataille.

Commissionnaire de roulage. Bittard cadet.

Armuriers. Devèze, Mazeau.

Aubergistes et logeurs. Aucouturier, Beudet, Bittard, Bellou, Chadefaud, Colombeix, Godard

Bains publics. Veuve Petit.

Bois à brûler et de construction. Olympe, Simon, Soulier.

Bouchers. Colombeix, Dumonteil, Ladoire, Lemonie aîné.

Boulangers. Ecorce, Morange, Pastureau, Ville fumade.

Bureaux de tabacs. Conte, Ducher, Dassolier, veuve Leyssonie.

Cafés. Desvernine, Eclancher.

Chapeliers. Dunapt, Eymery, Junqua.

Charron. Lombard.

Chiffons. L'conr.

Cordonniers. Feyte, Lavignac, Madillac, Pradeau.

Couleurs. Eymard fils, Fayole.

Couteliers. Lacombe, Lafou.

Distillateur et confiseur. Pradier.

Draperie, rouennerie, soierie et nouveautés. Anrillac, Brianthe (veuve), Lataille fils.

Droguerie. Fayolle.

Epicerie. Boussenot, Bittard, Eymard.

Entrepreneurs de bâtimens. Bouyac, Lacombe.

Entrepreneurs de routes. Bouny, Boé.

Ebéniste. Lacoste, André Mercier.

Ferblantiers. Duvert, veuve Petit, Plumancie.

Fayence et poterie. Eymard.

Graines. Boussenot.

Hôtels. Guenin, Rouchaud.

Horlog. et orfèvres. Genty, Faure, Petit, Lacom.
Imprimerie et librairie. Bounet.
Laines. Jules Larion.
Mercerie, bonneterie et boutonnerie. Chateuet,
 Hippolyte Larion.
Modes. Mmes. Conte, Morange.
Pharmacie. Fayolle, Rouchaud.
Papeterie et fournitures de bureau. Bounet.
Parapluies. Desdouvst.
Pâtisseries. Desvernine, Eclancher.
Peintre. Eymard fils.
Porcelaines et cristaux. Eymard.
Plâtriers. Janelly, Pointeau, Rousset.
Quincaillerie grosse et fers ouvrés. Briante (veuve), Bousenot, Lombard.
Restaurant. Guerin.
Selliers et carrossiers. Blois, Tocheport.
Serruriers. Choury, Delsuc, Lacour.
Tannerie. Leymonie.
Tailleurs. Allary, Banizette, Duteil, Descloux,
 Mazaurie, Pradier.
Teinturier. Soulier.
Tourneur en chaises. Descloux.
Taillandier. Hervet,
Tanaisier, Artigue.

ARRONDISSEMENT DE SARLAT.

L'arrondissement de Sarlat, le plus boisé et le plus montueux des arrondissements de la Dordogne, et par cela même un des moins industriels, parce que les communications y sont encore fort difficiles. De nombreuses routes départementales,

les chemins de grandes communications, l'ouvrent chaque jour au progrès et à la fécondation de l'industrie.

Il possède déjà l'un des plus beaux établissements de France dont on semble lui refuser les honneurs, parce que ses fondateurs, MM Festugières, appartiennent plus particulièrement à l'arrondissement de Périgueux, et qu'on s'est presque habitué à confondre dans un seul et même établissement *Ans* et les *Eyzies*, bien que ces deux établissements, fort distincts, soient éloignés de plus de 7 à 8 lieues l'un de l'autre.

La forge des Eyzies, que nous restituons à l'arrondissement de Sarlat, est placée sur le ruisseau de la Beune, dans une gorge du même nom, près de la Vézère, au milieu des rochers de la commune de Tayac, canton de St.-Cyprien.

C'est la seule forge du département qui soit montée à l'anglaise. Elle a hauts-fourneaux pour la fonte, fours à puddler pour convertir la fonte en fer, et fours à chauffer pour rendre le fer propre au commerce, ainsi que des machines à laminer. On y fabrique des fers de toutes les dimensions, depuis le feuillard à ruban de 6 lignes sur un 113 de ligne, jusqu'aux fers plats de 8 à 9 pouces en fortes épaisseurs; des carrés de 2 lignes jusqu'à 6 pouces, et des ronds de 2 lignes 1/2 à 6 pouces. On y a fait des barres de fer rond de 800 livres pesant la pièce.

Les fers de cet établissement sont de qualité supérieure; les ronds sont recherchés pour la marine, qui les emploie à faire des câbles-chânes. — La fonte se fait au charbon de bois, qui est très commun dans ces contrées. Les autres opérations de

la fabrication de fer sont faites à la houille que les propriétaires tirent d'Angleterre et de Belgique.

C'est ici le lieu de regretter que notre département, dans lequel on avait cru découvrir des mines abondantes de charbon de terre, n'ait pas répondu à l'espoir qu'on avait conçu d'abord. Une mine de ce précieux combustible avait été ouverte au Lardin, dans le même arrondissement; mais les actionnaires, découragés par les frais de cette exploitation, dont les premiers fruits n'ont fourni que des couches de peu d'épaisseur, incapables de les défrayer, et d'une qualité secondaire, ont abandonné leur entreprise. Il est probable qu'avec un peu plus de persévérance ils eussent trouvé des couches plus épaisses et seraient rentrés dans leurs capitaux.

L'arrondissement a neuf autres forges ordinaires où l'on fabrique toutes sortes d'instrumens aratoires et divers ouvrages de poterie.

Le commerce le meilleur et le plus général de l'arrondissement de Sarlat est celui des huiles de noix. Le noyer y est très multiplié et très productif. Mais ce revenu est souvent frappé par la grêle et les gelées, au point qu'il résulte des remarques faites, qu'à peine on peut compter une bonne année sur trois. Les huiles du Sarladais sont expédiées dans la Corrèze, le Cantal et la Gironde.

Les vins de Domme sont d'une très bonne qualité et très colorés; ils sont, comme les vins rouges de Bergerac, employés au coupage des vins de Bordeaux.

Les pierres meulières de cet arrondissement jouissent d'une grande réputation. Il y en a de blanches et de rouges, qui sont également apprê-

ciées par leur extrême dureté, et qui sont souvent formées, même pour les plus fortes dimensions, d'un seul bloc. Elles sont embarquées sur la Dordogne devant Domme.

Cet arrondissement exporte beaucoup de bœufs gras. Le canton de Terrasson est le seul à peu près qui possède des vaches. On y fabriquait, il y a quelques années, une grande quantité de beurre, qui était presque tout porté à Périgueux.

Le canton de Terrasson est le premier où l'on ait trouvé le calcaire jurassique à l'usage de la lithographie; mais la pâte en est veinée, chargée de silex, pleine de fissures, et d'une extraction coûteuse et difficile. — On y trouve aussi des carrières de marbre, notamment à Florimont et au Lardin; mais l'exploitation n'en a jamais été essayée.

Fabrique et fonte de fer, montée à l'anglaise. MM Festogières, aux Eyzies.

Liste, par ordre alphabétique, des principaux commerçans et marchands de Sarlat.

Aubergistes. Cosse, Delbos, Espinasse, Laviolette (veuve), Linol, Saumeron (veuve).

Agent d'affaires. Renaud jeune.

Architecte. M Marcelat.

Artistes vétérinaires. Landes fils, Pestourie.

Armuriers. Campagnac, Rondel.

Bains publics. Boucharel jeune.

Bijouterie. Dhénin fils, Mutzi.

Bottiers. Bourzac, Chapoullie aîné, Chapoullie jeune, Mazet.

Bouchers. Formigier, Lamarche, Nouillac, Audy.

Boulangers. V^e Chaudru, Duzol, Fillol, Marlas.

Bourelrier. Fournier, Vialard.

Cafés. Vve Beaudouin, Blanc, Boucharel, Christophe, Dhénin père, du Cercle, du Palais, Fournier, Mariette.

Chandelles. *Fabricant.* Mauri.

Chapellerie. Chassaing fils, Faujanet fils, Labat jeune, Védrenne.

Chaussure pour femmes. Bourzac, Chapoulie, Faujanet, Labat aîné, Mazet aîné et jeune, Peyrebrune.

Commissionnaire de roulage. Roussarie aîné.

Confiseurs-liquoristes. Roussarie jeune, Sautet, Capretz

Courtier des marchandises. Landes père.

Coutellerie. Campagnac, Fauvel.

Draperie, soierie, tailerie. Chambon, Françoise Dulac, Faujanet fils, Laviguerie *, Terrière, Védrenne.

Epicerie. A. Gros, Bouygue, veuve Coste, Delpec, Mle Gagnerie, Mle Glandier, Mme Laval, Lespinasse, Mle Rivière, Mle Vaury.

Expéditionnaires. Espinasse frères.

Pers. Contie, Coquerelle (veuve), Roussarie aîné
Perblantiers - Lampistes. Issandrin, Larnaudie père, Larnaudie fils.

Horlogerie. Dhénin aîné, Lachaud, Moisy.

Huiles de noix. Campaguac, Espinasse frères, Jamonet, Verdier.

Imprimerie. Dauriac.

Librairie et papeterie. Dauriac, Pomarel.

Modes. Mle Barrière, Mles Dautrement, Jourdan.

Maîtres d'hôtels. Couture, Gènebre, Lavaud, Pechmajou

Maître de poste. Lavaud.

Orfèvre. Geraud.

Pâtisseries. Christophe, Capretz, F. Lotzenger.

Pharmaciens. Couderc, Lasserre, Lavergue et Vaquier, Resses.

Papiers peints. Bouygue, Dauriac, Pomarel.

Quincailler. et merc. Glandier, Labat aîné Mutzi.

Recouvrements. Jamonet, Roussarie aîné, Rouziès.

Sell. Cavé, Dhénin jne, Lapeyre, Pradier, Queille.

Taillandiers. Chazarin, Delpech, Michel Vialard.

Tailleurs. Chabanneau, Gorse, Jourdan, Pascal

Tanneur. Boucharel aîné.

Vins et bois. Lapagezie, Sarlat, Sicard.

Voitures. Tous les jours il part une voiture pour Périgueux, par Montignac.

COMMERCE DE LA VILLE DE BELVÈS.

FABRIQUES ET USINES.

Usine à fer au lieu de la Pique, commune de Belvès, appartenant à M. Déjean fils

Fabriques pour l'huile de noix, à cylindre. La plus belle du département, au lieu de las Vergnes (Belvès), est de M. Lafon de Fongauquier; à Belvès, de Mme veuve Fauvel et de M. Garrigue-Tracou; à Gabarret, de M. Magimel; à la Garrigue, de M. Montet; à Ecoute s'il-Pléut, de M. Galoo; à Pignou, de M. Bétou.

Moulins à papier. A Lalénotte, de M. Marot; au Moulin-Vieux, de M. Capéroni; à la Tute, de M. Valette.

Les eaux du ruisseau de la Nauze font mouvoir trente-cinq moulins à grains.

Liste, par ordre alphabétique, des principaux commerçans et marchands de Belvès.

Armurier. Murat.

Artiste vétérinaire. Pestillat.

Aubergistes. Murat, Boyer, Marty, veuve Marty,

Magimet, Lombard, Laurié Charles, Maurial, Salvazol, Cambon et Laurié onzième, Lagrèze.

Bains publics. Lafaurie Jules.

Bijouterie. Biraben, Belair.

Bouliers. Dèlignac, Capéroni, Combecave, Labrot, Guillard aîné.

Houchers. Chansard, Rouzier, Villefert.

Boulangers. Parrière, Bouchétie, Mezergue, Lacoste, Fayaut, Bernard, Gouyou Baptiste.

Bourelliers. Vilatte fils, Dieudé aîné, Dieudé jeune, Floirac.

Cafés. Roussel, Gamot, Painkain, Philipparie, Laurié onzième.

Chapellerie. Dubois, Ravagé, Dinéty, Biraben.

Chaussure pour femme. Delluc, Rey aîné, Rey jeune, Besse, Guillard jeune, Sourri, Espanel, Vergnolle Hippolyte, Favercau.

Confiseur-liquoriste. Montet.

Coutellerie. Frugés, Rogé, Monié.

Chaudronniers. Coste, Lapeyre.

Charpentiers. Avezou, Marange, Placet.

Charcutiers. Fongauhier, Solle Antoine, Solle Jean, Cabanne.

Charrons. Delot, Delbourg, Vierge

Draperie, soierie, toilerie. Dubois, Garrid, Lafaurie, Sulmiac, Combecave fils, Bonfils-Lapouzade aîné.

Entrepôt pour les grains et les farines. Jardet.

Equarrisseurs. Rivière, Lasplace, Sclonie, Delbos.

Ebénistes. Fongauhier, Jeannot, Chapoul, Bonfond, Petit, Veignolle.

Epicerie. Brousse, Pabon, Prét jeune, Roche, Peyrille, Labeille, Fongauhier, Combecave, Régis, Castels, Ferriol.

Fabricant de chandelle. Demoiselle Mounet.

Fers. Bonnet, Bouchérie père, Labeille, Bouchérie fils.

Fabricans de clous. Semenadisse, Picot cadet, Picot jeune, Escoubeyrou, Castagnier.

Ferblantiers-lampistes. Biraben, Augié, Francès.

Fabricant de toiles. Fraisset.

Ho logerie. Magimet, Peyrounenc.

Librairie. Biraben, Pradelle jeune.

Laines. Garrigou, Francès.

Modes. Marty Victorine, Milles Canet, Davidou

Maîtres d'hôtels. Galant, Philipparie-Roque.

Laurié aîné, Sicard.

Marchands de grains. Mouson, Philipparie, Canet, Gaudieu aîné.

Marchand de sel. Lapeyre.

Marchands de grains. Canet, Roche.

Marchaux seriant. Ringuet, Delrieux, Mezergue, Brisse.

Marchands de bestiaux. Bladier, Coste, Vergnolle, Gaudieu jeune.

Orfèvre. Belair.

Pâtissier. Catherine Joanny.

Pharmaciens. Lafaurie, Peyrounenc.

Papiers peints. Castagnier.

Peintres. Castagnier, Cosse, Francès.

Poterie. Monié aîné, Boyer, Drouyet.

Quincaillerie. Pradelle père, Pradelle jeune, Biraben, Labat.

Selliers. Painkin, Monié, Braquet.

Serruriers. Bouchétie père, Tracou, Labeille, Bouchétie fils.

Sabotiers. Cosse, Castagnier, Gibert, Faure, Pénicaut.

Taillandiers. Arnaud, Lafaigne, Delpoch.

Taillleurs d'habits. Lévigat, Maniere, Gouzot, Martin, Loubière, Belinguiet.

Tanneurs. Patre, Lapeyre, Verdier, Besse.

Tourneurs. Bouissou, Pélissier.

Teinturiers. Combrouse, Gamot, Vergnolle.

Tonnelliers. Marty, Vierge, Delair, Gouzot, Vergnolle, Sepierre.

Vins et bois. Gaudieu jeune, Lapeyre, Pénicaut, Fongauhier fils.

PONTS ET CHAUSSEES.

NOTICE sur la situation des routes royales et départementales de la Dordogne, et sur les dépenses qui ont été faites tant pour leur entretien que pour leur perfectionnement pendant l'année 1839.

ROUTES ROYALES.

D'après les derniers travaux statistiques, il a été constaté que les routes royales de la Dordogne ont une longueur totale de 361.650 mètres, sur quoi 309,501 mètres sont à l'état d'entretien et 52,149 mètres en construction ou à réparer. La dépense, qu'occasionera l'achèvement de ces routes et l'amélioration de diverses parties que le roulage parcourt difficilement a été évaluée à 791,415 fr.

L'impulsion qui a été donnée aux travaux d'achèvement des routes royales par la loi du 14 mai 1837, qui a accordé 84 millions pour cet objet, doit nous faire regretter bien vivement de ne voir le département figurer dans cette dépense que pour 250 mille fr., dans ce moment où le département fait tant d'efforts pour ouvrir des routes et des chemins au commerce et à l'agriculture. Des réclamations ont été présentées à l'administration. — Il y a lieu d'espérer qu'elles seront accueillies et que le crédit alloué pour l'achèvement de nos routes, qui jusqu'ici n'a pas dépassé moyennement 160 mille fr. par an, sera considérablement augmenté.

Avant de parler de chaque route royale en particulier, nous signalerons l'opportunité qu'il y aurait à réclamer de l'administration supérieure le classement au nombre des routes royales de plusieurs routes départementales qui seront achevées dans peu d'années. Leur importance a été reconnue par les divers administrateurs et ingénieurs qui se sont succédés dans le département.

La route départementale n.º 1 est destinée à remplacer, entre Limoges et Cahors, la partie de la route royale de Paris à Toulouse qui réunit ces deux villes en passant par Uzerche, Brive et Souillac. Par la route départementale n.º 1, le roulage éviterait de nombreuses et fortes pentes pour suivre une route commode et facile. Il gagnerait, au dire des voyageurs et des gens du pays, deux jours de marche, et vivifierait la partie est de la Dordogne en passant par les villes de Domme, Sarlat et Montignac. Cette route est une belle voie pour le transit du commerce du Limousin et des produits du bassin de la Dordogne.

La route départementale n.º 4, qui est le prolongement jusqu'à Souillac de la route royale n.º 136, de Bordeaux à Bergerac, est destinée à faire partie d'une route royale de Bordeaux à Aurillac. Cette route serait très utile à la navigation de la Dordogne, qu'elle suit dans presque tout son cours. Elle ne quitterait la plaine de la Dordogne que pour la relier avec la route de Toulouse à Clermont, et avec les nombreuses vallées qui viennent aboutir à Aurillac.

La route départementale n.º 11, de Périgueux à Cahors, est un prolongement de la route royale de Périgueux à la Rochelle. A ce titre, elle est assez intéressante, puisqu'elle réunit la Rochelle et Toulouse.

Les travaux exécutés en 1839 ont apporté de notables améliorations dans nos communications.

L'entretien des routes, qui ne cesse d'être actif et intelligent, corrige chaque jour ce qu'il y avait d'imparfait ou d'inachevé dans l'exécution de nos premiers travaux, malgré la faiblesse du crédit affecté à cette partie si intéressante du service.

La traverse de Thiviers est entièrement terminée. Sa plus grande déclivité ne présente aujourd'hui que 00 m. 05 c. de pente sur un très faible parcours; les autres pontes sont beaucoup plus faibles. Sa largeur est de 8 mètres. L'ancienne traverse avait des pontes plus fortes, et ne présentait dans la partie la plus inclinée que 5 mètres de largeur.

Les travaux entrepris pour la rectification de la route royale de Paris à Barèges, entre Plauques et Bouniagues, seront achevés en 1840.

Les travaux de la côte des Chauffours, route royale de Lyon à Bordeaux, n'ont pu être continués avec autant d'activité qu'on en pu le souhaiter. On doit espérer néanmoins qu'ils seront terminés en 1840.

L'ouverture de la traverse de Mussidan est achevée. Les travaux à faire pour l'ouverture ou l'élargissement des traverses de Monpont, Labortie, les Cinq-Ponts et Saint-Marial seront commencés en 1840.

L'achèvement des travaux à faire pour l'ouverture de la traverse du Faubourg de la Madeleine à Bergerac, route royale de Périgueux à Mont-de-Marsan, et des travaux entrepris sur deux points de la même route, l'ont rendue viable sur tout son parcours.

Les travaux entrepris dans la traverse de Brantôme, route royale de Périgueux à la Rochelle, sont entièrement achevés. La partie de la même route comprise entre Mareuil et Larochebeaucourt est livrée au roulage.

Malgré les soins multipliés qu'exigent la direction et la surveillance des travaux entrepris sur les

routes, de nombreux projets ont été préparés pour la construction ou la rectification de diverses parties en lacune ou à rectifier.

Les crédits alloués en 1839 se sont élevés ensemble à la somme de 120,000 fr. pour l'entretien, et de 111,167 fr. 85 c. pour la continuation des travaux commencés.

ROUTES DÉPARTEMENTALES.

Le résultat obtenu jusqu'à ce jour avec les nombreux sacrifices que s'est imposés le département de puis 1825, époque à laquelle on a commencé sérieusement l'ouverture des routes départementales, est assez satisfaisant pour qu'on puisse en reconnaître les effets sur le commerce et sur la valeur des terres de notre département. Malgré les nombreuses lacunes qui restent à ouvrir sur la plupart d'entre elles pour les rendre viables dans tout leur parcours, le roulage y est actif. Pour rapprocher davantage le terme de l'achèvement des routes départementales, le conseil général a voté un emprunt d'un million, payable en deux annuités. Cet emprunt lui permettra d'achever entièrement six routes et d'ouvrir de nombreuses lacunes.

Aux seize routes déjà classées avant 1839, pour lesquelles il reste à dépenser 4,476,268 f., il en a été joint quatre autres: ce sont les routes d'Angoulême à Brive par Thiviers, Excideuil et Cubas; de Brive à Agen par Larche, Salignac, Sarlat et Dagland; de Ribérac à Saint-Yrieix par Lille, Bourdeilles, Brantôme, Thiviers et Jumilhac; de Mussidan à Sainte-Foi par Saint-Géry et le Fleix. On ne peut évaluer, même approximativement, à quelle dépense ces routes donneront lieu.

Les seize routes classées avant 1839 ont une longueur totale de 857,474 mètres, dont 385,700 mètres à l'état d'entretien au 31 décembre de la même

année. Les dépenses faites en 1839 se sont élevées pour l'entretien des routes départementales à 94,359 fr. 19 c.

Pour la continuation des travaux entrepris, à..... 310,765 18

Cette dernière somme a été répartie ainsi qu'il suit :

Route n.º 1, de Limoges à Cahors.	47,339 fr. 10 c.
n.º 2, d'Angoulême à Bord.	23,900 "
n.º 3, de Ribérac à Chalus..	19,500 "
n.º 4, de Bergerac à Souillac	27,700 "
n.º 5, de Nontron à Bellac..	12,400 "
n.º 6, de Périg. à St.-Yrieix.	18,808 "
n.º 7, de Brantôme à Nontr.	2,000 "
n.º 8, de Bergerac à Ribérac	45,555 "
n.º 9, de Périg. à Ribérac...	9,320 "
n.º 10, de Ribérac à Ste.-Foi	31,850 "
n.º 11, de Périg. à Cahors..	28,600 "
n.º 12, de Bergerac à Cahors	21,000 "
n.º 13, de Périg. à Meude...	5,874 "
n.º 14, de Ribérac à Nontr.	6,975 "
n.º 15, d'Aurillac à Angoul.	6,810 "
n.º 16, de Sarl. à Marmande	3,634 08

TOTAL égal..... 310,765 fr. 18 c.

Ces différentes sommes ont été employées à la construction des ouvrages en cours d'exécution en 1838. Plusieurs parties de routes ont été achevées, d'autres ont été commencées; mais leur peu d'importance ne nous permet pas de nous en occuper, à l'exception toutefois de celle qui a été achevée entre Laurière et Savignac-les-Eglises, sur la route départementale n.º 6, qui rend cette route viable dans tout son parcours.

Petite Voirie.

NOTICE sur les travaux de la petite voirie, exécutés du 30 septembre 1838 au 1.º octobre 1839.

L'impulsion donnée aux travaux des lignes de grande vicinalité, dans l'espace d'une année, a produit, savoir :

En tracés, une longueur de . . .	201,665 mètres.
En ouvertures	89,918
En empièremens.	44,219

Diverses pierrées et aqueducs ont été construits; sur plusieurs chemins, on a amené à l'état d'entretien quelques parties, et en 1840, une quinzaine de cantonniers seront mis en activité.

Le pont de la Forge-d'Ans, sur l'Auvézère, qui a été fondé l'an dernier, a été achevé en 1839; le pont des Roches et celui de Lisle, fondés également pendant la campagne précédente, ont été clavés, et le passage des piétons et des cavaliers pourrait avoir lieu incessamment, si les terrassements des abords ne présentaient encore quelques lacunes.

On a fait connaître l'an dernier les dimensions de ces deux ponts, qui seront livrés au public vers la fin de mars 1840.

On a fondé et poussé les maçonneries du pont de St.-Apre, sur la Drôme, jusqu'aux naissances des routes, c'est-à-dire jusqu'à la hauteur du couronnement des piles : ce pont, construit en pierre tendre, sera composé de sept arches en arc de cercle de sept mètres d'ouverture chacune, offrant une flèche de un mètre vingt centimètres : on compte, d'après la

rapidité qui a présidé à l'exécution du travail fait, que le public pourra jouir du passage sur le pont avant la fin de septembre 1840; ce laps de temps pourra sans doute paraître long à ceux qui pensent que rien ne s'oppose à obtenir plus vite ce même résultat; mais en tenant compte des difficultés de toute espèce qui peuvent surgir pour entraver la marche des ouvrages, on s'estimera heureux si l'on obtient l'entier achèvement du pont à l'époque sus-désignée.

La construction d'un pontceau de six mètres d'ouverture sur le ruisseau de la Valouse, chemin n.º 31 (aujourd'hui route départementale n.º 10), a été suivie avec vigueur, et toutes les maçonneries de la voûte, des reins, des murs en prolongement des têtes et des perrés, sont terminées; il ne restera donc plus à exécuter que la plinthe et la chape pour terminer cet utile et indispensable débouché.

Si, d'un côté, l'ouverture offre, ainsi que les tracés, quelques mètres de moins que l'année dernière, on remarquera l'important accroissement d'empièremens exécutés en 1839, et ce résultat est d'autant plus satisfaisant que ces travaux sont désormais à l'abri des dégradations, puisqu'ils pourront être maintenus à l'état d'entretien au moyen de cantonniers stationnaires; chaque année, autant que les ressources le permettront, on accélérera la construction des empièremens, à mesure que l'on ouvrira et que l'état des terrassements s'y prêtera.

L'année dernière, on avait employé pour une somme de 52,379 fr. de prestations en nature; mais en 1839, cette ressource s'est élevée à celle de 103,237 fr., à peu près le double: bien que chaque prestataire ne soit pas toujours capable de faire dans sa journée un travail de la valeur d'un franc, on doit cependant convenir que les 103,237 fr. ont pu produire un travail assez considérable; et à mesure que les prestataires reconnaîtront l'immense avantage des communications, ils se prêteront d'autant plus vo-

lontiers à ce genre de travail, qu'ils devront en retirer un bénéfice plus immédiat: ainsi, tout fait donc espérer que sous peu d'années, assoupli aux exigences de la loi et des travaux, le contribuable fournira sa tâche avec zèle et assiduité.

Comme en 1838, le conseil général a, dans sa session de 1839, voté pour 1840 une somme de 139,000 fr. environ, destinée aux travaux des chemins de grande communication et aux appointemens des agens-voyers. Cette somme, réunie aux impositions ordinaires et extraordinaires des communes, aux prestations en nature et aux souscriptions volontaires, permettra de donner aux ouvrages une énergie impulsion.

Un document, intéressant pour tout le monde, a été soumis au conseil général pendant la session de 1839, et a valu à son auteur une gratification de six cents francs et un vote d'éloges: nous voulons parler de la carte routière et topographique de la Dordogne, dressée par les soins de l'agent-voyer en chef, d'après les ordres de M. le préfet (1).

Ce travail, qui a exigé une année de soins, présente l'ensemble des routes royales, départementales et des chemins de grande communication, et devient indispensable aux personnes qui suivent avec intérêt la marche des travaux et qui se préoccupent des améliorations utiles à leur pays.

Le vote d'un million a emprunter pour les chemins de grande communication a été également émis par le conseil général, et l'on espère que, présenté aux chambres, il passera et pourra être négocié en 1841; avec une pareille ressource on arriverait promptement à des résultats très importants; aussi formons-nous des vœux pour que le gouvernement se conde efficacement à ce sujet le désir de la majorité.

(1) Cette carte se trouve chez M.M. les agens-voyers.

du conseil général, et que les chambres l'adoptent sans restriction.

ADMINISTRATION.

Voyer en chef du département.

M. Cuménal jeune, cours Tourny, maison Mazeau.

Agens-voyers, MM.

Veyssièrè, Aubertin et Azgillier, à Périgueux.

Perrot et Okensky, à Bergerac.

Monzie-Lasserre, à Sarlat.

Lassudrie, au Bugue.

Renaud, à Ribérac.

Lacaton, à Mareuil.

Lozinski, à Nontron.

Fleury, à Thiviers.

Vacher, à Excideuil.

Bureau du voyer en chef.

M. Augustin Sinsou, agent-voyer, géographe.

M. Védrenne, expéditionnaire.

COLLÈGE

DE LA VILLE DE PÉRIGUEUX.

Le collège de Périgueux, dont l'existence remonte à la suppression des écoles centrales, n'a pas cessé, depuis sa fondation, d'occuper un rang distingué parmi les collèges communaux de France.

Situé hors de la ville, dans l'ancien enclos des religieuses de saint Benoît, au milieu de ces nombreux jardins qui bordent le cours de l'Isle, il réunit tous les avantages désirables pour un établissement universitaire. On y respire l'air le plus pur. Le bâtiment est vaste et parfaitement distribué. Telle en est aujourd'hui l'heureuse distribution, qu'il se trouve divisé en trois collèges bien distincts pour les trois divisions d'élèves, petits, grands et moyens. Chacun de ces collèges partiels a sa cour particulière, sa salle d'étude, sa salle de récréation, ses fontaines, son dortoir, son vestiaire : avantage immense pour le maintien de la discipline et des bonnes mœurs.

Onze salles bien aérées et garnies de gradins sont uniquement consacrées aux différentes classes dans lesquelles se divise l'enseignement classique. Leur situation dans la cour du centre permet d'empêcher toute communication entre les pensionnaires et les externes. Une cour particulière est consacrée aux exercices gymnastiques.

Les cuisines, les offices, et en général tout ce

qui tient à l'économat , est placé dans un corps de logis séparé du bâtiment occupé par les élèves.

A ce corps de logis tient un vaste jardin potager qui fournit au pensionnat des légumes , des fruits en abondance , et offre aux maîtres de l'intérieur , ainsi qu'aux élèves malades , tous les agrémens d'une belle promenade.

La lingerie et l'infirmerie sont également éloignées des appartemens réservés aux élèves. L'infirmerie a vue sur le jardin public de la ville , et cette heureuse situation est encore une garantie de salubrité.

Enfin les appartemens du principal , du sous-principal , de l'économe , de l'aumônier et des maîtres de quartier , restaurés depuis peu de temps , sont aussi agréables que commodes , et disposés de manière à rendre la surveillance facile.

Il a fallu de grandes dépenses pour approprier ainsi un ancien monastère à tous les besoins d'une maison d'éducation ; et nous disions , en 1857 , que la ville n'y avait pas employé moins de 100,000 fr.

Depuis cette époque , la bonne administration du collège a permis de faire d'importantes améliorations. On a établi une bibliothèque qui , dans ce moment , compte plus de 2,000 volumes , une salle de bains , un vestiaire , un gymnase , des salles particulières pour les élèves de philosophie , etc. On a acquis les instrumens de physique , de chimie et d'arpentage les plus nécessaires à l'enseignement. Le cabinet de minéralogie , dont M. Brard avait bien voulu être le fondateur , s'enrichit de jour en jour. Le collège possède une belle collection d'antiques pour l'enseignement de dessin. Encore une année , et de nouvelles créations achevé-

ront de compléter ce bel établissement , qui depuis 57 ans n'a pas eu de rival dans le département de la Dordogne.

Ecole secondaire sous M. Rolin , son premier directeur , le collège de Périgueux n'eut que le titre de pensionnat sous la direction de MM. Loqueyssie et Lasserre , de 1806 à 1812. Mais il fut alors dans l'état le plus florissant.

L'administration de M. l'abbé Loqueyssie a laissé d'honorables souvenirs dans notre province. Sous ce sage directeur , le nombre des élèves internes s'éleva à 170 , et parmi ces élèves il n'était pas rare d'en voir des départemens les plus éloignés. Les succès de plusieurs d'entre eux dans les concours pour les écoles spéciales de l'empire , la réputation des maîtres , que M. Loqueyssie savait choisir et généreusement rétribuer , la force des études , l'ordre qui régnait dans la maison , furent les causes réelles d'une si grande prospérité.

M. l'abbé Lasserre fit de grands sacrifices et d'inutiles efforts pour continuer l'ouvrage de son prédécesseur. Sous lui , le nombre des élèves diminua sensiblement , les études s'affaiblirent , et , malgré la grande et juste réputation de M. Jouannet , alors professeur de rhétorique , le pensionnat périssait , lorsque , en 1812 , l'université jugea à propos de lui donner le nom de collège.

M. Ragaud , homme d'un certain mérite littéraire , en fut le premier principal. Sa mauvaise administration fut funeste au nouveau collège , qui dut d'ailleurs se ressentir des malheurs de l'époque. Il fallut toute la capacité administrative de M. Laborie pour relever cet établissement. Mais le collège fit alors une grande perte : M. Jouannet

abandonna la chaire qu'il occupait depuis plusieurs années avec tant de distinction, pour aller prendre la direction du collège de Sarlat, où de nombreux élèves le suivirent.

M. Laborie administra depuis 1814 jusqu'en 1819. A son arrivée, le collège ne comptait plus que 50 internes; deux ans après, leur nombre s'élevait à 120; et il n'était guère au-dessous de ce chiffre lorsque, en 1819, il plut au grand-maître de l'instruction publique d'appeler à la direction du collège royal d'Angers l'habile principal, qui fut depuis recteur de l'académie de Strasbourg, proviseur de Louis-le-Grand, inspecteur-général de l'université.

M. Laborie fut le véritable fondateur du collège de Périgueux. Après lui, MM. Delmilhac, Grancher et Guichemerre ont administré avec plus ou moins de succès; mais sous ces trois principaux, l'établissement n'a rien perdu de sa première réputation.

C'est sous M. Guichemerre que l'instruction a reçu le plus grand développement; c'est sous lui encore que le bâtiment a été restauré, grâce aux intentions généreuses du maire et du conseil municipal.

Néanmoins le nombre des pensionnaires, qui en 1828 s'élevait à 125, a sensiblement diminué depuis 1850. On a cherché la cause du mal, et il a été facile de comprendre que si le pensionnat était moins florissant que par le passé, malgré les succès de plusieurs élèves au baccalauréat ès-lettres, c'était parce que le collège de Périgueux manquait encore de plusieurs chaires, sans lesquelles il était

impossible de lutter contre les collèges de plein exercice des départemens voisins.

Le conseil municipal voulut remédier à un état de choses si affligeant, et, dans sa sagesse, il décida, le 15 septembre 1837, que, pour compléter les études dans ce collège, objet de toute sa sollicitude, il serait immédiatement institué trois nouveaux cours pour l'enseignement spécial de l'histoire, des sciences physiques et des langues vivantes. Il arrêta, en outre, qu'un plus grand développement serait donné à toutes les matières d'instruction exigées de ceux qui se vouent spécialement au commerce et à l'industrie.

Mais comme la création de trois nouvelles chaires était très coûteuse, pour faire face à ces utiles dépenses, il fut arrêté qu'au lieu d'augmenter les charges de la commune, on emploierait en améliorations les revenus mêmes de l'établissement, abandonnés au principal jusqu'à ce jour.

Dès-lors le collège, qui depuis 25 ans était en entreprise, fut mis en régie. Il fut décidé qu'au lieu d'être administré pour le compte du principal, comme par le passé, il serait administré pour le compte de l'établissement même.

Le bureau d'administration comprit l'opportunité de cette mesure; il comprit aussi qu'il était nécessaire d'augmenter le traitement de plusieurs professeurs, trop peu rétribués, et il ratifia toutes les décisions du conseil municipal.

Le conseil royal de l'université autorisa sur-le-champ la mise en régie; mais les nouveaux fonctionnaires, administrateurs ou professeurs, ne furent nommés qu'au mois de février 1838.

Depuis cette époque, l'enseignement a pris plus

d'extension au collège de Périgueux : des cours de mathématiques spéciales, de chimie, d'arpentage, de tenue des livres, d'histoire, d'allemand, d'anglais, d'italien, de musique vocale, de gymnastique, ont été institués, et les succès des élèves aux examens du baccalauréat ont témoigné de la force des études classiques. En 1838, sur 20 candidats pour le baccalauréat ès-lettres, 17 furent admis. En 1839, sur 15 aspirans, 14 ont obtenu le diplôme de bachelier ès-lettres; l'un d'entre eux a, en outre, été admis au baccalauréat ès-sciences mathématiques.

Ces succès ont beaucoup contribué à la prospérité du collège. Le nombre des élèves, qui était l'année dernière de 196, est cette année de 238, dont 156 internes.

16 appartiennent à la classe préparatoire, 19 à la classe industrielle, 203 suivent les cours classiques.

Sur ces deux derniers nombres, 10 fréquentent le cours de mathématiques spéciales, 142 étudient les langues vivantes, et se partagent ainsi :

Allemand, 87; anglais, 36; italien, 19.

Voici quel est aujourd'hui le personnel du collège :

Principal,	<i>M. Leymarie;</i>
Sous-princ. et bibliothéc.,	<i>M. Sauveroché;</i>
Aumônier,	<i>M. Jaubert;</i>
Econome,	<i>M. Chérifel-Lagrave.</i>

Professeurs, MM.

Régent de philosophie, *Fourteau*; mathémati-

ques spéciales, cosmographie et chimie, *Cossé*; physique, *Soldat*; mathématiques élémentaires et arpentage, *Regnault*; mathématiques préparatoires, *Martin*; rhétorique, *Sauveroché*; seconde, *Dauvergue*; histoire, *Donat*; troisième, *Texier*; quatrième, *Peyrot*; cinquième, *Granger*; sixième, *Guéraud*; septième, *Chanloup*; préparatoire, *Chazotte*; classe industrielle et tenue des livres, *Moreau*; langue allemande, *Desoye et Sauveroché*; langue anglaise, *Desoye*; langue italienne, *Cavasa*; dessin, *Barilon*; écriture, *Desmond*; musique vocale, *Dutheil*; gymnastique, *Gouy*.

Surveillant-général, M. Martin.

Maîtres d'étude, MM. Pouyade, Chaumel, Merlateau, Laroque, Monreny *.

Médecins attachés à l'établissement.

Vidal *, Galy *.

Commission de surveillance du collège, prise dans le conseil municipal :

MM. Lagrange, maire provisoire, Pontard, Seguy, Queyroy, H. Rousseau.

Bureau d'administration.

MM. Romieu, O. *, préfet, président; de Marcillac, *, député; Lagrange, Bayle de Lagrange, Vidal, *, de Mourcin, Chouri.

PRÉCIS HISTORIQUE

SUR

LA VILLE DE SARLAT

ET SES ÉVÊQUES,

PAR M. L'ABBÉ AUDIERNE.

(Suite.)

La ville de Sarlat avait éprouvé bien des revers. Constante dans sa fidélité, elle avait vu se soulever contre elle les flots tumultueux de la versatilité des partis : mais le courage intrépide de ses habitans, leur union et la fermeté de leur caractère, que les dangers rendaient plus intrépides encore, la firent sortir triomphante de toutes les luttes fomentées par la déloyauté, l'ambition ou la haine. Délivrée de ses ennemis politiques, demeurée fidèle à ses antiques croyances, elle travaillait à réparer ses pertes pour oublier ses malheurs, lorsqu'un fléau, passager sans doute, mais non moins désastreux, vint jeter la désolation dans la ville et la campagne. Un hiver excessivement rigoureux dévasta toutes les propriétés ; visitant, dans sa longue durée, le riche et le pauvre, il régna partout pour tout désoler. Arbres, blés et vignes devinrent la proie de la gelée, et les animaux mouraient asphyxiés par le froid. Les eaux de la Dordogne ne coulaient plus ; cette rivière offrait l'aspect d'une grande ronte sur laquelle on pouvait voyager avec sécurité. Le même fléau se fit sentir dans la France entière ; et la Provence, que son doux climat favorise presque toujours, se vit dépourvillée de sa fraîche et riante parure : elle perdit ses oranges et tous ses oliviers. Il fallut plusieurs années

pour réparer ces désastres, qui, devenus communs, contribuèrent du moins à calmer les esprits et à rapprocher les cœurs.

L'année suivante, 1565, devait avoir lieu l'assemblée des états généraux. Elle fut convoquée à Sarlat pour le 10 novembre, et fut présidée par le sien Durepaire, sénéchal. L'évêque y fut représenté par Pons de Salignac, chanoine de la cathédrale ; le chapitre, par Pierre de Beynac, son doyen ; et la ville choisit pour ses députés deux de ses consuls, Antoine Cérou et Jérôme Mourier. Les délégués de Bergerac se plainquirent du subside, nouvellement établi à Libourne, sur le sel et sur les marchandises qui entraient dans cette ville et qui en sortaient : ils s'élevèrent aussi contre la perception arbitraire d'un son par livre que les fermiers exigeaient encore en sus, et demandèrent d'être délivrés d'un impôt qui frappait la classe la plus pauvre et entraînait le commerce. Leur réclamation fut accueillie, et l'assemblée arrêta qu'il serait adressé au roi des remontrances à ce sujet. La ville de Sarlat possédait un évêque, chéri de tout le monde par son affabilité et sa charité pour les pauvres. Il avait donné à son diocèse, en 1563, des statuts synodaux, et le chapitre lui devait sa sécularisation. La bulle qu'il obtint de Pie v est du 6 janvier 1559, et les lettres-patentes qui confirment cette bulle sont datées de Fontainebleau, le 17 février 1560. Sa démission de l'évêché fut pour les habitans un sujet d'affliction, et son départ excita de vifs et justes regrets. Les troubles religieux avaient éclaté sur plusieurs points de son diocèse : François de Senneterre, c'était le nom de ce pieux évêque, courbé sous le poids des années et accablé d'infirmités, se démit de son siège pour n'être pas témoin des désordres qu'ensuite la guerre civile. Il se retira en Auvergne dans sa famille, où il mourut deux ans après. A cette époque, la liberté de conscience, quoique réclamée les armes à la main,

était généralement peu comprise, surtout par les vainqueurs. Nous lisons dans un manuscrit qu'en l'année 1567 les catholiques d'Issigeac, dont le prieuré dépendait de Sarlat, se trouvant les plus faibles, furent contraints à coups de bâton, par les calvinistes, de se rendre aux prédications du ministre protestant, et qu'ayant opposé quelque résistance, on de leurs prêtres fut tué, le chœur de leur église abattu, et la charpente de l'édifice religieux livrée aux flammes. Les chances de la fortune multipliaient ces déplorables excès, parce que le fanatisme, en étouffant les vertus évangéliques, ne permettait plus aux partis que d'écouter les cris de la vengeance. Il était peu de villes en France où de cruelles représailles n'exercassent leur empire; et, ce qui était le comble du malheur, c'est que trop souvent les innocens étaient confondus avec les coupables.

Dans cette même année, les Sarladais purent pressentir ce que serait un jour Geoffroy de Vivant, qui plus tard devint pour eux un sujet de denil. Ce jeune seigneur, issu de la noble famille de Doissat, était à peine âgé de vingt ans, qu'il avait embrassé avec ardeur les principes de la réforme, et que son imagination exaltée le poussait vers les périls aventureux. Né vassal du seigneur de Caumont, il lui montra un dévouement sans bornes, et ne démentit dans aucune circonstance la foi et les hommages que lui avaient jurés ses pères. Il débâta dans la carrière militaire par un trait courageux, sans doute, mais décelant toute l'impétuosité d'un caractère bouillant. Vivant avait été employé par le seigneur de Caumont, contre le seigneur de Giverzac, pour favoriser l'exécution de quelques actes de justice dans la terre de Saint-Pompont. Aux prises avec l'ennemi, il fit preuve d'un courage extraordinaire. Il saisit un gentilhomme nommé de Thouron, lutta avec lui, et, après un combat opiniâtre, il le terrassa et lui arracha la vie. Il reçut de son adversaire un

coup d'épée dans le visage. La blessure fut si profonde que la cicatrice parut toujours, et Vivant s'en enorgueillissait comme d'un noble trophée de sa victoire. Ce fait d'arme ouvrit à ce jeune homme une carrière qu'il parcourut de succès en succès. Envoyé en Lorraine par le seigneur de Pilles, il prit sur son passage la souveraine et y fut grièvement blessé. Il se trouva à la bataille de St.-Denis, au siège de Sens, combattit devant Chartres et signala partout sa valeur. Il portait le drapeau du régiment de Pilles, et se l'attachait dans les combats pour le défendre jusqu'à la mort.

François de Salignac de la Mothe Fénelon, vicaire-général et grand-archevêque de Bordeaux, succéda sur le siège de Sarlat à François de Senneterre. Ce prélat, n'étant encore que chanoine, avait eu une mission importante à remplir, en décembre 1560. Le clergé de la métropole l'avait député à l'assemblée générale qui se tint à Orléans, et son mérite lui avait valu l'honneur d'être désigné pour la rédaction, en un seul cahier, de tous les cahiers de la province de Bordeaux. On lui donna pour adjoints deux chanoines de Périgueux, Antoine Lassayette et Ganconnet de Laurières.

En l'année 1568, dans le mois d'octobre, Sarlat se trouva un moment agité par le passage d'une troupe indisciplinée de Provençaux qui allait dans le Poitou. Ces hommes, que nul frein ne retenait, après avoir parcouru, comme la lave brûlante, le Languedoc, le Dauphiné, le Vivarais et le Rouergue, vinrent passer la Dordogne à Sonillac. Carlox, Laroque, Beynac et Saint-André se trouvaient sur leur chemin. Ces bourgs furent pillés, leurs églises brûlées, les ornemens, les vases sacrés enlevés, et leurs prêtres mis à mort. Sarlat craignit qu'ils ne vissent camper jusque sous ses murs, qu'ils ne l'assiégeassent, et qu'il ne fut forcé de soutenir de nouveaux assauts : mais sa position le sauva du danger qu'il redoutait. Les Proven-

caux ne dévièrent point de leur route, et se dirigèrent sur le Bugue qu'ils saccagerent.

Vers la fin de la même année, l'administration capitulaire eut à regretter la perte d'un prieuré situé dans l'Agenais, près de Gavandun, et dépendant de l'église cathédrale de Sarlat. Les bâtimens furent brûlés, et le prêtre qui en faisait le service pour le prieur commendataire périt au milieu des flammes victime de la cruauté d'un nommé Senselve.

Les troubles qui éclatèrent sur tous les points de la France, le mécontentement qui surgissait partout, et la confusion dans les affaires de l'état, entravaient le gouvernement et paralysaient sa liberté d'action. François de Salignac ne put prendre possession de son évêché que deux ans après avoir reçu ses bulles.

A cette époque, les temps devenaient de plus en plus difficiles; les mesures prises contre les partisans de la réforme, loin d'amener d'heureux résultats, ne faisaient que ranimer sur tous les points les feux mal éteints de la guerre civile. Six mois s'étaient à peine écoulés depuis l'entrée solennelle de ce pontife dans sa ville épiscopale, que le diocèse qu'il administrait devint le théâtre des désordres les plus déplorables. Vivant s'était mis à la tête de quelques factieux, et, marchant contre les troupes royales, il battit aux Tuillères, près Sarlat, le sénéchal du Périgord. Il eût pu, à la faveur de ce succès, se porter sur cette ville; mais ne se sentant peut-être pas assez fort, et d'ailleurs n'ayant ni asile ni retraite, il tourna ses vues vers Belvès, qu'il assiégea le 28 septembre 1569. La résistance fut vive et opiniâtre; mais que peut le courage lorsqu'il est trahi? La ville fut livrée à Vivant, qui n'avait cherché à s'en emparer que pour rallier les gens qui lui étaient dévoués et y trouver lui-même au besoin un refuge. Il n'en fut pas long-temps le maître. Le comte d'Escars, lieutenant-général com-

mandant le Périgord et le Limousin, informé de la prise de Belvès, s'avança rapidement vers cette ville avec des troupes nombreuses; Vivant jugea qu'il serait contraint d'abandonner cette place; et sans attendre l'ennemi, il en sortit avec les prisonniers de guerre qu'il déposa dans le château de Beynac, et s'empressa d'aller rejoindre en Quercy le vicomte de Gourdou. Son caractère impétueux ne lui permettait point le repos: de concert avec le vicomte, il médita l'attaque de plusieurs places importantes, et Capdenac, Figeac, Cajard, Cardaillac et d'autres villes tombèrent successivement en son pouvoir. Il n'y avait pas encore un mois que Vivant était sorti de Belvès, lorsque la bataille de Moncontour, gagnée par le duc d'Anjou sur l'amiral de Coligny, eût pu abattre entièrement le parti de la réforme et finir la guerre civile; mais ce prince, au lieu de profiter des avantages de la victoire, s'arrêta devant Saint-Jean-d'Angély pour en faire le siège. La résistance pleine de valeur et de gloire que lui opposa le seigneur de Pilles donna à l'amiral le temps de se reconnaître, de remettre de nouvelles troupes sur pied, et quelques mois plus tard le roi était presque obligé de capituler avec ses ennemis.

Le seigneur de Pilles, de retour de Saint-Jean-d'Angély, ne put rester chez lui dans l'inaction: voisin de Bergerac, il résolut de s'en emparer. Secouru par plusieurs habitans calvinistes, il s'introduisit dans cette ville par une des brèches faites du côté de la rivière, Maître de cette ville pour la seconde fois, il y exerça de nouveau sa tyrannie et ses cruautés envers les catholiques. Le gouverneur fut obligé de se sauver comme il put par-dessus les murailles, à la faveur d'une corde. La ville de Sarlat ne fut point inquiétée, et lorsque autour d'elle tout s'agitait, elle resta calme et tranquille pendant plusieurs années.

Le comte d'Escars, commandant en Périgord pour le roi, se disposait à assiéger la ville d'Angoulême. Le maire de Périgueux lui avait envoyé 350 arquebussiers et 40 chevaux pour soutenir l'attaque, lorsque parut le 3.^e traité de paix avec les protestans. Cette circonstance fut un obstacle à l'exécution des desseins de ce comte, qui renonça forcément à son entreprise. Les Sarladais virent avec peine ce traité de paix, que la bonne foi ne sanctionnait point. Chacun des deux partis ne cherchait qu'à surprendre son adversaire. Les calvinistes voulaient gagner du temps pour se remettre du terrible échec de Moncontour ; les catholiques, de leur côté, ne travaillaient qu'à endormir les calvinistes, pour attirer leurs chefs dans quelques pièges d'où ils ne pourraient sortir que difficilement. Ils proposèrent le mariage du jeune roi de Navarre avec la princesse Marguerite, sœur du roi de France. La joie qu'en éprouvèrent la reine de Navarre et Coligny fut extrême. On mit à profit leur enthousiasme, et, pour leur enlever toute défiance, on parla de porter la guerre en Flandre et de donner à l'amiral le commandement des troupes. Pendant ces sourdes menées, ces intrigues hypocrites, étrangères à la ville de Sarlat, son évêque s'occupait des divers besoins de son diocèse. L'école gratuite qu'avait fondée l'abbé Bernard ayant pris de l'accroissement, exigeait de plus grands secours : ce fut ce vertueux prelat qui la soutint et la rendit, par ses soins, de plus en plus florissante. Le 9 du mois d'août de la même année 1571, les états de la Provence se tenaient dans cette ville, et étaient encore présidés par le seigneur du Repaire, sénéchal du Périgord. C'est à cette époque qu'il fut arrêté que les assemblées auraient lieu alternativement à Périgueux, Sarlat et Bergerac. Une discussion s'étant élevée relativement à l'ordre des séances, il fut décidé qu'on ne statuerait sur cette question qu'après qu'on aurait examiné les rôles

des assemblées précédentes depuis Louis XII inclusivement, et le rapport d'examen fut confié à une commission nommée à cet effet. A en juger par le choix, la dignité et le nombre des commissaires, il paraîtrait que les états attachaient une grande importance à cet incident, qu'ils craignaient, sans doute, de traiter trop légèrement, puisqu'ils adjoignaient aux seigneurs des Bories, de la Donze, de Saint-Geniers et de Losse, les premiers consuls de Périgueux, de Bergerac, de Sarlat, l'abbé de Saint-Amand, le prévôt de Trémolat, et deux vénérables pontifes.

Sarlat comptait peu d'amis sincères parmi la noblesse. Les châteaux de Fages, Palmel, Salignac, Carlat, Laroque, St.-Cristophe, Commarque, Berbigonier, Castelnaud, Bourzolles, Lachapelle-Aubariel, Lasserre et Laguarigac, qui environnaient cette ville, étaient dévoués au protestantisme, et la forteresse de Monfort, dépendant de la vicomté de Turenne, lui était hostile. Cependant, les relations de voisinage n'avaient jamais été entièrement interrompues, et une harmonie de convenance régnait entre les habitans de la ville et ces nobles familles ; seulement les magistrats veillaient soigneusement à la conservation de l'unité de la foi, et sévissaient courageusement contre tout novateur assez hardi pour prêcher hautement les nouvelles doctrines. Ce fut, sans doute, à cause de cette unité toujours intacte, que la ville de Sarlat n'eut point à se repentir personnellement des massacres de la Saint-Barthélemi.

L'amiral de Coligny avait été assassiné, et son parti grossissait presque en raison des pertes qu'on lui faisait éprouver. La sanglante expédition de Charles IX, loin d'avoir abattu le protestantisme, l'avait fortifié de toute l'horreur qu'elle avait inspirée, et la défection diminuait chaque jour le nombre des catholiques. La faction de la réforme reprit les armes pour combattre avec fureur. Ce n'était plus seulement le triomphe des croyan-

ces quelle ambitionnait, elle voulait venger l'assassinat de ses chefs dans l'excès de terribles représailles. Elle employa tous les moyens pour atteindre son but : elle ent des assemblées secrètes, lia ses membres par des sermens, s'entendit avec l'étranger pour se procurer de l'argent et des armes, refusa de payer l'impôt, s'empara des deniers publics, eut recours aux incendies, aux conspirations, et croyait n'en jamais faire assez pour assouvir son ressentiment et sa haine. Les progrès des réformés furent si rapides que le sénéchal du Périgord, André de Bonrdeilles, écrivait au duc d'Alençon que si le roi et la reine ne pouvoient autrement que par le passé aux troubles de l'état, il craignait de les voir bientôt aussi petits compagnons que lui. Montauban avait donné le signal de la révolte, et la guerre civile était devenue presque générale. La Rochelle voulait s'ériger en république, et vingt autres villes dévouées aux calvinistes partageaient les mêmes sentimens. Rien ne put ébranler la constante fidélité des Sarladais : sans amis dans les villes et les places fortes des environs, ils confièrent le soin de l'avenir à leur bon droit et à leur courage. Les seules familles de Fontpiton, Jayac et Fénélon osoient leur fournir quelques secours : le seigneur de Beynac les visitait assez souvent; il aimait la ville : mais partisan secret de la réforme, il ne les eût jamais secourus dans un danger pressant. Telle était la position de Sarlat lorsque, par une généreuse condescendance, cette ville se vit un moment soumise à la faction triomphante. Les bourgeois sarladais célébraient tous les ans la course de la bague. C'était un amusement auquel ils se livraient pendant les trois jours qui précédaient le mercredi des cendres.

Voici quel était ce jeu : On suspendait un anneau en l'air à la hauteur d'un homme à cheval; des cavaliers armés d'une lance couraient l'un après l'autre bride

abattue sur cet anneau. Celui qui l'enlevait avec sa lance était proclamé vainqueur. Sa récompense était une bague d'or qu'il recevait à l'hôtel de ville, où on le conduisait au milieu des acclamations publiques, sous des goirlandes de feuillages et de fleurs qu'on tenait suspendues sur sa tête. Cette fête attirait beaucoup de monde. Les gentilshommes du voisinage avaient exprimé le désir d'y être admis cette année. Leur demande fut accueillie. Ils purent se mêler aux réjouissances du soir. On leur permit, contrairement à l'usage, de passer la nuit dans la ville. Cette permission devait tourner au profit du calvinisme. Ils étaient d'accord avec Geoffroi de Vivant pour lui livrer Sarlat; ils lui en facilitèrent l'entrée. Cet intrépide capitaine ayant pénétré, à l'aide d'une corde, dans une tour qui dominait l'Endrevie, égorga les gens du corps-de-garde. Profitant du calme de la nuit, contraste nécessaire avec les réjouissances broyantes de la veille, il introduisit ses soldats dans la ville, prit tous les postes, envahit l'hôtel-de-ville, et se fit proclamer maître de Sarlat. Cet événement imprévu jeta la consternation parmi les habitans qui essayèrent de se défendre; mais la confusion naît souvent de la surprise : ils ne purent se concerter. La résistance isolée ne produisit que des meurtres. Quatre-vingts personnes périrent victimes de leur dévouement. Pons de Salignac de Fénélon, archidiacre, et Pierre, son frère, grand chantre de la cathédrale, furent égorgés dans l'église même. L'évêque était absent. Son évêché, les monastères, les maisons les plus riches furent pillés, tous les reliquaires enlevés, et les restes de saint Sacerdos, patron de Sarlat, livrés aux flammes.

La ville de Sarlat gémissait, depuis près de trois mois, sous le poids de la cruauté et de la tyrannie, lorsque, fatiguée d'un joug à la fois humiliant et odieux, cette ville résolut de briser, à tout prix,

les liens de sa captivité. Les vexations exaspèrent toujours, et l'obéissance passive froisse les nobles caractères. Les consuls, arrêtés et détenus captifs, n'avaient recouvré leur liberté qu'en consentant à payer une rançon, et à continuer l'exercice de leurs fonctions sous l'autorité immédiate de Vivant, que la trahison leur avait imposée. C'était un sacrifice trop pénible à leur fidélité : ils ne purent le supporter plus longtemps. Le 11 du mois de mai, ils assemblèrent secrètement les bourgeois, leur communiquèrent le projet qu'ils avaient formé de se défaire de la troupe indisciplinée qui, impunément et avec audace, desolait leur ville; et comme si l'on pouvait punir des crimes par d'autres crimes, ils organisèrent le meurtre sans se croire coupables, prirent la nuit du lendemain pour le commettre plus promptement, avec moins d'éclat et plus de sécurité. Le son de la cloche des Récollets annonçant à minuit l'office de matines, fut donné comme signal de la sanglante exécution qui devait délivrer la ville. Il fut décidé que chaque habitant égorgerait son hôte. Peu s'en fallut que ce complot ne fût éventé; mais le sang-froid des consuls, interpellés par le frère de Vivant s'il était vrai qu'ils eussent des armes cachées sur les voûtes de l'église cathédrale, dissipa tous les soupçons. Ils lui proposèrent sans hésitation de le conduire au clocher; Vivant accepta : il ne s'était point fait accompagner; un manuscrit rapporte que les sergens de ville le précipitèrent du haut des voûtes dans l'église. Ce fait n'est pas invraisemblable; mais il eût été trop imprudent et eût compromis les projets de la nuit. Il est plus probable de croire, selon une autre version, que Vivant, s'étant aperçu qu'il était seul, feignit de s'en rapporter à la parole des consuls en leur disant : « Si vous aviez là-haut des armes, vous ne m'y conduiriez pas avec tant d'assurance. » Au reste, il ne prolongea son existence que de quelques instans de plus.

l'heure fatale de minuit étant arrivée, il périt avec tous les siens. Les seigneurs voisins qui se trouvaient dans la ville furent épargnés. Ils eurent la liberté de se retirer le lendemain sans danger, parce qu'on leur attribua d'avoir empêché que ces hommes sans frein et sans aveu ne fissent un plus grand mal. Une procession en action de grâces eut lieu autour de la ville : les fidèles y assistaient, et l'on en renouvelait l'anniversaire tous les ans, à la fête de saint Sacerdos. A cette époque on ignorait, sans doute, que l'homme à la jouissance du domaine de ses idées et de ses sentimens; que c'est là un des apanages de la liberté morale soustraite à la force coercitive de toute puissance humaine et extérieure : on pouvait croire aussi que la pensée n'étant qu'un acte purement intellectuel, la liberté de penser devait être exclusivement renfermée dans la sphère intérieure de la tête de l'homme, et que dès-lors cette liberté n'entraînait point celle de parler, d'écrire, et moins encore de troubler l'ordre public : cette manière d'envisager la liberté trouverait encore de nos jours de zélés partisans; mais pourquoi les sentimens de l'humanité personnels à chaque homme se taisent-ils quelquefois dans les hommes réunis ou revêtus de la puissance, et comment la religion, qui ne donne que des leçons de douceur, de patience et de bonté, pourrait-elle jamais les étouffer? Cependant qu'on parcoure l'histoire : qu'y voit-on? presque toujours des persécutions de la part du plus fort contre le plus faible, le plus souvent pour des motifs religieux. Les Egyptiens forcent le peuple de Moïse à s'évader pour aller sacrifier dans le désert. Nabuchodonosor fait allumer une fournaise ardente pour y précipiter ceux qui n'adorent pas Dieu à sa manière. Daniel est précipité dans une fosse aux lions, parce qu'il fait des prières d'après son culte. Eléazar et les sept frères Machabée sont mis à mort par les Syriens, parce que leurs pratiques religieuses diffèrent des leurs.

La guerre des Amphictions prouve l'intolérance des Grecs. Athènes avec son esprit, son goût et son sel antique, accuse Protagore, force Aristote à prendre la fuite, charge de fers Anaxagore et fait boire la ciguë à Socrate. Tibère fait raser le temple d'Isis, ordonne aux Juifs et aux Egyptiens de quitter Rome s'ils ne changeaient de religion, et Néron brûlait les chrétiens on les faisait dévorer par des tigres. Ces persécutions révoient la nature, provoquent notre indignation, et les expressions nous manquent pour flétrir leurs auteurs. Cependant, la plupart des persécuteurs croyaient rendre service à leur divinité, mériter des éloges de la part de ses ministres, et s'acquérir des droits sur le cœur des peuples. Sarlat eut le malheur de partager cette erreur commune; un dévouement aveugle, un zèle que le ciel ne pouvait approuver, les portèrent à un acte barbare et cruel.

François de Saliguac, vivement affligé de la mort de ses deux parens, du pillage, de la dévastation de son église cathédrale, de l'enlèvement des reliques de saint Sacerdos, de leur profanation et de leur perte, s'était retiré à Issigeac avec l'espoir de n'être point tourmenté; mais les calvinistes, trahissant leurs sermens, livrèrent cette ville à leurs partisans. Les catholiques, surpris, se réfugièrent à la hâte dans le château de l'évêque; ils y furent assiégés. Contraints de se rendre, ils capitulèrent moyennant 4,000 livres que le vertueux prélat prit l'engagement de payer. Ce pieux évêque, ne pouvant retourner dans sa ville épiscopale, se réfugia à Fénélon dans le sein de sa famille, laissant sa maison d'Issigeac, ses biens au pouvoir des protestans, qui les gardèrent et en percurent les revenus pendant deux ans. Lorsque Sarlat fut pris par le capitaine Vivant, La Boétie, l'intime ami de Montaigne, s'y trouvait. Né dans cette ville, il y venait souvent. La maison qu'habitait sa famille subsiste encore, ainsi que le château qui a re-

tenn le nom de son ancien maître. Ce conseiller au parlement de Bordeaux composa alors son *Traité de la servitude volontaire*. S'il faut en croire un manuscrit de cette époque, ce livre aurait exalté les esprits, ranimé le courage des Sarladais et amené la délivrance de leur ville.

Vivant s'était momentanément absenté de Sarlat pour se rendre avec précipitation à Casteljaloux, que les catholiques essayaient de soustraire à sa domination. Après avoir passé la Garonne à Tonneins, il en vint aux mains avec les sieurs de Campagnol et de Burnataire. Les ayant battus, et après avoir rassuré Casteljaloux, il reprit avec M. de Langoiran le chemin de Sarlat. Il ignorait la fin malheureuse de son frère et le massacre de la garnison qu'il avait laissée dans cette ville.

Vivant ne pouvant rentrer dans Sarlat, alla trouver dans le Quercy le vicomte de Gondron pour se concerter avec lui sur le plan de campagne qu'il devait suivre. Le vicomte lui conseilla, sans doute, de retourner dans le Périgord pour y défendre et soutenir la faction de la réforme. Dans son retour, il eut plusieurs combats à soutenir. La victoire lui fut souvent favorable; mais battu près de la ville de Fomel, dans une plaine qui borde la rivière du Lot, il fut renversé de sur son cheval, grièvement blessé, eut beaucoup de peine à s'échapper, parvint cependant à rallier quelques hommes, et vint se retirer avec eux dans les châteaux de Céserac et de la Dogaye. A peine sa blessure était-elle guérie, qu'il reprit les armes et recommença ses excursions aventureuses. Il se dirigea vers Monpazier, qu'il soumit le 22 juin 1574; il y plaça une garnison pour y maintenir son autorité. Il n'exigea rien des habitans; mais il dépoilla l'église, enleva les ornemens, les vases sacrés, les reliquaires, établit dans le temple saint un arsenal, un dépôt de munitions, et fit prêcher dans la ville un ministre protestant.

Les maisons des ecclésiastiques furent envahies, et les chanoines, craignant d'être faits prisonniers, s'enfuirent avec précipitation.

Le maréchal Vezins se disposait à faire le siège de Monflanquin. Informés de ce projet, Langoiran et Vivant s'empressèrent de porter du secours à cette ville, qu'ils délivrèrent. Les gardarmes que conduisait le sieur Delestele, le régiment de Monpeyran, furent forcés de se soumettre, et les compagnies de Caussade, de Boisdumain, se retirèrent dans le château de la Tour. Vivant se montra généreux envers les vaincus : il rendit successivement la liberté à cent vingt officiers. Ce capitaine s'était déjà fait, comme militaire, une réputation glorieuse, lorsque, vers la fin de 1574, M. de Turenne, en l'absence du prince de Condé, le nomma gouverneur de Camont avec le commandement général de la Guienne, du Languedoc et du comté de Foix.

La guerre civile, rallomée presque en même temps sur tous les points du Périgord, y produisait les plus déplorables désordres. Liens de familles, respect envers les supérieurs, soumission de la part des serviteurs, obéissance à l'autorité, rapports intimes de l'amitié, vénération pour le culte divin, crainte de Dieu, appréhension de ses jugemens, tout cela n'était plus rien. La cupidité endurcissait les cœurs, la haine aveuglait les esprits, et la vengeance était la divinité du jour. Catholiques et protestans mettaient tout en œuvre pour faire triompher leur cause. Ces derniers avaient dans toutes les villes des agens secrets, des partisans dévoués qui les instruisaient de ce qu'ils avaient à craindre ou à espérer. Au premier signal, ils paraissaient aux portes d'une cité, pénétraient dans son intérieur, et en étaient les maîtres avant même que les habitans se fussent aperçus de leur présence. La politique des uns et des autres les portait souvent à se

défaire secrètement des ennemis qu'ils redoutaient le plus. C'est ainsi que Pierre Fournier, évêque de Périgueux, fut assassiné par ses domestiques dans sa maison de campagne. On attribua, il est vrai, ce meurtre à la cupidité. C'était, disait-on, pour s'emparer de l'argent du prélat qu'on l'avait assassiné; mais les meurtriers se cachaient dans les châteaux voisins, y trouvaient un asile. Les efforts de l'autorité pour les faire prendre étaient paralysés, et ce ne fut qu'à force de soins, de vigilance, qu'en lieu leur arrestation. Arrêtés, détenus dans une prison, ils ne furent point abandonnés; leurs protecteurs mirent alors tout en œuvre pour les soustraire au châtiment qu'ils méritaient. Les protestans formèrent le projet de les arracher à la vengeance des lois : ils organisèrent habilement leur plan d'attaque, qu'ils réalisèrent au-delà de leurs espérances. Maîtres de la ville, ils ne se contentèrent point de donner aux assassins la liberté; ils la livrèrent au pillage, y établirent une garnison pour la conserver, et par l'édit de paix de 1576, elle leur fut assignée comme lieu de retraite et place de sûreté. C'était, sans doute, à ce complot que le père Esparvier faisait allusion dans l'oraison funèbre du prélat, en prenant pour texte ces paroles prophétiques : Je frapperai le pasteur, et les brebis seront dispersées.

L'activité intrépide de Vivant le rendait présent partout. Ce chef de parti venait de s'emparer de plusieurs châteaux fortifiés aux environs de Marmande; Tonneins était tombé en son pouvoir avec de nombreuses provisions appartenant à Monluc; Nérac, Damersan, lui obéissaient; Bergerac, Montravel, lui devaient leur délivrance, lorsqu'il soumit à sa domination la ville de Périgueux. Langoiran le seconda dans cette dernière expédition, faite dans le mois d'août 1575.

Vivant ne voulut point garder les provisions qui appartenaient à Monluc; il les fit remettre à la femme

de te commandant général, qui répondit à cette générosité par cette réflexion singulière : *Què pel co si iou zovioi préy, iou nou zou tournorioi pas o del.*

La fermeté des habitans de Sarlat, leurs sentimens patriotiques, une exaltation religieuse ennemie de toute opposition, le *Traité de la servitude volontaire*, composé par La Boétie dans le but de porter ses concitoyens à briser le joug honteux et lourd sous lequel ils étaient courbés, en affranchissant Sarlat de la domination des calvinistes, avaient inspiré pour cette ville, à la faction de la réforme, un tel respect mêlé de crainte, qu'elle n'osa plus l'attaquer. Mais il n'en fut pas ainsi de Périgueux : soumis par une de ces ruses de guerre que la loyauté militaire semble tolérer, il resta pendant six ans au pouvoir de ses ennemis.

CLOITRE DE CADOUIN.

(4 Octobre 1839.)

Voyager est un bonheur, alors que, placé dans une bonne et excellente voiture, on se sent mollement emporté au pas rapide de chevaux qui, broyant les pavés anguleux, frauchissent comme le vent les distances à parcourir. Au milieu de ce mouvement, la tête penchée vers les stores, passent comme un tourbillon, à vos yeux, les forêts, les champs, les villages. Si votre regard domine à la fois l'ensemble de belles campagnes et l'immensité d'un horizon lointain, vaste panorama qu'éclaire encore l'éclat mourant du jour ; si la fraîcheur naissante de la nuit calme les feux de la terre embrasée, et que déjà dans le crépuscule vos regards ne distinguent plus l'aspect riant des campagnes, la vie active des bourgs et des hameaux, ce vaste silence qui s'élève, cette soirée paisible, cette course impétueuse, image fugitive du temps, qui s'envole et nous entraîne après lui, impriment à l'esprit une douce rêverie, et le cœur s'élève à de graves et hautes pensées !

Que si, au contraire, joyeux amis, une même communauté de projets vous rassemble, assis côte à côte sur les mêmes bancs, fermés dans la même voiture, on vous laisse bien loin, tristes et dolentes inspirations de la mélancolie ; et narguant le chagrin, les transports d'une causerie franche et communicative ont bientôt placé chacun à l'unisson. C'est ainsi que nous voyageons. S....., C....., l'abbé A..... et moi, nous allions au cloître de Cadouin.

Mais, hélas ! pourquoi faut-il qu'à côté des doux épanchemens d'une gaieté folâtre se trouvent toujours ces tableaux rembrunis qui rappellent constamment à l'homme qu'ici-bas il ne saurait y avoir pour lui de bonheur, de plaisir pur et sans mélange?... Sur notre route, et à quelque distance, s'avancait vers nous une troupe considérable d'hommes au regard digne et sévère : c'étaient des Espagnols réfugiés. Ces hommes, qu'une même opinion politique réunissait naguère sous les mêmes drapeaux, se montraient encore en troupe aussi compacte et serrée qu'en un jour de bataille : la guerre les avait unis, l'infortune resserrait les liens d'une affection mutuelle. Au milieu de cette troupe, les traits empreints d'une noble et grave douleur, marchait un vieillard à haute stature; ses cheveux blancs flottaient au gré du vent; tandis que, placé sur ses épaules, un jeune enfant au visage gracieux et rosé, la bouche ricuse, caressait de ses petites mains la chevelure de son vieux père. A quelques pas, triste, pâle, souffrante, accablée de fatigue, se traînait lentement une femme dont les regards semblaient puiser dans les yeux de cet enfant chéri les forces prêtes à l'abandonner : pauvre mère !... Voilà donc les tristes résultats de ces guerres civiles alors que les intérêts toujours si sacrés de la patrie sont oubliés, et que, pour les querelles d'un homme ambitieux d'une couronne, les citoyens armés se jettent au sein même de cette patrie qu'ils déchirent, et qui fut pourtant leur mère commune ! Vaincus, il faut fuir le sol qui vous vit naître, abandonner le tombeau de vos pères, tandis que loin de vous un frère gémissant pleure sur votre exil dans les rangs où le retiennent ses opinions et les fatalités de la victoire !

Pendant long-temps nos cœurs restèrent attristés par les émotions d'un aussi douloureux spectacle; et si quelque chose put les dissiper et les adoucir, ce fut l'espérance qu'un jour, dans la puissance de sa sagesse et de sa raison, l'homme résistera à ces guerres ho-

micides qui tourmentent les individus et les peuples, et que suscitent toujours les passions ou l'orgueil funeste des rois !

Après avoir parcouru la route de Périgueux à Bergerac, dont les sinuosités traversent un pays frais et bocager, nous commençâmes à découvrir les alentours de cette dernière ville. Heureusement placé, au milieu d'une plaine immense et fertile, Bergerac, comme toutes les villes commerçantes, offre un agréable aspect. Il faut pourtant la parcourir en détail pour l'apprécier dans son ensemble. Enrichies de maisons vastes et spacieuses, les rues sont larges et souvent traversées par des ruisseaux qui entretiennent la propreté et la salubrité. Peu de monumens publics, il est vrai, décorent l'enceinte de la ville; mais au dehors s'élèvent, comme un témoignage irrécusable d'une prospérité croissante, de nouveaux établissemens qui ne le cèdent en rien à la magnificence de constructions fastueuses et opulentes (1).

Mais quand vous sortez de la ville, que vous parcourez les alentours, c'est un véritable enchantement ! Ce sont de vastes prairies dont la fraîcheur et la finesse surpassent celle du gazon; des champs de maïs et de froment; des vignes s'élançant du sommet des échalias qui les soutiennent, et retonihant en longues guirlandes au sein des moissons dorées, avec lesquelles elles marient la sombre verdure de leurs feuilles dentelées. Partout des noyers, des arbres à fruit, des ormeaux et des peupliers qui balancent dans les airs leur tête pyramidale; partout des champs cultivés avec le plus grand soin. On jouit dans ces lieux d'un spectacle magnifique; on y voit d'un coup d'œil tout ce que la nature a de plus riche et le luxe des jardins de plus précieux : on croirait que sur cette riante plaine le ciel doit toujours être resplendissant d'azur. Autour de soi, les montagnes qui hordent au loin l'horizon paraissent couvertes de riches vignobles et d'une foule de villas qui semblent suspendues sur des rochers et

au milieu des arbres, tandis que la Dordogne, profondément encaissée, roule majestueusement ses flots au travers de ces belles campagnes. Ajoutez à ce spectacle, déjà si gracieux, dispersés sur ces terrains des paysans, des paysannes avec leur coiffure étagée sur leur tête, leur corset orné de rubans et leur jupon court et serré, dont la couleur, d'un rouge vif, se dessine au milieu des prairies, tandis que leurs chants reproduisent les sons harmonieux de l'idiome national (2), et vous aurez alors une idée des beautés du paysage qui vous environne.

Aujourd'hui, sans doute, Bergerac n'est plus la ville féodale, car elle a remplacé tous les fleurons de sa couronne du moyen âge par le confortable de la civilisation moderne. Mais si pourtant ses antiques tourelles, ses remparts crénelés, furent effacés par la conquête en 1621 (3), Bergerac n'en conserve pas moins des souvenirs historiques et glorieux dont les récits marient bien leur mémoire aux différens endroits de sa localité. Ainsi, dès son origine simple châtelonie appartenant aux seigneurs de Pons (4), on sait qu'elle fut réunie au comté du Périgord, dont elle suivit désormais la fortune. En 1536, elle fut cédée au roi Philippe VI (5). Plus tard, sur ses remparts, flottèrent, il est vrai, les gonfanons anglais; mais, au milieu des plus sanglans combats, ils furent bientôt renversés par une main royale (6). Ville aux croyances nouvelles (7), Bergerac reçut dans ses murs le roi de Navarre (8), préluant alors aux glorieuses batailles qui devaient plus tard faire asseoir sur le trône de France le guerrier couronné.

A l'époque où, sur les bords verdoyans et fleuris de la Durance et de l'Adour, sous le ciel bleu de l'Aquitaine et de l'Occitanie, mille lyres amoureuses firent entendre leurs concerts variés, et que la France sembla sortir de sa pénible léthargie pour écouter les nobles chants des troubadours; enthousiaste et passionné au sein de ces belles campagnes, aux pieds de ces rem-

parts qu'arrosaient les flots murmurans de la Dordogne, Saül de Scola fut un des chevaliers poétiques et brillans dont la religion fut le culte de l'amour et la gloire celui des plaisirs. Saül porta ses vœux aux pieds d'une noble et grande dame. Aimermade de Narbonne, sensible au langage enchanteur des muses, oubliant la fierté du rang dont elle était issue, abandonna son cœur aux séductions de l'amour! Mais bientôt, hélas! la mort prononça une séparation éternelle! Dès-lors, triste et solitaire, l'infortuné Saül, *séchant de douleur sur des rochers sans verdure*, s'éteignit comme la lampe qui a long-temps brûlé près des tombeaux; et c'est à peine si les sons expirans de sa lyre nous transmirent ces couplets gracieux qu'il savait si bien composer d'une *pensée d'amour* et d'une image du printemps (9).

En 1620 apparaît au milieu de ses compagnons, tous braves comme leur épée, un homme surnommé le *démon des braves*: c'est Cyrano; il naquit à Bergerac. La France, alors, est ducliste et littéraire: Cyrano résume son époque; une journée sans combat est pour lui une journée perdue. Contemporain de Corneille et précurseur de Molière, Cyrano sut conquérir ses titres dans la république des lettres, et la postérité a ratifié le mérite de l'écrivain qui, du sein de l'obscurité, s'éleva à une condition qui fit rejaillir sur ses écrits un vif et durable intérêt (10).

Il fallut enfin nous éloigner de ces lieux qui laissent tant de nobles souvenirs, pour nous diriger vers Cadouin. La route que nous suivimes cotoie la Dordogne sur une étendue de près de quatre lieues. En la parcourant, nous saluâmes sur la rive opposée le château de Piles, antique demeure où habita cet homme de cœur dont les exploits, a dit l'historien Mézerai, surpassèrent *la croyance et presque la vertu humaine*, cet Arnaud Clermont de Piles dont le nom fut inscrit avec tant d'éclat dans les annales de nos guerres civiles et religieuses. Du château que le grand homme ha-

bita, il n'existe plus qu'une seule tourelle; l'antique manoir a été remplacé par une élégante construction de la renaissance (11). En face du vieux donjon de Piles, et sur un mamelon entouré de vignobles, s'élève aussi le château de Tirezant, somptueuse villa avec ses kiosques et ses promenades entourées de charmilles. Plus loin, nous traversons Creysse, Mouleydiar, St.-Capraise-de-Clérans. Nous aperçûmes Lanquais, cette patrie qui vit naître, dit-on, saint Front, le premier apôtre des Gaules (12); la petite ville de Conze, sur la rivière de ce nom, et dont les eaux divisées viennent se réunir à la Dordogne par de nombreuses cascades. A partir de Creysse, la plaine si fertile au sein de laquelle Bergerac est placé devient insensiblement plus étroite, l'horizon se rapproche, et bientôt de droite et de gauche apparaissent ces coteaux à pics et escarpés aux pieds desquels la Dordogne, si tranquille encore, sera tout à l'heure torrentueuse, alors qu'elle battra de ses flots écumans les parois de ces rocs, barrière éternelle sur laquelle elle glisse toujours sans pouvoir se creuser un lit et plus profond et plus facile!

Autrefois, dans ces villages que nous traversions, se trouvaient établies de nombreuses papeteries, au sein desquelles plusieurs familles trouvaient par leur travail l'abondance et le repos; mais aujourd'hui tout est désert, tout est abandonné! Le génie de l'homme, en utilisant les puissances de la mécanique, a créé de nouveaux modes de fabrications; le simple jeu d'une machine a remplacé des milliers de bras, et ces populations, naguère riches et industrielles, ont été, comme tant d'autres, frappées de mort! C'est ainsi qu'est tombée la papeterie Jardel à Rotersac, cet établissement où tant d'ouvriers répandaient le mouvement et la vie. A voir ces salles immenses péniblement creusées au sein même du rocher, ces roues énormes qui se balancent encore sur leur axe, tandis que la cascade qui les faisait mouvoir les retrouve immobiles, ces cylindres, ces cuves destinées à broyer et à recevoir les

matières; vous diriez que seulement, et pour un jour de fête, les ouvriers ont quitté l'atelier; mais lorsque vos yeux s'arrêtent sur ces gradins usés et sur lesquels tant de pas se pressèrent, et que vous voyez dans leurs fissures rayonner ses étoiles vertes et noires de larges capillaires, et des touffes de scolopendre suspendues çà et là, comme de longs rubans d'un vert pourpré, cet isolement imprime dans l'âme une profonde mélancolie (13).

C'est aux pieds de cet établissement et de ses terrasses couvertes d'arbrisseaux odoriférans, au milieu desquels un arbousier étalait à la fois des bouquets de fleurs et de fruits, que commence ce passage où la navigation de la Dordogne devient difficile et périlleuse. La vallée qu'elle parcourt a pris autour d'elle un caractère plus sévère et plus sauvage. Les monts des deux côtés se dressent. leurs flancs deviennent perpendiculaires, et des forêts de taillis qui les enveloppent se penchent sur ces rochers au-dessous desquels vous voyez bouillonner l'onde où vous l'entendez mugir (14).

Sur la rive droite, et à quelque distance de ce dangereux passage, la petite ville de Lalinde s'offre à nous, et nous y primes quelques instans de repos. Lalinde, nous dit la tradition, fut une station romaine, et nous remarquâmes, en effet, quelques vestiges d'anciens murs et de portes construits en briques. Mais pour décider que ce sont encore là d'illustres débris de la puissance romaine, nous préférâmes croire à la parole de notre hôte, qui nous le jurait par ses grands dieux. Autrement, croyez-le bien, il eût fallu discuter, se battre peut-être avec lui, car l'excellent homme qui nous servait de cicéron, en s'extasiant devant chaque brique, ne cessait de répéter son éternel argument: *Tugula cum marginibus, ergo roma!* Mais ce n'est pas tout, résolu qu'il était de nous écraser sous le poids de son érudition, il avait attendu pour cela cet instant favorable où l'âme, après un bon repas, semble dans une demi-somnolence se replier sur elle même

en attendant que le corps soit préparé pour de nouvelles fatigues, et saisissant l'à-propos, notre homme s'élança d'un bond vers la croisée, que chacun de nous crut qu'il allait franchir, l'ouvre avec fracas, et d'une voix solennelle, l'œil pétillant d'une noble inspiration, il nous dit : Voyez ! Aussitôt il dirige toute la longueur de son index vers la montagne de l'autre rive, et il nous dit : « Voyez cette caverne, et sur le roc cette antique chapelle ; jadis cette caverne servait de repaire à un dragon horrible, comme l'indique encore le surnom de *Colubry* ou *Cotubrium* que Lalinde portait autrefois. Le monstre, la gueule béante, se tenait à l'entrée de sa grotte, et malheur aux navigateurs, aux pauvres habitans ! Chaque jour il fallait des victimes nouvelles, chaque jour se renouvelait le deuil de la contrée. L'apôtre saint Front n'hésita point à se dévouer pour le salut de tous ; il osa braver cet être redoutable ; il pénétra à travers les broussailles dans les détours de cette caverne, et de sa main puissante, détachant un énorme rocher, il le fit rouler, et ferma pour toujours ainsi l'entrée de cet épouvantable repaire. Ce fut la reconnaissance du pays qui bâtit alors sur la crête de la colline cette chapelle que vous voyez, et qui fut dédiée à saint Front de *Colubry*. »

A ce récit, chacun de nous s'inclina devant ces souvenirs de mythologie populaire qui enrichirent du prestige du merveilleux le beau nom de saint Front, de cet apôtre qui le premier répandit dans nos contrées les vérités évangéliques ; et nous respectâmes la croyance naïve d'un homme simple et bon qui n'aurait pu s'imaginer que cette tradition ne fut, peut-être, qu'un de ces pieux mensonges propagés dans le premier âge du christianisme pour détourner le peuple crédule d'un reste d'attachement au culte des druides, qui s'exerça long-temps encore dans la profondeur des forêts ou dans les réduits mystérieux et inaccessibles du pays (13).

Cependant les heures s'étaient rapidement écoulées,

et depuis quelques instans notre pilote, appuyé sur l'aviron de sa barque, n'attendait qu'un signal pour démarrer et nous transporter sur l'autre rive. Nous partîmes enfin, et quelques minutes après nous chûminions sur la route qui conduit à Badefols, où nous arrivâmes après une demi-heure de marche. Ce village, placé dans un petit vallon, se trouve parfaitement abrité par les coteaux élevés qui l'environnent. En avant, et pour veiller autrefois à sa défense, existait le vieux manoir de Coly. Ses remparts, ses créneaux, ses tourelles, tout est tombé ; ce ne sont plus que de vieilles masures que domine seulement encore une guérite de pierre formant saillie, et dont la position permettait au soldat qu'elle renfermait de surveiller en même temps le cours de la rivière et le pays qui se déroulait à ses pieds. En traversant cette bourgade, nous remarquâmes aussi une antique et vieille maison, encore ornée de quelques fragmens de sculpture, dont l'époque nous fut attestée par ce millésime, inscrit en chiffres de plomb sur le couronnement de la porte, 1348.

En quittant Badefols, ce ne fut plus qu'un pays triste et désert où régnait un morne silence, interrompu seulement par les clochettes des troupeaux errans dans ces vastes solitudes. Quo de fatigues pour triompher des obstacles que faisaient naître des sentiers pierreux, escarpés, difficiles aux chevaux, impraticables pour des voitures ! Deux énormes lièges séparent Badefols de Cadouin ; et ce ne fut que lorsque nous arrivâmes enfin sur la crête d'un coteau élevé, que notre œil, plongeant dans une vallée étroite et profonde, aperçut dans l'éloignement la flèche du clocher resplendissant du monastère de Cadouin ! Jamais temple élevé à la gloire du Seigneur ne parut en quelque sorte plus intercepté de la terre ; et, en effet, du lieu où nous nous trouvions placés, se déroulaient devant nous d'immenses forêts, dont le sombre rideau dérobaît à nos yeux les maisons groupées autour de

l'antique abbaye ; de sorte qu'au milieu des arbres qui l'enveloppent de leurs dômes séculaires, le gothique moultier, reculé dans la solitude, au fond du vallon, tout voilé de feuillage, semble vous dire encore : Là seulement on peut oublier le monde pour ne penser qu'à Dieu, lorsque dans ces murs on n'entend d'autre langage que celui de la prière qui s'élève vers le trône de l'Éternel ! Nous précipitâmes notre course, et bientôt le bourg de Cadouin nous apparut tout entier. Au moment de notre arrivée la population semblait en émoi, et des groupes nombreux d'hommes et de chevaux paraissaient sur la place publique : c'était le conseil de révision. Autour du premier magistrat du département se pressait une population nombreuse, heureuse d'apprendre par sa bouche quelques-uns de ces projets qui assurent au pays une prospérité nouvelle. Au milieu des acclamations et environné d'une brillante cavalcade, le cortège disparut, et, quelques heures après, le bruit du canon, comme un éclat de tonnerre, porté d'écho en écho, annonça l'arrivée du préfet à Beaumont. Livrés désormais à nous-mêmes, nous décidâmes que dès le lendemain commencerait l'exploration artistique ; aussi, debout dès l'aurore, nous nous rendîmes au monastère.

L'abbaye de Cadouin, au diocèse de Sarlat, ordre de Cîteaux, dépendait de celle de Pontigny. Dès son origine, elle avait été destinée à former un monastère de religieuses de l'ordre de Fontevrault, et ce fut dans cet objet qu'en 1114 Guillaume d'Auberoche, évêque du Périgord, céda à Robert d'Aslébrézolo, fondateur des dames de Fontevrault, un terrain que le chapitre de St.-Front possédait à Cadouin : mais ce projet ne fut point exécuté. Gérard de Sales obtint ce terrain de Robert d'Arbrissel et de l'abbesse de Fontevrault en 1115, et y bâtit le monastère que l'on voit aujourd'hui, et qui fut bientôt enrichi par les dons que lui prodiguèrent les seigneurs de Bénac et de Biron, qui, par des chartes, l'exemptèrent de tout cens et péage dans

leurs terres, et lui firent, au surplus, donation du bien et des forêts de Cadouin et de toutes ses dépendances. Mais cette abbaye s'éleva au plus haut degré de splendeur lorsque le saint suaire, apporté d'Orient, fut déposé sur ses autels (16). Comme elle se montrait embellie, la magnifique suzeraine, fière de plusieurs de ses abbés issus des plus nobles familles ! Assise au milieu de ses vastes domaines, dont l'étendue égalait celle des fiefs les plus riches, elle était avec complaisance la majesté de son édifice, qui s'agrandissait de jour en jour. Orgueilleuse de posséder dans son sein les tissus sacrés qui avaient enveloppé les dépouilles de l'homme-Dieu, plus d'une fois elle avait vu de preux chevaliers de France se prosterner sur les dalles de son église. Mais quel moultier, quelle abbaye, quel monastère put inscrire jamais dans ses annales un jour aussi glorieux que celui où saint Louis vint, en 1269, s'agenouiller aux pieds de ses autels (17) !

On le sait, depuis long-temps Jérusalem ne s'élevait plus au sein du désert brillante de clarté. Tour-à-tour esclave et reine, objet d'humiliations et de triomphes, de colère et d'amour, elle avait entendu le glorieux *Hosana* et les menaces des prophètes, les cantiques d'Israël et les blasphèmes de Jézabel et d'Athalie. Mais, ô douleur ! ô profanation ! dans ces lieux sanctifiés où devait triompher le christianisme, les infidèles persécutaient les adorateurs du vrai Dieu, leur dictaient des lois insolentes, et plus d'une fois leurs mains rapaces et sacrilèges osèrent, dans le temple même, frapper du glaive les lévites sans défense, enlever les vases destinés aux cérémonies des autels !

Témoin de cette odieuse tyrannie, un simple ermite, humble, solitaire, oublié, sans fortune, sans amis, *Pierre* traversa les mers, et sa voix, sur la noble terre de France, raconta les profanations des saints lieux, la servitude des chrétiens, la barbarie des musulmans. Ce n'était plus un simple mortel ; c'était le prophète chargé de proclamer la parole divine :

bientôt ses accens inspirés ébranlent l'Occident, soulèvent de toutes parts ces armées de princes et de héros au milieu desquels flottèrent les étendards promis aux murailles de Jérusalem (18).

Pendant deux siècles s'étaient écoulés, et la voix puissante du pieux ermite retentissait encore. Noble successeur des héros couronnés qui s'élançèrent dans la Palestine, Louis avait juré de réparer les malheurs qu'éprouvèrent nos armes sous les remparts de Damiette, et il allait porter l'étendard de la croix sur les murs de Tunis. Mais avant le monarque français veut implorer la protection du Dieu de qui relèvent les empires, qui rend invincibles les guerriers qui combattent en son nom, et qui leur réserve des palmes immortelles alors que dans sa gloire il a béni leurs drapeaux.

Déjà brille l'aurore du grand jour, et sur les montagnes dont la crête orgueilleuse domine le temple du Seigneur se sont réunies les populations impatientes d'accourir au-devant de leur roi. Surprenante métamorphose! ces murs antiques ont caché leur vétusté sous de nombreuses guirlandes; partout les chemins, autour de l'abbaye, sont jonchés de rameaux, de fleurs et de verdure; les coteaux voisins sont couverts de pavillons et de tentes d'où flottent des banderoles et des panaches aux plus vives couleurs.

La foule s'est ouverte pour laisser passage aux ministres des autels, portant les croix d'or et les bannières de l'abbaye, lorsque tout à coup les rayons du soleil étincèlent sur les lances, les cimiers, les brassards, les éperons d'or d'un cortège éblouissant: c'est le roi qui s'avance. Revêtu d'une tunique blanche parsemée de fleurs de lys d'or, sa main comprime l'impatience de son blanc destrier agitant sa crinière empanachée et traînant jusqu'à terre la housse de velours dont il est paré, et sur laquelle brillent également des fleurs de lys en or. Près du monarque chevauche un écuyer portant une lance vermeille,

au bout de laquelle flotte la glorieuse oriflamme (19).

Après le roi marchent les princes et les seigneurs, ses nobles compagnons. Chacun d'eux fait porter devant lui une haute bannière, apanage glorieux de son courage et de sa puissance (20); et dans cette foule guerrière brillent Montmorency, Amaury de Monfort, Argenton, Pressigni et Gauthier de Nemours, tous habitués au commandement, tous connus des braves chevaliers qui les environnent, et dont les gonfanons se balancent au milieu des hommes d'armes qui ferment le cortège.

Sous le portique du temple, Louis abandonne son coursier, et, déposant son casque et son glaive, il s'avance sous ces voûtes sacrées où les accens de sa prière pour la gloire de la France se mêlèrent aux vives acclamations qui saluèrent un si beau jour!

C'est environné de tous ces historiques souvenirs, que l'antique monastère se présente aujourd'hui à tous ceux qui aiment à se plonger dans les méditations du passé. L'abbaye de Cadouin, il est vrai, n'est plus cette puissante abbaye ornée de riches joyaux; sur ses autels ne brillent plus ces vases d'or, ces lampes précieuses, offertes par les souverains qui voulaient avoir une de ses prières ou lui laisser un souvenir (21). De nobles seigneurs ne la comblent plus, de présents, ne la dotent plus de privilèges; mais si au jour de la révolution elle fut dépouillée de sa splendeur et de sa richesse, l'abbaye, telle qu'elle a été laissée, est digne de figurer encore au nombre des glorieux monumens conservés à l'étude des arts.

L'église de Cadouin est un noble et vaste édifice, dont la hauteur s'élève à plus de 64 pieds. La façade, parfaitement conservée, offre le caractère de l'architecture romane; elle est d'ailleurs exécutée avec le plus grand soin. A peu près aux deux tiers de son élévation on voit une galerie d'arcades plaquées sur le mur de face; leurs cintres sont ornés d'archivoltes diamantées. Chaque arcade retombe sur deux petites

colonnets, divisées par un pilier, formant son appui principal. Debout, contre la façade, s'élèvent comme d'immenses obéliques des contreforts destinés à empêcher l'écartement des voûtes intérieures ; tandis qu'à égale distance sont pratiquées trois larges et hautes fenêtres cintrées et destinées à éclairer la nef. Au pourtour de l'église existaient autrefois des tourelles crénelées et percées de longues meurtrières ; mais ces constructions de défense ont disparu ; et aujourd'hui le bâtiment, qui conserve encore le nom de corps-de-garde, et dans lequel on pénétrait par une porte très étroite et intérieure, a été converti en une échoppe de forgeron.

L'intérieur de l'église offre la forme d'une croix latine. L'entrée par la grande nef est composée de trois arcades successives soutenant une voûte à plein cintre en pierre de taille, et ouverte sur deux latéraux également voûtés en pierre de taille. En bas-côtés par rapport à la nef principale, les deux transepts se prolongent seulement de quelques pieds au-delà de la profondeur des latéraux, au vis-à-vis desquels sont placées deux chapelles secondaires en forme d'abside qui continuent les latéraux. La tête de la croix formant l'abside principale est précédée, à sa jonction avec les transepts, d'une coupole dominant les voûtes de la nef principale ; cette coupole est supportée par de larges pendentifs ; autour de l'église règne une retraite en pierre, soutenue par des colonnes élevées dont quelques chapiteaux sont sculptés. La voûte de l'abside est décorée d'une peinture à fresque représentant la résurrection du Christ : cette peinture est en très bon état de conservation, et elle est d'autant plus précieuse qu'elle conserve fidèlement la tradition des vêtements et des armes en usage à l'époque où elle fut confectionnée. C'est ainsi que sur le premier plan on voit les soldats préposés à la garde du saint sépulcre : tous leurs traits peignent l'expression de l'étonnement et de l'effroi porté au plus haut degré : la pierre du tom-

beau est renversée près d'eux, et sur les bords du sépulcre retombe à longs plis le suaire qui enveloppait le corps. Le Christ est représenté debout près du tombeau ; il est vêtu d'une dalmatique azurée, tandis que sur ses épaules flotte un manteau fleurdelisé ; sur sa tête brille une couronne ornée de fleurs de lys, derrière lesquelles se dessine le cercle lumineux de l'aurole. Il tient dans une de ses mains un long sceptre surmonté d'une fleur de lys, et de sa main droite il semble bénir l'univers. Le costume des hommes d'armes est celui du moyen âge, et l'on remarque parfaitement la *cotte de mailles* (22) et la *bliane* armoriée (25) qui couvre leurs épaules et retombe sur leurs brassards. Ils portent des chausses et des gantelets faits en mailles de fer. L'un de ces soldats à la poitrine défendue par un *haubert* (24) ; ils ont tous la tête couverte du *heaume* (25). Aux deux côtés de la représentation, deux chérubins aux grandes ailes, à la robe flottante, tiennent chacun un encensoir qu'ils poussent dans les airs. Derrière le Christ apparaissent des constructions peintes en rouge ; l'on distingue les fortifications qui les environnent. L'artiste a-t-il voulu figurer le monastère de Cadouin avec ses tours et ses créneaux, ou bien la ville de Jérusalem ? C'est ce que nous ne saurions décider. Toujours est-il que l'ensemble de cette église offre à l'aspect plus de légèreté que n'en possèdent ordinairement les constructions d'un caractère roman. Aussi a-t-on lieu de remarquer que les arceaux des principales voûtes affectent légèrement la forme ogivale.

Quelques tombeaux gisent çà et là parmi les dalles qui servent de pavé au temple ; mais ces pierres tumulaires sont sans nom ; les pas des générations qui ont succédé à celles qui dorment ainsi sur la poussière, ont complètement effacé les inscriptions destinées à en perpétuer le souvenir. C'est ainsi que dans ce monde tout croule, tout disparaît... une chose a tout détruit, la mort ! Hélas ! le culte rendu par l'amitié ne saurait

donc être éternel ; il est impuissant à nous défendre contre l'oubli du tombeau !...

Sur l'un des côtés du chœur existe une salle voûtée : elle renfermait autrefois le trésor ; au-dessus étaient placées les archives ; mais aujourd'hui les trésors de la science, comme les richesses de l'abbaye, ont disparu. Dans la salle destinée au trésor, et dans un angle de ses murailles, vous voyez une porte basse et étroite qui aboutit à un escalier tortueux, sombre et difficile : on dirait l'entrée d'un sépulchre. Et vous ne vous trompez pas ; c'était là qu'était creusé l'*in pace*, prison horrible qui n'avait d'autre issue qu'une ouverture en forme de puits dans le haut : c'était là que devait mourir de faim le condamné ! On infligeait ainsi la mort sans répandre le sang, dont l'église a horreur, comme on sait. Voulez-vous assister aux révélations des cérémonies qui dans les couvens accompagnaient le moine condamné par des moines, sans que la justice du pays pût intervenir dans de semblables sentences ? Ecoutez :

Une heure après minuit, au son de la cloche qui murmure un glas de mort, tous les religieux sortent de leurs cellules, et se glissent comme des ombres vers le chœur de la chapelle silencieuse et semi-obscur ; les reliques et l'autel sont voilés, et quelques lampes laissent à peine échapper, sous les voûtes du temple, leur clarté blafarde et douteuse, tandis qu'au dehors on n'entend que le cri lugubre des oiseaux de nuit, le frissonnement des cyprès du cimetière, et le bruit du vent qui, sifflant au travers des vitraux, ressemble à de tristes gémissemens. Le condamné, gardé à vue, arrive à pas lents au milieu des moines en oraison. Tout à coup l'abbé, debout devant l'autel, prononce la sentence terrible, et le malheureux condamné, dégradé de son titre de religieux, décapuchonné en présence du saint sacrement, nu jusqu'à la ceinture et couvert d'un linceul, entend autour de lui la prière des morts. A un signal, les religieux marchent

sur deux files, le capuchon rabattu sur les yeux, les cierges et les encensoirs éteints, la croix renversée, suivent le criminel couché dans son cercueil, autour duquel ils récitent à voix basse des litanies et des *de profundis* ! Avant de le descendre vivant au tombeau, on lui fait baisser les patènes, on l'inonde d'eau bénite, et dans cet état, descendu au fond du gouffre ténébreux dont on mure l'entrée, le malheureux repose dans la paix éternelle *in pace* (26) !

Mais hâtons-nous d'écartier d'aussi lugubres souvenirs, que nous voudrions pouvoir effacer de l'histoire des mœurs de notre pays, où les saintes lois de l'humanité ne sauraient être méconnues et oubliées ! Transportons-nous dans le cloître par cette porte qui de l'intérieur de l'église conduit dans ses galeries ; visitons ces sculptures, créations merveilleuses qui attestent tout ce que le génie de la renaissance put produire de plus riche et de plus gracieux !

Le cloître forme un carré parfait, dont chaque côté a environ une centaine de pieds de longueur. Une colonnade en forme de pourtour et soutient des ogives décorées avec la plus grande recherche. Au milieu du vaste espace formé par cette colonnade, paraissait une fontaine dont les eaux abondantes et pures retombaient en cascade dans de larges bassins. Ce cloître a été construit à une époque où l'abbaye était riche et puissante, par conséquent postérieurement à la fondation de l'église et des constructions primitives du monastère sur laquelle le cloître fut en partie élevé (27). Quatre galeries le composent, et chacune d'elles se rattache à des époques parfaitement distinctes.

La partie *est*, adossée aux primitives constructions, et la plus curieuse par sa richesse et l'originalité de ses sculptures, appartient aux premières années du 14.^{me} siècle, vers 1520. On ne peut sans l'avoir vu se faire une idée de l'ornementation de cette galerie. L'élégance des motifs, l'habileté de l'exécution, ne laissent rien à désirer. Ce joli monument porte, comme

nous l'avons dit, le caractère de la renaissance. On y retrouve les formes, les ornemens particuliers à ce style, avec la fantaisie, la division des parties, la variété et le goût des petits détails qui traduisent l'époque de cette charmante construction. On ne peut se lasser d'admirer la grâce et la délicatesse des arabesques qui couvrent les pilastres, les piédroits, et presque toutes les parties de la galerie. Jamais le même ornement ne se reproduit deux fois, et toujours celui qu'on examine le dernier semble l'emporter sur les autres en élégance. Là, point de ces formes convenues, triviales, tracées à la règle et au compas, péniblement exécutées par des ouvriers sans intelligence : c'est une main savante qui se joue avec son ciseau ; c'est un artiste qui a inventé lui-même chaque décoration, et qui en ayant trouvé le motif en a été lui-même l'ouvrier. C'est un musée où l'art a réuni des sculptures, des colonnettes, des arabesques, des draperies nonchalamment jetées comme sur des architectures de Paul Veronèse, et par là-dessus des bas-reliefs, des médaillons, des feuillages dont l'exécution est ample et étoffée, d'un ton opulent et splendide; des sujets historiés qui tapissent les côtés du cloître; tandis que, gracieuses et légères, une multitude de nervures s'élançant avec souplesse au sommet des voûtes ogivales, d'où elles retombent en pendatifs sculptés.

Ici, ce n'est pas simplement un groupe de figurines tracées capricieusement et au hasard; c'est le bonheur des élus reproduit sous une forme étudiée. Voyez, en effet, cette branche d'arbre qui s'avance et se détache du fût de la colonne qui supporte la décoration; elle soutient la besace et le bourdon, symboles du pèlerinage. Au-dessus, et sur un lit composé de roses et de fleurs, repose l'homme juste qui va recevoir la récompense de ses vertus : des anges aux ailes déployées le soulèvent de sa couche mortelle pour l'enlever vers la divinité qui, sous l'image du Christ, attend l'âme bienheureuse au milieu d'un concert exécuté par les glo-

rieux habitans des cieus. — En regard, et pour former le pendant de ce premier tableau, l'artiste représente la mort du pécheur. Tout est triste et lugubre dans cette composition. Sur un lit funèbre entouré de femmes en longs habits de deuil, le corps est enseveli; deux démons à la face horrible cherchent à s'emparer du cadavre, et déjà le bras de la victime disparaît dans la gueule béante d'un de ces monstres. Le lit est surmonté d'un dais au-dessus duquel est représentée une scène de l'enfer. Le damné, chargé de chaînes, tout nu, et dont le corps semble se raidir contre les tortures et la souffrance, est poussé par les diables dans les flammes éternelles : on voit une multitude de têtes qui s'élèvent avec le tourbillon enflammé. Plus loin, c'est le vaisseau de Jonas, balancé par la tempête : Jonas dort sur la poupe, tandis qu'au milieu de la vague écumante le monstre qui doit l'engloutir soulève déjà sa tête hideuse et menaçante. — D'un autre côté, l'artiste a représenté la scène biblique du mauvais riche. Ce personnage est couvert d'un manteau, la tête ceinte d'un bandeau chargé de pierrevives; il est assis devant une table splendide et somptueuse; autour de lui, et pour exécuter ses ordres, se pressent des esclaves. Non loin de là, apparaît un vieillard couvert de haillons, qui sollicite des secours et cherche, par ses supplications et ses prières, à fléchir l'homme insensible et cruel qui, au sein de l'abondance, n'oppose que de constans refus, et qui semble même exciter contre le malheureux qui l'implore les chiens qui s'élancent pour le déchirer. Dans cette même galerie, l'artiste a reproduit les souffrances et les malheurs de Job. Vous le voyez assis sur une couche formée de pourceaux, animaux immondes, triste emblème de la misère; une multitude de reptiles sillonnent ses membres nus. Job semble s'élever au-dessus de ces douleurs terrestres; ses regards, ses mains suppliantes tendues vers le ciel, expriment que là seulement est le calme, le repos et le bonheur. Il est impossible de ne pas admirer la vérité

des attitudes, la naïveté de la pantomime de tous ces bas-reliefs. Mais ce qui frappe particulièrement dans l'exécution de ces travaux, c'est l'absence de toute exagération : tous les détails semblent pris sur nature et copiés avec une scrupuleuse fidélité ! Que dirai-je maintenant d'une foule d'autres sujets qui se détachent en relief des voûtes et qui rappellent l'histoire de Sanson et de Dalila, les prophètes, les évangélistes, des anges sonnant de la trompette, et qui convoquent les morts au jugement dernier ? Parlerai-je de ce siège abbatial qui se trouve dans la galerie *nord*, au-dessus duquel a été sculptée la grande scène de la passion du Christ, ouvrage exécuté, il est vrai, à la fin du même siècle, du 14.^e, mais dont les sculptures, si elles annoncent les mêmes traditions, ont pourtant été faites par des ouvriers moins exercés et moins habiles ? Faut-il détailler aussi cette foule de figures sculptées dans les galeries du *nord* et de l'*ouest*, et qui accusent ces époques où la religion n'avait pas encore d'ennemis bien dangereux, alors que l'on tolérait tous les caprices indécens des artistes, toujours pardonnés s'ils faisaient rire ? Dans cette multitude de sujets qui se pressent à vos yeux, et qu'il est impossible de décrire, il faut se borner à constater, dans l'intérêt de l'art, que la galerie du *nord*, moins riche dans ses décorations que celles de l'*est* et du *sud*, semble néanmoins suivre de très près le cloître *sud* quant à sa construction ; et qu'enfin la galerie *ouest*, construite vers l'an 1540, s'éloigne complètement du caractère gothique des trois autres galeries.

Retenus par tant de merveilles, que l'on ne se lasse pas d'admirer, notre séjour à Cadouin s'était prolongé au-delà du terme que nous avions fixé. Il fallait songer au retour. Aussi, pressés par le temps, c'est à peine si nos explorations s'étendirent à quelque distance du monastère ; nous ne pûmes cependant résister au désir d'examiner un chemin que l'on nous avait signalé dans le pays comme une *voie romaine*. Nous

nous rendîmes sur les lieux ; mais nos espérances furent déçues : c'était tout simplement un ancien chemin ferré, une *voie seigneuriale* qui porte le nom de chemin de la reine blanche. Peut-être la tradition lui a-t-elle conservé ce nom comme un souvenir éloigné de la visite de saint Louis au monastère de Cadouin.

Le jour du départ arrivé, nous tinmes conseil, et il fut décidé que nous rentrerions à Périgueux par Limeuil et le Bugue. Suivis d'un guide, nous traversâmes donc sous sa direction des gorges tortueuses et des vallées profondes et stériles, aux pieds desquelles s'élevaient des masses de brouillards épais dont les flocons légers, balancés par les vents, laissaient apercevoir ou voilaient tour à tour les sommets des collines plus éloignées, lorsque arrivés, presque sans nous en douter, sur les rives de la Dordogne, nous aperçûmes en face la petite ville de Limeuil. Le paysage qui l'environne est magnifique ; et de quelque point qu'on le considère, il fait tableau avec la position pittoresque de la ville, qui s'élève comme un gracieux amphithéâtre sur une colline aux pieds de laquelle roulent ensemble la Dordogne et la Vézère, qui dans cet endroit même réunissent leurs flots. Au-dessous de Limeuil, et sur la rive droite de la Vézère, existe une plaine digne de quelques souvenirs, puisque ce fut en 1224, dans ces mêmes lieux, que le maréchal de France Jean d'Argental s'empara de Limeuil, en présence et malgré les efforts de Richard, frère du roi des Anglais. Parvenus au sommet d'une masse de rochers granitiques qui borlent la Vézère à une lieue environ de Limeuil, et sur lesquels on a frayé un chemin glissant et étroit, élevé perpendiculairement au-dessus de la rivière de quatre-vingts pieds environ, de sorte que le moindre faux pas pourrait vous précipiter dans le gouffre, nous arrivâmes au Bugue (28). Cette ville eut aussi ses époques de renversement et de ruines. Dotée d'une riche abbaye sous le titre de saint Sauveur, on sait qu'en 1575 ce monastère fut envahi par les

seigneurs de Limeuil, qui, après l'avoir pillé, lui enlevèrent tous les titres qui constataient sa fondation. Le Bugue semble renaitre aujourd'hui pour un heureux avenir, alors que son administration fut confiée en des mains habiles, et que les citoyens retrouvent chaque jour dans leur pasteur l'exemple de la sagesse et des vertus. Après avoir payé notre tribut à l'amitié, nous éprouvâmes le bonheur du retour dans la famille, et sur la terre d'une patrie chérie qu'il est si doux de revoir, même après la plus courte absence !...

A.-C. CHARRIÈRE, *avocat.*

NOTES.

(1) Bergerac a vu s'élever dans peu d'années un pont magnifique, en remplacement de celui qui fut emporté par l'inondation de 1785. Ce pont, construit d'après les plans dressés par M. Lepère, ingénieur en chef, est composé de cinq arches, ayant chacune vingt-sept mètres d'ouverture; il est construit en pierres de taille et briques; un séminaire, une caserne et un hôpital.

(2) Le patois de Bergerac est un des plus caractérisés du Périgord. Ses affinités avec le languedocien et le gascon sont sensibles. Aussi vif que l'idiome sarladais, il est plus doux et plus accentué que les patois parlés dans la partie septentrionale du Périgord.

(3) Ce fut à l'époque où, après avoir été fortifié par le parti religieux, Bergerac fut pris d'assaut par Louis XIII, qui fit raser toutes les fortifications.

(4) Au commencement du xiv.^e siècle, ce fut Jeanne

de Pons qui l'apporta en mariage dans la maison de Talleyrand. Bergerac fut dès-lors réuni au Périgord.

(5) Par les comtes de Périgord, en échange de Moncuq, en Quercy.

(6) En 1570, Louis, duc d'Anjou, frère du roi Charles V, enleva Bergerac aux Anglais. Repris par eux, ils en furent de nouveau chassés l'an 1450.

(7) Les habitans de Bergerac embrassèrent le calvinisme, et la ville fut prise et reprise plusieurs fois par les divers partis.

(8) Depuis Henri IV. Ce prince aimait beaucoup le séjour de Bergerac, et le roi de France se rappela des bons vins du coteau de Monbazillac. C'est pendant qu'il habitait à Bergerac qu'il fit expédier des lettres-patentes, en date du 10 mai 1583, par lesquelles un des seigneurs de sa suite, Jacques de Ségur-Pardailhan, fut chargé de se rendre auprès de la reine Elisabeth d'Angleterre et des princes d'Allemagne pour presser l'envoi des secours qu'on avait promis à Henri.

Ce fut aussi dans cette ville que fut conclu, dans la troisième guerre civile, un traité de paix entre le duc de Montpensier et le duc de Biron.

L'étymologie de Bergerac est prise du mot *gens braccata* ou *bracca gerens*. Les armoiries de la ville étaient un dragon volant dans le quartier gauche, en champ de gueules, et au droit fleurs de lys sans nombre, et ce suivant la transaction faite entre le seigneur de Pons et de Bergerac et les habitans de cette ville l'an 1522, en laquelle le quatrième article porte : *Quod in sigillo consularis arma seu signum dicti domini ex una parte, et arma dictæ ville ex altera, videlicet draco, insculpentur*. Le dragon figurait sur les bannières de Bergerac, disent les chroniques, en commémoration de saint Front, évêque, qui délivra le pays d'un horrible dragon. (Dupuy, *Histoire de l'Eglise du Périgord.*)

(9) Saül de Scola fut un des troubadours du 15^e siècle. Il fut le favori et le ministre de l'illustre vicomtesse Aimerma de Narbonne. Voici comment Nostradamus s'exprime :

Saül de Scola, si fo de Barjarac, d'un ric borg de Peiregorc, fils d'un mercadan; e fetz se joglar; e fetz de bonas cansonetas; et estet cum n'Aimermada de Narbona. E quant ella mori, el se rendet à Bragairac, e laissèt lo trobar e'l cantar.

*Huey cuiava, e no sai m'o digna,
Qu'om se degues venjar de mal'amiqua,
Mas er vej be que si meteys destrigua
Seth qu'ab amor guereya ni playeia*

Son escien,

E conosc ben

Que no'l dey mostrar minga

Vas lieys mo mal talen

Gran esfor fay.

(Raynouard, *Hist. des Troub.*, t. 5.)

Deux autres troubadours naquirent à Bergerac; mais leurs chants ne sont pas parvenus jusqu'à nous.

(10) • Cyrano, a dit M. Charles Nodier, a été et mal jugé et mal compris. Boileau, cet apôtre du goût, qui plus d'une fois renia son maître, a porté un jugement faux et incomplet sur cet écrivain alors qu'il disait :

*J'aime mieux Bergerac et sa burlesque audace,
Que ces vers où Cotin se morfond et nous glace.*

Ce qu'il convenait de voir et de juger dans Cyrano, c'était le contemporain de Corneille et le précurseur de Molière. *Agrippine* est antérieure aux chefs-d'œuvre de Corneille, qui s'en est souvenu plus d'une fois. Cyrano avait trop de titres et de prétentions à l'originalité pour être le plagiaire de personne; et il n'y avait pas de raison, au contraire, pour que Corneille se

gênât plus avec Cyrano qu'avec Damiane, Guilhem de Castro et Calderon. On sait que Fontenelle dans ses *Mondes*, Voltaire dans *Micromégas*, et Swift dans les *Voyages de Gulliver*, se sont appropriés plusieurs idées du *Voyage dans la Lune*, et de l'*Histoire comique des états et empire du Soleil*.

(11) Clermont de Piles, noble périgourdin peu fortuné, mais riche de courage et d'honneur, releva les affaires des protestans, qui depuis la bataille de Vergt étaient désespérés dans la Guienne. Ce fut lui qui, à la tête de trente hommes déterminés, s'élança dans Bergerac, possédé alors par Caumont-Lauzun, chef catholique, délivra les protestans qu'il allait faire conduire au supplice, et, malgré une garnison nombreuse, il enleva une grande quantité de vivres. Il commanda ensuite un coup de main sur Ste.-Foi, dont le cruel Rézat, lieutenant de Montluc, s'était emparé : soutenu par quelques paysans armés de faux, il escalada la place et égorga la garnison. Le 15 janvier 1569, avec une poignée de soldats, il entra à Mussidan et fit la garnison prisonnière de guerre. Bergerac se trouvait alors pris par les catholiques; de Piles a juré de le rendre à son parti; il y pénétra; et fait aussitôt sonner la trompette comme s'il eût été suivi d'une cavalerie formidable : le commandant Dupuch se sauva dans la citadelle, où de Piles le força à capituler. De Piles se couvrit encore de gloire dans cent autres combats. (*Hist. d'Aquit.*, par Verneuil Puirazeau, tom 2.)

(12) Il y a controverse parmi les hist. pour faire naître saint Front à Lanquais. (*Vid.* Moreri, Dupuy, de Taillefer, Delfau.)

(13) Aujourd'hui, les papeteries mécaniques sont mues par des courans d'eau très considérables. Or, l'on sait que dans ces sortes d'établissements le rôle de l'homme se bornant à une simple surveillance du jeu des machines, on a pu se dispenser d'un grand nombre

des ouvriers. Dès-lors les usines qui pouvaient disposer seulement de quelques filets d'eau, ne pouvant plus établir leurs papeteries sur une grande échelle, ont dû nécessairement succomber par l'impossibilité où elles ont été de maintenir la concurrence.

(14) La navigation de la Dordogne était interrompue, comme on le sait, pendant une partie de l'année, à cause du passage dangereux de la *Gratusse*, qui se compose d'une suite de rochers à fleur d'eau placés dans le milieu de la Dordogne, sur une étendue de 1,755 mètres. Aujourd'hui, le gouvernement a entendu les justes réclamations élevées au sujet d'une navigation aussi importante, et qui avaient pour but de l'affranchir du pas de la *Gratusse*, fameux par tant de naufrages. En conséquence, un canal de dérivation est creusé sur la rive droite de la Dordogne. Voici les détails intéressants que M. l'ingénieur en chef Vauthier, chargé de l'exécution de ces travaux, a eu la bonté de nous communiquer.

« Le canal de dérivation a 15,575 mètres de longueur, et s'étend du bourg de Mauzac, où il a son extrémité supérieure; il doit prendre dans la rivière l'eau nécessaire à son alimentation au village de Thuillière, commune de Mouleydier, où il débouche dans la Dordogne par deux groupes de trois écluses séparées par un bassin, et rachetant ensemble une chute de 18 mètres 86 centimètres.

« Deux autres écluses, construites à la Borie-Basse, à Lalinde, ont ensemble une chute d'environ quatre mètres, et la 9.^e et dernière écluse, qui se construit à l'extrémité supérieure du canal, est destinée à racheter à l'époque des eaux moyennes la différence de niveau des eaux du canal et des eaux de la rivière, et à interdire complètement, lors des crues, l'entrée des eaux de celles-ci dans le canal.

« Un peu en aval de l'extrémité supérieure du canal, on construit en travers du lit de la Dordogne un bar-

rage en maçonnerie, qui a pour but de relever d'environ deux mètres et demi le niveau des plus basses eaux de la rivière, afin, d'une part, de porter ce niveau à la hauteur d'un mètre 60 cent. au-dessus du plafond du canal, et, d'une autre part, de prolonger en quelque sorte le canal jusqu'à 5 à 6 kilomètres en amont de son extrémité supérieure, en donnant à toute cette partie de la rivière une profondeur d'eau toujours suffisante à la navigation, en anéantissant les maigres et courans rapides connus sous le nom de *raz* de Trémolat. »

(15) Danville fait de Lalinde une station romaine qui était placée sur la voie de Périgueux à Cahors. Il croit même reconnaître dans le nom qu'elle porte l'ancien *diolindum*. En creusant le sol, on y rencontre quelquefois des médailles romaines, et l'un de nous reçut une belle médaille de l'empereur Nerva, trouvée sur les lieux. Il y a peu de temps encore que les ouvriers chargés de l'exploitation des carrières pour la construction du canal de la navigation de la Dordogne rencontrèrent, enfouis sous la terre, plusieurs fourneaux que l'on disait être gaulois; mais ils avaient été complètement détruits, et il nous fut impossible d'obtenir aucun renseignement précis à ce sujet.

Lalinde est la patrie de Lafond, notre célèbre tragédien.

(16) Par un rapprochement assez bizarre, l'endroit où est conservé le suaire, *Cadouin*, signifie en celtique, d'après Bullet, *conservier linge*. La légende du suaire ne serait-elle qu'une tradition chrétienne substituée à quelque tradition celtique?

Voici ce que rapporte Baillet, histoire des fêtes mobiles dans l'église, 1.^{re} partie, page 526 :

« A l'égard des suaires que l'on dit avoir été employés à couvrir la tête de Jésus-Christ dans le tombeau, le nombre n'en paraît pas beaucoup moins grand

que celui des linceuls de corps ; et il n'est pas moins difficile d'en pouvoir vérifier aussi un seul. (On sait, en effet , que plusieurs églises possèdent des suaires ou des véroniques. Il y en avait un à Compiègne, à Turin , à Besançon , à Cahors , etc. *Chiffletii de linceis sepu!*, *Christi historica.*) Parmi les autres , nous n'en trouvons pas de plus célèbre que *le saint suaire de Cadouin*. On commença à le connaître en France dès le temps de la fondation de cette abbaye , qui était une filiation de Pontigny , et qui fut bâtie dès l'an 1119. C'était une des dépouilles enlevées sur les infidèles dans les croisades de la fin du onzième siècle. On prétend que le légat du saint siège, Aimar , évêque du Puy , avait tiré ce suaire des mains d'un juif d'Antioche de Syrie , après la prise de cette ville , en 1098. Un prêtre du Périgord , qui était à la suite de ce prélat quand il mourut , s'étant rendu le maître de cette relique , l'avait apportée dans son pays vers 1115 , après l'avoir sauvée dans le haut d'un tonneau de vin qu'il avait séparé par le milieu avec des planches. Ayant été fait curé d'une paroisse de village (au lieu appelé Brunet , près Cadouin) , il la mit dans son église , mais renfermée dans le même tonneau pour la tenir cachée et empêcher que les jaloux ne la lui enlevassent. Les religieux de la nouvelle abbaye de Cadouin ayant su de lui-même qu'il avait ce trésor , crurent devoir profiter du malheur arrivé à son église , où le feu se mit en son absence. Ils accoururent comme pour éteindre l'incendie , enfoncèrent les portes de la sacristie avant que le feu y prit , et enportèrent le petit tonneau dans leur monastère. Le curé , à son retour , demanda le dépôt , mais en vain. Toute la grâce qu'il put obtenir fut d'être reçu au nombre des religieux en quittant sa cure , et d'avoir la garde de la relique le reste de ses jours. Ils procurèrent aussitôt un culte public à ce suaire , et y attirèrent les peuples de tous côtés. Cette dévotion , soutenue par le bruit de divers miracles , produisit aux religieux de Cadouin tant d'offrandes ,

qu'en fort peu de temps cette abbaye se trouva assez riche et assez puissante pour fonder sept autres monastères du même ordre. »

Depuis ce temps , la relique fut toujours conservée avec beaucoup de soin et de vénération à Cadouin jusqu'en 1392 , que l'abbé du lieu , Bertrand Moulins , ayant eu avis que les Anglais avaient formé le dessein de s'en emparer , alla secrètement la porter à Toulouse. La ville acheta une maison pour servir d'hospice à l'abbé et aux moines de Cadouin , qui , par un traité fait avec les capitouls , consentirent que le saint suaire demeurât à perpétuité dans cette ville. Six ans après , le roi Charles VI envoya l'ordre au connétable de France , Louis de Sancerre , qui était à Toulouse , de faire porter le saint suaire à Paris ; ce qui eut lieu au mois de juillet 1398. Il fut reporté quatre mois après dans l'église de Taur , à Toulouse , jusqu'en 1455 , qu'il fut adroitement enlevé par les moines de Cadouin , qui le placèrent de nouveau dans leur abbaye.

Nous dûmes à l'extrême obligeance de M. Prad , curé actuel de Cadouin , d'être admis à voir le saint suaire. Autrefois , cette relique était renfermée dans trois coffres précieux , dont le dernier , qui était en fer , existe encore. Celui-ci était suspendu à la voûte de l'abside principale de l'église au moyen de deux chaînes très fortes qui sont encore en place. Aujourd'hui , le saint suaire est renfermé dans une cassette de forme longue , doublée de drap d'or , plaquée aux angles par des coins en argent. Dans l'intérieur du couvercle a été dessiné en couleurs un écusson écartelé , surmonté d'une couronne à neuf pointes perlées , et sur le champ duquel on distingue dans la première partition *trois ailes* sur gueules ; dans la seconde , un griffon ailé et couronné sur azur ; dans la troisième , une tour crénelée d'argent sur pourpre , surmontée de trois étoiles ; dans la quatrième , trois têtes de lion griffé sur sable. Au-dessous de cet écusson , on lit ces mots : *Desiry hazer*. On a reproduit cet écusson sur une pla-

que d'argent qui sert d'entrée à la serrure ; mais le graveur, au lieu de reproduire le nom tel qu'il se trouve dessiné dans la cassette, l'a gravé ainsi : *Desir V hazerd* ; de sorte qu'il y a incertitude sur l'auteur du don de cette cassette. Quant au suaire, c'est un tissu d'une extrême finesse, sans que nous puissions assurer que ce soit une *toile de fin lin*. La couleur de l'étoffe est grisâtre. Aux deux extrémités, ce linceul est orné de bandes à fleurons rose pâle sur fond chamois. Ce suaire a été doublé, pour sa conservation, d'une riche étoffe de damas à grandes fleurs, sur laquelle sont superposées trois autres doublures.

La longueur du suaire est de deux mètres quatre-vingt-six centimètres ; sa largeur, de un mètre vingt-quatre centimètres. Des deux bandes, la plus large a sept centimètres, et la plus étroite quatre centimètres. Ce suaire est encore exposé à la vénération des fidèles une fois l'an, au mois de septembre.

Sur la cloche du cloître, on lit cette inscription : *In die tribulationis invocabo Dominum et exaudiet de templo suo vocem meam. Factum fuit anno Domini. M. D. LIII (1355).*

(17) Ce fut en 1060 que, sous Philippe I.^{er}, fils de Henri I.^{er}, Pierre l'ermite prêcha la première croisade pour la délivrance des saints lieux, en Palestine.

En 1064, sept mille pèlerins, que guidait Sigefroi, archevêque de Mayence, partirent pour aller à Jérusalem. En 1143 eut lieu la seconde croisade, prêchée par saint Bernard, sous Louis VII. Thibaud, comte de Champagne, avait suscité à Louis des embarras avec la cour de Rome, et le pape Innocent II avait mis le royaume de France en interdit. Pour se venger de Thibaud, le roi mit à feu et à sang la ville de Vitry en Perthois, et douze cents malheureux habitans, qui s'étaient réfugiés dans l'église, périrent au milieu des flammes. Ce fut à cette occasion que saint Bernard, pour faire expier au roi cette cruauté, lui conseilla de

se croiser, et les remontrances de *Suger* ne purent empêcher Louis de partir, à la tête de quatre-vingt mille hommes, pour aller en Palestine 1147. Louis fut défait par les Sarrasins. — En 1189, troisième croisade sous Philippe II, surnommé Auguste. Il s'embarqua avec Richard, roi d'Angleterre, et s'empara de Saint-Jean-d'Acre, 1191 ; mais la désunion qui se mit entre les deux rois les empêcha de tirer parti d'une conquête qui mettait les croisés à même d'aller faire le siège de Jérusalem. — En 1204, quatrième croisade. Boniface de Monferrat était le chef de l'entreprise : elle se termina par la prise de Constantinople par les croisés ; et Baudouin, comte de Flandres, fut élu empereur, et établit cet empire des Latins qui ne dura que 58 ans. — En 1248, cinquième croisade sous Louis IX, dit saint Louis. Après la victoire remportée par ce roi sur le comte de la Marche, révolté contre lui, et soutenu par Henri III, roi d'Angleterre, ce prince tomba malade, et, en danger de mourir, fit vœu d'aller à la Terre-Sainte. Il partit pour cette première expédition le 12 juin 1248. Il s'empara de Damiette ; mais la peste ayant détruit son armée, il fut fait prisonnier avec deux de ses frères, Charles et Alphonse. Le troisième, Robert, y fut tué. Le roi paya sa rançon, qui coûta 400,000 livres, et Damiette, qui fut restituée. Louis, dont la foi était vive, quoiqu'il sût réprimer les empiétements du clergé, résolut de faire une nouvelle croisade, malgré la reine et ses amis. Il s'embarqua à Aigues-Morte le 1.^{er} juillet 1270, aborda en Afrique ; et après avoir vu un soleil affreux dévorer son armée, il succomba lui-même sous les murs de Tunis, qu'il assiégeait. Ce fut la sixième et dernière croisade.

(18) Pierre, dit l'Ermitte, naquit à Amiens, en Picardie ; il quitta la profession des armes pour embrasser la vie érémitique, et ensuite celle-ci pour la vie de pèlerin. Il fit un voyage dans la Terre-Sainte vers l'an 1095. Touché de l'état déplorable où étaient réduits les chré-

tiens, il en parla à son retour d'une manière si vive au pape Urbain II, que ce pontife l'envoya de province en province exciter les princes à délivrer les fidèles de l'oppression. Ce fut l'occasion et l'origine de la première croisade. Pierre, disent les historiens, avait une taille difforme, une figure repoussante; mais lorsqu'il levait les yeux au ciel, tous ses traits s'embellissaient et s'animaient d'un éclat divin : sous son enveloppe grossière se cachait une imagination prompte à s'enflammer, une sensibilité facile à émouvoir. Pierre, de noble origine, fut même, selon plusieurs historiens, guerrier, époux et père; mais ni les prérogatives d'une naissance distinguée, ni la gloire des armes, ni l'amour de la fidèle Béatrix, ni la tendresse de ses enfans, n'avaient pu remplir le vide de son cœur. C'était un de ces êtres dont les désirs sont de vagues mystères, et qui, exigeant de la nature humaine plus qu'elle ne peut donner, poursuivent jusqu'au fond de toutes les conditions un bonheur qu'ils rêvent sans cesse et ne goûtent jamais. (De la Morlière, antiq. d'Amiens, L. 1, pag. 114, pet. Angel, Barga, L. 1.)

Parmi les grands hommes qui ont illustré le nom de Pierre, nous ne pouvons passer sous silence Pierre Thomas, une des plus nobles célébrités du Périgord.

Pierre Thomas naquit au diocèse de Sarlat, dans le Périgord, dans le village de *Salles de Cadouin*, et à une lieue environ de cette abbaye; il prit l'habit de l'ordre des carmes à Condom, enseigna pendant plusieurs années la philosophie et la théologie à Bordeaux, Albi, Agen et Cahors; s'étant rendu à Avignon, où le saint siège avait été transporté, le pape Clément VI lui transféra le grade de docteur en théologie dans sa cour pontificale; il fut nommé ambassadeur auprès de l'empereur de Constantinople, Jean Paléologue, qu'il parvint à ramener dans le giron de l'église romaine. Après les services les plus éminens rendus aux peuples et aux rois, il fut nommé au patriarcat de Constantinople, et fut élu pour remplacer le cardinal de Péri-

gueux, *Tallerand*, qui avait été nommé légat pour assister en cette qualité à une des croisades qui avaient pour but la délivrance de la Terre-Sainte. *Pierre Thomas*, au milieu des sanglantes batailles auxquelles il assista, donna des preuves réitérées d'un courage invincible, et mourut dans l'île de Chypre, le 6 janvier 1366, par suite des blessures qu'il reçut devant Alexandrie. (Vid. Moreri.)

(19) L'étendard français a changé plusieurs fois de couleur depuis l'origine de la monarchie. Sous la première et seconde races, la bannière nationale fut la bannière bleue de St.-Martin; pendant le premier règne de la troisième dynastie, la dévotion publique fit prévaloir l'enseigne rouge ou l'oriflamme de Saint-Denis; aux temps de Charles VII, on adopta la cornette blanche semée de fleurs de lys d'or; et après la révolution de 1789, le drapeau tricolore, bleu, blanc et rouge, est devenu le drapeau national!

(20) Le droit de lever bannière était très honorifique, et cette cérémonie se faisait avec les plus grandes solennités. Les seigneurs qui avaient droit de porter bannière possédaient tous de grands fiefs; ils devaient cet honneur à leur haute naissance; mais la gloire de la rapporter des combats était la tâche réservée à leur courage.

(21) *Caduinum ord. Cistère, filia Pontiniaci sua primordia debet episcopo Petragoricensi et capitulo S. Frontonis, qui an. 1114. Territorium in burgo Caduini concesserunt, pro construendo conventu monialium regule Fontebrauldensis; sed Geraldus de Salis anno seq. à Roberto de Abrussello et Petronilla de Chemille prima Fontebrauldi abbatisa, locum prefatum dono habuit, qui tandem an. 1116. Henrici monachi Pontiniacensis illuc ab Hugone, suo abbate, missi regimini se locum que tradidit. Ibi religiose asservatur in arcâ ferrea pendente de camera sanctuariorum*

tribus que catenis ferreis alligata, sacrum Christi sudarium à quodam sacerdote Petragoricensi illuc ex oriente allatum, de quo venerabilis Beda lib. 3 de locis sanctis, quod hodie fulget miraculis et à fidelibus undique confluentibus ibi mira devotione colitur. Porro suerum illud sudarium suis approbati diplomatibus in archivo Caduini asservatis summi pontifices Clemens III. Innocentius VIII. Bonifacius VII. Julius II. Gregorius XI. Alexander IV. Clemens VII. etc. Ludovicus XI rex franc. ann. 1482. fundavit missam quotidianam in ecclesia Caduiniensi. S. Ludovicus visitavit s. sudarium apud Caduinum an. 1239. Certe legimus autographa Anglorum reginæ et Richardi filii regis Anglorum, ducis Aquitanie, comite piclavensis, et Alphonsi regis Aragonie, sed absque nota temporis, in favorem monasterii Caduiniensi ubi asservatur S. Christi sudarium. historiam S. sudarii scripsit anonymus Caduiniensis, et prostat tutelæ edita à Johanne Dalry 1682. Monstratur et calix aureus in cuius à pede hæc leguntur : Calix civitatis Condomii oblatas sancto sudario, ut habitantes in ea præserventur à peste.

On compte quarante-quatre abbés qui gouvernèrent à différentes époques l'abbaye de Cadouin.

Le premier de ces abbés fut Hélic I.^{er}, élu en 1127. Le dernier fut Blaise Pironx, nommé le 19 avril 1772.

Les événemens les plus remarquables concernant l'abbaye, eurent lieu sous les abbés dont nous avons recueilli les noms.

Sous Aimeric, abbé en 1199, Henri Gontaut de Biron et Aimar de Bénac firent de riches donations au monastère.

Sous Guillaume II, Bernard, élu en 1264, et en 1269, en partant pour l'Afrique, saint Louis vint adorer le saint suaire à Cadouin.

Bertrand de Moulins, élu en 1392. Ce fut lui qui, pendant la guerre, craignant que les Anglais ne se rendissent maîtres du monastère, fit transférer le

saint suaire à Toulouse, lequel ne fut rendu à l'abbaye que du temps et par ordre de Louis XI.

Pierre VI de Gain, abbé en 1471. Ce fut sous lui que Louis XI fonda une messe quotidienne dans l'église de Cadouin, en 1482. Ce roi fit aussi présent à l'abbaye de plusieurs lampes en vermeil.

Thomas de Lord de Sérignan, élu le 24 avril 1696. Ce fut sous cet abbé que furent exécutées plusieurs réparations dans le cloître. On lit, en effet, cette inscription dans la galerie de l'est, au point de jonction de huit nervures, et sur un mascarons qui sert de clef d'arcête :

N. N. D. D.
THOMAS
DE LORD DE
SERIGNAN
ABBAS. DE
CADVINO

1721.

(Vid. Gall. Christ., t. 2; Le Clergé de Fr., par Hugues du Tems, t. 2; Ducs de Bourgogne, par de Barente.)

(22) La cote de Mailles fut mise en usage sous les rois Philippe-Auguste, saint Louis et Philippe-le-Bel. Les cavaliers comme les fantassins étaient couverts de cette armure impénétrable à tous les traits. Elle était formée de chaînons ou mailles de fer, ce qui lui fit donner le nom de cote de Mailles.

(23) La bliane était une espèce de vêtement très ample, sans manches, que l'on portait par dessus. Sur la poitrine était placé l'écusson armorié du seigneur à qui appartenait l'homme d'arme revêtu de la bliane. Le nom de ce vêtement et son usage se sont presque conservés dans quelques départemens, où les gens de la

campagne portent une grande capote que l'on nomme encore *blaude* ou *blouse*.

(24) Le *haubert* était une petite cuirasse pour défendre la poitrine.

(25) Le *heaume* était une espèce de casque fermé qui enveloppait toute la tête et servait à la garantir. Il y avait par-devant une petite ouverture en forme de grille qui laissait voir et respirer, et que l'on pouvait lever à volonté. On l'appelait *visière* ou *ventaille*.

(26) Au 16.^e siècle, on réservait l'*in pace* pour des crimes, tels que de vendre les secrets du convent. Dans plusieurs monastères, la charité chrétienne et l'humanité monacale consistaient à prolonger de huit jours la vie de ces malheureux, en leur donnant un pain de trois livres, une cruche d'eau et un cierge bénit et allumé. Les religieuses s'inligeaient le même supplice.

La démolition des couvens, en 1789, fit découvrir un grand nombre d'*in pace* emprisonnant encore des squelettes. Dans plusieurs de ces caveaux, on a remarqué que la cruche d'eau était pleine, le pain entier et le cierge non consumé, soit que le défaut d'air eût tué les victimes, soit qu'elles eussent refusé de toucher à ce peu de nourriture, qui n'était là que pour les faire mourir plus long-temps.

Lorsqu'on a découvert, il y a peu de temps encore, l'*in pace* de Cadouin, on y a retrouvé des ossemens humains!!

(27) Notre savant ami Cat... pense que l'église de Cadouin n'existait pas anciennement là où elle est aujourd'hui. Il croit que d'autres constructions plus considérables existaient à l'endroit où l'en voit encore d'immenses arcades qui ont été murées, et qui se rattachaient aux constructions primitives. Une exploration plus sérieuse doit être exécutée sur cette partie

pour hâter la restauration du cloître. Le ministre de l'intérieur a déjà accordé des secours au département pour l'acquisition de ce monument. La conservation en sera due à M. le préfet Romieu, qui, joignant au talent d'administrer un goût exquis et un amour éclairé des arts, a le premier signalé au conseil général et au gouvernement le cloître de Cadouin comme un de nos plus beaux monumens historiques.

(28) L'abbaye du Bugue, ordre de saint Benoît, située dans une vallée agréable, sur la Vézère, près de Limeuil, à six lieues de Périgueux, doit son origine aux seigneurs de Limeuil. L'église est dédiée sous le titre de saint Sauveur. Ce monastère fut ruiné, en 1573, par messieurs de Florac, seigneurs de Limeuil, qui le pillèrent, en détruisirent les titres, et anéantirent ainsi ce que d'autres seigneurs de Limeuil avaient fondé. Il y eut treize abbesses; la première, Marie I., en 1264, et la dernière, N. d'Aubusson, édue en 1759. Aujourd'hui, le Bugue a pour curé M. le chanoine honoraire Beynèy, et pour maire M. Alphonse Limoges.

A.-C. CH.

CABINET D'AFFAIRES

ET DE CORRESPONDANCE,

FONDÉ ET DIRIGÉ

PAR M. BORDAS, ANCIEN AVOUÉ,

*Route de Bordeaux, maison
de Mme veuve Séguy, à Périgueux*

Achats, ventes et échanges de propriétés mobilières et immobilières; cessions, transport de créances, droits successifs et autres; emprunts et placements de capitaux sur privilège et hypothèques ou en rentes viagères et perpétuelles; recouvrements d'effets et créances, tant en France qu'à l'étranger, et poursuites à faire pour en obtenir le paiement, etc.

On se charge aussi de requérir toutes oppositions et levées de scellés, et de représenter les parties intéressées dans tous inventaires, partages, licitations et liquidations de successions; des négociations de tous genres, telles qu'acquisitions, ventes et cessions de fonds de commerce, usines, titres et clientèles; locations de toutes propriétés rurales et urbaines; convocation de créanciers, rédaction et dépôt de bilans, liquidations de faillites, concordats et contrats d'union volontaires, correspondance avec Paris, les départemens et l'étranger;

Enfin, de prévenir, régler et terminer à l'amiable ou par les voies judiciaires toute espèce de négociations pouvant faire l'objet d'une transaction, comme aussi de surveiller l'accomplissement des formalités prescrites par la loi pour assurer les droits et les intérêts des parties.

On ne reçoit que les lettres affranchies, et il n'est donné suite à aucune négociation qu'autant que les conditions en sont réglées par écrit avant toute démarche.

LA PROVIDENCE,

COMPAGNIE ANONYME D'ASSURANCES

CONTRE L'INCENDIE,

*constituée au capital de CINQ MILLIONS,**Et autorisée par ordonnance royale du 18 septem-
bre 1839, place Vendôme, 6, à Paris.**Conseil d'administration.*

M. le vic. de Vaufreland, président; le comte de Brancas; le marq. de Dreux-Brézé, pair de France; le baron Dudon; le comte d'Hauteville, Hérard, membre du conseil général de la Seine; le duc de Mirepoix; le marq. de La Rochejaquelein, le vic. de L'Épine, le comte Amédée de Pastoret.

Directeur général de la compagnie,

M. Alphonse de la Bonillerie, ancien maître de requêtes et ancien intendant du trésor de la liste civile.

La compagnie *La Providence* n'a point adopté la règle établie par d'autres compagnies de faire supporter aux incendiés le *cinquième de la perte*, lorsque l'assurance porte sur fabriques, usines, mobiliers industriels, marchandises, produits de récoltes, etc.; elle paie comptant, *sans aucune retenue*, le montant total de l'indemnité à laquelle le dommage est réglé. Le public appréciera sans doute la loyauté de cette condition et les avantages qu'elle présente.

Directeur pour le département de la Dordogne, M. BORDAS, ancien avoué, route de Bordeaux, maison de Mme veuve Séguy, à Périgueux.

Cette compagnie est en outre représentée dans les cantons par des sous-agens choisis et commissionnés par le directeur du département.

COMPAGNIE GÉNÉRALE
d'Assurance pour la
LIBÉRATION DU SERVICE MILITAIRE,

Rue de la Chaussée-d'Antin, n.º 44,

A PARIS,

Dirigée par MM REY, ancien membre du corps municipal de Paris; le baron de MAUTORT, ancien maire de Paris; F. DU CLOSEL, baug

ET UN CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE SURVEILLANCE
 COMPOSÉ DE :

MM. le marquis de CHOISEUL, maréchal-de-camp; le vicomte de SULEAU, ancien préfet; le chevalier de GRANDVAL, propr.; Edouard de NAUROIS, *id*; le vic. de FOUGAINVILLE, offic. de cavalerie, premiers souscript.-actionn.

Les opérations pour l'assurance de la classe de 1838 sont ouvertes sur toute la France.

La compagnie assure les enfans, à partir du jour de la naissance jusqu'au jour du tirage, au moyen de primes fixes, une fois payées, ou de primes annuelles, établies suivant l'âge. Un tarif, calculé d'après les chances de la mortalité et du sort, est déposé entre les mains des agens.

Les agens pour le département de la Dordogne sont : M BORDAS, pour les arrondissemens de Périgueux, Ribérac et Nontron.

M. ROUGIER, ancien notaire, à Bergerac.

M. FÉVRIER, secrétaire de la mairie, à Sarlat

L'INDEMNITÉ,
 COMPAGNIE ANONYME
D'ASSURANCES CONTRE L'INCENDIE,

AUTORISÉE

PAR ORDONNANCE ROYALE,

et placée sous la surveillance immédiate du Gouvernement.

M. PLOYER, DIRECTEUR, *rue des Filles-Saint-Thomas, n.º 9, à Paris.*

Cette compagnie, qui a obtenu un si rapide succès par la loyauté dont elle a fait preuve, n'étant liée par aucun engagement qui puisse l'empêcher de modérer ses primes quand la nature du risque le permet, assure au même prix que les Compagnies en *commandite*, et dans certains cas *même au-dessous*.

Elle est représentée à Périgueux par M RONGIERAS, greffier du tribunal de commerce, *agent-général* pour le département de la Dordogne, et dans tous les chefs-lieux de canton par des *agens particuliers* dûment *commissionnés*.

L'IRIS,

COMPAGNIE D'ASSURANCES GÉNÉRALES
A PRIMES CONTRE LA GRÊLE.

Capital : 10 millions.

Administration : Rue Notre-Dame-de-Lorette, 38 ; directeur-général, M. le chevalier B rret ; caissier, M. Bras-de-Fer.

Surveillance. MM. St.-Maurice Cabany, rue Ste.-Avoie, 37 ; de Rollac, rentier, rue Rochechouart, 59, à Paris ; vicomte de Villebrême, au château de Port-Marly ; de Lamarre, négociant ; de Foulgogne de Précorbun, lieutenant-colonel, à Passy.

Conseil de la compagnie. MM. Teste, avocat, député ; Martin [de Strasbourg], avocat à la cour de cassation, député ; Augier, avocat à la cour de cassation ; A. Pouget, avocat à la cour royale ; Elie Pasturin, avoué ; Durmont, agrée au trib. de com.

Inspecteurs généraux. MM. Delamarre et de Mériecourt, à Paris ; Douzy, à Lille.

Inspecteur divisionnaire. M. Ducarpe de Lorgère, pour les départemens de la Dordogne, Charente et Corrèze, à Périgueux.

Directeur de la Dordogne, M. David. *Sous directeur*, M. Picq.

Agens principaux d'arrondissement. MM. Baptiste Dufour, à Périgueux ; Bruzac, à Bergerac, Joubert, à Nontron, à Thiviers ; Bynney, à Ribérac, à Mensignac ; Bardeuat, à Sarlat, à Proissans.

Il y aura dans chaque chef-lieu de canton un sous-agent.

Le bureau de la direction est cours des Princes, maison de M. *Jaubert*, vis-à-vis la place du Triangle.

SÉCURITÉ,

COMPAGNIE ANONYME D'ASSURANCES
CONTRE L'INCENDIE,

Autorisée par ordonnance du roi du 15 mars 1838.

Capital social, CINQ MILLIONS de francs.

Conformément aux statuts, la compagnie ne sous-crira aucune assurance à l'étranger.

Il n'existe aucune solidarité entre la compagnie d'assurances maritimes et celle contre l'incendie.

La compagnie SÉCURITÉ assure toutes les valeurs mobilières et immobilières périssables, soit par l'Incendie, soit par le feu du ciel.

Elle rembourse les dommages résultant de la foudre, et garantit ceux d'incendie occasionés par le gaz.

Elle rembourse également les dommages survenus aux bâtimens assurés par elle, lorsque ces dommages sont le résultat de démolition ordonnée par l'autorité.

LIBRE DE TOUT ENGAGEMENT, la compagnie SÉCURITÉ a pu établir un tarif proportionné à la nature de chaque risque. Les primes y sont modérées et calculées selon les chances d'incendie que présenteront les objets à assurer.

Agent général pour les arrondissement de Périgueux, Nontron, Ribérac et Sarlat, M. DUCARPE DE LORGÈRE, inspecteur-directeur de l'Iris, assurances contre la grêle, demeurant à Périgueux ; et pour l'arrondissement de Bergerac, M. BRUZAC, agent aussi pour l'Iris.

BANQUE PATERNELLE,

ASSOCIATIONS MUTUELLES SUR LA VIE.

DOTS

POUR

LES DEUX SEXES :

Placemens viagers,

Assurances contre les

Chances du Recrutement, etc.

S'adresser pour les *renseignemens* et les *prospects* à M. DUCARPE DE LORGÈRE, directeur pour le département de la Dordogne, inspecteur-divisionnaire pour la compagnie *IRIS* (assurance contre la grêle), et agent-général de la *SÉCURITÉ*, à Périgueux; ou à M. BORDAS, sous-directeur, à Périgueux.

SOCIÉTÉ d'Assurances Mutuelles

MOBILIÈRES ET IMMOBILIÈRES

Contre l'Incendie,

Pour les départemens de la Haute-Vienne, de la Corrèze, de la Creuse et de la Dordogne.

Le conseil d'administration est composé de MM. Bourdeau, pair de France, président; Pétiuaud, député; Coralli, *id.*; Rogues-de-Fursac, conseiller à la cour royale de Limoges; Bergeron-d'Anguy, receveur-général des finances du département de la Haute-Vienne; Alluaud aîné, ancien maire de Limoges, membre du conseil général du département de la Haute-Vienne; Pétiuaud-Dubos père, négociant; Armand Noualhier, propriétaire; Jouassain, fabricant.

Depuis long-temps, nos départemens désiraient l'établissement d'une société d'assurances contre l'incendie qui fût moins dispendieuse et qui offrît des garanties au moins aussi certaines que les compagnies établies jusqu'à ce jour.

C'est avec un grand empressement que nous venons leur apprendre l'établissement d'une *Société mutuelle contre l'incendie*, établie entre les propriétaires des départemens de la Haute-Vienne, la Creuse, la Corrèze et la Dordogne.

Cette société, dont l'unique but est d'assurer les propriétaires entre eux, et qui n'est pas du tout de spéculation, offre par cela même des garanties plus sûres (puisque la propriété répond pour la propriété), et à des frais beaucoup moins dispendieux (puisque'elle ne prélève sur chaque propriétaire que ce qui est strictement nécessaire pour sa cote-part dans la contribution aux dédommagemens des sinistres).

Nous avons pour exemple toutes les sociétés mutuelles établies jusqu'à ce jour. Nous ne citerons que celles de Versailles et de Paris, à qui il a suffi par année de 14 à 15 centimes par mille francs.

Des agens seront placés aux chefs-lieux de département, d'arrondissement et de cantons.

Economie de la Mutualité sur les compagnies à primes.

Supposons une propriété de 100,000 fr. assurée pour dix années, et composée d'un château et de dix domaines dont les constructions donnent l'application des trois classes des *Compagnies à primes* et de celles de l'*Assurance mutuelle*; cette propriété paiera :

Aux compagnies à primes, d'après leurs plus grandes largesses et d'après leur tarif spécial et secret, pour frais des dix années, 2,522 fr. 50 c.

A l'assurance mutuelle, pour frais généraux des dix années, 482 fr. 50 c.

Bénéfice des compagnies à primes et économie de la mutualité, 2,040 fr.

TABLEAU COMPARATIF

DES MESURES LÉGALES.

Nous allons donner à nos nombreux lecteurs le tableau des nouveaux poids et mesures, avec leur valeur et leurs rapports aux anciens.

Poids. — Quand on voudra acheter ou vendre, il faudra bien se rappeler que

3 grammes font	1 gros, ou 72 grains.
10 gram., ou 1 décagramme,	3 gros 24 grains.
30 gram., ou 3 décagrammes,	1 once, ou 8 gros.
60 gram., ou 6 décagrammes,	2 onces.
125 gram., ou 1 hectogramme,	4 onces.
250 gram., ou 2 hectogrammes,	8 onces, ou 1/2 livre.
500 gram., ou 1/2 kilogramme,	16 onces, ou 1 livre.
1,000 gram., ou 1 kilogramme,	32 onces, ou 2 livres.
10 grammes font	1 décagramme.
100 grammes,	1 hectogramme.
1,000 grammes,	1 kilogramme.
10,000 grammes,	1 myriagramme.
Le dixième d'un gramme fait	1 décigramme.
Le centième d'un gramme,	1 centigramme.
Le millième d'un gramme,	1 milligramme.

Lorsque vous demanderez une once de tabac, il faudra dire : *Donnez-moi 30 grammes de tabac*; — pour deux onces : *Donnez moi 60 grammes, ou 6 décagrammes de tabac.*

Au boulanger, il faudra lui dire, lorsque vous lui demanderez une livre de pain : *Donnez-moi 48 décagrammes 9 grammes de pain, ou un demi-kilogramme.*

Mesures de longueur.

Une toise, 6 p., équivalent à 1 mètre	049 millimètres.
Un pied, 12 pouces,	0 325 millimètres.
Un pouce, 12 lignes,	0 27 millimètres.

Une ligne,	o	23 dix-millim.
Une aune, 3 p. 7 pou. 11 lig.	1	188 millimètres.
Une demi-aune,	o	595 millimètres.
Un quart d'aune,	o	297 millimètres.
Un huitième d'aune,	o	149 millimètres.
Un seizième d'aune,	o	744 dix-millim.
Une lieue commune, 4 kilomètr.	444 mètr.	4 décim.
10 mètres font	1	décamètre.
100 mètres,	1	hectomètre.
1,000 mètres,	1	kilomètre.
10,000 mètres,	1	myriamètre.
Le dixième d'un mètre, est	1	décimètre.
Le centième,	1	centimètre.
Le millième,	1	millimètre.
Le mètre représenté	3	pieds 11 lignes.
Le pied,	325	millimètres.
Le pouce,	27	millimètres.
Ainsi, quand on voudra dire: J'ai 5 pieds 3 pouces, il faudra dire: J'ai 1 mètre 394 millimètres.		

Mesures de capacité.

Un setier ou 12 boisseaux, fait	1	hectolitre 56 litres.
Un boisseau, ou 16 litrons,	13	litres.
Un muid, ou 36 veltes,	2	hectolitres 68 litres
Une velte, ou 8 pintes,	7	litres 44 centilitres
Une pinte,	1	litre.
Un kilolitre,	1,000	litres.
Un hectolitre,	100	litres.
Un décalitre,	10	litres.

Mesures de solidité.

Une toise cube (36 p.), équiv. à 7 mètr.	404	mill. cub.
Un pied cube,	34	millimètres cubes
Dix stères, font	1	décastère.
Un mètre cube, fait	1	stère.
Une corde, bois de chanffage,	3	stères 839 millim.

Mesures agraires.

100 ares, ou 10,000 mètr. carrés, font	1	hectare.
Le centième d'are, ou mètr. carr., fait	1	centiare.

Table alphabétique des matières.

Administration des eaux et Forêts.....	90
<i>Id.</i> des bâtimens.....	97
<i>Id.</i> de l'octroi.....	110
Avocats, avoués et buiss. dans l'arr. de Périg.	110
Banque de France.....	48
Bibliothèque de Périgueux.....	101
Bureau de Bienfaisance.....	101
Banque paternelle.....	290
Cabinet d'affaires.....	280
Cadastre parcellaire.....	92
Caisse d'amortissement.....	48
Canaux de la Corrèze et de la Vézère.....	96
Chambre des Pairs de France.....	42
<i>Id.</i> des Députés.....	46
Chancellerie de France.....	38
Chronologie des Rois de France.....	34
Clergé de France.....	50
Cloître de Cadouin.....	247
Collège de Périgueux.....	223
Collège de Bergerac.....	125
Comités d'instruction primaire du départemnt	103
Comité consultatif.....	101
Commerce de Périgueux.....	186
<i>Id.</i> de Bergerac.....	195
<i>Id.</i> de Nontron.....	200
<i>Id.</i> de Ribérac.....	204
<i>Id.</i> de Sarlat.....	209
<i>Id.</i> de Belvès.....	211
Commission de l'hospice.....	100
Commission d'examen de Périg. (<i>Voir errata.</i>)	103
Commission administr. et de bienfais de Belvès	140
Conseil d'Etat.....	40
<i>Id.</i> des Ministres.....	<i>id.</i>
<i>Id.</i> général du département.....	58

Consistoire de l'église réformée.....	125
Cour des comptes.....	47
<i>Id.</i> royale séant à Bordeaux.....	74
Cour d'assises de Bordeaux.....	77
<i>Id.</i> d'assises de la Dordogne.....	78
<i>Id.</i> de cassation.....	47
Curés et desserv. dans l'arrond. de Périgueux.....	61
<i>Id.</i> dans l'arrond. de Bergerac.....	63
<i>Id.</i> dans l'arrond. de Nontron.....	66
<i>Id.</i> dans l'arrond. de Ribérac.....	68
<i>Id.</i> dans l'arrond. de Sarlat.....	70
Directeurs généraux d'admistr. publique.....	41
Direction de l'enreg. et des dom.....	88
Direction des contrib. directes et du cadastre.....	91
Direction des impôts indirects.....	93
Div. de la France en dép. avec les noms des préf.....	53
Division militaire (11. ^e).....	73
Ecole normale.....	102
Ecole secondaire ecclésiastique de Bergerac.....	125
Emplacement des quartiers-généraux des 21 divisions militaires du royaume de France.....	49
Evêché de Périgueux.....	59
Fabriques et usines de Périgueux. (<i>Voir comm.</i>).....	
Famille royale de France.....	36
Foires du département.....	141
Garantie des matières d'or et d'argent.....	99
Gendarmerie départementale.....	78
Industrie. (<i>V. notes statist. sur le com. et l'ind.</i>).....	
Instituteurs de l'arrond. de Périgueux.....	105
Institutrices <i>idem</i>	106
Instruction publique dans la Dordogne.....	102
Justices de paix dans l'arrond. de Périgueux.....	114
dans l'arrondissement de Bergerac.....	123
dans l'arrondissement de Nontron.....	129
dans l'arrondissement de Ribérac.....	133
dans l'arrondissement de Sarlat.....	138
Jury de médecine.....	107
Libération du service militaire.....	286

L'Isis, assurance contre la grêle.....	288
L'Indemnité, assurance contre l'incendie.....	287
La Providence, <i>idem</i>	285
Mairie de Périgueux.....	109
Mairie de Bergerac.....	120
Maison du Roi.....	36
Maison de la Reine.....	37
Maréchaux de France.....	48
Marine. — Amiralat de France.....	49
Mines et usines.....	96
Ministères.....	38
Médecins, officiers de santé et pharmaciens.....	108
Musée d'antiquités.....	101
Navigation de la rivière de Lisle.....	95
— de la Dordogne.....	96
Notables commercans de l'arrond. de Périg.....	113
Notaires publics dans l'arrond. de Périgueux.....	114
dans l'arrondissement de Bergerac.....	124
dans l'arrondissement de Nontron.....	130
dans l'arrondissement de Ribérac.....	134
dans l'arrond. de Sarlat.....	139
Notices et Notes statistiques sur le comm. et l'industrie manufacturière dans la Dordogne.....	181
Observations agricoles.....	28
Payer du département.....	86
Pensionnat de Belvès.....	140
Percepteurs receveurs municip. du départem.t.....	80
Petite voirie. — Notice sur les travaux.....	219
Poids et mesures.....	100
Ponts-et-chaussées et mines.....	95
Poste aux lettres.....	98
Précis historique sur la ville de Sarlat et ses évêques, par M. l'abbé Audierno.....	230
Préfecture de la Dordogne.....	56
Prisons.....	100
Recette générale et recettes particulières des contributions et autres deniers publics.....	79
Routes. — Travaux exécutés en 1839.....	214

Sécurité, assurances contre l'incendie.....	289
Séminaire de Sarlat.....	140
Société d'agriculture, sciences et arts.....	1
Sous-préfecture à Bergerac.....	120
à Nontron.....	127
à Ribérac.....	132
à Sarlat.....	135
Société d'assurances mutuelles.....	291
Tribunal civil de Périgueux.....	11
de Bergerac.....	12
de Nontron.....	12
de Ribérac.....	1
de Sarlat.....	12
Tribunal de commerce de Périgueux.....	11
de Bergerac.....	122
de Sarlat.....	137
Tableau comparatif des mesures légales.....	293
Tableau des marchés.....	17
Tableau général des maires et adjoints, population et bureaux des postes de toutes les communes du départem., 2. ^e arrond., Périgueux.....	130
4. ^e arrondissement, Bergerac.....	150
1. ^{er} arrondissement, Nontron.....	107
5. ^e arrondissement, Ribérac.....	1
3. ^e arrondissement, Sarlat.....	1
Vaccins.....	1

Cinq francs par an.

ANNALLES

AGRICOLES ET LITTÉRAIRES

DE LA DORDOGNE.

Ce Recueil paraîtra tous les mois à partir de janvier 1840, par livraisons de deux feuilles de texte, accompagnées de deux lithographies.

On s'abonne à Périgueux chez DUPONT, éditeur-judicataire.

IMPRIMERIE ET LITHOGRAPHIE

DUPONT.

On trouve dans cet établissement tous les modèles nécessaires aux Receveurs généraux et particuliers, Percepteurs, Maires, Directeurs des contributions directes, Contrôleurs, Porteurs de contraintes, Trésoriers des régimens, Instituteurs, etc. — On lithographie toute sorte d'ouvrages, tels que dessins, portraits, vignettes, tableaux, factures, têtes de lettres, cartes de visites, etc., etc. — On vend dans la même maison le Paroissien, Catéchisme et Cantiques du diocèse, Imitation, Exercices du Chrétien, Petit Paroissien, Règlement de Vie, Bible, Rituel et Manuel du diocèse, Législation des fabriques, etc.

CHANGEMENS

SURVENUS

DEPUIS L'IMPRESSION DU CALENDRIER.

MM. Maseville et Prévôt ont été nommés membres du conseil général.

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT.

Saint-Aulaye. M. Jouffrey, en remplacement de M. Belhade.

Champagnac. M. Lapeyronnie, en remplacement de M. Delage.

Bugue. M. de Laclergerie, en remplacement de M. Archambaud.

Carlux. M. Montet, médecin, en remplacement de M. Vialard-Vergue.

CONSEILLERS D'EXAMEN

POUR L'INSTRUCTION PRIMAIRE.

MM. Sauveroché, président; Marot, ingénieur des mines; Fourtaud et Régault, professeurs au collège; Joubert, aumônier du collège; Charrière, avocat; Lafforest, secrétaire.

ERRATA. — Page 93, au lieu de M. Bouve, directeur, lisez M. Beuve.

Page 92, au lieu de M. Berenger, contrôleur, lisez M. Charrier-Desrieux.